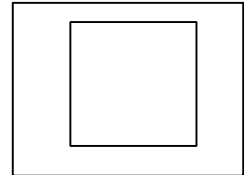




EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL VIII
DEVELOPMENT



Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - joindre les efforts nationaux et internationaux

Programme de partenariat CE-FAO (1998-2000)
Ligne budgétaire forêt tropicale B7-6201/97-15/VIII/FOR
PROJET GCP/INT/679/EC

**ACTES DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL
POUR LES PAYS DU BASSIN DU CONGO + MADAGASCAR
SUR LA COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES FORESTIERES -
PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE**

**LAMBARENE, GABON
27 septembre – 1 octobre 1999**

Rome, mars 2000

Lambaréné, Gabon, 1999

TABLE DES MATIERES

1.INTRODUCTION	1
1.1	Objectifs du projet	1
1.2	Activités d'exécution du projet.....	1
1.3	Résultats escomptés à la fin du projet	2
1.4	Objectifs de l'atelier	2
1.5	Processus de préparation des ateliers	4
1.6	Lieux, dates et pays participants:	4
2. SYNTHESE DE L'ATELIER	5
2.1	Cadre général de l'Atelier	5
2.2	Présentation des situations nationales	6
2.3	Sessions techniques sur la collecte des données	6
2.4	Etude prospective du secteur forestier en Afrique	7
ANNEXE I - AGENDA DE L'ATELIER		10
ANNEXE II - COMPTE-RENDU SUR LES SESSIONS PARALLELES.....		14
a)	Les ressources forestières.....	14
b)	Les produits forestiers	20
c)	Les produits forestiers non-ligneux	24
d)	Arbres hors forêt	26
ANNEXE III - DOCUMENT DE REFLEXION SUR LES ARBRES-HORS-FORET.....		28
ANNEXE IV - COMPTE-RENDU SUR FOSA.....		36
a)	Brève présentation de FOSA.....	36
b)	Le secteur forestier en Afrique Centrale: analyse critique de la situation et défis du développement pour l'an 2020	40
c)	Liste indicative des thèmes initialement proposées dans le cadre de FOSA	56
d)	Contribution des participants nationaux à la définition des thèmes relatifs à FOSA	58
ANNEXE V - PRESENTATION D'ACTION REGIONALES		60
a)	Situation des statistiques forestières de l'Organisation africaine du bois (OAB) et perspectives d'avenir	60
b)	Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE).....	66
ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES		74
	Cameroun	74
	Congo	78
	Guinee equatoriale	81
	Madagascar	83
	Republique centrafricaine (rca).....	87
	Rwanda	91
	Tchad	95

ANNEXE VII - ALLOCUTIONS.....	99
Fonctionnaire forestier principal du bureau, régional de la FAO pour l'Afrique.....	99
M. Abdoulaye Damassaiga, Représentant de la Banque africaine de développement	103
Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement.....	105
Représentant des participants	107
Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement.....	109
F. Padovani, FAO	111
ANNEXE VIII - LISTE DES PARTICIPANTS.....	115
ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER	119
Burundi	119
Cameroun	125
Gabon	147
Guinee équatoriale	167
Madagascar	169
Republique centrafricaine.....	183
Republique du Congo	197
Rwanda	214
Tchad	231
Republique démocratique du Congo.....	247

ACTES DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL POUR LES PAYS DU BASSIN DU CONGO + MADAGASCAR SUR LA COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES FORESTIERES - PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE

LAMBARENE, GABON
27 septembre – 1 octobre 1999

1. INTRODUCTION

A Lambaréné, Gabon, s'est tenu, du 27 septembre au 1 octobre 1999, un atelier sur le thème "*Collecte et analyse des données forestières - Perspectives pour le secteur forestier en Afrique*". Cet événement a été organisé par la FAO avec la contribution financière de la Commission européenne (CE) dans le cadre du programme de partenariat CE-FAO (Ligne budgétaire Forêts Tropicales B7-6201/97-15/VIII/FOR – Projet GCP/INT/679/EC) ainsi qu'avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAfD). Pour cette activité, ont été invité: Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Madagascar et Rwanda.

Le présent rapport fournit les actes de l'atelier cité ci-dessus, en incluant une présentation du projet et de ses objectifs de même qu'il donne les résultats et conclusions de la réunion.

1.1 Objectifs du projet

Ce projet de partenariat CE-FAO vise à promouvoir l'aménagement durable des arbres et des forêts dans les régions tropicales, sur la base de politiques intégrant et équilibrant les aspects économiques, environnementaux et sociaux de la foresterie. Il a pour objet de renforcer les capacités nationales de collecte et de compilation d'informations fiables et d'actualité sur la foresterie et d'analyse du secteur forestier. Ce projet permettra en particulier:

- ♦ d'améliorer la couverture, l'actualité et la qualité des données concernant la foresterie, notamment en incluant dans les données compilées des éléments disponibles dans les pays qui, quoiqu'importants pour l'aménagement durable des forêts, ne sont pas encore agrégés et immédiatement disponibles à l'échelle régionale et mondiale;
- ♦ d'élaborer un cadre pour la collecte et la diffusion à l'échelle nationale de données essentielles qui ne sont pas encore couramment accessibles; et
- ♦ de conduire des études de perspectives sur le secteur forestier à l'échelle régionale et formuler des politiques appropriées.

1.2 Activités d'exécution du projet

- ♦ Organiser des ateliers régionaux pour examiner et évaluer la disponibilité, l'exactitude et l'intégrité des statistiques actuelles;
- ♦ Susciter un examen et un débat de large envergure dans chaque région, en faisant appel à des entités des secteurs public et privé, avec la participation d'organisations non-gouvernementales locales et régionales;
- ♦ Centrer les ateliers sur l'examen de la situation actuelle et inviter les participants aux réunions à proposer des options viables pour la collecte et l'utilisation des données;
- ♦ Planifier au moins quatre ateliers pour les régions de l'IGAD, de la SADC, du Bassin du Congo et de la CEDEAO (ECOWAS); et

- ♦ Associer et engager des institutions régionales pour accueillir l'atelier et participer à l'analyse.

1.3 Résultats escomptés à la fin du projet

Des évaluations régionales seront établies sur la base des rapports nationaux fournis durant les ateliers et activités de suivi. Ces études s'appuieront sur la collecte de données et leur validation par des spécialistes nationaux des forêts, de même qu'elles réuniront des informations nouvelles et à jour n'ayant pas fait l'objet d'une collecte systématique (par exemple sur les produits forestiers non-ligneux et les combustibles d'origine ligneuse) mais intéressantes pour l'aménagement durable des forêts. En conséquence, les meilleures informations disponibles sur les forêts émanant des secteurs public, privé et non gouvernemental seront compilées et analysées. Par ailleurs, le renforcement des capacités nationales et la création de réseaux pour diffuser les informations sur les forêts sont des composantes majeures du projet.

1.4 Objectifs de l'atelier

Les objectifs généraux de l'atelier sont les suivants:

- ♦ Encourager les pays individuels à acquérir des données concernant l'aménagement durable des forêts à l'échelle nationale, pour fournir des informations pouvant également être utilisées pour la planification et l'identification des tendances à l'échelle régionale et internationale;
- ♦ Examiner les données des pays et mettre au point des procédures pour les améliorer et les relier aux données internationales; fournir des informations sur les définitions normalisées à l'échelle internationale et la présentation des tableaux des données concernant le secteur forestier et assurer une formation dans ce domaine;
- ♦ Renforcer les capacités des pays pour la collecte et l'utilisation efficace de données sur le secteur forestier; former les participants à la terminologie, aux définitions et à la structure des données normalisées au niveau international;
- ♦ Développer les possibilités d'intensifier la coopération entre les pays participants, notamment par l'établissement d'un réseau de correspondants, aussi bien entre les pays qu'avec des organisations internationales et des ONG;
- ♦ Mettre au point des processus pour la préparation de rapports nationaux et régionaux sur les perspectives du secteur forestier (FOSA).

Les données forestières peuvent être logiquement subdivisées en données concernant les ressources forestières et celles concernant les produits forestiers. Les autres objectifs spécifiques à ces deux secteurs sont les suivants:

Pour les produits forestiers:

- ♦ Examiner la classification et la définition des produits, la couverture et les unités de mesure et les pratiques en vigueur dans les pays participant à l'Atelier;
- ♦ Analyser les normes et les méthodologies de collecte et de validation des données;
- ♦ Discuter et démontrer l'utilisation de la technologie d'information;
- ♦ Examiner les données nationales sur la production et les prix des produits forestiers, la capacité des industries et le commerce, en insistant sur la production de bois de feu et de produits forestiers autres que le bois, en raison de leur importance pour la région.

Pour les ressources forestières:

- ♦ Examiner la classification, la définition et la structure des données;
- ♦ Discuter des stratégies et des méthodologies de collecte, de traitement et de diffusion;
- ♦ Examiner et valider les données de la FAO et des pays;
- ♦ Analyser les problèmes, les contraintes et les besoins en matière de capacités.

1.5 Processus de préparation des ateliers

- ♦ La FAO fournit aux participants un projet de définition et de présentation des tableaux des données sur le secteur forestier, pour examen;
- ♦ La FAO fournit à chaque pays les données existantes, pour examen avant l'Atelier; ces données (présentées sous forme de tableaux), sont extraites de dossiers de synthèse sur les pays, et de références provenant des divers programmes de la FAO;
- ♦ Les pays vérifient et mettent à jour les données, et ajoutent celles qui manquent;
- ♦ Les différents pays et la FAO travaillent ensemble pour sélectionner les participants les mieux à même de contribuer aux objectifs de l'Atelier; le Projet paiera les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des participants sélectionnés.

A l'issue de l'Atelier, le cas échéant, une assistance est fournie dans le pays, par des membres du personnel ou des consultants de la FAO, pour aider les participants nationaux à finaliser leurs rapports-données ou à élaborer des plans et à mettre en place des capacités pour l'acquisition et la compilation de données. Les rapports nationaux ou régionaux pour l'étude des perspectives du secteur forestier seront préparés sur la base des données et des autres informations provenant des pays.

1.6 Lieux, dates et pays participants:

Lieu	Nakuru Kenya	Mutare Zimbabwe	Lambaréné Gabon	Abidjan Côte d'Ivoire
Calendrier	12/10 - 16/10/98	30/11 - 04/12/98	27/09 - 01/10/99	13/12 - 17/12/99
Pays participants	IGAD (7 pays)	SADC –FSTCU (10 pays)	Bassin du Congo (10 pays)	CEDEAO (ECOWAS) (15 pays)
	Erythrée Ethiopie Kenya Somalie Soudan Tanzanie <u>Ouganda</u>	Angola Botswana Lesotho Malawi Mozambique Namibie Swaziland Zambie Zimbabwe Afrique du Sud	Burundi <u>Cameroun</u> Rép. centrafricaine Tchad Congo (RD) Congo (Rép.) Gabon Guinée équatoriale Madagascar Rwanda	Bénin <u>Burkina-Faso</u> Cap-Vert Côte d'Ivoire Guinée Guinée-Bissau Mali Niger Sénégal Togo Gambie Ghana Nigéria Libéria Sierra Leone
Partenaires locaux	♦ Com. des forêts du Kenya ♦ PNUE	♦ Com. des forêts du Zimbabwe ♦ SADEC-FSTCU	♦ Dép. forêts du Gabon ♦ BAfD ♦ ADIE-REIMP ♦ OBA - ATO	♦ Dép. forêts de la Côte d'Ivoire ♦ BAfD

Les pays soulignés et **en caractère gras** font l'objet d'une étude pilote.

2. SYNTHÈSE DE L'ATELIER

2.1 Cadre général de l'Atelier

Un atelier sur la collecte et l'analyse des données forestières et l'étude prospective du secteur forestier en Afrique, s'est tenu à Lambaréné, Gabon du 27 septembre au 01 octobre 1999 (voir Annexe I pour l'agenda de la l'atelier).

L'atelier a regroupé trente quatre participant de neuf pays: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Madagascar, République centrafricaine, Rwanda, et Tchad, avec la participation de la Banque africaine de développement (BAfD), l'Organisation africaine du bois (OAB), l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) qui représentait également l'Association inter-africaine des industriels forestiers (IFIA), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT/ITTO), et le Projet régional de gestion de l'information sur l'environnement (PRGIE) (voir Annexe VIII pour la liste des participants).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur le Directeur de Cabinet, représentant le Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement; en présence de Monsieur le Gouverneur de la Province du Moyen-Ogooué, de Madame le Maire de la Commune de Lambaréné, du représentant du Délégué de la Commission européenne, d'un représentant de la Banque africaine de développement, et du Fonctionnaire forestier principal du Bureau régional FAO pour l'Afrique.

Après l'allocution de bienvenue de Madame le Maire et les messages de la FAO, de la BAfD et de la Commission européenne, le Directeur de Cabinet représentant le Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement, a officiellement ouvert l'atelier non sans auparavant insister sur l'importance des données statistiques fiables dans la gestion durable des forêts en général; et en particulier pour les pays du Bassin du Congo qui, à juste titre, recèlent les plus importantes ressources forestières d'Afrique.

A l'issue de cette cérémonie protocolaire, les participants ont observé une pause pour une photo de famille. La partie technique de l'atelier a ensuite démarré avec un exposé du coordonateur du projet de partenariat CE-FAO qui a résumé les grandes lignes de ce projet et souligné les objectifs de l'atelier qui s'inscrit dans le cadre d'une série de réunions sous-régionales qui ont déjà couvert les sous-régions d'Afrique orientale et australe. Le présent atelier qui est organisé pour la sous-région d'Afrique centrale et Madagascar, sera suivi par ceux de l'Afrique occidentale et des Caraïbes.

Ces ateliers qui sont composés de deux modules ont pour objectifs:

- ◆ d'évaluer la capacité des pays d'Afrique en matière de collecte, analyse et gestion des données et des informations sur le secteur forestier; et
- ◆ de préciser le contenu et les modalités de mise en œuvre de l'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA).

Différentes organisations régionales et internationales ont fait des communications sur leurs activités respectives liées à la collecte et à la gestion de l'information du secteur forestier.

Ces communications ont été présentées dans l'ordre suivant:

- ◆ circulation et échange d'information par l'Organisation africaine du bois (OAB) (voir Annexe V-a);
- ◆ activités principales du Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) (voir Annexe V-b);
- ◆ soutien de l'Association technique internationale des bois tropicaux (ATIBT) et de l'Interafrican forest industry association (IFIA);

- ◆ Activités de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).

L'équipe de la FAO a ensuite largement informé les participants sur l'organisation et les activités de cette institution en matière de forêts et de foresterie, tout en mettant l'accent sur le potentiel de gestion et de diffusion de l'information collectée et traitée par cette organisation avec la collaboration de tous les pays membres et des partenaires internationaux.

2.2 Présentation des situations nationales

Ce fut au tour des pays participants de présenter la situation de la collecte et de l'analyse de l'information forestière, en relevant notamment les forces et les faiblesses des systèmes existant dans leurs Etats respectifs:

- ◆ Gabon,
- ◆ Cameroun,
- ◆ Rwanda,
- ◆ Tchad,
- ◆ République centrafricaine (RCA),
- ◆ Guinée - équatoriale,
- ◆ Congo (Brazzaville),
- ◆ Burundi, et
- ◆ Madagascar.

(voir les séries des Annexes VI et IX).

Les discussions qui ont suivi ces exposés ont de façon générale permis de relever entre autres les lacunes et les difficultés qui se posent dans la collecte et le traitement efficient des données statistiques forestières, par:

- ◆ la faiblesse et l'instabilité institutionnelles;
- ◆ l'insuffisance et la faible capacité technique des ressources humaines affectées à ces activités de même que les moyens matériels mis à leur disposition.

Et pour certains pays de la sous-région, il a été rappelé les conséquences des événements politiques avec la destruction partielle ou totale des données forestières et la déstabilisation des institutions du secteur.

2.3 Sessions techniques sur la collecte des données

L'atelier s'est ensuite poursuivi en deux commissions chargées d'approfondir les réflexions sur les systèmes de collecte et d'analyse des données et informations forestières dans les domaines:

- ◆ des ressources forestières et
- ◆ des produits forestiers, y compris le bois énergie et les produits forestiers non-ligneux.

Des travaux de ces deux commissions (voir les Annexes II-a et II-b), ressortent en particulier les recommandations suivantes:

a) Concernant les ressources forestières

- ◆ le renforcement de la coopération internationale en matière de collecte des données fiables sur les ressources forestières dans la sous-région;
- ◆ l'appui aux efforts entrepris dans les différents pays pour le suivi des plantations forestières réalisées aussi bien en régie qu'en milieu villageois;

- ♦ l'amélioration des capacités techniques et opérationnelles des structures chargées des statistiques forestières au niveau de chaque pays de la sous-région.

a) Concernant les produits forestiers

- ♦ la mise en place, par les Etats de moyens conséquents et des efforts de coordination des différentes sources d'information au niveau de chaque pays;
- ♦ l'appui par la FAO et les autres partenaires internationaux pour une meilleure diffusion des données forestières à travers les technologies modernes d'information et de communication;
- ♦ la formation du personnel impliqué dans les statistiques forestières aux méthodes de traitement de données par l'informatique;
- ♦ la définition et la mise en place de mécanismes de collecte des données relatives au bois-énergie dans toute la sous-région;
- ♦ la prise en compte systématique des produits forestiers non-ligneux (PFNL) dans les statistiques forestières nationales, y compris la maîtrise des flux commerciaux de ces produits dans les différentes économies nationales.

En outre, deux sessions volontaires se sont tenues en soirée pour aborder l'importance et le rôle des produits forestiers non-ligneux (voir Annexe II-c) et des «Arbres hors forêt» (voir Annexe II-d)

2.4 Etude prospective du secteur forestier en Afrique

Suite à la présentation générale de l'étude par l'équipe de la FAO (voir les Annexes IV-a et IV-b), les participants ont unanimement reconnu l'importance et le bien - fondé de mener cette étude en mettant un accent particulier sur les regroupements sous-régionaux, car l'Afrique est un continent de contrastes écologiques: un nombre limité de pays contiennent à eux seuls des forêts parmi les plus riches du monde, d'autres par contre ne sont dotés que d'une modeste superficie de forêts naturelles.

La sous région de l'Afrique centrale et Madagascar qui lui a été rattaché dans le cadre de cette étude recouvrent ensemble plus de 220 000 000 ha de tous les types de forêts concernées.

Deux commissions ont été formées pour déterminer les «points d'entrée» principaux pouvant favoriser le développement du secteur forestier dans la sous-région et identifier un certain nombre de domaines dans lesquels les pays concernés et la communauté internationale devront mener une série d'actions pour soutenir, amplifier ou modifier les tendances globales actuelles.

Ces deux commissions ont recommandé que FOSA, au niveau de l'Afrique centrale, s'appuie sur l'analyse des problèmes identifiés dans des domaines clés (institutionnel, législatif et réglementaire, socio-économique et culturel, technique, environnemental et financier) pour mieux aider les études thématiques prioritaires dans la sous-région.

Une liste indicative de 26 thèmes a été proposée par la FAO (voir Annexe IV-c). Etant donné la diversité des situations Des pays représentés, les participants ont estimé que l'amendement de certains thèmes (7, 13, 21, et 26) ainsi que l'addition de deux nouveaux thèmes étaient indispensables. La liste amendée est jointe en Annexe IV-d de cette synthèse.

Concernant le travail des «Points focaux nationaux», et en particulier la préparation des rapports nationaux, les participants ont largement débattu des aspects liés aux moyens de communication, de collecte de données à mettre à leur disposition, ainsi que des échéances fixées pour la confection des rapports nationaux.

Pour ce qui concerne les moyens opérationnels, l'équipe technique de la FAO a précisé que le travail de collecte et d'analyse de l'information pertinente sur le secteur forestier ainsi que la préparation des rapports nationaux, constituaient la contribution des pays de la sous-région, et qu'une dotation en équipement informatique aux Points focaux nationaux ne serait envisageable

que dans le cadre de l'adhésion de nouveaux partenaires bilatéraux, avec lesquels la FAO est actuellement en négociation.

La plupart des pays ont cependant tenu à noter la faiblesse des communications entre les services techniques de la FAO et les administrations nationales, et ont demandé que les bureaux de la FAO améliorent la fluidité de ces communications, tout en jouant un rôle de relais plus efficace.

Les échéances proposées pour la confection des rapports nationaux devraient être allongées d'au moins trois mois par rapport à celles fixées par la FAO c'est-à-dire à compter de mai 2000, afin de s'assurer que l'ensemble des pays apportent leur contribution à la préparation des synthèses sous - régionales.

Des appuis techniques et financiers ponctuels de la FAO et des autres partenaires impliqués, sont à cet effet demandés pour les Points focaux nationaux qui devront au préalable fournir les estimations budgétaires appropriées.

ANNEXE I - AGENDA DE L'ATELIER

Samedi 25 et Dimanche 26 septembre

- Arrivée des participants au Gabon;
- Départ pour Lambaréné:
(Dimanche à 14h30, lieu de rencontre: hall principal de l'hôtel Novotel Rapotchombo).

Lundi 27 septembre

- Matinée
- 08:00 Enregistrement des participants;
- 09:30 Ouverture officielle
 - ◆ Message de bienvenue par le Maire de Lambaréné;
 - ◆ Message de bienvenue par le Forestier principal de la FAO (Bureau régional pour l'Afrique) et présentation de la situation de la foresterie en Afrique ainsi que des activités de FOSA;
 - ◆ Message de bienvenue par le Fonctionnaire principal de la BAfD;
 - ◆ Message de bienvenue par le délégué de la CE;
 - ◆ Message de bienvenue par le Représentant du Ministre des Eaux et Forêts;
 - ◆ Session photo;
 - ◆ Introduction par le Directeur Général des Eaux et Forêts (Président de la réunion);
 - ◆ Présentation par le Coordinateur du projet CE-FAO
 - ◆ le rôle et des activités du Département des forêts de la FAO;
 - ◆ des objectifs du projet et de l'atelier;
 - ◆ Courte introduction des activités régionales (OAB, PRGIE, OIBT, ATIBT, CIRAD-Forêt.)
- Après-midi
 - ◆ Présentation des pays (rapports des participants sur la situation des statistiques forestières dans leur pays et de leur rôle dans les politiques, la planification et les perspectives forestières).
- Soirée
 - ◆ Soirée de bienvenue et animation culturelle;

Mardi 28 septembre

- Matinée (8h30)
 - ◆ Début des sessions parallèles
 - ◆ Formation des groupes pour les sessions parallèles, mandat de travail des groupes, élection du président et du rapporteur de session;
 - ◆ Démarrage des sessions parallèles sur les produits forestiers (incluant le bois-énergie) et les ressources forestières (incluant les plantations); pour les détails voir Annexe ci-après;
 - ◆ Session sur les ressources forestières: présentation de l'évaluation des ressources forestières de la FAO (FRA 2000);
 - ◆ Session sur les produits forestiers: présentation de la collecte et des statistiques des produits forestiers de la FAO;
- Après-midi:
 - ◆ Suite des sessions parallèles;
- Soirée:

- ♦ Session volontaire sur les Produits forestiers non-ligneux;

Mercredi 29 septembre

- Matinée (8h30)
 - ♦ Conclusion des sessions parallèles, incluant la préparation des rapports des sessions;
 - ♦ Présentation des rapports des sessions parallèles en séance plénière;
- Après-midi:
 - ♦ Visite de terrain;
- Soirée:
 - ♦ Session volontaire sur les arbres hors forêt;

Jeudi 30 septembre

- Matinée (8h30)
 - ♦ Présentation détaillée des objectifs, des activités, des partenaires et des résultats de FOSA;
 - ♦ Discussion sur les questions prioritaires sous-régionales pour l'analyse dans FOSA;
- Après-midi:
 - ♦ Présentation des conclusions des discussions du matin sur les questions sous-régionales;
 - ♦ Présentation et discussion de la liste des documents thématiques régionaux;
 - ♦ Discussion du calendrier d'activités de FOSA ainsi que des partenaires, des ressources et de la logistique;

Vendredi 1 Octobre

- Matinée (8h30)
 - ♦ Résumé des discussions sur FOSA et des décisions prises jeudi; élaboration des conclusions;
- Après-midi
 - ♦ Note de clôture par le co-président sur l'utilisation des données du secteur forestier et sur la mise en oeuvre des prochaines étapes. Utilisation des données du secteur forestier (utilisations nationales et internationales ainsi que la disponibilité des données au public);
 - ♦ Etapes suivantes: Etudes-pilotes, Etudes de prospectives de FOSA/rapports nationaux et régionaux et définition des besoins d'assistance et de construction des capacités nationales;
 - ♦ Conclusions et recommandations par le Président;
 - ♦ Evaluation de l'atelier.
- Soirée:
 - ♦ Toast d'au revoir et dîner;

Samedi 2 Octobre

- Départ pour Libreville.

Sujets discutés en sessions parallèles

<u>Ressources forestières</u>	<u>Produits forestiers</u>
<p>Information sur les ressources forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie (définitions, modèle, etc.) • Moyens de dissémination <p>Information nécessaire sur les ressources forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superficie forestière: type, perturbation, groupes d'espèces, disponibilité en bois, propriété et aménagement, zones éco-floristiques, protection, changement • Plantations forestières: superficie, espèces, propriété, fonction, etc. • Volume et biomasse: biomasse, volume sur pied, volume commercial, accroissement, pertes, exploitation et récolte, changement • Santé des forêts, feux • Produits forestiers non-ligneux • Arbres hors forêt <p>Systèmes de classification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Local • FAO <p>Revue de la disponibilité des données locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pays par pays <p>Revue des contraintes</p>	<p>Secteur informel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques sur le bois-énergie • Statistiques sur les produits forestiers non-ligneux • Méthodes de suivi • <i>Groupe de travail</i> <p>Secteur formel</p> <ul style="list-style-type: none"> • statistiques sur la production et le commerce des bois ronds d'industrie, des sciages, des résidus, des panneaux, de la pâte et du papier • Annuaire des produits forestiers • Statistiques sur les capacités et les prix, facteur de conversion • <i>Groupe de travail</i> <p>Statistiques forestières et CI d'aujourd'hui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure des données, classification et définition • Collecte, traitement et dissémination des statistiques forestières • Echanges (au niveau national et international) des statistiques forestières et rôles des points focaux nationaux • <i>Groupe de travail</i> <p>Revue des données pays par pays</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation du questionnaire électronique de la FAO • revue des anciennes données nationales

ANNEXE II - COMPTE-RENDU SUR LES SESSIONS PARALLELES

a) Les ressources forestières

Introduction

Dans le cadre des travaux des sessions parallèles, un groupe de travail (groupe I) a été constitué pour aborder le sujet relatif à la collecte et l'analyse des données des ressources forestières. Les participants des différents pays invités se sont joints aux discussions qui ont été présidées par Monsieur Njib Ntep Dieudonné (ONADEF/Cameroun) et dont le rapporteur a été Monsieur Feizoure Julien (PRGIE/RCA).

Afin de mieux comprendre ce thème, et dans le souci de faciliter le déroulement des travaux, il a été demandé à Monsieur So Patrick (FAO), de faire un exposé sur l'évaluation des ressources forestières sur le plan mondial; par la suite, un exemple d'évaluation des ressources forestières à l'échelon national, cas du Gabon, a été présenté par Monsieur Bile Allogho Joachin (Directeur des inventaires et aménagement au Ministère des Eaux et Forêts du Gabon).

Cette présentation a été complétée par un exposé de Monsieur Koumba Zaou Paul (Institut des recherches forestière du Gabon) sur la situation des plantations gabonaises. Dans ce cadre, Monsieur Nze Nguema Sylvain (Ingénieur forestier) a introduit le rôle des SIG pour la connaissance et le suivi de ces plantations.

Dans leur ensemble, les travaux de la session ont porté plus précisément sur:

- ◆ la méthodologie de collecte de données;
- ◆ les ressources forestières à évaluer;
- ◆ la collecte des données sur les plantations.

A l'issu des débats, les constats et conclusions suivants ont été dégagés:

Methodologie de collecte de données

S'agissant de la méthodologie de collecte des données, certains pays partent de la classification des terres pour aboutir aux inventaires (Gabon). D'autres, par contre, commencent par des inventaires de reconnaissance (Cameroun), qui constituent pour eux l'un des éléments majeurs leur permettant d'affiner la classification des terres. Enfin, il reste des états qui n'ont encore pas de programme d'affectation des terres.

Par ailleurs, il s'est avéré que certains pays éprouvaient des difficultés à organiser une démarche méthodologique.

En général, il a été relevé que, pour la plupart des pays, peu d'inventaires nationaux, et notamment les inventaires de reconnaissance, ont été réalisés. Mais actuellement, la collecte des données se fait ponctuellement dans le cadre d'inventaires d'aménagement.

De plus, si des inventaires nationaux ont été mis en œuvre, il faut constater que nombre de données disponibles sont peu récentes. La réactualisation de l'information apparaît comme une nécessité pour les états qui doivent pouvoir s'appuyer sur un système d'informations plus fiable.

Dans leur ensemble, les participants soulignent le besoin d'appuis internationaux pour la mise en place des méthodologies, ainsi que pour la mise à jour et la poursuite des inventaires nationaux.

Ressources forestières A Evaluer

Il a été retenu que la connaissance des superficies est une information nécessaire et essentielle. Toutefois, il s'avère que cette dernière peut être partielle, limitée aux zones productives et que les efforts restent à faire pour avoir une situation nationale plus complète.

En outre, il a été relevé la nécessité de connaître la production et la productivité des forêts, notamment les accroissements de différentes espèces forestières afin de mieux planifier cette ressource. Ce type d'information s'avère encore plus rare et plus difficile, compte tenu, entre autres, du manque des moyens, et de l'insuffisance des capacités humaines.

En outre, il a été noté une insuffisance de données sur les types de forêt autres que celles de production, telles que les forêts dégradées, les zones inondées etc.

Enfin, il a été souligné la nécessité d'évaluer les ressources forestières des zones agroforestières et plus particulièrement des zones sahéliennes pour leur gestion durable, et une meilleure maîtrise de la filière bois énergie.

Plantations forestières

En matière de plantation, les démarches diffèrent d'un pays à un autre. Certains ont arrêté le travail des régions nationales, entraînant progressivement l'arrêt de l'expertise nationale en la matière. Pourtant des plantations forestières existent encore, mais elles se font de manière privée ou familiale. Toutefois les statistiques sont mal connues. Par conséquent, il a été souligné la nécessité de soutenir ces actions, et de les suivre.

Par ailleurs, il a été recommandé d'appuyer particulièrement les efforts entrepris pour la mise en place des plantations villageoises, et de voir ces actions soutenues.

Enfin, il est apparu important que les différentes structures nationales s'engagent plus encore pour l'obtention de statistiques fiables, tant sur les plantations d'Etat que sur celles des privés ou des communautés.

REsumE des interventions des participants nationaux

Burundi

Au Burundi, le dernier inventaire date de 1976. Il était prévu d'actualiser les données en 1992, mais malheureusement les événements affectant le pays n'ont pas permis de réaliser ce travail. Actuellement, les informations disponibles proviennent de l'administration, d'études particulières et d'enquêtes sur la consommation de bois d'énergie et de produits forestiers non ligneux.

Il est à noter qu'a lieu une étude ayant comme objectif d'étudier l'impact de la crise sur l'environnement avec le financement du PNUD.

Désormais la priorité des données que les services forestiers cherchent à recueillir se concentre sur les disponibilités de la ressource ligneuse pour faire face aux besoins croissants des populations en bois de feu et charbon de bois.

Même si un vaste programme de plantation existait de 1978 à 1992 avec plus de 60 000 ha installés, l'évaluation de ce potentiel est mal connue aujourd'hui. Il reste aussi à rappeler que les privés conduisent aussi des reboisements et que le système agroforestier est encouragé.

Cameroun

Le Cameroun a bénéficié de plusieurs inventaires de reconnaissance et ses structures nationales, CENADEFOR, puis ONADEF, ont eu l'appui du CIRAD-Forêt de 1982 à 1994 et de l'ACDI. A la suite de ces travaux, le pays a mis en place un plan d'utilisation de terre sur 14 millions d'ha.

Actuellement, une dizaine de sociétés privées et 5 projets pilotes réalisent des inventaires d'aménagement et des plans d'aménagement dans le cadre d'une convention provisoire de 3 ans sur une superficie de 1 842 447 ha. Les travaux concernant la stratification forestière sont réalisés par le Centre de télédétection et de cartographie (CETELCAF) de l'ONADEF. Il faut signaler que 2 projets d'aménagement sont approuvés par l'administration et en cours d'exécution; il s'agit des projets Soolala et Locoundje-Nyong sur une superficie de 168 916 ha, et elles concernent 2 unités forestières d'aménagement (UFA).

Aujourd'hui, environ 8 000 000 ha restent à inventorier pour compléter le plan de zonage de la zone méridionale du Cameroun. Des efforts prioritaires sont encore à accomplir pour connaître le potentiel ligneux et sa productivité.

Enfin, dans le domaine des plantations, la situation s'avère délicate, car des superficies sont perdues ou dégradées par manque de surveillance, d'entretien ou à cause des feux.

Congo

Si les premiers inventaires d'aménagement ont été réalisés dans les années 70 par la FAO et le CIRAD Forêt (ex CTFT) (l'inventaire était réalisé sur 2,5 millions d'hectares avec un taux de sondage de 0,4%), les plans d'aménagement qui devaient suivre n'ont pas été respectés. Par ailleurs, de 1983 à 1987, un autre programme d'inventaire a été mené sur 1,5 million d'hectares, financé par le Congo et le PNUD.

Depuis près de 5 ans, une expérience d'aménagement est menée, à travers le pays (dans 3 exploitations forestières) et elle est référée sous le sigle d'UPARA (Unité pilote d'aménagement, de reboisement et d'agroforesterie). Dans le cadre d'un programme de partenariat entre le Ministre chargé des Forêts et les sociétés forestières, il s'agit de:

- l'identification des arbres semenciers et la récolte des graines;
- la mise en place des pépinières;
- le reboisement en essences locales;
- des essais agroforestiers dans les zones agricoles;
- la mise en place des plantations villageoises.

Néanmoins, il reste encore le besoin de mieux connaître les ressources forestières au niveau national ainsi que les superficies des différents types de forêts, en particulier celles des zones inondées.

Pour les plantations, une superficie de 70 000 ha a été réalisée incluant 7 000 ha en forêt dense (Okoumé, Limba). Pour les activités de reboisement, il existe 2 entreprises, le Service national du reboisement et l'ECOSA (Eucalyptus, ex-UAIC); mais le Service national de reboisement se heurte aux problèmes d'entretien de part l'insuffisance des moyens financiers. Par ailleurs, il est mis en place un programme de reboisement villageois entrepris par les ONG avec l'appui de l'Etat.

Gabon

Dans ce pays très forestier (85% de la superficie sont couverts de forêt, soit 22 000 000 ha dont 20 000 000 ha de forêts productives), la connaissance des ressources forestières s'insère dans le cadre de la nouvelle politique forestière dont les grandes lignes ont été définies en 1996.

Ainsi, le processus de planification stratégique en matière d'aménagement se présente comme suit:

1^{ère} phase 1998–2000: formulation du plan d'aménagement forestier et établissement des normes et directives;

2^{ème} phase 2000–2010: mise en œuvre à l'échelle nationale des plans d'aménagement durable.

Actuellement 400 000 ha sont en cours d'aménagement, 4 000 000 ha sont prévus en 2010 et 6 million ha en 2025. L'aménagement durable des forêts a débuté par un plan d'affectation des terres. La stratification de la 1^{ère} zone est terminée et la 2^{ème} est en cours de réalisation.

Concernant les données forestières, proprement dites, elles sont centralisées à la DIARF (Direction des inventaires et aménagement forestier) et des annuaires sont édités tous les ans. Enfin, les informations prioritaires, que les forestiers gabonais souhaitent pouvoir obtenir et engranger, sont relatifs au couvert végétal et à son potentiel ligneux ainsi qu'aux volumes (produits, transformés, consommés et exportés).

Quant aux plantations, leur connaissance (dont la surface estimée est de 30 000 ha avec comme essence majeure, l'Okoumé) reste hétérogène. Actuellement, des travaux de recherche (suivi de la croissance avec des placettes d'observation permanente) sont conduits sur 1 000 ha du site d'Ekouk en s'appuyant sur la mise en place d'un SIG. Mais il est difficile de prendre la mesure de l'état des plantations existantes à travers le pays face à l'impact des populations riveraines, des dégâts sanitaires ou du manque d'entretien.

Madagascar

La situation des domaines forestiers nationaux est connue grâce à l'Inventaire écologique forestier national (IEFN) 1996-1999. En outre, des normes d'inventaire existent ainsi que 2 systèmes d'information sur les données forestières (financement USAID). Par ailleurs, pour la préservation des ressources forestières, il est attendu une plus forte implication des populations locales depuis la mise en place de la Gestion locale sécurisée (GELOSE). Malgré tout, les efforts doivent continuer, en priorité, pour mieux suivre les niveaux de la production forestière et connaître les volumes consommés pour le bois-énergie.

Quant aux plantations qui peuvent être établies par des individus, des exploitants forestiers ou le Ministère, seuls les reboisements publics sont suivis par les services forestiers.

République centrafricaine

En RCA, il y a eu, dans les années 60, un inventaire réalisé par le CIRAD-Forêt (ex CTFT); puis à partir de 1989, un inventaire de reconnaissance sur 3 000 000 ha financé par la Banque mondiale et réalisé par Poulain Theriault. En outre, 2 inventaires d'aménagement ont été entrepris avec le CIRAD-Forêt (Ngotto /Projet ECOFAC - 195.500 ha avec un taux de sondage de 1% -, et Sangha-Mbaere - 106 000 ha avec un taux de sondage 2,5% -). Pour le cas de la Sangha-Mbaere, il s'agit de la réalisation d'un projet pilote de recherche de développement destiné à l'aménagement d'un massif forestier, cela avec la participation de la SESAM (Société d'Exploitation de la Sangha-Mbaere).

Toutefois, l'information forestière est loin d'être complète alors que pour les forestiers centrafricains, il s'avère de mieux comprendre et suivre le recul des forêt et sa dégradation.

Concernant la situation des plantations, elles sont à un stade embryonnaire en RCA. Si on exclut les essais des plantations de Teck, réalisées dans les années 1968-1969 par la FAO dans les forêts de Bimbo, c'est seulement à partir de 1972 qu'ont réellement démarré des travaux de plantations avec principalement des essences à croissance rapide.

Tchad

Dans ce pays, il y a eu un inventaire au niveau national en 1970 qui fut repris en 1989 par le CIRAD-Forêt (ex-CTFT). A cette démarche qui apparaît déjà ancienne, quelques autres inventaires ont eu lieu à l'échelon local. Ainsi, pour la production du bois de feu, 8000 ha ont été inventoriés en 1990 et plus récemment, la zone des gommiers a été évaluée avec l'appui de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP). Pour ces différentes études, les méthodologies sont diverses rendant difficile une bonne valorisation des données obtenues. En conséquence l'information sur les ressources forestières est fragmentaire et précaire. Par ailleurs, les efforts futurs visent à connaître la superficie et la localisation des ressources ligneuses et leur accessibilité en ayant une approximation des volumes disponibles.

Enfin, l'état des superficies plantées est méconnu par manque de suivi. Pourtant il existe une volonté de reboiser car 25 000 plants sont produits annuellement par le service forestier qui les distribue en début de saison des pluies aux populations.

ANNEXE II - COMPTE-RENDU SUR LES SESSIONS PARALLELES (Cont.)

b) Les produits forestiers

Introduction

En session parallèle, un groupe de travail (groupe II) s'est consacré aux aspects relatifs aux produits forestiers. La présidence de cette session est revenue à Monsieur Bardoum Djekourbian (Directeur Adj. des Forêts/Tchad) avec Monsieur Mihigo Augustin (Chef de l'Inventaire/Rwanda) comme rapporteur. Ainsi les participants ont abordé les sujets suivants:

Le secteur informel des produits forestiers:

Statistiques sur le bois énergie;
Statistiques sur les produits forestiers non-ligneux;
Méthode de suivi.

Le secteur formel des produits forestiers:

Statistiques sur la production et le commerce des bois ronds d'industrie, des sciages, des résidus, des panneaux, de la pâte et du papier;
Annuaire des produits forestiers;
Statistiques sur les capacités et les prix ainsi que les facteurs de conversion.

Les statistiques forestières et communication informatique d'aujourd'hui:

Structure des données, classification et définition;
Collecte, traitement et diffusion des statistiques forestières;
Echanges (aux niveaux national et international) des statistiques.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un expert de la FAO a d'abord présenté au groupe le rôle de la FAO dans la collecte des données, ses méthodes de travail, le traitement et la diffusion des données, l'utilité des statistiques forestières, et enfin, il a donné des conseils professionnels sur la meilleure utilisation des données.

Après cet exposé, le groupe s'est accordé sur les méthodes de travail du groupe en consacrant une heure de temps à chacun des sujets cités plus haut.

Le secteur informel des produits forestiers

Un expert du Gabon a fait un bref exposé sur le secteur informel du bois-énergie au Gabon et a fait ressortir les difficultés qu'il y avait à obtenir des informations dans ce domaine. Le groupe a déterminé les caractéristiques et les paramètres qui régissent ce secteur et en a développé les aspects les plus importants:

Ces produits sont beaucoup utilisés par les populations locales;
Ce sont des produits économiques dont la valeur est méconnue dans les statistiques officielles.

Quelques paramètres qui interviennent dans la collecte des données sur le secteur informel:

Les populations utilisatrices du bois énergie;
La quantité du bois énergie consommée par personne et par famille;
Les industries agricoles utilisant l'énergie du bois;
Les sources du bois énergie qui sont:
résidus;
plantations forestières;

déchets d'usines.

Le taux de conversion bois en charbon;

La consommation des centres urbains et ruraux ainsi que leurs approvisionnement;

Les essences et les types de foyers utilisés sur ce sujet.

Le groupe a conclu que la collecte des données fiables sur le secteur informel n'est possible que grâce aux enquêtes périodiques.

Le secteur formel des produits forestiers

L'équipe de la FA a introduit ce sujet en soulignant les aspects institutionnels et organisationnels de ce secteur.

Pour le groupe, le secteur formel se définit comme un secteur structuré, réglementé et contrôlé. Les caractéristiques de ce secteur se situent à plusieurs niveaux de la chaîne, de la collecte de l'information au niveau de la production primaire jusqu'à la publication. Les différentes étapes étant les suivantes:

Information au niveau de la production des grumes;

Information sur les types de transformation; exemple de la première transformation (déroulage; plaquage; sciage et tranchage.);

Caractéristiques des industries;

Nombres d'unités de transformation et leur capacité;

Fiscalité;

Commercialisation des produits (produit bruts, produits transformés.);

Publication.

Les pays à grand couvert forestier (Gabon, CA, Congo) ont donné la capacité de leurs usines de première transformation du bois:

Pour le Gabon, avec 38 unités de première transformation installées, de 5 à 7% de la production nationale du bois est transformée localement;

Pour la République du Congo, avec 30 usines, 45% de la production est transformée localement;

La République Centrafricaine transforme 85% de la production.

En ce qui concerne Madagascar, beaucoup d'informations existent, mais l'organisation et le traitement des données sont encore insuffisants. Cependant, avec l'aide de la Banque mondiale, les Services statistiques commencent à s'organiser du point de vue informatique.

La fiscalité est un élément très important dans le secteur formel des produits forestiers. Elle permet d'avoir certains chiffres, mais les risques d'une sous-estimation sont réels.

Pour la plupart des pays à grand couvert forestier de la sous-région, les taux des différentes taxes tendent à inciter les opérateurs économiques à installer les usines de transformation du bois dans les pays producteurs.

Enfin, l'état du secteur formel est présenté chaque année par un rapport annuel spécifique; c'est l'annuaire des statistiques. Ces annuaires ne sont pas largement diffusés à cause du manque de moyens financiers.

De plus, une autre contrainte dans la collecte des données, pour ce domaine, est le manque de collaboration de la part des opérateurs économiques.

Enfin, au niveau national, la coordination des institutions et services impliqués dans la collecte des données fait parfois défaut.

Utilisation et communication informatique

Tous les représentants des pays présents dans le groupe ont abordé l'état de l'utilisation de l'informatique dans leur département respectif. Presque tous les pays sont au même niveau, à part le Gabon qui a déjà intégré cet outil pour la collecte des données forestières.

Par ailleurs, l'importance du matériel informatique varie fortement d'un pays à l'autre; certains en ont suffisamment alors que d'autres en manque.

Enfin, tous éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de l'interface informatique et communication.

Recommandations

La mise en place, par les Etats, des moyens nécessaires à la collecte des informations. De plus, des systèmes adéquats de coordination des sources d'information doivent être implantés au niveau national;

L'appui aux Etats par la FAO et par les partenaires internationaux dans le domaine de la diffusion des données par les différents moyens existants. De même, une aide est souhaitée pour l'abonnement aux réseaux électroniques; et

L'appui à la formation du personnel impliqué dans les statistiques forestières aux méthodes de collecte et de traitement des données statistiques par l'informatique.

ANNEXE II - COMPTE-RENDU SUR LES SESSIONS PARALLELES (Cont.)

c) Les produits forestiers non-ligneux

Introduction

Parmi les produits forestiers, une place particulière peut être accordée aux Produits forestiers non-ligneux (PFNL). Pour aborder cet aspect, une session volontaire en soirée a été organisée. Dans ce cadre, les participants africains ont partagé leurs remarques sur le rôle et les enjeux des PFNL dans leur pays respectifs.

Observations et constats

Ainsi tous s'accordent à dire l'importance des PFNL pour la vie des populations locales. S'il semble évident que les produits médicinaux ou alimentaires sont largement employés, il faut constater que les dispositifs n'existent pas pour un suivi régulier des marchés et de la consommation. Les statistiques restent épars et résultent souvent d'études ponctuelles.

Dans la région du Bassin du Congo, le gibier tient une place essentielle; mais, il a déjà été constaté que la chasse traditionnelle laisse place à des professionnels disposant de camions frigorifiques qui vont ravitailler les villes. Pourtant l'impact de la commercialisation sur les ressources existantes reste difficilement mesurable car des chiffres fiables manquent.

Seuls quelques produits sont recensés plus soigneusement comme la gomme arabique au Tchad, car leur exportation contribue au budget national.

De fait, l'organisation d'un système cohérent de collecte de statistiques sur les PFNL manque généralement; il faut encore aider à l'établissement de capacités nationales pour établir des bases de données opérationnelles et durables.

ANNEXE II - COMPTE-RENDU SUR LES SESSIONS PARALLELES (Cont.)

d) Arbres hors forêt

Introduction

L'importance des ressources forestières et arborées ne doit pas faire oublier qu'il existe un potentiel ligneux en dehors du domaine des forêts et autres terres boisées; il s'agit ainsi de prendre en compte la réalité des «arbres hors forêt». S'inscrivant dans les objectifs du projet, ce sujet des «arbres hors forêt» a donné lieu à une session volontaire en soirée. Durant cette séance, les discussions qui se sont développées se sont construites à partir d'un document de réflexion préparé par le Service de la conservation, de la recherche et de l'enseignement forestiers/Département des forêts – FAO (voir ci-après «Les arbres-hors forêt: Vers une meilleure connaissance des ressources arborées sur les terres non-forestières»).

Discussion et constat

En premier lieu, il s'est avéré essentiel de rappeler la définition des «arbres hors forêt» telle qu'elle a été rédigée par les experts forestiers réunis par la FAO au cours de la réunion de Kotka III. Pour mémoire, les «arbres hors forêt» sont ainsi définis:

Arbres sur d'autres terres que celles définies comme forêt ou autres terres boisées. Comprend: (i) arbres sur des terres qui pourraient être définies comme forêt ou autres terres boisées, mais d'une superficie inférieure à 0,5 ha et d'une largeur de moins de 20 m; (ii) arbres isolés dans des prés et pâturages; (iii) cultures arborées permanentes dans des vergers à arbres fruitiers et plantations de cocotiers; (iv) arbres dans des parcs publics et jardins, en ville, en haies et plantations en lignes longeant des rues, routes, chemins de fer, fleuves, rivières et canaux; (v) arbres en haies brise-vent et autres écrans d'une superficie inférieure à 0,5 ha et moins de 20 m de largeurs.

En outre, il fut nécessaire de faire comprendre que cette dernière définition s'intègre et s'ajuste aux autres définitions, relatives au secteur forestier, déjà employées par la FAO. En fait, cette démarche ne fut pas aisée à expliquer, car pour certains forestiers africains, l'arbre hors forêt est seulement un arbre isolé.

De plus, une sensibilité différente s'est dégagée par rapport au thème abordé. Pour les représentants de pays au riche couvert forestier, le sujet de l'«arbre hors forêt» n'est pas une priorité alors que le domaine forestier et boisé offre un grand potentiel ligneux. Par contre, la prise en compte et la connaissance de cette ressource, qu'est l'«arbres hors forêt», s'avèrent essentielles dans des pays comme le Burundi ou le Rwanda où la pression démographique et la disparition des forêts obligent à la valorisation de tout le matériel ligneux. Cette dernière réalité se vérifie aussi au Tchad dont les conditions écologiques font de l'arbre un bien précieux.

Pour les participants de ces derniers pays, il ne fait pas de doute que l'importance des «arbres hors forêt» doit être évaluée et régulièrement suivie. Cependant, il reste à établir et à tester les méthodologies qui devront aider à leur estimation.

Enfin, durant la réflexion engagée, il a été souligné que l'«arbre hors forêt» est une source pour une large gamme de produits (bois de feu, fourrages, fruits) ainsi que de services (amélioration du sol, brise-vent); il semble alors que l'évaluation de telles ressources ne peut se satisfaire de l'approche classique des inventaires forestiers. Mais la variabilité des paramètres à mesurer peut s'avérer coûteuse et le premier défi consiste à convenir et à maîtriser des référentiels identiques d'une étude à l'autre, tout en préservant une flexibilité dans les objectifs à atteindre.

ANNEXE III - DOCUMENT DE REFLEXION SUR LES ARBRES-HORS-FORET

Vers une meilleure connaissance des ressources arborées sur les terres non-forestières

Préparé par le Service de la conservation, de la recherche et de l'enseignement forestiers (FORC-FAO)

Introduction

La réduction du couvert forestier et arboré en général, continue à soulever de nombreuses préoccupations de la part des pays concernés et de la communauté internationale. En effet, la perte de ces ressources a un impact direct sur les communautés pauvres qui dépendent des arbres et autres formations arborées pour améliorer leur qualité de vie. En réponse à cette situation, la plantation d'arbres sur les terres non forestières, qu'elle soit en ville ou à la campagne, est appelée à croître. Afin que ces systèmes arborés soient durables, l'on devra porter une attention particulière à la place qu'ils prendront dans le cadre général d'utilisation des terres, leur relation avec les ressources forestières, et la dynamique démographique.

Idéalement, la promotion de nouvelles plantations devraient être faite suivant une vision claire de leurs rôles économique, écologique, environnemental et social. En fait, les actions de plantation d'arbres en dehors des forêts ainsi que les actions de 'revégétalisation' sont des activités vitales identifiées afin de tendre vers une agriculture durable, de lutter contre la sécheresse et la désertification, et de contrôler l'érosion. Toutefois, les projections futures des besoins globaux, régionaux et nationaux pour les produits et autres services rendus par les «arbres-hors-forêts» (AHF) ne sont pas pleinement compris ni définis. Il en est de même de leur relation face à la dynamique de déforestation. Il est aussi important de noter qu'en dépit de leur importance, les AHF ne sont pas comptabilisés systématiquement dans les évaluations des ressources, ni intégrées systématiquement dans les prises de décisions relatives à l'aménagement du territoire et à une position renforcée dans l'économie nationale. Les informations provenant de l'évaluation de cette ressource apporteront aux décideurs et gestionnaires des informations nécessaires dans le choix des systèmes de production et de protection à promouvoir.

Ce document de réflexion examine spécifiquement les questions relatives à l'évaluation des ressources AHF. Dans un premier temps, il pose la question de la définition des AHF dans le contexte de la déforestation et des changements d'utilisation des terres. Par la suite, un regard est posé sur l'état des connaissances actuelles (acquis statistiques et méthodologiques d'évaluation) et est illustré par le biais d'études de cas. Enfin, suite à une présentation de différentes questions méthodologiques, institutionnelles et financières liées à l'évaluation de AHF, certaines actions sont suggérées dans le but de renforcer les capacités institutionnelles appelées à participer au processus d'évaluation des AHF.

Il est espéré que ces quelques points de réflexion apporteront un éclairage sur l'importance des AHF et de leur évaluation. Il est aussi espéré qu'à la fin de l'atelier, les participants apporteront des recommandations quant aux actions à entreprendre dans le processus de développement des méthodologies d'évaluation, et en particulier dans le cadre du projet GCP/INT/679/EC et de ses études pilotes .

Evaluer les arbres hors forêts

Encadré 1

Que sont les AHF?
 Pourquoi évaluer les AHF?
 Pour qui évaluer les AHF?
 Quelles méthodes pour évaluer les AHF?
 Qui évalue les AHF?
 Quel processus adopter? Par où commencer?

Définir les «arbres hors forêts»

Tout d'abord se pose la question de la nature des «arbres hors forêts» (AHF), et en conséquence celle de la définition de cette catégorie de ressources. A fin d'harmonisation internationale pour l'évaluation et la gestion des ressources forestières, la «Consultation d'expert de la FAO sur l'Evaluation globale des ressources forestières 2000 (FRA 2000)» a défini les termes relatifs aux forêts, dont celui des «arbres hors forêts» (AHF). L'encadré 2 présente la définition des AHF, s'agissant des «arbres occupant les terres autres que celles définies comme forêts et autres terres boisées» (KOTKA III, Finlande, 1996). Il est à noter qu'une meilleure compréhension de cette définition se fait à la lecture comparative de la définition des différents concepts s'y référant, notamment ceux de la forêt, des autres terres boisées et des arbres.

Encadré 2

Définition des arbres hors forêts (KOTKA III, 1996)

Arbres sur d'autres terres que celles définies comme «forêts» ou «autres terres boisées». Comprend: (i) arbres sur des terres qui pourraient être définies comme forêt ou autres terres boisées, mais d'une superficie inférieure à 0,5 ha et d'une largeur de moins de 20 m; (ii) arbres isolés dans des prés et pâturages; (iii) cultures arborées permanentes dans des vergers à arbres fruitiers et plantations de cocotiers; (iv) arbres dans des parcs publics et jardins, en ville, en haies et plantations en lignes longeant des rues, routes, chemins de fer, fleuves, rivières et canaux; (v) arbres en haies brise-vent et autres écrans d'une superficie inférieure à 0,5 ha et moins de 20 m de largeur.

Le dénominateur commun est donc l'espace hors forêts. On ne parle donc pas ici de forêt, mais plutôt d'arbres et de systèmes arborés que l'on retrouve, entre autre, sur les terres agricoles, les prés, les pâturages, les établissements humains, les terres improductives et en ville (Les encadré 3 et 4 présentent respectivement les bénéfices des AHF en milieu rural et en milieu urbain). Ils sont gérés et exploités par une multitude d'utilisateurs dont les pasteurs, les fermiers et les citoyens. Ces ressources ont également la particularité d'être sous la responsabilité de différentes institutions qui souvent, par des politiques et législations divergentes et parfois contradictoires, freinent la promotion durable de ces systèmes dans le cadre d'une gestion intégrée des terres. Le problème de leur estimation est donc fondamentalement différent de celui des arbres situés en forêt et dans les autres zones boisées, et se pose à trois niveaux essentiellement: méthodologique, institutionnel et financier:

Le développement de méthodes et techniques d'évaluation (incluant les méthodes d'inventaire) et le choix des paramètres à mesurer devra prendre en compte des facteurs tels la diversité des ressources (espèces, distribution, densité), la hiérarchisation des besoins, les échelles d'évaluation, la fréquence des évaluations.

La détermination des rôles et responsabilités respectifs des différents acteurs concernés est d'autant plus complexe et difficile qu'elle doit prendre en compte des 3 étapes très distinctes de la collecte, le traitement et l'échange/diffusion de l'information. Les mécanismes institutionnels qui tendent vers une planification intégrée devront prendre compte du caractère pluraliste (communautés locales et ONG, secteur privé et public) et de la multi-disciplinarité (agronomes, forestiers, urbanistes) du cadre d'intervention.

Le choix des méthodes d'évaluation sera conditionné par la disponibilité financière et la capacité technique institutionnelle à mettre en œuvre ces évaluations et à les poursuivre dans le temps, afin de fournir des informations qui tiennent compte au fil du temps de la dynamique du milieu et des forces qui le conditionnent. Une bonne coopération institutionnelle pourra contribuer positivement à concilier coûts et besoins.

Les questions Pourquoi évaluer? Pour qui évaluer? Comment évaluer? sont indissociables. Les méthodes d'évaluation, les coûts relatifs, et le niveau d'implication des différents acteurs dans les différentes étapes du processus de collecte et de traitement des informations en dépendront. Aussi, pour définir, classer et évaluer les AHF, il est important de tenir compte de nombreux facteurs tel que:

La notion d'usage multiple;

La multiplicité des utilisateurs directs et bénéficiaires indirects;

La dynamique évolutive de la ressource dans le contexte de déforestation, de changement d'utilisation des terres, d'aménagement du territoire;

La pression anthropique et les modes de gestion des terres, essentiel au vue de la complexité des systèmes agricoles et pastoraux;

Les questions foncières, de propriété de l'arbre et d'accès à la ressource;

Les différentes échelles (local, national et international) et le choix des méthodes d'évaluation en découlant (tels la télédétection, photos aériennes, visites de terrains, etc.) .

Une partie de ces questions relève de l'agriculture multi-fonctionnelle, du développement rural intégré, du développement forestier durable, et de l'urbanisme. Le succès de l'entreprise n'est pas celle de gérer «forestièrement» ces arbres hors forêts, mais les efforts des nombreux intéressés, à unir leurs efforts dans une perspective de développement durable.

Encadré 3

Les «arbres hors forêt» en milieu rural

Le rôle des arbres sur les terres agricoles et pastorales pour la restauration et la conservation des ressources est bien connu. Ils sont intégrés dans la vie quotidienne des ménages et des communautés, en particulier dans les pays en développement. L'arbre isolé dans les pâturages apporte son ombrage au bétail dont le fumier, ajouté au recyclage en superficie par les racines de l'arbre des éléments minéraux lessivés en profondeur, améliore la fertilité des sols. Les paysans les alignent autour des champs et des habitations en autant de haies vives et brise-vent qui protègent les cultures contre la divagation des animaux et l'érosion éolienne. En montagne, plantés le long des courbes de niveau, les arbres contrôlent l'érosion des sols battus par les pluies. Leur capacité à restaurer la fertilité des sols, évoquée ci-dessus est complétée par les associations symbiotiques: mycorrhizes et bactéries fixatrices d'azote permettant à la flore d'assurer une exploitation complète des éléments nutritifs. Les petits boisés privés et communautaires plantés pour la production de bois-de-feu fournissent également un abri à la faune et à la flore sauvages. Les systèmes de monoculture d'arbres de rente tels les palmeraies à huile, les plantations d'anacardiens, d'hévéas ou de cocotiers, les associations de plantes pérennes comme le café et le cacao sous couvert arboré, les cultures sous abris forestier sont autant de systèmes arborés agricoles, dont les services écologiques ne sont pas pris en compte à leur juste valeur dans l'aménagement du territoire et la structuration des terroirs.

Encadré 4

Les arbres dans les milieux habités et en ville

L'arbre en milieu urbain est en effet très utile partout, mais plus particulièrement dans les quartiers pauvres accrochés à flanc de montagne et qui se dérobaient sous l'influence des fortes pluies, dans les quartiers périphériques insalubres ou inondables, de même que dans les villages des zones sèches où il apporte ombre et protection. Les citadins sont en effet vulnérables à une mauvaise intégration des ressources arborées tant au cœur des villes qu'en périphérie. Sous les climats chauds, la capacité du couvert arboré à régulariser les variations de température peut être à la source d'une économie d'énergie importante. Outre fournir des aires de détente et de récréation, les parcs urbains et couloirs arborés offrent un habitat pour la faune; tout en tissant un réseau «vert» continu avec les campagnes. Ils contribuent d'une certaine manière à la conservation de la faune et de la diversité biologique. En plus de fournir un apport de bois pour l'énergie, les ceintures vertes autour de villes des régions sèches et désertiques constituent des écrans contre l'invasion par le sable et les poussières. Enfin, l'ensemble du couvert arboré des villes peut atténuer de façon non négligeable les effets de la pollution atmosphérique qui provoque maladies et morts prématurées chez des sujets vulnérables.

L'Etat des connaissances actuelles des arbres hors forêts

Au vue de l'importance croissante que prend cette ressource, l'accès à une meilleure information (quantitative et qualitative) devient urgent. Cette information, outil indispensable de planification pour les décideurs, gestionnaires, opérateurs, utilisateurs directs et intervenants dans la filière de commercialisation des produits, est requise par plusieurs pays. Les régions où le couvert forestier est très faible en ressentent un besoin encore plus pressant.

L'on note que les données sur les AHF ne sont pas, jusqu'à ce jour, systématiquement collectées dans les évaluations des ressources forestières nationales, ni par le Programme d'Evaluation des ressources forestières (FRA) de la FAO, mais a été identifié comme élément essentiel à l'aménagement durable des forêts.

En tout premier lieu, se pose la question de l'état de nos connaissances actuelles. En effet, beaucoup d'information existe mais dispersée parmi différentes institutions et correspondant à des objectifs très variables. Autant d'institutions non-gouvernementales et de ministères impliqués dans les secteurs des forêts, de l'agriculture, de la planification nationale, des revenus et autres. A titre d'exemple, mentionnons l'information sur (i) le flux des produits commercialisés sur les marchés internationaux et les revenus générés (ex: karité, huile de palme); (ii) taxes perçues localement; (iii) approvisionnement en bois de feu et charbon; les études de marchés de différents PFNL; (iv) les surfaces de plantations arboricoles (ex: cocotiers, palmiers); (v) études de cas villageoises sur le couvert arboré et les évaluations rurales participatives; (vi) études de production de biomasse des arbres fourragers; (vii) recherche sur la rentabilité des systèmes agroforestiers; (viii) production ligneuse par des plantations d'alignement le long des routes et les haies vives. Dans un but de systématisation de ces informations, plusieurs pays ont déployé des efforts notables dans la collecte de certaines statistiques et le développement de méthodes d'évaluation de certaines de ces ressources. Les deux exemples ci-dessous sont des exemples intéressants d'expériences d'évaluation des ressources arborées sur les fermes au Kenya (Encadré 5), et de l'inventaire des aires non forestières en Inde (Encadré 6). Il est aussi

intéressant de noter que quand elles existent, ces informations sont éventuellement interprétées pour des fins économiques mais pas pour leurs bénéfices environnementaux, ou vice-versa.

D'autres informations sont pratiquement inexistantes, comme celles relatives à l'arbre et aux parcs en milieu urbain. De nombreuses contraintes sont à l'origine du manque d'information et de la sous-utilisation de celle déjà existante. De nombreuses questions peuvent être posées sur chacune des étapes du processus d'évaluation, comme par exemple:

Quelle est la qualité de ces données? Quels sont les paramètres évalués? Quelles sont les méthodes d'évaluations utilisées? A quel point cette information est-elle partagée parmi différentes institutions? Sous quelle forme est-elle présentée (cartes, photos, banques de données)? Comment s'articulent les étapes de collectes, analyse et diffusion de l'information? Quel est et quel devrait être le rôle des différents acteurs et quelles sont leurs capacités institutionnelles pour les assumer? Comment l'information est-elle intégrée en aménagement du territoire? Comment prend-t-elle compte de l'interaction entre les milieux ruraux et urbains/habités? La collecte et l'analyse prennent-elles en compte les questions d'économie et de marché? Qui participent aux prises de décision? Comment les populations sont-elles impliquées? Quelles méthodes et mécanismes mettre en place afin de concilier les coûts aux besoins des différents utilisateurs? Quelles sont les opportunités au niveau national et international? Comment évaluer à une fréquence optimale?

Faire le point sur la connaissance actuelle sur les AHF n'est pas aisée. Mentionnons à titre d'exemple que la terminologie utilisée dans la littérature utilise souvent de façon indistincte, les termes dits «forestiers» au sens de la définition proposée par la FAO, alors qu'il s'agit de ressources non forestières. Par exemple, les différents documents ne font pas nécessairement la distinction entre plantation, boisement, boisé; les produits forestiers autre que le bois sont souvent issus des systèmes arborés non-forestiers, etc. De plus, l'analyse de ces données sur les AHF est complexe, dès lors qu'elle doit également s'articuler avec les processus parallèles de collecte des données sur le bois-énergie, les PFNL, les plantations forestières, les services environnementaux, les revenus des produits agroforestiers.

Un effort conjoint entre des institutions nationales de recherche, de formation, planification, des projets de développement impliqués dans la gestion des ressources arborées et d'utilisation des terres est une opportunité pour:

Proposer une approche commune pour le développement des méthodes d'évaluation et de renforcement des capacités institutionnelles.

Clarifier la définition des AHF et la typologie des différents systèmes de ressources que comprend cette catégorie.

Avoir une meilleure compréhension quant au type de statistiques et autres informations (quantitatives et qualitatives) existantes; donner une appréciation de leur qualité; identifier les dépositaires de ces informations.

Définir l'information nécessaire et identifier l'information manquante.

Encadré 5

Kenya – Evaluation des ressources sur les fermes

Dans leur article «Les terres africaines ne sont pas toutes en voie de dégradation: une enquête récente sur les arbres sur les fermes au Kenya révèlent la croissance rapide des ressources forestières», les auteurs présentent les résultats d'une étude sur la biomasse ligneuse sur les fermes au Kenya. L'étude, qui couvre 10 million ha où vit 80% de la population, nous révèle une croissance rapide de la biomasse ligneuse plantée entre les années 1986-1992. Elle démontre également que le bois sur les ferme devient la source majeure du matériel brut pour l'industrie du bois, étant donné que le volume sur pied est supérieur que celui rencontré dans les forêts conventionnelles. Ces résultats mettent en question quelques opinions pessimistes sur l'évolution de l'utilisation des terres, la théorie du déficit en bois-énergie, et les la dégradation des terres qui ne serait pas directement reliées à une croissance rapide de la population. Les fermiers Kenyans semblent mettre en application des pratiques réfléchies et durable de gestion du patrimoine naturel, incluant la plantation d'arbres. Les auteurs suggèrent que le système de propriété foncière sur les terres agricoles, serait un facteur significatif expliquant ces récents développements.

Source: P. Holmgren, E.J. Masakha and H. Sjöholm. 1994. Not all African Land is being deraded: a recent survey of trees on farms in Kenya revels rapidly increasing forest resource. AMBIO. The

Avoir une meilleure compréhension des méthodes de collecte et de traitement des données en cours; proposer le développement des méthodes et techniques de collecte, traitement et diffusion appropriées.

Avoir une meilleure vision du panorama institutionnel impliqué dans le processus d'évaluation des AHF et du rôle potentiel que ces institutions sont appelées à exercer.

Proposer des voies et moyens (mécanismes institutionnels et financiers) pour le suivi du développement de ce processus d'évaluation.

Le projet CE-FAO (GCP/INT/679/EC) et spécifiquement l'étude pilote sur les AHF, offrent une opportunité d'initier le processus régional de développement des méthodologies d'évaluation des AHF, et ce selon une approche définie en commun. Nous vous invitons à proposer les prochaines étapes de partenariat qui répondent aux priorités de vos pays.

Encadré 6

Inventaire des aires non-forestières en Inde

En Inde, le rapport sur l'état des forêts en 1997 consacre une section aux aires non-forestières. De 1991-1992, le service national d'inventaire forestier (Forest Survey of India – FSI), a réalisé l'inventaire des arbres hors des terres forestières conventionnelles du pays. Le principal objectif de cet inventaire est d'évaluer l'étendue et l'importance des plantations entreprises par différentes agences, sous différents schèmes de foresterie sociale. L'échantillonnage, le format de terrain, la méthodologie de traitement des données ont été développées par le FSI. Les arbres plantés sont classifiés en 8 catégories: fermes forestières, boisés villageois, plantation en bloc, routes, étang, plantations d'alignement le long des voies de chemin de fer et des cours d'eau, et autres. L'inventaire des aires non-forestières de Haryana a été complété en 1997. Les résultats nous apprennent que les fermes forestières contribuent pour environ 41% du volume de bois sur pied, suivi par les boisés villageois (23%), les plantations le long des routes (13%) et les plantations en bloc (11%).

L'élaboration de l'échantillonnage–Aires non-forestières: L'échantillonnage adopté pour cet inventaire se fait en deux étapes d'échantillonnage stratifié. Dans une première étape, l'unité d'échantillon est le district; dans la seconde, c'est le village. Lors de l'inventaire au niveau du district, un nombre optimum de villages à être inventorié est déterminé sur la base de données obtenues par des inventaires pilotes. Le nombre de village à être inventorié dans un district est déterminé d'après un rapport proportionnel. Les arbres sur pied dans les villages sélectionnés sont énumérés et mesurés par les équipes de terrain. La compilation et le traitement des données se fait au niveau du district.

Source: Ministry of Environment and Forests. 1997. State of Forest Report 1997. Dehra Dun, India, Forest Survey of India (FSI). 72 pp.

Opportunités de coopération nationale et internationale

Dans le cadre du projet FAO/EC (GCP/INT/679/EC), l'étude pilote sur les AHF offre une opportunité d'initier le processus régional de développement des méthodologies d'évaluation des AHF, et ce selon une approche définie en commun. Un effort conjoint entre des institutions nationales de recherche, de formation, planification, des projets de développement impliquées dans la gestion des ressources arborées et d'utilisation des terres est une opportunité pour:

Proposer une approche commune pour le développement des méthodes d'évaluation et de renforcement des capacités institutionnelles;
Clarifier la définition des AHF et la typologie des différents systèmes de ressources que comprend cette catégorie;
Avoir une meilleure compréhension quant au type de statistiques et autres informations existantes; donner une appréciation de leur qualité; identifier le type d'informations manquantes; identifier les dépositaires de ces informations;
Avoir une meilleure compréhension des méthodes de collecte et de traitement des données en cours;
Avoir une meilleure vision du panorama institutionnel impliqué dans le processus d'évaluation des AHF et du rôle potentiel que ces institutions sont appelées à exercer;
Proposer des voies et moyens pour le suivi du développement de ce processus d'évaluation.

Définitions

Forêt: Terre avec un couvert arboré (ou une densité de peuplement) supérieur à 10 pour cent et d'une superficie supérieure à 0,5 hectare (ha). Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimum de 5 m à maturité *in situ*. Cela comprend soit les formations forestières fermées où les arbres de différents étages et sous-étages couvrent une grande partie du terrain, ou les formations forestières ouvertes avec un couvert végétal continu dans lesquelles le couvert arboré excède 10 pour cent. Les jeunes peuplements naturels et toutes les plantations établies dans un objectif forestier, qui ont déjà atteint une densité de couverture de 10 pour cent ou une hauteur de 5 m, sont inclus dans la catégorie des forêts. Il en est de même des surfaces faisant normalement partie des superficies forestières qui ont été temporairement déboisées à la suite d'interventions humaines ou de causes naturelles, mais qui doivent retourner à la forêt.

Sont inclus: les pépinières forestières et les vergers à graines qui forment une partie intégrante des forêts; les routes forestières, les chemins, les coupe-feu et autres petites superficies ouvertes au sein de la forêt; les forêts des parcs nationaux, des réserves naturelles et d'autres zones protégées comme celles ayant plus particulièrement un intérêt scientifique, historique, culturel ou spirituel; les brise-vent et les rideaux-abri arborés avec une superficie supérieure à 0,5 ha et une largeur supérieure à 20 m; toutes les plantations établies dans un objectif forestier, en incluant les plantations d'hévéas et les peuplements de chênes liège.

Sont exclus: les terres utilisées de manière prédominante pour les pratiques agricoles.

Autres terres boisées: Terres ayant soit un couvert arboré (ou une densité de peuplement) de 5 à 10 pour cent d'arbres capables d'atteindre une hauteur d'au moins 5 m à maturité *in situ*, ou un couvert arboré (ou une densité de peuplement) de plus de 10 pour cent d'arbres d'une hauteur inférieure à 5 m à maturité *in situ* (c'est-à-dire les arbres nains ou rabougris), ou de plus de 10 pour cent d'arbustes et formations arbustives.

Arbres: Plante ligneuse pérenne avec un seul tronc, ou dans le cas d'un taillis avec plusieurs souches, ayant une couronne plus ou moins définie. Inclut: les bambous, palmiers et autres plantes ligneuses ayant les critères ci-dessus.

ANNEXE IV - COMPTE-RENDU SUR FOSA

a) Brève présentation de FOSA

Qu'est-ce que l'Etude prospective du secteur forestier en Afrique?

L'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (connue sous le sigle FOSA) est une initiative conduite par la FAO, en partenariat avec tous les pays africains, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, des Organisations intergouvernementales sous-régionales et régionales, la Banque mondiale et d'autres organismes. L'Etude des perspectives du secteur forestier en Afrique a été approuvée par les pays africains à la onzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA), tenue à Dakar, au Sénégal, en avril 1998. Les activités liées à FOSA ont commencé en octobre 1998 et se poursuivront jusqu'en juillet 2002.

FOSA est un processus visant à analyser dans quelle mesure le secteur forestier sera en mesure de contribuer au bien-être des Africains, par ses fonctions économiques, sociales et environnementales, dans le futur. FOSA analysera la situation, les tendances et les points forts qui caractérisent la foresterie africaine; présentera une vision régionale du secteur à l'horizon 2020; et identifiera des politiques, des programmes et des possibilités d'investissement qui aideront à faire évoluer le secteur dans les directions souhaitées.

FOSA est la plus récente d'une longue série d'études prospectives régionales concernant le secteur forestier. La FAO s'inspirera de ses précédentes expériences, en particulier de l'Etude des perspectives du secteur forestier en Asie et dans le Pacifique, qui est achevée depuis peu et dont les analyses ont été beaucoup plus exhaustives que celles des études précédentes. FOSA se distingue cependant par trois particularités: elle s'appuiera fortement sur une collaboration avec les principales institutions financières actives dans la région; elle intégrera les efforts d'amélioration des informations de base dont dépendent les analyses; et elle mettra fortement l'accent sur les groupements sous-régionaux.

Quel est l'objectif de FOSA?

Le premier objectif de FOSA est de servir les besoins du développement du secteur forestier dans les pays africains. FOSA aidera les pays à incorporer une vision à long terme dans leurs horizons de planification, à placer les informations nationales dans un contexte régional, à insérer la foresterie dans un contexte économique et social plus large, et indiquera les meilleures opportunités d'investissement dans le secteur forestier. En plus d'offrir un cadre aux pays de la région pour formuler leurs propres programmes nationaux, FOSA constituera l'élément de base pour revoir le portefeuille des projets du secteur forestier des institutions financières, des investisseurs, des partenaires du développement et du secteur privé.

Pourquoi une dimension sous-régionale?

L'approche sous-régionale adoptée par FOSA est importante car l'Afrique est le continent des contrastes. Un petit nombre de pays possèdent des forêts parmi les plus riches du monde; d'autres sont arides, confrontés à la désertification et pratiquement dépourvus de couvert forestier; la plupart n'ont qu'une modeste superficie de forêt naturelle, principalement utilisées à des fins de subsistance. Quelques pays ont des programmes de plantation très dynamiques, alors que d'autres n'en ont pas. La situation est tout aussi contrastée pour les ressources fauniques. Il existe aussi une grande diversité d'arrangements institutionnels et d'approches politiques en matière de foresterie dans la région. Le moyen le plus réaliste d'appréhender les diversités africaines est d'effectuer des analyses sous-régionales. L'étude couvrira tous les pays

continentaux et insulaires d'Afrique, répartis en cinq groupes: Nord, Ouest, Centre, Est, et Afrique Australe¹.

Qui sont les partenaires de FOSA?

La participation active d'experts et d'institutions nationaux africains est fondamentale pour la réussite de FOSA. L'étude s'appuiera au maximum sur l'expertise nationale et régionale. Tous les pays de la région ont été invités à prendre part à la définition du programme de FOSA, à participer à sa mise en œuvre, à fournir des informations sur le secteur, et à partager ses analyses et ses résultats. Les points focaux désignés par chaque pays d'Afrique pour FOSA garantiront la participation, du secteur privé, de la société civile et des partenaires du développement, et pas seulement des gouvernements.

Pour la mise en œuvre de FOSA, la FAO cherche un partenariat élargi avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales. D'ores et déjà, la Banque africaine de développement, la Communauté européenne et la Banque mondiale sont des partenaires actifs. Des liens seront aussi établis avec l'Organisation africaine du bois (OAB), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organisations régionales et internationales dont les mandats sont liés à la foresterie. Une coopération étroite avec des organisations sous-régionales ayant des mandats plus généraux (ex: CEDEAO, CILSS et SADC²) est souhaitée. Ces organisations contribueront à donner un cadre et une orientation aux pays participants. Des partenariats avec des ONG et des organismes du secteur privé seront aussi recherchés.

Quels seront les principaux produits de FOSA?

FOSA produira six grands rapports finaux: un document donnant une vue d'ensemble de la région et cinq études des perspectives sous-régionales. Ces études décriront la situation du secteur forestier aujourd'hui, analyseront les effets des facteurs déterminant les changements dans le secteur, indiqueront des politiques et des programmes possibles pour orienter la foresterie, permettront de visualiser le secteur en l'an 2020, et analyseront les possibilités d'investissement.

FOSA produira aussi des documents complémentaires, dont des études d'information, une étude des perspectives nationales pour chaque pays d'Afrique, plusieurs rapports thématiques sur des aspects clés de la foresterie (avec des analyses régionales, mais en présentant les informations par sous-région, le cas échéant), et un grand rapport sur le cadre institutionnel du secteur forestier en Afrique.

Qu'est-ce que le processus de FOSA?

FOSA est un processus intégré qui consiste à synthétiser et à regrouper les apports des différentes sources. Des études de base sur a) les caractéristiques économiques et sociales de l'Afrique et b) le couvert forestier et l'utilisation des terres en Afrique forment le point de départ, en donnant une vue d'ensemble de la situation et en fournissant une base statistique essentielle utilisable aux niveaux national, sous-régional et régional. Les études prospectives réalisées au niveau des pays sont un apport crucial. Ces études, qui sont préparées en consultation avec tous les principaux secteurs et intéressés au niveau national, indiqueront l'orientation future des changements et permettront de visualiser le secteur forestier en l'an 2020. En outre, plusieurs

¹ Les groupes de pays sont joints. Il s'agit des groupes utilisés par la Banque africaine de développement, qui sont différents des groupes régionaux de la FAO.

² CEDEAO – Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest; CILSS – Conseil permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse au sahel; SADC – Communauté pour le développement en Afrique australe.

études thématiques sur des thèmes spécifiques, dont une portant sur les institutions forestières en Afrique, réalisée par la Banque mondiale, feront le point sur des questions clés, aux niveaux régional et sous-régional. Les études prospectives au niveau des pays et les études thématiques seront synthétisées et incorporées dans les rapports sur les perspectives sous-régionales, qui serviront de point de départ pour l'étude des perspectives régionales.

Que fera FOSA et quand?

Les activités spécifiques de FOSA sont programmées comme suit:

<u>octobre 1998-mai 2000:</u>	Améliorer la disponibilité de données forestières au niveau national
<u>sept – déc. 1999:</u>	Préparer deux documents de base: caractéristiques économiques et sociales en Afrique; et foresterie et utilisation des terres en Afrique
<u>sept 1999 – avr. 2000:</u>	Organiser des réunions de planification pour FOSA: une par sous-région
<u>sept 1999 – juin 2000:</u>	Préparer un document sur le cadre institutionnel de la foresterie en Afrique
<u>janvier – sept 2000:</u>	Préparer des documents nationaux de prospective: une pour chaque pays africain
<u>mars – nov. 2000:</u>	Préparer des documents thématiques
<u>oct. 2000 – sept. 2001:</u>	Préparer les cinq rapports sous-régionaux FOSA
<u>sept. 2001 – déc. 2002:</u>	Préparer le rapport régional FOSA
<u>janv – avril 2002:</u>	Examen approfondi et révision des rapports sous-régionaux et régional FOSA
<u>avril – juillet 2002:</u>	Soumettre les documents à la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et à la Commission des forêts pour le Proche-Orient, pour approbation.

Quels sont les SYSTEMES d'organisation et de coordination?

La FAO assure la direction technique de FOSA et est responsable du contenu final de l'étude, qui bénéficie d'un important appui financier et technique de la Banque africaine de développement. Les organes d'appui sont les suivants:

Groupes de travail sur FOSA au niveau de la FAO et de la BAfD. Ces groupes de travail ont été constitués à la fois pour l'appui technique et logistique au programme. Le groupe de travail de la FAO comprendra un large éventail d'experts du Siège, ainsi que des fonctionnaires forestiers des bureaux régionaux et sous-régionaux pour l'Afrique et le Moyen Orient (Afrique du Nord). Les deux points focaux seront Mme Suzan Braatz (FAO, Rome) et M. Peter Lowe (Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique). Au niveau de la BAfD, le point focal pour FOSA est M. Frank S. Kufakwandi.

Point focaux nationaux pour FOSA. Chaque pays désignera un point focal pour l'étude. Ces points focaux devront identifier deux autres partenaires (points de contact) dans chaque pays pour couvrir les perspectives du secteur privé et de la société civile non gouvernementale. Les points focaux nationaux seront invités aux réunions sous-régionales de planification (et à d'autres, si besoin est) et seront chargés de produire l'étude des perspectives nationales et d'appuyer par d'autres moyens la mise en oeuvre de FOSA, dans le pays.

Groupe de Conseillers. Ce groupe sera constitué de 6 à 8 experts forestiers de la région qui fourniront des avis techniques pour l'étude. Ce groupe se réunira pour planifier l'étude et pour discuter et examiner les rapports finaux de FOSA.



Points focaux pour FOSA		
<p>Susan Braatz Département des Forêts Siège de la FAO Rome, Italie Tél: + 39-06-570.53902 Fax: +39-06-570.55137 e-mail: <susan.braatz@fao.org></p>	<p>Peter Lowe Fonctionnaire forestier régional Groupe forêt (RAFO) Bureau Régional de la FAO pour l'Afrique Accra, Ghana Tél: +233-21-244051 x 3404 Fax: +233-21-668427 e-mail: <peter.lowe@fao.org></p>	<p>Frank Kufakwandi Fonctionnaire forestier principal Banque Africaine de Développement Abidjan Côte d'Ivoire Tél: +225-20.54.86 Fax: +225-20.59.91 e-mail: <skufakwandi@afdb.org></p>

Etude prospective du secteur forestier pour l'Afrique - Groupes sous-régionaux	
<u>Afrique du Nord</u> (7 pays)	Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Soudan, Tunisie.
<u>Afrique de l'Ouest</u> (15 pays)	Bénin, Burkina Faso, Cape Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
<u>Afrique de l'Est</u> (11 pays)	Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Ouganda.
<u>Afrique Centrale</u> (10 pays)	Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Saô Tômé et Príncipe.
<u>Afrique Australe</u> (10 pays)	Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.

ANNEXE IV - COMPTE-RENDU SUR FOSA (Cont.)

b) Le secteur forestier en Afrique Centrale: analyse critique de la situation et défis du développement pour l'an 2020

Objectif et utilisation du document de travail

Les analyses et propositions faites dans ce document de travail sont destinées à servir de base de discussion lors de l'atelier de travail sur le FOSA (Etude prospective du secteur forestier en Afrique) organisé au Gabon en septembre 1999. Les informations qui servent à l'analyse critique du secteur proviennent d'études disponibles actuellement.

L'objectif des discussions de cet atelier est de déterminer quels sont les «points d'entrées» principaux du développement forestier qui devraient être soutenus, amplifiés ou modifiés pour poursuivre et atteindre des objectifs nationaux et régionaux de développement du secteur forestier en Afrique Centrale pour les 20 prochaines années.

Les conclusions des discussions tenues durant l'atelier devraient: a) confirmer la priorité de ces points d'entrée du développement futur du secteur; b) définir des méthodes de travail pour étudier au niveau de chaque pays les perspectives et activités de développement pour chacun de ces points. Les participants de l'atelier auront également l'occasion de discuter et d'évaluer les expertises régionales qui pourraient appuyer ces activités ainsi que les modalités de mise en œuvre.

L'Afrique centrale inclut les pays suivants: Burundi, Cameroun, République Centrafricaine (RCA), République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC), Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe, Tchad. Bien que la définition géographique de l'Afrique centrale se limite traditionnellement à 6 pays, le regroupement de ces 10 pays est proposé par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par la Banque africaine de développement (BAfD).

Le contexte socio-économique de la sous-région d'Afrique Centrale

Placer le secteur forestier dans le contexte du développement économique et social de la nation ainsi que dans le contexte régional et international aide à mieux comprendre son importance relative, d'apprécier son impact et de saisir le rôle que le secteur peut y jouer.

Le contexte politique et institutionnel

Les pays d'Afrique centrale ont en commun un passé colonial partagé entre la France, la Belgique, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne. Ce passé est encore parfois fort présent de part la langue et la culture mais aussi par des liens économiques préférentiels.

La sous-région ne forme pas une entité politique uniforme. Six pays (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, la République du Congo, la RCA, et le Tchad) se sont regroupés au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Ils ont une monnaie commune en parité avec le Franc français.

La République Démocratique du Congo (RDC) situé pour sa plus grande partie au sud du fleuve Congo tend à se rapprocher du groupe des pays de la SADC (Southern African Development Community – Communauté pour le développement de l'Afrique australe). Le Rwanda et le Burundi ont également des économies totalement indépendantes.

Tous les pays de la sous-région sont dirigés en principe par des régimes présidentiels qui sont ou seront élus au suffrage démocratique. Il existe actuellement une certaine volonté de décentralisation des pouvoirs centraux mais les responsables des communautés locales restent le plus souvent nommés et ne sont pas encore élus.

Certains pays de la sous-région dont la RDC, le Rwanda, le Burundi, la République du Congo et la RCA connaissent actuellement des troubles intérieurs importants dont les effets mettront probablement plusieurs années avant de se résorber.

Dans le secteur forestier, on reconnaît 2 organisations régionales qui s'intéressent à la coordination et à la promotion des activités de développement: l'Organisation africaine du bois (OAB) et la Conférence des écosystèmes de forêts denses humides en Afrique centrale (CEFDHAC).

Le contexte démographique et social

La population totale vivant dans la sous-région est estimée à environ 88 millions d'habitants dont plus de 70% vivent en milieu rural. Le Gabon et la République du Congo sont les pays les plus urbanisés tandis que le Burundi et le Rwanda ont plus de 90% de leur population vivant en conditions rurales. Cependant en termes réels, la RDC et le Cameroun ont les populations urbaines les plus importantes. Environ 25 millions d'habitants vivent actuellement en conditions urbaines dans la sous-région.

Le taux de croissance de la population est d'environ 2 à 3% ce qui porterait la population aux années 2020 aux environs de 120 à 130 millions d'habitants (estimation basse). Il est hautement probable qu'une grande partie de l'augmentation de la population va se concentrer dans les zones urbaines pour atteindre en 2020 un total de 50 à 60 millions d'habitants urbains.

Le développement social d'une population peut s'estimer en considérant des indicateurs comme ceux proposés par la Banque mondiale dans les documents – Indicateurs du développement mondial 1998 ou – Indicateurs de développement de l'Afrique. Ces indicateurs sont variés et mis régulièrement à jour. Ils comprennent par exemple le budget accordé aux soins de santé primaire de la population, l'accès à l'eau potable ou le niveau d'éducation primaire.

D'une façon générale, les indicateurs de développement social des pays d'Afrique centrale sont faibles en comparaison d'autres pays. Ainsi les soins de santé – incluant les soins curatifs et préventifs ainsi que les programmes sociaux tel que le planning familial - dans ces pays ne représente que 1,5% (maximum 1,9% pour le Gabon) du budget annuel global (secteur privé et public). Il est de 7,6% pour la France et 3% pour la Tunisie. Concernant l'éducation primaire les seules informations disponibles montrent un taux de participation de 60% pour le Gabon et la RDC.

Bien que les données pour l'Afrique centrale soient généralement rares ou incomplètes et qu'elles ne concernent que les services publics, la situation montre que les besoins en termes de développement social dans la sous-région sont considérables et urgents.

Le secteur forestier peut et doit certainement contribuer à répondre à ces besoins.

Le contexte environnemental

Une caractéristique principale de la sous-région de l'Afrique centrale (du moins en son centre) est sa couverture forestière tropicale dense humide quasi-uniforme. La forêt du bassin du Congo est la deuxième grande surface de forêts tropicales du monde. Sa superficie représente 26% des forêts tropicales humides restantes sur la planète et 70% du couvert forestier humide d'Afrique.

La variété de la biodiversité de cette forêt tropicale a été démontrée dans de nombreux documents. Cependant, avec ses 30 000 espèces de plantes, la richesse de la flore de l'Afrique tropicale est relativement plus pauvre que celles des autres régions tropicales. Certaines familles de plantes abondantes ailleurs comme les Magnoliacées ou les Fagacées sont absentes dans le bassin du Congo. Par contre la plupart des espèces ont une large distribution spatiale.

Certaines zones spécifiques ont une biodiversité remarquable et plus importante que d'autres. En effet, certaines zones refuges sur les bords ouest et est du bassin du Congo ont été isolées durant la dernière période de glaciation (18 000 ans AC). Le centre du bassin moins élevé et moins bien protégé a une biodiversité moins grande. Beaucoup de sites remarquables de conservation correspondent à ces refuges comme le parc national du Korup et le parc du Dja au Cameroun, les montagnes de Cristal au Gabon ou les parcs nationaux du Maica et Salonga au Congo, le parc des Virunga en République Démocratique du Congo, la Kibira au Burundi ou le parc national de Dzanga-Ndoki en RCA.

Les pays d'altitude que sont le Burundi et le Rwanda ainsi que la région du Kivu en RDC possèdent une biodiversité particulière. Cette région des Grands lacs régule le débit des eaux de nombreux fleuves africains et la couverture forestière joue un rôle important dans la stabilisation des sols et la rétention des eaux. La périphérie du Bassin sert de transition avec les zones plus sèches qui entourent le bassin du fleuve Congo. Le Cameroun, le Tchad, la RCA et la RDC ont de larges espaces couverts de forêts sèches.

La forêt tropicale d'Afrique centrale joue un rôle essentiel dans les équilibres climatiques et écologiques du monde entier. Le réservoir biologique que représente la forêt tropicale est unique et contient une diversité d'espèces végétales et animales considérables.

Malgré les dimensions importantes du Bassin, les systèmes écologiques restent fragiles et fort peu connus. Une transformation trop rapide ou une dégradation exagérée du couvert forestier peut avoir des conséquences définitives soit au niveau global comme une augmentation de température par émission de CO₂ soit au niveau local comme la disparition d'espèces endémiques.

Le contexte économique

Le développement économique d'un pays peut se caractériser par des indicateurs économiques comme le produit national brut, les valeurs des exportations et des importations, les évolutions des prix, les dépenses des gouvernements, les dettes, les balances des paiements, les taux d'investissement ou des taux basés sur les infrastructures existantes (routes) et moyens de communications (radio, TV).

Ces indicateurs sont disponibles également dans les rapports cités plus haut. Voici quelques exemples: le produit national brut (PNB) par habitant des pays de l'Afrique centrale en 1998 est inférieur à 700 US\$ sauf pour le Gabon qui est de 3 490 US\$. A l'exception du Gabon, les pays de l'Afrique Centrale ont le triste privilège d'être classés parmi les nations les plus pauvres du monde.

La part du PNB qui revient à l'agriculture est supérieur à 40% pour les pays de l'Afrique centrale sauf pour le Gabon (7%) et la République du Congo (10%) suite à l'impact de la production pétrolière. La part exacte du secteur forestier n'est pas vraiment définie dans les statistiques généralement disponibles.

Le réseau routier est un indicateur plus concret: tous les pays de l'Afrique centrale ont seulement 10% de leur réseau qui est revêtu - à comparer avec les 100% des pays européen et les 60% des Etats Unis.

Les indicateurs économiques des pays d'Afrique centrale sont en général très bas. Les économies de ces pays sont encore basées essentiellement sur la vente de matières premières

peu transformées et sont sensibles aux variations incontrôlables et imprévisibles des marchés extérieurs.

Le secteur forestier en Afrique centrale – situation et analyse critique

Les superficies forestières

La superficie sous forêt naturelle pour l'ensemble de la sous-région était estimée en 1995 à environ 210 millions d'hectares (SOFO-1999). Les superficies forestières plantées sont estimées à 436 000 ha dont 258 000 ha uniquement pour le Rwanda et le Burundi.

La superficie forestière régresse en dimension par la déforestation et en qualité par une dégradation progressive difficile à évaluer. Entre 1990 et 1995, 3,75 millions d'hectares de forêts en Afrique tropicale (soit 0,71% du couvert de 1990) ont été déboisés. Ces superficies sont alors soit converties en terres agricoles ou urbaines, soit dégradées en formations fragmentées ou transformées en forêts claires avec des cultures itinérantes sur brûlis. La perte de la fertilité des sols suite à ces pratiques agricoles traditionnelles est rapide.

Les causes de la déforestation sont multiples. Ces causes peuvent être évidentes et directes (projets de développement, exploitation, urbanisation). Cependant les effets de ces causes directes sont multipliés ou orientés par des facteurs de nature socio-économique ou politique tels que la pauvreté des populations locales rurales ou urbaines, les fluctuations des marchés internationaux, le poids de la dette extérieure, les programmes d'ajustements structurels et les conséquences de la mauvaise gouvernance.

Exemples d'effet indirect: - afin de faire face aux échéances de la dette publique, les pays producteurs de bois sont tentés d'augmenter la production forestière ou de convertir des terres forestières au bénéfice de cultures industrielles; - la production de bois de grumes au Cameroun, au Gabon et en Guinée équatoriale a considérablement augmenté suite à la montée des prix du bois de déroulage et à la forte demande des marchés asiatiques.

La conservation et la gestion de la ressource forestière

Lors des indépendances, les pays d'Afrique centrale ont trouvé une *situation foncière* caractérisée par la coexistence d'une propriété coutumière et d'une tenure fondée sur le droit écrit. Les législations forestières coloniales avaient essayé d'appliquer les concepts fonciers de l'époque en déclarant forêt protégée tous les espaces sans cultures agricoles ou ne faisant pas l'objet d'un titre écrit.

Cependant, après les accessions à l'indépendance, la situation foncière de chaque pays a évolué différemment en fonction des évolutions de nature politique. Ainsi le Gabon, le Cameroun, et la République centrafricaine (RCA) ont maintenu le droit coutumier (ces deux derniers lui donnant une plus large place) tandis que la RDC et la République du Congo ont aboli la propriété privée du sol.

Actuellement, les forêts en Afrique centrale appartiennent dans leur grande majorité à l'état et leur gestion est confiée à une administration publique. Les forêts ont reçu un statut de production, de protection ou de réserves naturelles selon leurs particularités. Des règlements de gestion ont été proposés pour chaque type de forêt dans chaque pays spécifique.

La gestion forestière en Afrique centrale est grosso modo limitée à la délimitation des zones mises en exploitation et au contrôle des volumes exploités. Les forêts de production sont généralement attribuées à des exploitants ou des industriels du bois selon des systèmes de concession à plus ou moins long terme.

D'une manière générale, les conditions actuelles – techniques, financières, politiques et institutionnelles – sont loin d'être toutes appropriées pour créer un cadre favorable au développement de la gestion durable des forêts.

Des efforts significatifs sont cependant entrepris pour fournir les guides techniques nécessaires à cette gestion. Par exemple dans le domaine de la recherche, le projet Forafri³ a fait le point des leçons du passé; au niveau réglementaire: l'obligation de faire des inventaires et de proposer un plan d'aménagement avant toute exploitation de concessions est imposée au Gabon et au Cameroun; au niveau commercial: un processus de certification des provenances de produits forestiers incite le consommateur à acheter des produits venant de forêts aménagées; au niveau des guides d'aménagement: la définition de critères et indicateurs pour une gestion durable.

L'ensemble des pays d'Afrique centrale a placé légalement de grandes surfaces forestières sous protection soit comme réserve de terres pour l'agriculture soit pour la conservation intégrale de la nature – faune sauvage, végétation et paysage. Cette protection légale existe mais la réalité de terrain est toute autre du fait du manque de moyens (humains et financiers) de contrôle et d'une réelle volonté ou intérêt de la part des décideurs.

La biodiversité est particulièrement menacée par la déforestation et plus insidieusement par la dégradation forestière. Cette menace est plus précise et souvent dramatique près des lieux de développement économique (villes, industries).

Le soutien des grandes organisations non gouvernementales (ONG) internationales permet d'appuyer les efforts de financement faits par les gouvernements pour protéger les réserves naturelles et les parcs. Cependant en condition de grande instabilité politique d'un pays, les parcs et autres aires de réserve naturelle sont bien souvent dévastées (par ex: les parc des Virunga, de la Kagera, de Conkouati, le parc d'Avakaba au nord de la RCA).

L'utilisation des produits forestiers

La *production de bois industriel* (incluant les grumes, les sciages ainsi que les bois de trituration) est d'environ 11 millions de m³ par an (en équivalent bois rond) pour l'ensemble des pays d'Afrique centrale. Ce volume exploité à des fins industrielles est relativement faible si on le compare avec les productions des autres zones tropicales. Les pays du bassin de l'Amazonie produisent environ 10 fois cette production soit 110 millions de m³ pour une surface sous forêt trois fois plus grande (700 millions d'ha).

L'exploitation de *bois de chauffage* représente pour l'ensemble des pays environ 65 millions de m³. Cette production est proportionnelle à la densité de la population. Les consommations annuelles varient entre 300 et 2 600 m³/1 000 habitants. Le bois de chauffage ainsi que le charbon de bois est un produit stratégique pour l'approvisionnement des villes. C'est en effet un élément essentiel pour la préparation des aliments pour la grande majorité de la population.

La disponibilité d'une telle ressource forestière – en quantité et en qualité – représente un potentiel économique considérable. Ce potentiel est actuellement utilisé à un niveau certainement inférieur à ses réelles possibilités.

Cependant, la dispersion des espèces forestières les plus commercialisées dans le peuplement, la faible quantité prélevée à l'hectare, le manque d'infrastructures routières et sociales, la mécanisation importante (gros engins et services spécialisés) et le manque de ressources humaines compétentes rendent l'exploitation des bois fort onéreuse et difficile. Le potentiel forestier de la cuvette congolaise en RDC reste encore presque entièrement inexploité suite à des problèmes d'évacuation du bois essentiellement.

³ FORAFRI: projet de capitalisation et de transfert des recherches menées dans les forêts denses humides d'Afrique (1996 – 1999).

Les produits industriels forestiers

Les industries forestières d'Afrique centrale sont relativement jeunes comparativement au développement industriel qu'a connu les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le Cameroun présente les infrastructures industrielles les plus diversifiées de la sous-région. Le Gabon a rédigé un plan d'industrialisation à l'an 2025 mais exporte encore maintenant la majorité de son bois en grumes. La République du Congo a vu son tissu industriel se dégrader ces dernières années du fait des difficultés d'évacuation et une instabilité socio-politique. La RCA et la RDC ont également des difficultés d'évacuation des bois et une instabilité socio-politique qui décourage actuellement les investissements dans l'amélioration des infrastructures de transport.

La situation des usines de transformation en Afrique Centrale se présentait comme suit dans les années 1995/1996:

Pays	Scieries	Déroutage-tranchage	Contreplaqués
Cameroun	60	5	4
RCA	6	1	2
Congo (Braz)	26	4	2
Gabon	33	3	3
Guinée Equatoriale	5	-	-
RDC	68	6	4

(Fomete)

Les principaux types de transformation du bois sont les sciages, les panneaux à base de bois (comprenant le tranchage) et les pâtes de bois. D'après les statistiques de la FAO (1997), les productions se présentent comme suit (comparaison bassins Amazonie et Congo):

Production en millions de m³

Produits	Amazonie	Bassin du Congo
Bois industriel	110	11
Bois de chauffage	236	65
Sciage	23	1,8
Panneau à base de bois	4,4	0,184
Pâte de bois (en tonnes)	6	0

La proportion de bois transformé localement en Afrique centrale a connu une forte diminution à partir des années 1992 suite aux fortes demandes de bois en grumes vers les pays asiatiques. Cette tendance tend à se stabiliser suite aux problèmes économiques qu'a connus depuis lors l'Asie mais aussi grâce aux dispositions légales que prennent certains pays de la région pour favoriser la transformation industrielle sur place.

La trop grande dépendance de l'étranger de l'économie industrielle forestière rend cette dernière fragile et sous influence extérieure. La participation locale aux capitaux industriels est relativement faible par rapport à ceux apportés par les corporations financières étrangères. Les produits forestiers exportés sont peu transformés et la demande (clients traditionnels – Europe, Asie) est peu diversifiée.

Les contraintes économiques qui touchent l'industrie du bois sont nombreuses (qualification du personnel et rendement, coûts de transport, faible normalisation des produits, approvisionnement, etc.). Sur certaines contraintes et non des moindres le secteur forestier lui-même a peu de capacité d'intervention pour modifier le cours de choses. Ainsi les marchés mondiaux des bois ont une influence prépondérante sur la demande et sur les prix des produits forestiers d'exportation.

La transformation industrielle et locale du bois par arrêt des exportations de grumes est devenue un souhait ou un des objectifs majeurs du développement forestier de la plupart des pays concernés. L'Afrique centrale bénéficie de l'expérience dans ce domaine des pays de l'Afrique de l'Ouest (Ghana, Côte d'Ivoire). Cependant chaque pays a ses problèmes spécifiques et une mutation obligée ne se fait pas sans mal: perte possible de revenus publics directs (taxes d'exportation), lourds investissements privés pour modifier l'outil de travail, forte compétition des nouveaux marchés, la formation d'une main d'œuvre hautement spécialisée, etc.

La diversification des marchés et des produits semble être actuellement l'approche la plus appropriée pour accélérer un développement de l'industrie forestière dans la sous-région.

L'approvisionnement des industries reste principalement orienté vers le bois de la forêt naturelle. Les plantations de bois d'œuvre sont des investissements à long terme et coûteux et les quelques expériences effectuées dans la région ont montré des résultats assez décevants.

La production de pâte à papier est inexistante dans la région. La production de bois d'eucalyptus dans la région de Pointe Noire est jusqu'à présent une exceptionnelle réussite qui pourrait être multipliée si entre autres les conditions financières se montraient favorables.

Parallèlement au développement industriel reconnu, le *secteur informel* de transformation est non organisé et très peu contrôlé administrativement. Il est particulièrement actif et son impact sur le développement économique ne peut être sous-estimé. Comment intégrer ce secteur informel dans les circuits économiques officiels sans pour autant détruire son dynamisme et sa rapide capacité d'adaptation à toutes situations favorables?

Les productions forestières secondaires

Les statistiques de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) incluent désormais des informations sur les produits forestiers dits secondaires (secondary processed wood products – SPWP). Ces produits sont classés en différentes catégories dont les meubles (la plus importante en valeur), les bois de construction, les bois décoratifs, les palettes et les autres produits manufacturés comme les manches d'outils).

Ainsi on constate que les marchés des SPWP se développent considérablement depuis la dernière décennie. Ces marchés s'orientent principalement vers l'Europe, le Japon et les USA. Les SPWP des pays tropicaux comblent respectivement 8%, 36%, et 22% du marché total de ce type. Le marché européen à lui seul représente un potentiel considérable estimé à 1,25 billions US\$ pour ces produits. Le Brésil fait partie des principaux pays exportateurs de SPWP et connaît avec la Chine une expansion rapide. Selon les chiffres disponibles, l'Afrique serait quasiment absente de ce courant commercial.

Le développement de technologies telles que le MDF (Medium Density Fibre Board) et de nouvelles sources de matières premières (bois d'hévéa) donnent de nouvelles perspectives pour l'utilisation d'espèces tropicales dans la fabrication des meubles ou autres SPWP. Egalement avec les économies qui se développent, il est permis d'espérer que la demande des marchés intérieurs africains va augmenter.

Les autres produits dits non-ligneux

La forêt est grande productrice de produits non-ligneux tels que miel, les gommés, les feuilles, les animaux sauvages, les produits médicinaux, etc. Ces produits sont utilisés principalement par la population locale. Ces produits ne sont non seulement pas ou peu valorisés financièrement et ne rentrent pas dans les comptes économiques des pays mais ils ne font pas partie des listes des patrimoines nationaux. Il n'existe pas actuellement de politiques nationales cohérentes pour

tenir compte du rôle important de ces produits dans les secteurs socio-économiques de ces pays.

Les autres formes d'utilisation de la forêt

Le tourisme: La forêt offre un atout essentiel pour le développement de l'industrie touristique dans les pays de l'Afrique centrale. L'organisation de visites guidées pour observer les gorilles dans les parcs des Virunga au Rwanda et au Congo Démocratique est un exemple du potentiel touristique. La sécurité reste cependant une condition indispensable pour espérer des investissements significatifs dans ce domaine de développement.

Les ventes de gènes: La forêt tropicale représente également un immense réservoir génétique. Il existe un marché potentiel basé la diversité biologique et la vente possible de droits sur l'utilisation et la commercialisation de gènes animaux et végétaux. Les grandes firmes pharmaceutiques ou de produits agricoles mènent de véritables campagnes de prospection à la recherche de gènes «sauvages» intéressants.

Le commerce du carbone: Suite aux conventions prises lors de la conférence de Kyoto, un marché des droits de vente et d'achat de droits d'émission de dioxyde de carbone est en train de se mettre en place. La forêt et sa gestion peuvent entrer dans le jeu des négociations entre le monde industrialisé et les pays non pollueurs. Les systèmes qui doivent réglementer ces marchés ne sont pas encore tous en place. Cependant sur une période de 20 ans ces négociations Nord-Sud devraient prendre de l'importance.

Le commerce des produits forestiers

Selon l'OIBT, les exportations des pays producteurs se sont élevées en 1996 à 11 milliards US\$ pour les produits primaires dont 80% pour l'Asie, 13% pour l'Afrique et 7% pour l'Amérique latine. Le total des exportations de grumes tropicales a atteint 14,3 millions de m³ en 1996 dont 50% à partir de la Malaisie. L'ensemble du commerce des produits forestiers tropicaux se dirige principalement vers le Japon 42%, l'Europe 24%, la Chine 18% et la Corée 18%.

Le prix des produits primaires tropicaux reste généralement stable et les fluctuations sont faibles dans le temps. Les sciages africains ont cependant connu une flambée suite à la restriction des exportations en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les marchés restent donc sensibles aux crises et la crise asiatique est un bon exemple.

Le Gabon en 1997 exportait 2,7 millions de m³ de bois rond dont 60% à destination de l'Asie (surtout la Chine). Au mois d'août 1998 et suite à la dévaluation du Yen, la Société nationale du bois du Gabon (SNGB) se retrouvait avec un stock de bois de 380 000 m³ invendus et une chute de prix de 30 à 40%.

L'activation d'un marché du bois à l'intérieur même des pays se heurte à des difficultés majeures liées au développement économique général des pays comme le pouvoir d'achat des habitants, le manque d'infrastructures commerciales ou le goût des consommateurs qui à prix égal préfèrent le ciment. Le développement de ce marché intérieur est une condition de bonne santé pour le secteur forestier.

Les perspectives régionales ne manquent pas comme les pays méditerranéens et surtout le Nigeria mais les difficultés sont nombreuses comme les formalités douanières, la concurrence des pays du Nord, les échanges financiers, etc.

Impact de la forêt et foresterie sur les populations

Sur les 88 millions d'habitants vivant dans les pays d'Afrique centrale, on estime qu'environ 25 à 30 millions - principalement d'origine bantoue – sont considérés comme vivant en relation directe avec la forêt dont environ 3 millions dépendent de l'écosystème forestier pour leur survie.

Parmi ceux-ci les pygmées vivant d'agriculture de subsistance, de chasse, de pêche et de produits de collecte de la forêt. Il existe une étroite relation d'interdépendance entre les populations pygmées et les fermiers bantous. Cette interdépendance est un système économique et social intégré relativement fragile. Ainsi suite à la grande demande de viande de brousse dans les sites urbains, les pygmées utilisent leur expérience de la chasse pour approvisionner les restaurants populaires et circuits commerciaux spécialisés. Cette pratique a des conséquences sur la faune mais aussi entraîne la rupture des liens ancestraux entre les paysans bantous et les populations pygmées.

La forêt représente une réserve stratégique vitale pour les populations qui y habitent. Ce refuge et cette réserve de nourriture, de matériaux, de produits divers sont particulièrement importants dans les contextes d'insécurité et d'instabilité sociale.

Cependant, les droits coutumiers des populations sur la propriété (ou l'usage) de la terre ou la disponibilité de la ressource ne sont pas toujours reconnus par les administrations. Cette situation entraîne une dé-responsabilisation des populations locales sur la gestion des ressources forestières.

La dimension de certains espaces forestiers dans le bassin du Congo permet encore à des populations forestières typiques de pouvoir se maintenir tout en perpétuant leurs méthodes de cultures sur brûlis de la forêt. Mais sans protection et sans une politique cohérente de planification des terres, ces espaces vont se réduire de façon rapide.

Les populations urbaines d'émigration récente restent fort dépendantes de la forêt pour leur approvisionnement en bois de chauffage ou de construction et autres produits traditionnels comme la pharmacopée. Cette dépendance est liée aux facteurs économiques et devrait durer encore longtemps surtout si les concentrations urbaines augmentent. Ces besoins sont parfois énormes et font subir sur certaines forêts – notamment les plus accessibles - des pressions incompatibles avec une gestion raisonnable et durable de la ressource.

Les populations déstabilisées

Le retour à la forêt de populations déstabilisées pour raisons économiques, sociales ou politiques entraîne également des conversions brutales de surfaces forestières en terres de cultures. Le secteur forestier doit être prêt à répondre à ces demandes spécifiques.

Le développement rural

L'industrie forestière représente une source d'emploi importante et un élément promoteur et essentiel du développement rural. C'est l'industrie forestière qui créait les routes, installait les dispensaires et les écoles, formait les ouvriers dans les zones pionnières. Cependant, les conditions sociales et économiques se modifient fortement actuellement et les industries de transformation générant de l'emploi ont tendance à s'établir dans la périphérie des centres urbains et ne laissant pour l' «intérieur» que les activités d'exploitation (récolte) de plus en plus mobiles et peu spécialisées.

La récupération des déchets d'entreprise du bois soit après exploitation soit à la sortie des usines de transformation a favorisé la création et le développement de toute une activité artisanale (menuisiers, charbon de bois, sciage, meubles) qui fournit du travail à une main d'œuvre abondante.

Les institutions nationales

Les politiques forestières et le cadre légal

Depuis 1985 et la mise en place des plans d'action forestiers tropicaux (PAFT), l'ensemble des pays de l'Afrique centrale se sont dotés de politiques de développement forestier dont les objectifs répondent bien aux principes du développement proposés lors de la Conférence de Rio.

Afin d'appliquer ces politiques – parfois très récentes (Gabon, Cameroun, la RCA) - les pays ont modifié leurs lois forestières ainsi que leurs lois de finances pour la levée de taxes appropriées et créer les incitations nécessaires.

Les types de taxes (sur la surface en concession, sur les exportations, etc.) et leur importance sont des puissants leviers pour imposer des décisions ou des orientations politiques dans le secteur forestier. Le choix des taxes est actuellement le sujet de nombreuses études au Cameroun.

Cependant, les politiques proposées – parfois suggérées de l'extérieur dans le contexte de réformes économiques plus générales - sont souvent peu négociées avec tous les intérêts en présence. Ainsi leur mise en œuvre – et donc l'application des règlements - est contestée localement par les populations concernées, par les intérêts privés qui estiment ne pas trouver leur compte ou même internationalement par les lobbies de conservation. Les politiques forestières et leur application sont remises en question, modifiées parfois trop rapidement et ces changements jettent la confusion dans la gestion forestière.

Les administrations forestières

Les administrations publiques en charge des forêts n'ont à l'évidence pas pu faire face à leurs responsabilités de gestion et de conservation de la forêt en grande partie à cause du manque de moyens financiers et humains mais aussi par les effets de politiques et de systèmes réglementaires inappropriés visant le court terme. Cette situation a permis des abus à tous les niveaux de responsabilité et jeté un discrédit sur l'ensemble du secteur et sur la profession.

La mainmise entière de l'administration sur la gestion forestière par l'adoption des mesures réglementaires aux objectifs mal définis et à l'application souvent difficile a certainement contribué à la dé-responsabilisation des communautés et du secteur privé à la gestion des ressources naturelles. Cette situation est en discussion sous la poussée principalement de la société civile représentée souvent par les organisations non gouvernementales.

Ainsi les 20 dernières années ont montré les limites des pouvoirs publics dans la gestion des ressources naturelles et de leur utilisation pour le bien-être des communautés. La forêt ne cesse de régresser et se dégrader. Les bénéfices attendus de la mise en valeur des terres forestières soit converties soit mises en exploitation se font attendre. La forêt est devenue source de conflits entre les utilisateurs. La mauvaise définition des droits d'utilisation des ressources ou de propriété des terres fait naître des sentiments d'injustice sociale et de frustration.

L'ensemble de ces problèmes institutionnels montre que pour dessiner et organiser le développement futur du secteur, il faut penser différemment. Il est nécessaire d'introduire des formes d'organisations nouvelles qui permettent à tous les utilisateurs de la forêt de participer à sa gestion et de bénéficier équitablement de ses ressources.

La formation

Le délabrement de la gestion forestière incite peu les étudiants à choisir les professions liées au secteur forestier. Le système d'éducation ne bénéficie pas actuellement de l'appui qu'il est en droit de recevoir compte tenu de l'importance de la ressource à gérer. Sans un réservoir de compétence, le développement du secteur ne peut que stagner. Pour échapper à ce cercle

vicieux, il faudra certainement sortir du contexte traditionnel et faire appel à l'appui de compétences venant de l'extérieur du secteur (compétence en économie et en finance, en sciences sociales et environnementales, etc.).

L'aménagement forestier est tout d'abord un investissement intellectuel pour l'estimation de la ressource, pour la planification de son exploitation et de sa conservation. La demande future en aménagistes forestiers devrait augmenter rapidement tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Actuellement les capacités de formation ne semblent pas être prêtes à fournir la demande.

La recherche forestière

Des instituts de recherche forestière existent dans chaque pays mais ils se débattent avec des problèmes d'intendance journalière et manquent donc de perspectives pour la définition de leurs programmes.

Récemment, des efforts significatifs ont été faits pour améliorer la gestion technique et économique des forêts mises en production. Un ensemble de principes et d'indicateurs – sorte de guides techniques de l'aménagement durable - sont proposés. Il manque cependant une application de ceux-ci et apporter la preuve de leur efficacité.

La concertation régionale

Une coordination ou pour le moins une coopération dans le développement de la sous-région serait souhaitable pour des raisons d'intérêt mutuel, de synergie et d'efficacité. La planification d'un développement régional devrait être large et inclure les moyens de communication (routes, voies aériennes et maritime, les outils informatiques de télécommunications modernes tels que l'Internet), les programmes d'éducation et de santé, etc. La tâche est certes énorme et complexe. Une telle idée demande une vision du développement régional et une volonté commune de l'ensemble des pays.

Le secteur forestier peut contribuer spectaculairement à une construction sous-régionale en démontrant qu'une collaboration efficace – dans des domaines prioritaires du développement forestier - est possible et peut porter rapidement des fruits.

Bien qu'il existe des organisations régionales (OAB⁴, CEFDHAC, CEMAC) et des programmes régionaux (CARPE⁵, ECOFAC, PRGIE, le Programme de formation et de coopération en formulation de politiques forestières dans le Bassin du Congo, WWF-Carpo, APFT, etc..) actifs dans la région, la concertation régionale reste encore trop faible pour tendre réellement vers une harmonisation du développement forestier dans la région.

Egalement, les relations entre les régions, entre les continents, entre les zones économiques (pays développés ou en développement) sont en pleine évolution. Les dettes d'un pays peuvent être rachetées par un autre ou une organisation contre des engagements à caractères environnementaux. Les droits de production de dioxyde de carbone s'achètent et se vendent. Les négociations sur la «convention sur les forêts» sont en cours. L'Afrique forestière doit se positionner comme un interlocuteur crédible et valable dans les grandes négociations environnementales qui se mettent (ou vont se mettre) en place au niveau mondial.

⁴ OAB: Organisation africaine du bois; CEFDHAC: Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale.

⁵ CARPE: Programme régional sur l'environnement en Afrique Centrale; ECOFAC: Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes en Afrique Centrale; PRGIE: Programme régional de gestion de l'information environnementale; WWF- Carpo: World Wildlife Fund - Central African Regional Program office; APFT: Avenir des peuples des forêts tropicales.

Le financement du secteur forestier

Les budgets nationaux

Les budgets nationaux dits de fonctionnement sont relativement limités et sont alimentés annuellement par le trésor national. Toutes les taxes prélevées sur les activités forestières sont versées au trésor en vertu d'accords internationaux sur la gestion des fonds publics et l'unicité des caisses. Bien que les fonds générés par le secteur forestier soient parfois très importants, il ne peut récupérer qu'une faible partie des montants versés au travers de fonds forestiers disponibles dans la plupart des pays de la sous région. Le secteur forestier reste toujours considéré comme une inépuisable «vache à lait».

Les budgets d'investissement du secteur public dans le secteur forestier sont très faibles et ne correspondent bien souvent qu'aux fonds de contrepartie des projets financés par l'extérieur.

La coopération internationale

Les coopérations bilatérales fournissent un appui significatif dans le domaine forestier. On retrouve la France (projet de Dimako, Forafri), l'Allemagne (projets GTZ d'appui au Cap Esterias), la Hollande, les USA (projet Carpe).

Les agences multilatérales sont également actives. La Commission Européenne apporte un soutien considérable au secteur forestier au travers de programmes régionaux comme ECOFAC ou nationaux. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) soutient un programme forestier.

Cependant, on constate une «fatigue» de l'aide publique au développement. En outre, cette aide s'oriente dans un pays en fonction des priorités de développement et d'investissement décidées par le pays. Si le secteur forestier n'est pas repris dans les priorités, ce dernier ne pourra profiter de cet appui de l'aide publique extérieure.

Concernant les agences de financement, la Banque Mondiale est active dans le secteur forestier au Gabon, au Cameroun et en RCA au travers de financement de projets de développement ou de projet d'ajustement structurel ayant un impact sur la forêt. La Banque africaine de développement (AfDB) – projets au Gabon et au Cameroun - ainsi que d'autres agences publiques (françaises, allemandes ou britanniques) de financement sont également présentes et intéressées par le développement du secteur.

Les investissements privés

Du côté des investissements privés - les entreprises à capitaux nationaux et internationaux - la discrétion est souvent de rigueur pour des raisons de stratégie commerciale. Les grandes ONGs investissent également dans des activités centrées sur la conservation des écosystèmes. Les investissements privés dépassent considérablement les investissements publics et cette tendance tend de plus en plus à se confirmer.

Cependant, toute situation engendrant une instabilité institutionnelle (modification des lois, mauvaise gouvernance, insécurité) a pour effet immédiat de réduire le flux des investissements privés qui se dirigent alors soit vers d'autres pays soit vers d'autres secteurs économiques où les risques financiers sont plus limités.

Raisons et conditions pour un développement du secteur forestier en Afrique Centrale

Les raisons

La forêt en Afrique centrale représente un atout et une richesse disponible pour le développement et particulièrement pour les pays qui ne disposent pas en abondance d'autres ressources naturelles comme les minerais ou le pétrole. Chaque gouvernement cherchera – au travers de sa politique économique et sociale - à utiliser au mieux possible les ressources mises à sa disposition pour améliorer les conditions de vie de la population.

En outre, elle représente la seule possibilité pour une grande partie de la population de subsister ou de participer à la vie économique du pays en valorisant les produits forestiers ou en convertissant des surfaces forestières pour d'autres spéculations.

De fortes et nouvelles pressions pourront s'exercer sur la forêt. Ces pressions viendront soit de l'intérieur comme par l'extension des villes ou des voies de communication soit de l'extérieur sous l'effet de puissants intérêts financiers et commerciaux. Le secteur doit être à même de contrôler et maîtriser ces pressions.

Chaque pays par son gouvernement a la responsabilité vis-à-vis des générations futures de garantir le maintien de la ressource forestière. Une ressource abandonnée ne peut que se dégrader. Chaque pays doit se donner les moyens de gérer «en bon père de famille» sa ressource forestière.

Les conditions

Les politiques de développement – objectifs et actions – suivies par le secteur forestier dans chaque pays doivent être acceptables par toutes les parties intéressées au niveau national et être en harmonie avec les principes du développement durable admis au niveau régional et international.

La stabilité politique du pays est une condition indispensable à toute idée de développement qui suppose des réformes institutionnelles parfois profondes mais négociées avec toutes les parties.

Un investissement initial est nécessaire à tout développement. Il faudra donc trouver des financements. Les fonds publics d'investissement sont limités et réservés aux priorités sociales. Le secteur privé est incontournable et la société civile est de plus en plus active. Le secteur forestier devra créer les conditions nécessaires pour attirer et retenir l'intérêt de ces partenaires de son développement.

Quelles sont les cIEs du dEveloppement du secteur forestier pour l'an 2020?

Les espérances sont grandes lorsqu'il s'agit planifier un développement. Mais les problèmes sont nombreux et les moyens limités. L'analyse critique précédente a passé en revue l'ensemble du secteur et a énoncé les principaux problèmes ou contraintes qui ont ralenti ou ralentissent encore son développement. Va-t-on retrouver ces mêmes problèmes dans le futur?

La clé du succès du développement résidera dans l'identification des «vrais» problèmes et dans la détermination des méthodes appropriées pour les solutionner.

Comment organiser notre réflexion? Un développement forestier touche les domaines technique, social, institutionnel, environnemental, économique, financier. Dans chaque domaine, on peut certainement identifier un problème qui est une priorité à résoudre avant tout autre. La solution de chacun de ces problèmes constitue une clé du développement.

Voici quelques problèmes qui semblent être prioritaires. Dans le cas où ils ne trouveraient pas solution, quelques conséquences sont énoncées.

Domaine technique

Problème majeur: l'aménagement forestier - les forêts de tous types – production, protection, réserves naturelles – manque de systèmes d'aménagement pour une utilisation durable de ces forêts. Les méthodes d'aménagement, les responsabilités, les moyens financiers et humains ne sont pas définis.

Conséquences: la forêt se réduit et se dégrade de plus en plus. Personne ne sait vraiment comment faire pour arrêter ces processus et combien cela va coûter. Le gaspillage de production est énorme. La conservation forestière pour les générations futures n'est pas garantie.

Domaine social et culturel

Problème majeur: la contribution du secteur forestier au développement social n'est pas en rapport avec son importance et sa richesse. Les populations vivant dans la forêt ou de la forêt ne participent pas assez à sa gestion et sont laissées pour compte dans le développement social du pays. Le secteur ne tire pas un parti suffisant de la forêt pour contribuer au développement social du pays. Les aspects culturels de la forêt sont délaissés voire ignorés.

Conséquences: sentiment d'injustice entre les populations forestières et les utilisateurs économiques. Les populations ne sont pas motivées pour prendre des responsabilités dans la gestion durable de ressources qui n'améliorent pas leurs conditions de vie. Le secteur forestier ne s'intègre pas dans les priorités de développement social et culturel national.

Domaine institutionnel

Problème majeur: La politique nationale de gestion du secteur forestier est globalement déficiente. La responsabilité de la gestion forestière pèse uniquement sur l'administration forestière qui est trop faible pour y faire face. Les bénéfices forestiers (droits d'exploitation, taxes) ne sont pas répartis équitablement. La formation et la recherche sont délaissées.

Conséquences: les politiques de gestion et de développement du secteur sont proposées par des services administratifs débordés et critiqués tandis que les intéressés sont démotivés et déresponsabilisés. Le secteur occupe une position de plus en plus faible dans le contexte institutionnel. Le système institutionnel est sclérosé et incapable de faire face à de nouvelles situations. Le secteur souffre d'une grave pénurie de ressources humaines capables de conduire efficacement des réformes nécessaires.

Domaine environnemental

Problème majeur: La rupture des équilibres écologiques comme la déforestation de la forêt naturelle ou la coupe abusive d'arbres en milieu urbain ou de montagne a des effets induits et souvent pervers sur toutes les formes de vie qui dépendent – de près ou de loin - de ces milieux déstabilisés. La pression démographique en Afrique centrale va créer une répétition de ces points de déséquilibre. Il manque une vision commune de l'évolution environnementale de la sous-région.

Conséquences: Les sociétés d'Afrique centrale – humaines, animales ou végétales – vivent mal les conséquences des déséquilibres écologiques qu'ils ne comprennent pas. Ces sociétés vont réagir et essayer de s'adapter mais le plus souvent vont se déplacer ou disparaître. Le paysage

de l'Afrique centrale va se modifier profondément d'abord autour des concentrations de population à une rapidité difficilement contrôlable. Le manque d'harmonisation des politiques forestières de développement entraîne des incohérences dans les décisions de gestion forestière de la sous-région et la perte de bénéfices synergiques.

Domaine économique

Problème majeur: le secteur industriel du bois manque de dynamisme pour mieux valoriser l'utilisation et la transformation des produits forestiers. L'impact du secteur sur la vie économique (comme l'emploi) des pays est nettement insuffisant et son organisation ne bénéficie pas du secteur informel particulièrement actif et instable. Ce manque de dynamisme a des effets sur le commerce des produits qui souffre de l'étroitesse de ses marchés traditionnels (intérieur et extérieur).

Conséquences: la production industrielle stagne et les parts du marché des bois tropicaux africains sont faibles. L'emploi se réduit de plus en plus du fait de la modernisation des outils sans pour autant créer des compétences locales. Les parts des marchés régionaux du bois transformé se perdent. L'industrie du bois reste dans le sous-développement. Les dynamiques individuelles des petits ou grands entrepreneurs s'épuisent et s'éteignent par manque de synergie.

Domaine financier

Problème majeur: le secteur forestier manque cruellement d'investissements (argent frais) pour envisager un développement ambitieux. Les risques financiers du développement forestier sont élevés et effraient le secteur privé petit ou grand. Les programmes d'aide publique au développement sont en diminution constante.

Conséquences: délabrement progressif des structures du secteur forestier dans son ensemble. Les outils de gestion et de mise en valeur de la ressource ne sont pas maintenus. L'intérêt pour le secteur diminue de plus en plus. La privatisation de la ressource est envisagée.

ANNEXE IV - COMPTE-RENDU SUR FOSA (Cont.)

c) Liste indicative des thèmes initialement proposés dans le cadre de FOSA

Situation, tendances et scénarios pour le futur, en matière d'aménagement des forêts tropicales humides en Afrique

Situation, tendances et scénarios pour le futur, en matière d'aménagement des forêts de zones sèches en Afrique

Situation, tendances et scénarios pour le futur, en matière d'aménagement des forêts d'altitude en Afrique

Situation, tendances et perspectives pour les plantations forestières en Afrique

Situation, tendances et perspectives pour les arbres en dehors des forêts en Afrique

Situation, tendances et perspectives pour la gestion des ressources de la faune sauvage en Afrique

Situation, tendances, et scénarios pour le futur, en matière de conservation forestière, y compris les aires protégées à l'échelon national et international

Situation de l'offre et la demande en Bois, tendances et perspectives à l'horizon 2020: les implications pour la production ligneuse, la consommation et le commerce en Afrique

Situation, tendance et perspectives pour les sources de fibres non ligneuses et de recyclage en Afrique

Situation, tendances et perspectives à l'horizon 2020 pour les PFNL, leur consommation et leur commerce

Le rôle et les perspectives à l'horizon 2020 pour le bois de feu et le secteur de l'énergie

Les industries forestières: situation, perspectives de développement technologique et arrangement institutionnels

L'interface forêts – agriculture en Afrique: situation actuelle et orientations pour le futur

Le rôle de la foresterie dans la lutte contre la désertification en Afrique

Les rôles actuels et potentiels des ressources des forêts, des arbres et des espaces boisés sur l'allègement de la pauvreté en Afrique

Impacts de l'urbanisation sur les ressources forestières et la situation, les tendances et les perspectives en matière de foresterie urbaine et périurbaine en Afrique

Impacts de la mondialisation sur le secteur forestier en Afrique

Vulnérabilité des forêts et des ressources forestières (y compris la faune) aux calamités naturelles, guerres civiles et troubles sociaux ainsi que les impacts

Rôles actuels et futurs des forêts africaines pour contrebalancer le changement global du climat, et les opportunités d'investissements pour le secteur à travers les initiatives sur l'absorption du carbone

Situation et opportunités d'investissement dans la foresterie pour le secteur privé

L'investissement pour le développement du secteur forestier en Afrique et mécanismes de mobilisations des ressources forestières aux niveaux national et international

Tendances, perspectives et options en matière de politiques et de législations forestières en Afrique

Cadre institutionnel pour l'administration et la gestion du secteur forestier en Afrique

Situation, tendances et perspectives pour la recherche et la vulgarisation forestière en Afrique

Situation, tendances et perspectives pour la formation forestière en Afrique

Partenariat et relation entre les administrations forestières, le secteur privé, les populations et les ONG: situation actuelle et perspectives.

ANNEXE IV - COMPTE-RENDU SUR FOSA (Cont.)

d) Contribution des participants nationaux à la définition des thèmes relatifs à FOSA

A la suite de travaux en commission, il s'est dégagé le cadre des priorités à donner face aux contraintes rencontrées pour le développement du secteur forestier. Ainsi il a été proposé et soutenu la conduite d'études sous-régionales couvrant des aspects-clé de la foresterie.

Le plan institutionnel

Un problème a été constaté avec le mauvais fonctionnement des institutions dans la sous-région. Pour tenter de le comprendre et d'y remédier, il semble important de favoriser les études numérotées 23, 24 et 25. Quant au thème n° 26, une version modifiée a été avancée, comme suit:

Partenariat et relations entre les administrations, le secteur privé, les populations locales et les ONG dans la gestion durable des forêts et le partage des bénéfices: situation régionale dans les domaines de conservation et la gestion des écosystèmes forestiers: situation actuelle et perspectives.

De plus, il a été recommandé d'ajouter le sujet suivant:

Coopération régionale dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestières: situation actuelle et perspectives.

Le plan technique

Les participants ont constaté l'absence de plan d'aménagement forestier. De fait, les thèmes proposés aux points 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 13 peuvent contribuer à favoriser une meilleure gestion des forêts de la sous-région.

Le domaine social

Il a été noté l'apport, encore insuffisant, du secteur forestier envers les populations rurales. Un exemple est la mauvaise redistribution des revenus de la forêt et le manque de responsabilisation des populations rurales.

Outre les résultats provenant du thème n° 16, la mise en œuvre d'une étude relatif au point 18 est aussi important; toutefois, ce dernier sujet doit être reformulé, comme suit:

Vulnérabilité des forêts et des ressources forestières (y compris la faune) aux calamités naturelles, feux de brousse, guerres civiles et troubles sociaux ainsi que leurs impacts.

Par ailleurs, l'importance du contexte social doit mieux mis en avant et la liste des études proposées (concernant principalement le développement social) doit être élargie.

Le plan environnemental

Dans ce domaine, le manque de données est un handicap pour la sous région.

Pour remédier à cette situation, les participants prennent en considération les études n° 14 et 19 et ils suggèrent de modifier la proposition n° 7 de la manière qui suit:

Situation, tendances et scénarios pour le futur en matière de conservation forestière, y compris les aires protégées, pour la protection de la biodiversité sur l'échelle nationale et trans-frontalières.

De plus, il semble nécessaire d'ajouter une étude traitant des:

Impacts des feux de brousse dans la réduction du couvert forestier en Afrique: situation actuelle et perspectives

Le domaine Economique

Dans ce domaine, les problèmes majeurs qui existent sont:

- 1° L'absence d'un cadre favorable à la promotion de l'industrialisation du secteur forestier;
- 2° La faible compétitivité des produits en bois de la sous-région par rapport aux autres matériaux (aluminium, autres bois etc.).

Ainsi se comprennent la réalisation des études n° 8, 10, 11, 12, 15, et 17, proposées.

Le domaine financier

En analysant les conditions de ce secteur, les participants ont relevé une situation de risque élevé et une absence de mesures incitatives pour attirer les investissements intérieurs et extérieurs. Par conséquent, la proposition 20 est retenue tandis que celle, enregistrée au n° 21, se voit modifiée ainsi:

Investissement pour le développement du secteur forestier en Afrique centrale et les mécanismes de mobilisation de la ressource financière au niveau national et international.

ANNEXE V - PRESENTATION D'ACTIONS REGIONALES

a) Situation des statistiques forestières de l'Organisation africaine du bois (OAB) et perspectives d'avenir

Présenté par

M. Polycarpe MASUPA KAMBALE
chargé des Statistiques et Documentation

Présentation de l'OAB

Créée en 1976, l'OAB comprend 13 pays membres, allant de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique de l'Est en passant par le Bassin du Congo, qui sont les suivants:

Angola;
Cameroun;
Centrafrique;
Congo-Brazzaville;
Congo-Kinshasa;
Côte d'Ivoire;
Gabon;
Ghana;
Guinée Equatoriale;
Liberia;
Nigeria;
Sao Tomé & Príncipe; et
Tanzanie.

Le Togo vient de déposer sa demande d'adhésion auprès du Ministère gabonais des affaires étrangères qui est le dépositaire des instruments juridiques de base régissant l'Organisation africaine du bois.

Parmi les principaux objectifs assignés à l'OAB, dès sa création, nous pouvons citer les suivants:

Assurer entre les pays membres un échange continu d'informations et un soutien mutuel en ce qui concerne leurs politiques d'exploitation, de conservation et de valorisation des ressources forestières.

Encourager l'élaboration des politiques nationales visant la conservation et l'utilisation durables de leurs écosystèmes forestiers.

Coordonner les politiques d'industrialisation des pays membres.

Harmoniser les politiques de reboisement, d'aménagement forestier et de protection de l'environnement.

Comme on peut aisément le constater, ces objectifs de 1976 restent d'actualité. Les dernières Conférences ministérielles de l'OAB, tenues en mai et en octobre 1998 respectivement à Bangui (Centrafrique) et Libreville (Gabon), ont confirmé ces objectifs comme des défis majeurs à affronter à l'horizon 2000. Ainsi, le programme 1998-2000 de l'OAB a-t-il inscrit ses missions dans les domaines d'action prioritaires suivants:

Gestion durable des forêts tropicales humides africaines;

Industrialisation et valorisation des produits forestiers;

Commercialisation des produits forestiers;

Statistiques forestières et documentation;

Communication (domaine transversal touchant les 4 domaines ci-dessus).

En effet, pour permettre à l'Organisation de s'adapter à l'ampleur de ces missions et d'atteindre ces objectifs, la 18^{ème} Conférence ministérielle avait décidé d'une restructuration qualitative et quantitative du Secrétariat général d'une part, et de l'élargissement de l'OAB aux autres pays africains, d'autre part.

Parmi les principaux objectifs susmentionnés, c'est celui d'échange continu d'informations qui intéresse le plus notre atelier de ce jour.

Description du système des statistiques forestières de l'OAB

En général, la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques forestières présentent des situations variables d'un pays à l'autre comme nous nous en rendrons compte dans les exposés des pays participants au présent atelier.

Les correspondants statistiques nationaux

Le Secrétariat Général de l'OAB dispose d'un Service des statistiques qui doit travailler en étroite collaboration avec les Correspondants statistiques nationaux comme l'avait recommandé la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OAB tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en 1984. Depuis lors, il est recommandé à chaque pays membre de désigner un Correspondant statistique national (CSN) au sein du Ministère en charge des Forêts.

Ainsi, le système des statistiques forestières de l'OAB, qui dépend largement des informations et données fournies par ses pays membres, ne peut fonctionner que si les CSN sont réellement opérationnels dans leurs pays respectifs.

Le Correspondant statistique national a pour principales tâches de:

- Collecter les données de manière exhaustive et systématique;
- Comparer, vérifier et valider les données et informations provenant de diverses sources;
- Communiquer à temps les données et informations forestières disponibles dans le pays au Secrétariat général de l'OAB;
- Mettre les informations, en provenance du Secrétariat général de l'OAB, à la disposition du Ministère en charge des Forêts, d'autres Ministères et des organisations et institutions nationales concernées par le secteur forestier;
- Comme on le voit, le CSN est l'interface entre chaque pays membre et le Secrétariat général de l'OAB en matière des données forestières de base.

Types d'informations concernées

Les principaux types de statistiques forestières échangées peuvent être classés selon la catégorisation suivante:

- Données d'inventaires et informations générales sur les ressources forestières, les opérations sylvicoles et l'utilisation des terres de chaque pays membre de l'OAB;
- Données relatives à la production forestière (ex. volume des coupes par essence), à l'industrie du bois (nombre d'unités par type d'industries, main d'œuvre, etc.) et aux recettes forestières (taxes et redevances);
- Informations sur le commerce des produits forestiers (volume et valeur des exportations, des importations, des ventes locales) et les tendances des marchés.

Questionnaires statistiques

Le système des statistiques forestières de l'OAB comprend quatre types de questionnaires, servant à la collecte d'informations de base (point 2.2.), à savoir:

Un questionnaire mensuel (QM): Il est appelé à être l'instrument privilégié de contact entre l'OAB et ses pays membres pour les informations évoluant rapidement et qui sont nécessaires pour avoir les premières tendances. Il s'agit des exportations des produits forestiers en volume et en valeur, et aussi des principales destinations.

Deux questionnaires trimestriels (QT): Les deux questionnaires trimestriels servent à la collecte des données sur les prix à l'exportation des essences forestières pour les principaux produits (grumes, sciages, placages, contre-plaqués, etc.). Ils reprennent également les données vérifiées d'exportation (en volume et en valeur) des mois précédents, en vue de procéder aux corrections éventuelles.

Huit Questionnaires annuels (QA): Ils servent à la collecte des informations sur:

Exploitation forestière (superficie attribuée, superficie exploitée, volume coupé par essence, volume de grumes entrées en usines par essence, etc.);
Production des industries et ventes locales (produits de 1^{ère} et 2^{ème} transformations);
Exportation (volume et valeur) des produits forestiers par pays de destination;
Exportation (volume et valeur) des grumes par pays de destination et par essence forestière;
Importation (volume et valeur) des produits forestiers par pays d'origine;
Prix à l'exportation des grumes des principales essences forestières.

Cinq Questionnaires bisannuels (QB): Ils servent à avoir les informations sur:

Les résultats des inventaires forestiers;
La situation des plantations forestières (superficies, volume sur pied, essences, etc.);
Les concessions forestières (superficie totale, superficie des forêts de production, nombre et superficie par type de permis forestier, etc.);
La situation des industries de bois (nombre d'entreprises par type d'activité, main d'œuvre, capacité de production, production, etc.).

Les délais de renvoi des questionnaires dûment replis se présentent comme suit:

Le QM dans les 30 jours suivant la fin du mois;
Les MT dans les 60 jours suivant la fin du trimestre;
Les QA et les QB dans les 3 mois suivant la fin de l'année;
Ces données et informations devraient venir de tous les pays membres de l'OAB, afin de refléter la situation réelle du secteur forestier de l'ensemble des pays membres de l'Organisation et être publiées dans le Bulletin d'information de l'OAB.

Compte tenu des résultats insuffisants du système des statistiques forestières de l'OAB dus en grande partie des difficultés socio-économiques des pays membres, quatre séminaires avaient été organisés afin de discuter des voies et moyens de le rendre plus opérationnel. Parmi les recommandations, il avait été demandé de simplifier les questionnaires en les remplaçant par un questionnaire annuel servant à collecter les informations qui se regroupent en 3 catégories:

Volume de production, volume des grumes transformées, volume du marché domestique, et exportations (volume, valeur et destination);
Ressources forestières (volume sur pied, volume commercialisable) et superficie par type de forêts;
Les 5 (cinq) essences les plus exploitées, les plus exportées (noms et volume);

Ce questionnaire simplifié, qui est provisoirement destiné à la collecte des données de base en attendant que la situation se normalise dans les pays membres de l'OAB, est en application depuis 1997.

Principales contraintes

Depuis sa création, le système statistique de l'OAB avec son réseau des CSN n'a pas fonctionné aussi efficacement que prévu. Les contre-performances du système peuvent être essentiellement attribuées aux facteurs suivants:

L'absence de volonté politique des pays membres de l'OAB qui n'honorent pas leurs engagements vis-à-vis de leur Organisation en ne payant pas leur contribution annuelle pour le bon fonctionnement du Secrétariat général et en n'envoyant pas régulièrement les données statistiques au Secrétariat général comme l'exige les statuts de l'Organisation. Par ailleurs, le service de statistiques, employant le Correspondant statistique national de l'OAB, manque souvent de moyens adéquats pour son fonctionnement. Cette situation rend difficile la collecte, la compilation, le traitement et la diffusion des données et informations du secteur forestier du pays;

Une des contraintes majeures en matière de collecte et de compilation des statistiques forestières est l'attitude de certains opérateurs économiques du secteur forestier qui est caractérisée par une certaine non-collaboration et la tendance à la falsification des données. Cela s'explique en partie par le lien qu'ils établissent, à tort ou à raison, entre ces données et le fisc; d'où la tentation de déclarer moins;

L'insuffisance et le sous-développement des réseaux de communication dans la plupart des pays membres de l'OAB, souvent en inadéquation avec les grandes dimensions du pays et rendant difficile la circulation d'informations;

Les troubles socio-politiques et/ou les difficultés économiques que connaissent beaucoup de pays membres de l'OAB constituent un sérieux handicap pour les opérations forestières et par conséquent pour l'organisation des statistiques forestières dans ces pays;

Existence d'un marché informel important pour certains produits forestiers (sciages de long, charbon de bois et bois de feu, menuiseries artisanales, PFNL, etc.) sur lequel les données fiables font défaut, ce qui biaise les statistiques publiées;

Manque de suivi et coordination des statistiques forestières dû à une rotation rapide des CSN dans certains pays membres de l'OAB et parfois dû à l'insuffisance de formation du CSN en techniques modernes de collecte, de compilation, de traitement et de diffusion des données. Par ailleurs, le manque de moyens et l'absence de motivation influent négativement sur la performance du CSN de l'OAB.

Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir sont vues sous l'angle des solutions à apporter aux principales contraintes susmentionnées par les pays membres de l'OAB, en collaboration avec les partenaires extérieurs bilatéraux et/ou multilatéraux.

Revitalisation du réseau des CSN de l'OAB: C'est la condition de base pour avoir une efficacité dans la collecte des données du secteur forestier des pays membres de l'OAB. En effet, le CSN de l'OAB doit être motivé et doté en moyens logistique et financier adéquats pour l'accomplissement de sa mission. Le concours des partenaires extérieurs est utile en complément de l'effort national pour le renforcement des capacités existantes.

Renforcement de la collaboration avec la FAO et l'OIBT: Cette collaboration existe avec la FAO et l'OIBT dans le cadre d'échange d'informations sous format papier. L'OAB est dans l'attente des résultats des essais d'utilisation du questionnaire unique commun aux 2 institutions pour qu'elles puissent s'en inspirer pour éventuellement revoir ses questionnaires de collecte des données. Ces essais devraient débuter en 1999, conformément à une décision du 25^{ème} Conseil

de l'OIBT sur base d'une recommandation du Groupe de Travail réuni à Yokohama en septembre 1998 dont faisait partie l'OAB.

Collaboration avec l'ADIE-PRGIE: L'OAB a été dès le départ associée à la mise en œuvre de ADIE qui chapeaute PRGIE. L'OAB et l'ADIE-PRGIE sont en train de préparer un projet de mise en place d'un Système d'informations forestier (SIF) dans les pays du Bassin du Congo, avec le leadership financier de la BAfD. Ce projet permettra, s'il se réalise, de redynamiser le réseau de circulation d'informations sur le secteur forestier entre les pays du Bassin du Congo, grâce au renforcement des capacités nationales.

L'objectif global du projet est:

Au niveau des Etats, de mettre à la disposition des administrations forestières un outil d'informations (le SIF) garantissant une meilleure planification de la gestion des ressources forestières;

Au niveau régional, de mettre en place un système d'échange d'informations permettant de mieux connaître les ressources forestières du Bassin du Congo, d'en assurer le suivi et d'en garantir une utilisation durable.

Conclusions

Les statistiques forestières représentent un important facteur de planification en général et de gestion durable des ressources forestières en particulier. La situation générale de la collecte, de la compilation, du traitement et de la diffusion des statistiques forestières au sein des pays membres de l'OAB est dans l'ensemble peu satisfaisante. Les efforts doivent être faits pour améliorer cet état de chose par le renforcement des capacités existantes grâce à la combinaison des moyens propres de chaque pays membre de l'OAB avec ceux des partenaires extérieurs bilatéraux et/ou multilatéraux.

Pour terminer, il y a lieu de rappeler que nos pays doivent produire les statistiques forestières d'abord pour leurs propres besoins de planification en vue d'un développement durable et harmonieux, et non comme nous le constatons souvent pour satisfaire les demandes des partenaires extérieurs. Si les statistiques forestières sont disponibles et sont régulièrement produites, l'échange avec les partenaires extérieurs s'imposent dans le cadre de la mondialisation des économies qui est sous-tendue par l'information comme élément moteur.

ANNEXE V - PRESENTATION D'ACTIONS REGIONALES

b) Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE)

par

L'Association pour le développement de l'information environnementale (ADIE)

CONTEXTE

Les écosystèmes forestiers denses humides du bassin du Congo couvrent 2,1 millions de km², soit 26% des forêts tropicales humides restant au monde et 70% du couvert forestier d'Afrique existant. Cette forêt constitue avec les forêts amazonienne et malaysienne l'un des trois derniers blocs encore intacts de forêt tropicale humide. Elle connaît à présent une réduction annuelle d'environ 0,6% (source FAO) et une érosion rapide des ressources biologiques qu'elle abrite, principalement du fait:

- d'une exploitation forestière particulièrement sélective (écrémage des forêts);
- d'un défrichement systématique des terres forestières et leur conversion en terrains agricoles;
- d'une coupe intensive de bois pour les besoins ou énergies des populations (bois de feu et charbon);
- des pratiques de chasse intensives et incontrôlées, favorisées par les infrastructures d'accès aux exploitations.

Toutefois l'élaboration de stratégies et politiques sectorielles ou environnementales pour y remédier se heurtent à une mauvaise gestion et circulation de l'information et de la connaissance environnementale en général, qui ne sont dès lors plus à même d'être utilisées pour documenter et rendre plus rationnelles les opérations de planification et de suivi environnemental. De manière plus précise, ce manque d'informations fiables et disponibles se traduit par des effets négatifs, perceptibles à différents niveaux:

au niveau politique, par des résultats peu connus et trop techniques, partagés entre une petite communauté d'experts, et donc peu propices à une prise de décision politique rationnelle en matière de gestion environnementale.

au niveau scientifique, par des données non homogènes, acquises de manière non coordonnées, issues d'une multiplicité de méthodes de production, et donc ni comparables, ni généralisables à l'ensemble du territoire.

au niveau économique, par une duplication des efforts et donc une dispersion des ressources financières, ainsi qu'un recours systématique à des bureaux d'études occidentaux, spécialisé dans la gestion de l'information, aux détriments d'une expertise locale.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE) a été conçu à l'initiative des bailleurs de fonds et des six gouvernements d'Afrique centrale (Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et République Démocratique du Congo) pour répondre en partie à cette problématique. Ce programme repose sur le postulat qu'une plus grande transparence et disponibilité de l'information liée à l'utilisation des écosystèmes forestiers du bassin du Congo ainsi qu'une meilleure capitalisation de la connaissance acquise depuis des années dans ce domaine peut contribuer à une plus grande efficacité des acteurs et décideurs en faveur d'une gestion durable.

Les gouvernements d'Afrique centrale ont concrétisé leur volonté de favoriser la mise en place d'un tel programme par la signature d'un Protocole d'accord de coopération sous-régional,

donnant ainsi naissance à l'Association pour le développement de l'information environnementale (ADIE) dans le bassin du Congo, chargé de la mise en oeuvre du PRGIE.

Dans le cadre du PRGIE, l'ADIE a passé diverses conventions de financement avec de nombreux bailleurs multilatéraux - l'Union européenne, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) -, et de nombreux bailleurs bilatéraux - Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Suède. Le caractère ouvert et transparent de l'ADIE lui confère la capacité de mobiliser de nouveaux bailleurs.

L'ADIE se présente sous la forme d'un réseau d'agences sous-régionales, regroupant des administrations, des entreprises publiques, des structures du secteur privé, des associations et des ONG nationales et internationales désireuses de partager leurs acquis en matière de gestion durable. Elle vise quatre objectifs spécifiques:

Diffuser et capitaliser les acquis, en terme de connaissance, information et expérience en vue d'approfondir la réflexion sur la gestion durable et le devenir des écosystèmes du bassin du Congo;

Rationaliser les processus de décision en matière de gestion des ressources naturelles à travers la mise à disposition d'outils performants d'information, d'analyse et de sensibilisation;

Définir et mettre en œuvre des méthodes fiables de production et de gestion d'informations dans les différents secteurs environnementaux (foresterie, diversité biologique, développement urbain et développement rural, ressources côtières, etc.);

Renforcer et promouvoir l'expertise sous-régionale en matière de production, gestion, analyse et diffusion d'informations environnementales.

REALISATIONS DE L'ADIE DEPUIS 1998

Les activités du PRGIE ont été lancées par l'ADIE avec la mise en vigueur des fonds du premier bailleur le 21/04/98. Les premiers résultats du PRGIE sont d'ores et déjà visibles et confirment la justesse des objectifs poursuivis par l'association. Parmi les réalisations les plus probantes figurent:

La création et le lancement de familles thématiques - Activité régionale 1998

Ces Familles Thématiques constituent un cadre participatif large et dynamique tirant profit des technologies modernes de télécommunications (Internet). Ces réseaux ou forums thématiques répondent à un triple objectif:

Un objectif opérationnel: fournir un cadre participatif propice à l'identification des problèmes, à l'élaboration de programmes d'actions, à la définition et la validation de méthodologies reconnues comme meilleures pratiques, à la diffusion des résultats obtenus, et à la recherche de financement;

Un objectif scientifique: offrir une plate-forme de débat et d'échanges d'expérience, sur des sujets pointus ou d'actualité nécessitant la contribution d'experts reconnus, tout en s'affranchissant des contraintes financières des traditionnelles réunions d'experts dont elles constitueraient pour ainsi dire une phase préparatoire; et

Un objectif économique: agir en tant que vecteur d'opportunité pour les consultants et les experts, sous-régionaux pour l'essentiel, désireux de se faire connaître de leurs pairs ou de chefs de projets à la recherche de compétences locales.

Les Familles Thématiques accueillent à l'heure actuelle 350 membres, individus ou agences, répartis en 7 familles: (i) Forêts, (ii) Biodiversité, (iii) Technologies de l'information, (iv) Culture et Environnement, (v) Tourisme et Ecotourisme, (vi) Gestion intégrée de la zone côtière, et (vii) Evaluation environnementale.

La conception et réalisation d'un catalogue régional des données environnementales existantes - Activité régionale 1998

La gestion de la connaissance environnementale en Afrique centrale se caractérise par la faiblesse des échanges en matière d'information existante entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles et par une mauvaise promotion des résultats produits par les divers projets ou organismes environnementaux. Ces carences se traduisent par une mauvaise coordination des différentes initiatives, et par là même une duplication importante des ressources humaines et financières mises en œuvre par les différents projets. L'ADIE anime actuellement une équipe d'experts, de consultants, de structures et projets partenaires et d'étudiants afin de recenser et documenter les sources de données environnementales sur l'Afrique centrale. Ces recensements concourent à la constitution au sein de l'ADIE d'une médiathèque et d'un répertoire des jeux de données existants (Base de Méta Données), bientôt disponible sous un format à la fois numérique et papier. Avec une visibilité internationale via Internet, cet outil dressera un bilan de l'existant suivant cinq rubriques: (i) les institutions, (ii) l'expertise, (iii) les projets environnementaux, (iv) les monographies, (v) les données à référence spatiale.

Le développement d'un tableau de bord environnemental régional - Activité régionale 1998

Le bassin du Congo souffre d'une absence de consensus entre les différents acteurs de l'environnement sur la définition d'indicateurs sous-régionaux pertinents, permettant précisément de décrire son état et ses perspectives d'évolution. Aussi le Tableau de bord environnemental (TBE) est-il conçu comme un outil destiné à fournir aux décideurs politiques nationaux, sous-régionaux, ainsi qu'aux bailleurs de fonds, via différents médias (papier, CD ROM, Internet), un jeu d'indicateurs sous-régionaux, élaborés de manière participative et classés par problématique, à même de les renseigner à l'échelle régionale sur la santé des écosystèmes tropicaux d'Afrique centrale. Le TBE leur permettra ainsi de suivre l'impact à moyen terme des projets environnementaux et des diverses mesures gouvernementales mis en œuvre dans la sous-région. Un prototype de cette synthèse est actuellement disponible.

La mise en œuvre d'un système de planification, suivi et évaluation des activités du PRGIE - Activité régionale 1998

Dès le début de la préparation du PRGIE, l'ADIE a développé sa capacité à gérer son information technique et financière à l'aide d'un outil de suivi et évaluation et de contrôle de gestion. La finalité d'un tel outil est de rapprocher les partenaires des actions entreprises sur le terrain et ainsi susciter des décisions en temps réel. Ses objectifs sont au nombre de quatre:

- fixer des objectifs partagés, réalistes et clairs par activité;
- mesurer les écarts par rapport aux prévisions et identifier ainsi les problèmes liés au déroulement des activités;
- proposer des mesures correctrices et des alternatives;
- restituer les informations de suivi et évaluation sous forme de rapport périodique pour la meilleure instruction des partenaires du projet.

Aujourd'hui l'ADIE est parmi les agences et les sociétés implantées dans la sous-région qui maîtrisent le mieux les outils et les méthodes de gestion de l'information grâce à son expérience, sa compétence interne et à son réseau de partenaires internationaux. Les performances de l'ADIE dans ce domaine se traduisent par un appui en terme de conseil et de formation auprès des projets partenaires et par l'organisation et l'animation de séminaires ateliers de planification et suivi de projet.

Le renforcement des capacités télématiques dans la sous-région - Activité régionale 1998

Afin de rendre possible l'ensemble des activités du PRGIE faisant appel aux nouvelles technologies de l'information, l'ADIE a entrepris un effort considérable de renforcement des capacités télématiques nationales afin d'augmenter la connectivité Internet des agences du réseau, en terme de qualité et de volume d'échange. Il s'est agit en particulier: (i) de missions d'évaluation au Congo et en Guinée équatoriale, (ii) du renforcement du réseau de télécommunication de Kinshasa, et (iii) de l'équipement d'agences au Gabon et au Cameroun.

La réalisation d'une base de données topographiques nationale et d'une stratification forestière de la seconde zone forestière du Gabon - Activité Gabon 98

Réalisée et financée en partenariat avec le Projet Forêts et Environnement, cette activité s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans la première zone forestière du Gabon depuis 1995 avec l'appui financier de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Elle consiste à:

Réaliser une base de données topographiques nationale, compatible avec l'échelle du 1:200 000, qui servira en premier lieu de référentiel géométrique pour les travaux de stratification forestière sur la deuxième zone forestière du Gabon, tout en améliorant les connaissances de base relatives aux écosystèmes forestiers gabonais.

Appuyer la Direction des inventaires, aménagements et régénération forestières (DIARF) dans le processus de planification rationnel des ressources forestières. Ce processus vise d'une part à préciser les formes souhaitables d'utilisation des parcelles forestières en fonction de potentialités et de contraintes économiques, biophysiques et écologiques, et d'autre part à identifier les parcelles nécessitant des opérations d'aménagement plus poussées tels que des inventaires forestiers, biologiques, ou socio-économiques à grande échelle. Ce processus a pour principale application l'encadrement des procédures d'attribution et de suivi des concessions forestières sur le territoire gabonais.

Appui à l'établissement d'un plan d'aménagement dans les Monts Doudou (Complexe de Gamba) - Activité Gabon 1998

Le complexe des aires protégées de Gamba, au Gabon, est constitué d'un ensemble de 8 aires protégées qui s'étendent sur 1 000 000 ha et qui abritent de nombreux types d'habitats naturels représentatifs de la diversité biologique du bassin du Congo: écosystèmes côtiers, aquatiques, savanicoles et forestiers. Parmi ces habitats, celui des Monts Doudou revêt un caractère particulier de par son caractère de refuge forestier. L'élaboration d'un plan d'aménagement sur cette zone est considérée par la Direction de la faune et de la chasse (DFC) et le World Wildlife Funds (WWF), comme une priorité pour la conservation de cet ensemble exceptionnellement riche puisqu'il viendrait compléter les recherches d'ores et déjà effectuées sur le site et les aires protégées environnantes. Un soutien actif des bailleurs de fonds, notamment la coopération néerlandaise (DGIS) et américaine (CARPE), a permis de financer la réalisation d'inventaires faunistiques afin d'établir les densités relatives d'espèces-clés dans différents secteur du complexe, la formation de personnel national pour les inventaires et le suivi des populations animales, et la réalisation d'enquêtes socio-économiques sur l'utilisation des ressources naturelles par les populations riveraines. Au delà de ces activités, la connaissance du site des Monts Doudou nécessite la réalisation d'inventaires botaniques, la confection d'une carte de végétation au 1:100,000, et l'organisation des données collectées par les différentes initiatives en cours au sein d'un système d'information pour en faciliter la comparaison, l'analyse et la diffusion. Ces trois initiatives font l'objet de cette activité dont la coordination est assurée par le WWF.

Finalisation et diffusion du projet d'aménagement des ressources naturelles (PARN) -Activité RCA 1998

Cette activité, programmée en priorité, du Ministère de Eaux et Forêts, chasses et pêches, et de l'environnement (MEFCPE), vise la finalisation et la valorisation des acquis du PARN. De manière plus spécifique, cette activité a donné lieu aux actions suivantes:

- La remise en état du serveur du PARN endommagé lors des événements de 1996;
- La numérisation et la diffusion des données et rapport du PARN sous format numérique, en partenariat avec le projet CARPE;
- La finalisation et la diffusion du plan d'affectation des terres pour le Sud-Ouest centrafricain sous format numérique et analogique;
- La finalisation de l'atlas thématique de la zone périurbaine de Bangui sous format numérique et analogique.

Mise en place d'un observatoire des feux de brousse - Activité République centrafricaine 1998

Conçu comme un instrument de meilleure compréhension et réglementation des pratiques des feux de brousse à des fins d'agriculture sur brûlis et de chasse, cette activité vise à mettre en place un système d'observation et de suivi des feux de brousse qui permettra à moyen terme d'identifier les zones exposées à ces pratiques et d'en définir les conditions d'une meilleure gestion. Plus précisément, cette activité vise à:

- déterminer la localisation et l'ampleur de la pratique des feux de brousse par la mise en place d'une unité de réception et traitement d'images satellite et de production cartographique;
- documenter l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des feux de brousse et d'intervention en milieu rural en collaboration avec les principaux organismes locaux impliqués dans le développement rural;
- assister à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme opérationnel de sensibilisation et prévention en milieu rural.

Cette activité résulte d'une collaboration étroite entre différents organismes, dont principalement l'UDEAC, le Ministère des Eaux et Forêts, chasses et pêches, et de l'environnement, et le Comité national de lutte contre les incendies, feux de brousse, et autres calamités (CNLIFBAC).

Synthèse et perspectives de la recherche sur la dynamique urbaine et l'organisation de l'espace en RDC -Activité RDC 1998

L'activité consiste en une capitalisation et une synthèse des études et recherches menées sur la dynamique urbaine et les interactions villes-campagnes en République Démocratique du Congo par différents organismes au nombre desquels l'Université de Louvain, l'Université de Bruxelles, le Programme européen Avenir des peuples des forêts tropicales (APFT) et de nombreuses ONG locales et internationales. Ces organismes ont en effet contribué à accroître de manière significative notre compréhension des différents facteurs biophysiques, écologiques et socio-économiques qui structurent l'espace en RDC, avec un accent particulier porté sur les carences en infrastructures et les perspectives d'évolution à long terme. Toutefois, les résultats de ces recherches n'ont été principalement partagés que par une communauté de scientifiques sans jamais vraiment avoir été traduits en un langage accessible aux décideurs. Aussi cette synthèse est-elle sensée déboucher sur la production d'un atlas cartographique mettant en évidence l'organisation des villes en RDC, leur hiérarchie, l'influence de leur milieu naturel, leur potentiel attractif, les flux de biens et de personnes entre elles, leur niveau d'équipement, et l'état des infrastructures interurbaines. Cette synthèse devra également déboucher à moyen terme sur l'élaboration d'un modèle d'évolution afin de sensibiliser décideurs et bailleurs sur les priorités d'aménagement.

LIENS AVEC LES AUTRES PROJETS ET ORGANISMES DE LA SOUS-REGION

La vocation de l'ADIE est d'être l'outil technique de référence de la sous-région dans les différents domaines liés à la gestion de l'information environnementale. Plate-forme d'échange et de collaboration, l'ADIE a su dès sa création tisser des liens étroits avec les grandes autres initiatives régionales existantes ou à venir, et développer les partenariats suivants:

FAO: Partenariat technique pour le développement de méthodologies et de procédures de contrôle qualité au sein de l'ADIE;

ECOFAC (UE): Appui juridique à l'institutionnalisation d'ECOFAC en vue de pérenniser son action en faveur des aires protégées;

CARPE (USAID): Partenariat pour le développement d'outils de diffusion de données environnementales via Internet;

FORAFRI (France): Appui financier au séminaire régional de FORAFRI et implication dans l'animation régionale de la Famille Thématique Forêt du PRGIE;

OAB: Elaboration d'un projet de rénovation des outils de collecte et diffusion des informations forestières, en partenariat avec l'OAB, l'ACDI, les administrations forestières des pays d'Afrique centrale, et basé sur l'expérience camerounaise (SIGIF);

WWF: Appui à la collecte d'information dans le complexe d'aires protégées de Gamba (Gabon);

Le Centre commun de recherche européen d'Ispra (JRC, UE): Partenariat pour la validation, la promotion et la diffusion des données satellites acquises dans le cadre de projets européens.

LES PERSPECTIVES DE L'ADIE

En 1999 et dans les années à venir, l'ADIE entend mettre à profit les connaissances, informations, compétences et expériences accumulées pour répondre concrètement aux besoins de transparence exprimés par ses différents partenaires et jouer pleinement son rôle de plate-forme et d'outil technique. En particulier, l'ADIE s'attachera à court et moyen terme à mettre en œuvre les actions suivantes:

L'ADIE entend s'investir dans la préparation du projet CAMBIO qui vise la mise en place d'un mécanisme de financement de la conservation des aires protégées en Afrique centrale. Sollicitée par la Banque mondiale pour prendre part à cette préparation, l'ADIE souhaite fournir à ce projet un apport d'information à la fois technique et stratégique pour sa mise en œuvre, ainsi que sa bonne intégration dans les initiatives en cours (ECOFAC, CARPE, WWF).

L'ADIE entreprendra la production du premier tableau de bord et du premier rapport régional sur l'état de l'environnement en Afrique centrale. Ce premier tableau de bord dressera à l'attention des décideurs un premier bilan du potentiel, carences, perspectives et menaces relatifs à la gestion des ressources naturelles du bassin du Congo.

L'AIDE focalisera également son attention sur les problématiques urbaine et côtière, qui constituent une préoccupation majeure pour le devenir des populations d'Afrique centrale. A cet effet, l'AIDE a entamé des discussions avec la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Banque allemande de développement pour la conception et la mise en place d'observatoires et de systèmes d'information.

L'ADIE se rapprochera des initiatives trans-frontalières en vue d'harmoniser les normes et standards de production de données et de promotion de nouveaux outils de gestion de l'information.

L'ADIE renforcera les capacités nationales à travers la formation de cadres sous régionaux dans les domaines suivants: planification et aménagement des ressources naturelles, études d'impact environnemental et technologies de l'information, en partenariat avec des instituts sous-régionaux (JAI, ENEF, Ecole de Faune de Garoua, INC) et internationaux.

Le financement par l'ADIE de micro projets d'information en milieu rural afin de promouvoir les objectifs du PRGIE auprès des populations locales et de les impliquer durablement dans les mécanismes de gestion rationnelle des ressources naturelles. Ces micro projets seront financés dans le cadre du Fonds régional pour les initiatives locales (FIL), dont la gestion a été confiée à l'ADIE par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Coopération belge.

ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES

CAMEROUN

par
Njib Ntep Dieudonné

Instruments de la collecte: La collecte des informations forestières se fait à deux niveaux principaux:

le niveau national, et
le niveau de l'unité forestière d'aménagement.

La collecte de ces informations en dehors des ventes de coupe est difficilement maîtrisable dans le domaine à vocation multiple (domaine non permanent) à cause du caractère informel des activités.

Niveau national: Les éléments à partir desquels se fait facilement la collecte de données sur le plan national peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

les inventaires nationaux,
les superficies forestières,
la production forestière,
la transformation du bois,
les exportations des produits non ligneux (plantes médicinales),
la fiscalité et la taxation forestière,
l'aménagement forestier,
le renouvellement de la ressource,
les personnels forestiers,
les sociétés forestières etc.

Unité forestière d'aménagement (UFA): Il s'agit autant que possible de donner les caractéristiques de l'UFA qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

la localisation de l'UFA (coordonnées géographiques),
la contenance,
les résultats d'inventaires,
la liste des essences qui la compose et leur diamètre d'exploitabilité d'aménagement,
la possibilité de l'UFA,
la rotation,
le bilan économique de l'UFA etc.

Le circuit des informations forestières: La collecte des données se fait à la base par:

les opérateurs économiques,
les structures du Ministère de l'Environnement et des Forêts,
la douane,
les services extérieurs de l'Office national de développement des forêts (ONADEF),
les services centraux de la Direction générale de l'ONADEF,
les services de l'Institut de recherche agronomique et forestière (IRAD),
les projets forestiers etc.

Dans une moindre mesure, les informations forestières peuvent provenir des études spéciales, et d'autres structure d'intervention dans le secteur forestier telles que: les ONG, le Ministère de l'Economie et des finances (données sur la taxation), le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Enseignement supérieur, et le Ministère du Développement industriel et commercial.

La plupart de ces structures gouvernementales sont également utilisatrices de l'information forestière.

Le circuit de l'information forestière peut être schématisé ainsi:

les opérateurs économiques collectent les informations en remplissant les documents de collecte,
 les chefs de postes forestiers les acheminent à la délégation départementale qui fait des rapports trimestriels,
 ces rapports sont envoyés à la Délégation provinciale pour la rédaction des rapports semestriels, et
 ce sont ces rapports qui parviennent au Ministère avant leur utilisation ou leur diffusion.

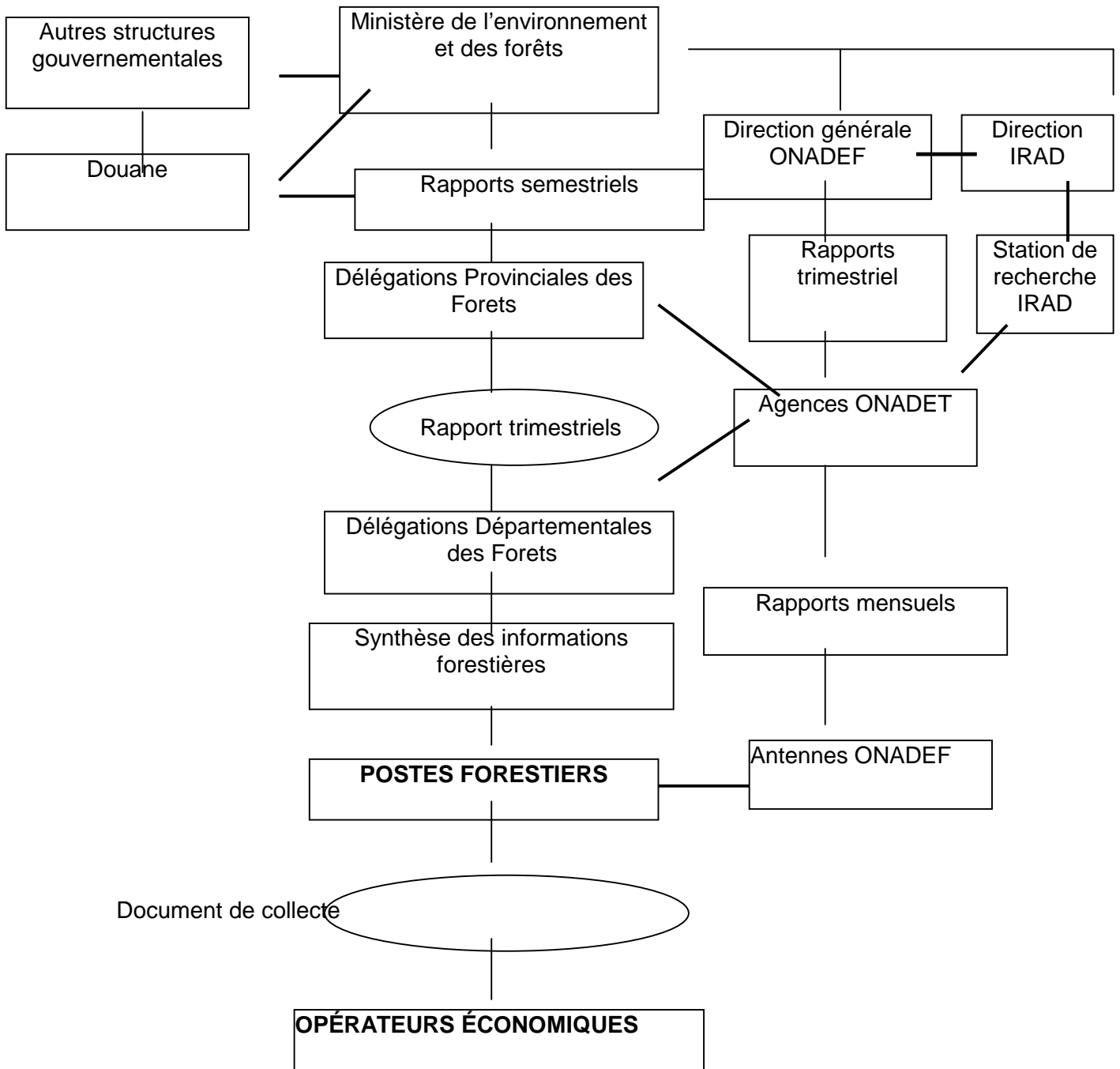
Par ailleurs, la douane au niveau des ports de Douala, de Kribi et de Limbe dispose d'informations forestières fiables.

Les problèmes dans la collecte des données:

la fiabilité douteuse des informations fournies par l'opérateur économique;
 la mauvaise tenue des documents de collecte par l'administration forestière: l'outil informatique n'étant encore suffisamment vulgarisé;
 le grand retard dans la circulation de l'information dû à l'insuffisance des moyens de communication et de déplacement;
 l'insuffisance des effectifs impliqués dans la collecte des données forestières;
 l'absence de procédure dans la circulation des informations entre les différentes administrations;
 le manque de suivi dans la collecte des informations forestières;
 les difficultés financières et une absence de capacités humaines pour réaliser certaines activités de base pour la collecte des informations.

Les perspectives de collecte des données: Au Cameroun, on pense que la collecte de l'information forestière ne devra plus se limiter au simples statistiques forestières mais elle devra concerner toutes les informations qui caractérisent la forêt ou l'unité forestière d'aménagement. Ainsi, le Cameroun est en train de mettre en place un système de collecte informatisé qui tient compte de tous les aspects de l'information forestière.

Schéma 1: Circuit habituel des informations forestières au Cameroun



ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES (CONT.)

CONGO

par
Onkagui Julien
et
Ngassembo Adolphé

Collecte de l'information

Secteur formel: L'information statistique concerne: les ressources forestière, la production grumièrre et industrielle, le commerce du bois, et la sylviculture.

Le code forestier fait obligation à tous les opérateurs économiques forestiers de fournir régulièrement à l'administration forestière l'information statistique pour le suivi et l'appréciation de leurs activités sur la forêt et le bois. Deux modes de collecte des statistiques sont appliqués à savoir:

l'exploitation et le dépouillement des rapports de production et de commerce de bois à partir des Directions régionales de l'économie forestière; et
les questionnaires aux entreprises et le dépouillement des réponses.

Au niveau régional, les Directions régionales des Eaux et Forêts reçoivent des sociétés forestières sous leur tutelle mensuellement, trimestriellement et annuellement les rapports de production et de commerce de bois. A ce niveau, le travail de dépouillement et de synthèse des données statistiques se fait à la fin de l'année. Les résultats sont transmis à la structure centrale.

Au niveau central, outre le dépouillement des rapports des structures régionales au niveau du service central des statistiques à la Direction des études et de la planification (DEP), le Ministère chargé des Eaux et Forêts organise des missions de terrain pour la collecte annuelle des statistiques de production et de commerce de bois auprès des sociétés forestières afin de vérifier la fiabilité des informations transmises par les Régions. Le contact direct avec les entreprises renforce le questionnaire qui constitue la base de l'enquête ponctuelle.

L'information ainsi recueillie à partir de ces méthodes est rassemblée, traitée et publiée dans l'annuaire (cahier des statistiques forestières) qui fait l'objet d'une large diffusion.

Secteur informel: Malgré quelques études réalisées dans ce secteur, son caractère particulier ne permet pas pour l'heure de connaître avec exactitude sa participation dans l'économie forestière du pays, en raison de la non maîtrise de ces statistiques de production.

Sylviculture

Deux sources de données existent:

les rapports annuels des Directions régionales des Eaux et Forêts, et
les rapports annuels des entreprises (SNR et ECO – SA) qui sont transmis directement au Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts.

Les contraintes: L'organisation des statistiques forestières au Congo se heurte à de nombreuses difficultés parmi lesquelles:

l'insuffisance des moyens matériels et financiers pour le fonctionnement des Directions régionales et Brigades forestières;

l'irrégularité des descentes sur le terrain des agents du service central des statistiques forestières;

l'insuffisance du personnel qualifié en matière de statistiques;

la non maîtrise du bois en transit dans le pays;

le traitement manuel de l'information statistique;

la réticence de certaines sociétés à remplir le questionnaire du Ministère des Eaux et Forêts et le retard dans l'envoi de leurs rapports de production;

le manque d'uniformité des rapports des Directions régionales;

l'absence des données statistiques de production de bois d'énergie et d'autres produits ligneux du secteur informel; et

les perturbations diverses dues à l'instabilité politique.

ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES (CONT.)

GUINEE EQUATORIALE

par

Bololo Ekobo Paulino

Processus de collecte

La collecte de l'information est réalisée par l'OCIPEF (Bureau de contrôle, information et promotion des espèces forestières). Ce bureau, situé dans le port de Bata et travaillant avec les services douaniers, a la responsabilité de la collecte de toutes les informations concernant la production et la commercialisation du bois au niveau de la région continentale. L'information collectée est envoyée à la section statistique (Cellule de planification) où elle est traitée, analysée puis diffusée. Ceci permet d'obtenir une information unique et exacte tout en évitant la publication de données différentes. Dans ce sens le système est efficace et l'information actualisée.

Au niveau du Ministère, le Service statistique peut bénéficier des données provenant des permis suivants:

le permis de transport de bois;
le permis d'exportation; et
le permis de coupe (pas nécessaire pour les entreprises).

Les contraintes: Toutefois, il y a quelques déficiences dans le système qui sont résumées de la manière suivante:

la plupart de délégations provinciales ne sont pas représentées (par manque de ressources humaines);

la seule information que nous avons est celle que nous fournissent les entreprises;

la plupart des scies à moteur ne sont pas enregistrées et il n'y a aucun contrôle sur leur production; cette situation ne permet pas de déterminer la production réelle du bois comme c'est le cas, par exemple, sur l'île de Bioko où cette technique est la seule utilisée pour l'exploitation forestière;

En outre, il est difficile de suivre la situation du secteur informel; même s'il est reconnu que le bois est une source d'énergie tant au niveau rural qu'au niveau urbain, il n'y a pas d'information sur sa production et consommation. Par ailleurs, avec les produits forestiers non ligneux, nous n'avons pas encore pu établir un mécanisme qui nous permet d'avoir des données réelles sur leur production et leur consommation.

ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES (CONT.)

MADAGASCAR

par

Randriama Ampianina Vololona

et

Razafiharison Antoine Jean

Introduction

Le Ministère des Eaux et Forêts a pour mission d'assurer la gestion durable des ressources forestières; pour cela, il doit se doter d'un système d'informations efficace afin de pouvoir suivre et orienter les activités forestières. Actuellement la collecte des données s'effectue par l'exploitation des rapports d'activités provenant des services centraux et régionaux.

Les contraintes: L'existant du système d'informations au sein de la Direction générale des Eaux et Forêts (DGEF) est caractérisé par:

des informations incomplètes et/ou peu fiables,
un retard dans l'envoi des rapports d'activités émanant des services régionaux,
un manque d'organisation entre les services internes et les services externes,
un flux d'information à sens unique,
une insuffisance et/ou vieillissement du personnel au niveau régional, et
une insuffisance et/ou vétusté des matériels surtout au niveau régional.

Définition du cadre global du système d'information et de communication

Les différentes contraintes énumérées ci-dessus ont amené la DGEF à apporter des améliorations dans son système d'information. C'est ainsi que dans un premier temps la DGEF a procédé à la définition du cadre global de son système et par la suite à l'informatisation de ce système.

La définition du cadre global du système d'information a pour but de déterminer:

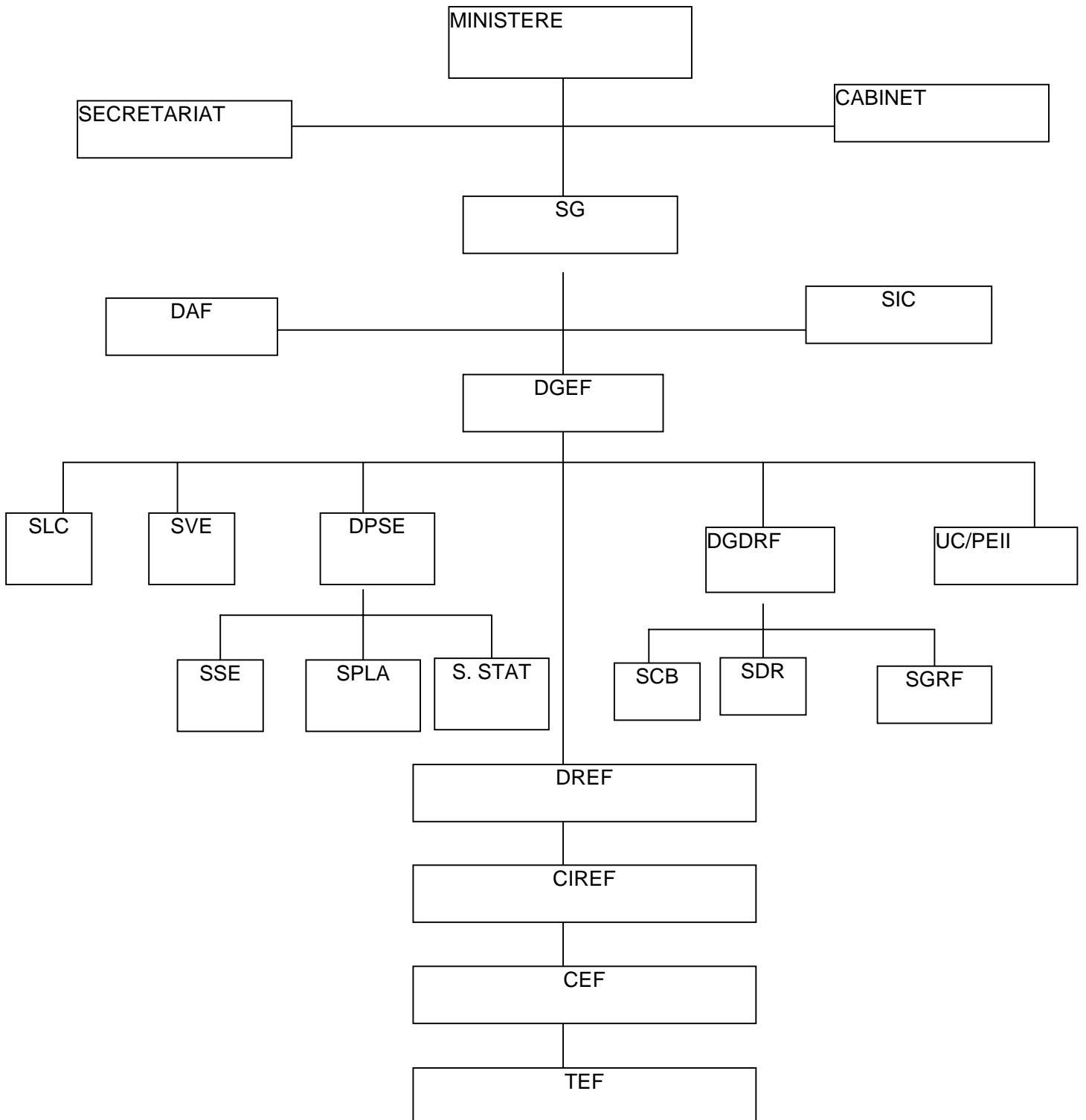
les utilisateurs et les fournisseurs des informations,
les informations utiles et pertinentes,
les rôles et attributions des différents intervenants/acteurs,
la fluidité des informations,
le fonctionnement du système, et
les besoins en formation du personnel.

Elle doit également déjà prévoir la pérennisation du système.

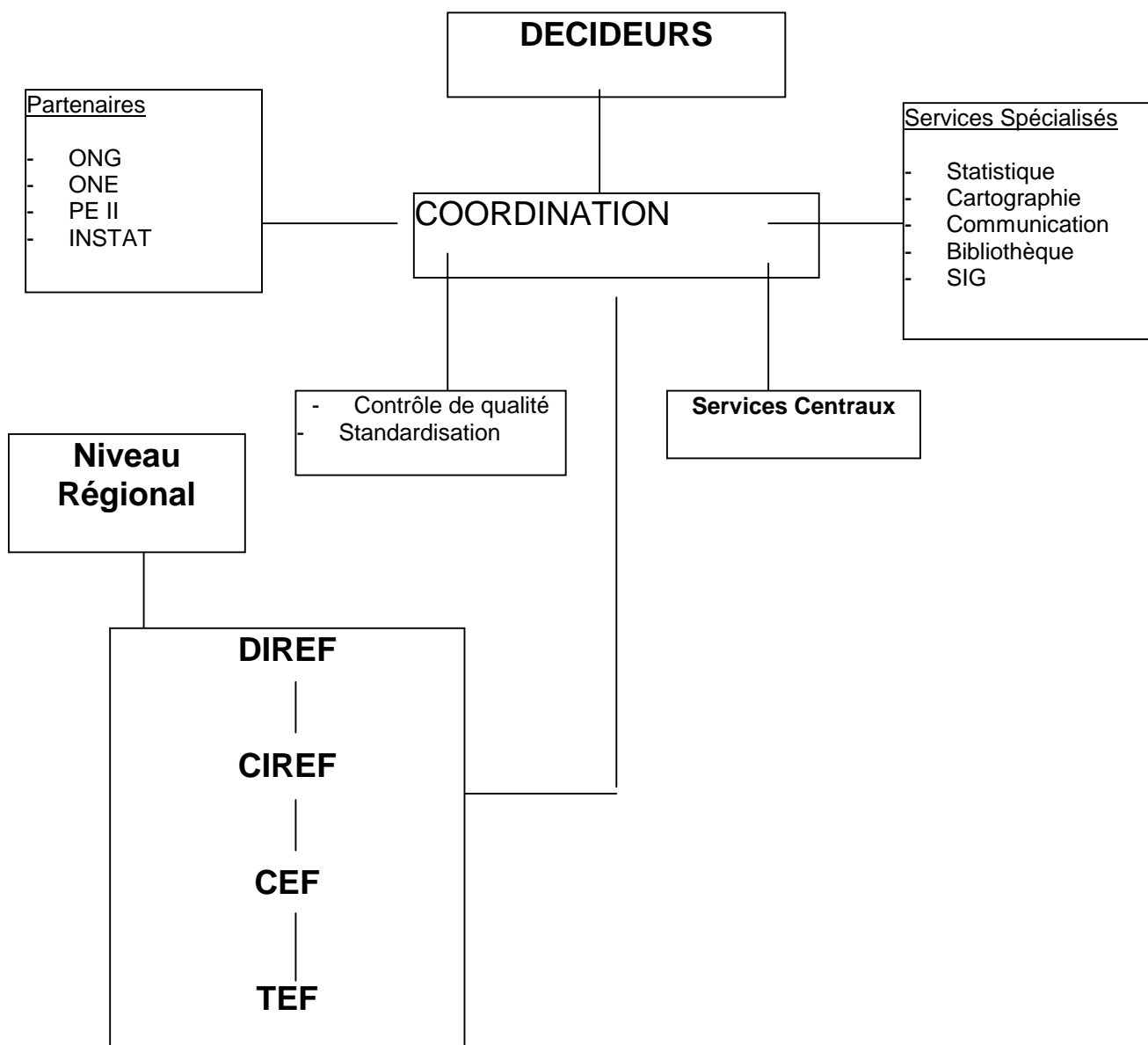
Ces différentes activités se font avec l'appui du consortium DFS/Mamobatra (bureau d'études international allemand/bureau d'études national). Cet appui est financé par la Banque mondiale dans le cadre du PE II/FORETS.

La mise en œuvre de ce système demande encore un grand effort. C'est ainsi que le Ministère des Eaux et Forêts s'ouvre à toutes sortes de partenariat et de collaboration étroite avec les autres institutions publiques ou privées.

Organigramme du Ministère des Eaux et Forêts



Système d'information et de communication de la DGEF/MEF



ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES (CONT.)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)

par
Touzbe Robert

Introduction

Pour élaborer et mettre au point des programmes de développement du secteur forestier, le Ministère de l'Environnement, des eaux, forêts, chasses et pêches est tenu de disposer des données statistiques sur ce secteur. Ces données sont regroupées dans un Annuaire statistique qui paraît au début de chaque année.

Avec des ressources forestières nombreuses, il s'avère nécessaire de conduire des inventaires périodiques pour en assurer une bonne gestion. A cet effet, il a été créé au sein du Ministère de l'Environnement, des eaux, forêts, chasses et pêches, le Service des statistiques et de l'informatique qui est une des sections de la Direction des études et de la coordination. Sa principale attribution est la collecte, le traitement et la diffusion des données forestières.⁶

Collecte, traitement et diffusion des statistiques forestiers

Les données statistiques du secteur forestier sont collectées par des organisations nationales et par des enquêtes diverses. Elles se situent à trois niveaux: le Ministère de l'Environnement, des eaux, forêts, chasses et pêches; les Autres Ministères; et les Projets et Institutions diverses.

Collection des données par le Ministère des Eaux et Forêts: les dispositions du Code forestier centrafricain obligent les sociétés forestières à envoyer régulièrement leurs rapports d'activités au Département selon des fiches de collecte élaborées à cet effet. Elles font ressortir les informations suivantes:

Collecte des données mensuelles par essence (mouvements des bois)

- Grumes

- * Stock au premier jour du mois;
- * Volumes produits au cours du mois;
- * Volumes et valeurs exportés par pays destinataires au cours du mois;
- * Volumes livrés aux usines de transformation.

- Sciages et Contre-plaqués

- * Stock au premier jour du mois;
- * Volumes produits au cours du mois;
- * Volumes et valeurs exportés hors et dans la CEMAC au cours du mois;
- * Volumes et valeurs vendus localement au cours du mois.

Collecte des données annuelles

- Surfaces des coupes;
- Bilans de l'exploitation de l'année passée;
- Programmes de l'année suivante.

Collecte des données par les autres Ministères:

⁶ Etant donné que le Département ne dispose que d'un nombre réduit d'ordinateurs, le Service Informatique et Statistique est fréquemment sollicité pour le traitement des textes, réduisant ainsi sa disponibilité pour les travaux statistiques.

La Division des statistiques et des études économiques (DSEE) du Ministère des Finances, du plan et de la coopération internationale, outre son rôle de centraliser des statistiques nationales, mène aussi des études ponctuelles sur des sujets spécifiques (ex.: Enquête sur les industries forestières en 1985).

Au niveau des Services de douanes, il existe des données sur l'importation et l'exportation de certains produits forestiers.

La Taxe de reboisement, calculée en fonction des valeurs mercuriales des produits forestiers, est publiée conjointement par le Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat et celui des Eaux et Forêts.

Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage dispose d'un Service des statistiques Agricoles qui collecte des données sur la plupart des produits non-ligneux.

Enquêtes diverses:

Dans le cadre de leurs activités, certains projets placés sous tutelle du Ministère en charge des forêts collectent des données statistiques sur le secteur forestier à travers des Inventaires (ex.: PARN et ECOFAC dans la forêt du sud-ouest du pays et Projet Bangassou dans la forêt du sud-est).

La SGS (Société générale de surveillance) spécialisée dans le contrôle des exportations des produits forestiers, par sa base au niveau du port de Douala, envoie régulièrement des rapports chiffrés assortis d'analyses des activités d'exportation de grumes et produits bois au niveau de chaque société forestière installée en Centrafrique. Ces données sont comparées aux déclarations faites par ces mêmes Sociétés au Ministère des Eaux et Forêts et au Service des douanes à Bangui.

On peut dire en résumé que la collecte des données statistiques sur le secteur forestier est effectuée à plusieurs niveaux en Centrafrique, mais, à cause du manque de coordination entre ces différents niveaux, ces données ne sont pas souvent disponibles immédiatement.

Traitement et diffusion des données statistiques

Les données du secteur forestier sont traitées dans les différents niveaux de collecte ci-dessus présentés.

Au niveau du Département des Eaux et Forêts, le Chef de Service des statistiques est chargé de collecter auprès des sociétés forestières ces données qui, après saisie et traitement informatique sont envoyées à la Direction des Forêts en vue de l'émission des ordres de recettes (Taxes d'abattage et de reboisement).

Les principaux tableaux résultant de ces traitements sont:

Volumes annuels de productions, exportations et ventes locales de bois par produit, par essence et par société;

Volumes et valeurs annuels d'exportations de bois par essence, par société et par pays de destination;

Statistiques mensuelles et annuelles des taxes forestières.

Ces statistiques sont principalement utilisées par:

les décideurs pour une meilleure gestion des ressources forestières;

la Division des statistiques et des études économiques pour la publication des bulletins trimestriels et annuels;

les Banques pour l'établissement de leurs balances de paiement;

les services de recouvrement des différentes taxes forestières (FDFT, Trésor Public, Communes);

les Organismes internationaux et ONG (FAO, OIBT, OUA, FMI-BM.)

Collecte, traitement et diffusion des statistiques des produits forestiers du secteur informel

L'obtention des données sur le secteur informel est difficile. Néanmoins, quelques enquêtes ont été menées sur ce secteur par des Organismes internationaux avec le concours financier de certains bailleurs de fonds en ce qui concerne le bois de feu, le charbon de bois et certains produits forestiers non ligneux.

Bois de Feu

Le Projet «Application de la recherche à la mise en valeur des ressources forestières» FAC/ARFF financé par le Fonds d'aide et de coopération de la république française a mené une enquête sur la consommation de combustibles ligneux dans deux importantes villes du pays (Bangui et Bambari);

Le FED, dans le cadre des missions ESMAP (Energy, Sector, Management Assistance Programme) de la Banque mondiale a effectué deux enquêtes en 1989 et 1991 sur la consommation de bois de feu en Centrafrique. Ces enquêtes font ressortir une consommation globale d'environ 1 600 000 tonnes en 1990. Elle atteindra environ 2 200 000 tonnes à l'an 2000. Le prix moyen de bois de feu en décembre 1993 était de 50 FCFA le kg.

Charbon de bois

Les résultats des enquêtes ESMAP ont montré que la production annuelle de charbon est de 4 500 tonnes pour une consommation de 4 383 tonnes pour la ville de Bangui, soit une consommation journalière de 12 tonnes. Le prix moyen de charbon en décembre 1993 était de 95 FCFA le kg.

Produits forestiers non-ligneux

Les produits forestiers non-ligneux sont surtout exploités pour l'autoconsommation. C'est ce qui explique l'insuffisance des statistiques concernant ces produits.

Cependant, quelques enquêtes de consommation sur les produits de la faune ont été exécutées par certains projets. Les résultats ont montré que, pour la seule ville de Bangui, la consommation en viande de brousse est d'environ 800 tonnes par an, car environ 2 tonnes de viande rentrent à Bangui par jour.

Les plantes médicinales qui sont très utilisées ne sont pas encore bien vendues sur le marché centrafricain.

Conclusion

La République centrafricaine dispose d'immenses ressources forestières qui ne demandent qu'à être gérées de manière rationnelle sur la base des données statistiques.

Malheureusement, le Service des statistiques et de l'informatique qui est chargé de collecter, traiter et diffuser ces données éprouve encore quelques difficultés.

Le problème de collecte des données du secteur informel réside dans l'insuffisance du personnel bien formé et de matériels informatiques adéquats au niveau du Département.

Cependant, certaines difficultés externes méritent d'être citées:

Absence d'un organe de coordination entre les producteurs et utilisateurs des données;
Tracasseries entre les services de collecte et les producteurs de données (Sociétés forestières);
Incohérence dans les déclarations des Sociétés forestières;
Implication du Politique dans la filière bois affaiblit l'autorité des services en charge de collecte des données auprès des sociétés forestières.

ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES (CONT.)

RWANDA

par
Mihigo Augustin

Situation des statistiques forestiers au Rwanda

Sur une période de 100 ans d'activité forestière relativement intense, il n'y a jamais eu d'inventaires nationales des ressources ligneuses qui puissent servir de référence. Les quelques rares données qui existent datent avant 1990. Encore que lesdites données proviennent pour la plupart de pures estimations.

Avec la guerre et le génocide de 1994, le peu de données disponibles a été détruit. Actuellement, les publications récentes sur le secteur forestier se basent encore sur des éléments issus des enquêtes de MINAGRI entre 1981 et 1982.

L'enquête réalisée par le MINAGRID/DF en 1981-1982 sur l'utilisation du bois toujours de références dans plusieurs études.

Tableau 1: Utilisation du bois au Rwanda

Type de consommation	Consommation	M ³ /hab./an
	Selon l'enquête du Minagri 81/82	Chiffres retenus par l'étude
Bois de feu domestiques	0,83	0,44
Consommation domestique de brindilles	0,15	0,19
Bois de construction	0,04	0,04
Bois d'œuvre	0,01	0,01
Total	1,06	0,71

Tableau 2: Productivité des différents types des forêts au Rwanda

Types des forêts	Accroissement moyen/an A. A. M (m ³ /ha/an)	Volume sur pied (m ³ /ha)
- plantations forêts domaniales	9	260
- plantations forêts cour. institut	9	310
- plantations privées carbonisation	20	200
- forêts naturelles de montagne	5	130
- forêts de l'est	5	40

Actuellement il est difficile de donner de statistiques forestières sur les plantations compte tenu d'importants bouleversements intervenus dans le paysage forestier en l'espace de 5 ans (1994-1999).

En effet, le caractère de morcellement des plantations forestières et leur dispersion sur tout le territoire national empêche toute spéculation sur les superficies restantes après les destructions de quelques unes.

Concernant les forêts naturelles, du fait de leur étendu, elles sont facilement localisables. Les superficies détruites et celles restantes peuvent être facilement estimées. Les forêts sont

passées de 449 000 ha en 1990 à 183 600 ha en 1999, soit une régression de 60% du couvert forestier naturelles en moins de 10 ans.

Système de collecte des données forestières au Rwanda

Les domaines concernés sont: la production forestière, l'exploitation, la commercialisation des produits ligneux, et l'utilisation des produits ligneux.

Les institutions et organismes impliquées (voir figure 1, ci-après) sont:

la Direction des Forêts: collecte les données grâce aux rapports et à l'exécution d'inventaires forestiers. Ces rapports (voir figure 2) suivent une hiérarchie typique de toute administration centralisée. La fiabilité de tels rapports est modeste, la situation aggravante pour le Rwanda étant l'insuffisance du personnel tant en qualité qu'en quantité (46 agents disponibles sur un total requis de 186);

La Banque nationale du Rwanda: a un service permanent de récolte des données sur le commerce du bois et des produits forestiers; ses banques de données n'ont pas été détruites par la guerre;

L'ISAR ARBORETUM: recueille les données sur la productivité des essences forestières grâce aux réseaux des placettes échantillons installés à travers le pays. Cependant, ses banques de données ont été détruites par la guerre, il manque du personnel actuellement;

Les O.N.G et les experts consultants participent à la collecte des données grâce aux enquêtes de courtes durées. Les résultats de telles enquêtes sont utiles à court terme;

le MINITRAP;

le MINICOFIN (MINIPLAN);

le DEPS (Direction étude, planification et statistique).

Conclusions et recommandations

Les statistiques forestières n'ont pas eu l'attention qu'elles méritaient. Le manque de moyen financier et la volonté des décideurs en sont les principales causes.

Pour que Rwanda ait des statistiques fiables il faudrait réaliser un inventaire national des ressources ligneuses à haute fiabilité.

Concernant l'insuffisance du personnel forestier, des voies et moyens devraient être dégagés pour recruter et assurer une formation permanente des cadres forestiers dans le domaine des inventaires et enquêtes forestiers.

Enfin, des crédits nécessaires devraient être consentis pour la réhabilitation du secteur forestier en général et du service des inventaires forestiers en particulier.

Figure 1: Système de collecte des données forestières au Rwanda

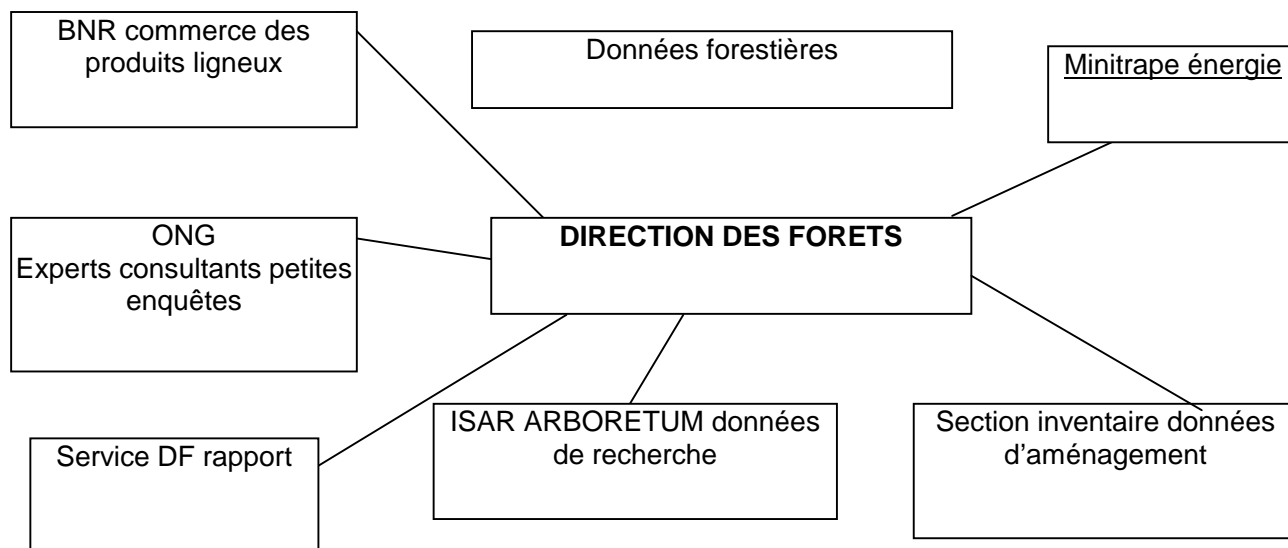
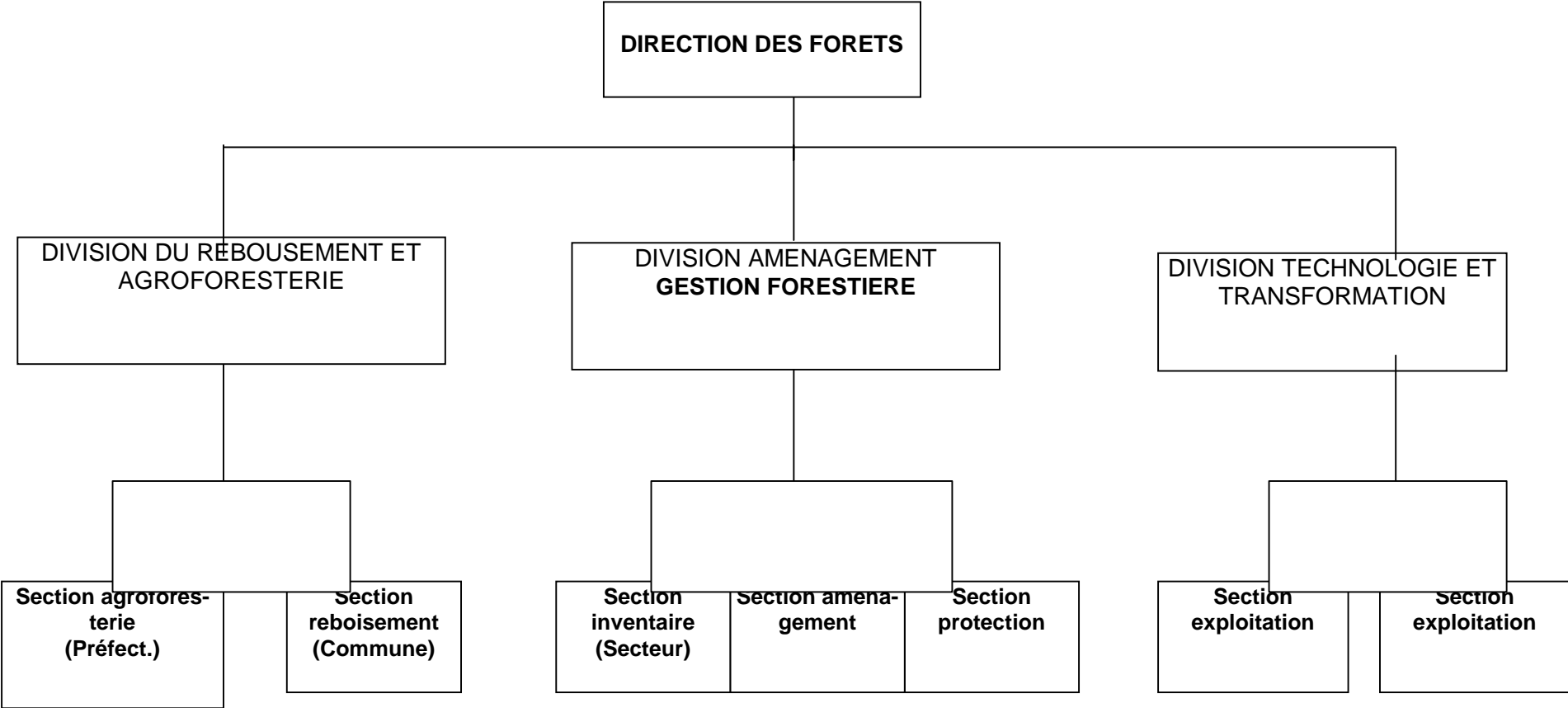


Figure 2: L'organigramme actuelle de la Direction des Forêts (1999)



ANNEXE VI - METHODOLOGIES DE COLLECTE DES DONNEES FORESTIERES (CONT.)

TCHAD

par

Bardoum Djekourbian

et

Ahmat Haggat Mahamet

Institutions impliquées dans la collecte des données

Comme le montre l'organigramme du Ministère (ci-après), la collecte des données est confiée au Service d'aménagement inventaires et cartographie, ainsi que la connaissance et l'évaluation des ressources forestières.

En dehors de la collecte des données de production et connaissance des ressources, chaque service dans le cadre de ses activités est sensé suivre et réunir de l'information et des données. Par exemple le Service de reboisement doit suivre toutes les plantations ainsi que leur évolution (taux de survie).

De même, le Service des statistiques environnementales doit avoir toutes les données statistiques de la protection de l'environnement et constituer une base de données.

Types de données récoltées: Les données proviennent de plusieurs types:

Collecte des données des zones non-aménagées: Dans les zones non-aménagées, les données sont enregistrées par les agents forestiers qui prélèvent les taxes pour le compte du Trésor public. A la fin de l'année, le bilan est envoyé à la Direction des Forêts. Ceci concerne le bois énergie. Pour le bois de service, plus particulièrement le Borassus, l'autorisation des coupes est donnée par l'Inspection forestière. Ainsi le total de volume à couper est marqué.

Zones aménagées à titre pilote (12 à 15 000 ha): Dans ces zones, l'enregistrement se fait par les Groupements du développement villageois et le Service forestier.

Les produits forestiers non-ligneux: La gomme arabique est enregistrée au niveau de la douane au moment de l'exportation. Les autres produits forestiers non-ligneux sont largement utilisés et commercialisés à travers le pays, mais aucune donnée précise n'est connue.

Connaissance des ressources:

Au niveau national, la connaissance de ressources est partielle et modeste, car depuis 1970, il n'y a pas eu d'inventaire de ressources forestières.

Au niveau des projets d'aménagements à titre pilote, des inventaires ont eu lieu pour estimer les productivités, ainsi que le zonage. Ceci s'est effectué sur une superficie n'excédant pas 20 000 ha à travers le pays.

Traitement des données: Toutes les données de recettes sont rassemblées par la Direction des Forêts sans traitement des données, ni d'analyses, car on ne connaît pas les différents types de produits exploités.

Contraintes: Les contraintes à la collecte des données statistiques au Tchad sont de plusieurs ordres:

méconnaissance de l'utilité des statistiques forestières. Avant quelques années, la collecte de données ne figurait pas même dans les attributions de la Direction; et

Le service manque de personnel: actuellement, le service dispose de 3 agents: - un ingénieur forestier économiste qui est chef de service, et deux cartographes.

Pour pouvoir collecter les données sur le terrain et au niveau des différents acteurs (ONG, autres services étatiques) qui interviennent dans le domaine, il faut entreprendre un déplacement ou une correspondance, puis un traitement et une analyse des données avant qu'elles ne soient mises à la disposition des utilisateurs. Actuellement, le pays ne dispose d'aucune possibilité pour réunir ces conditions.

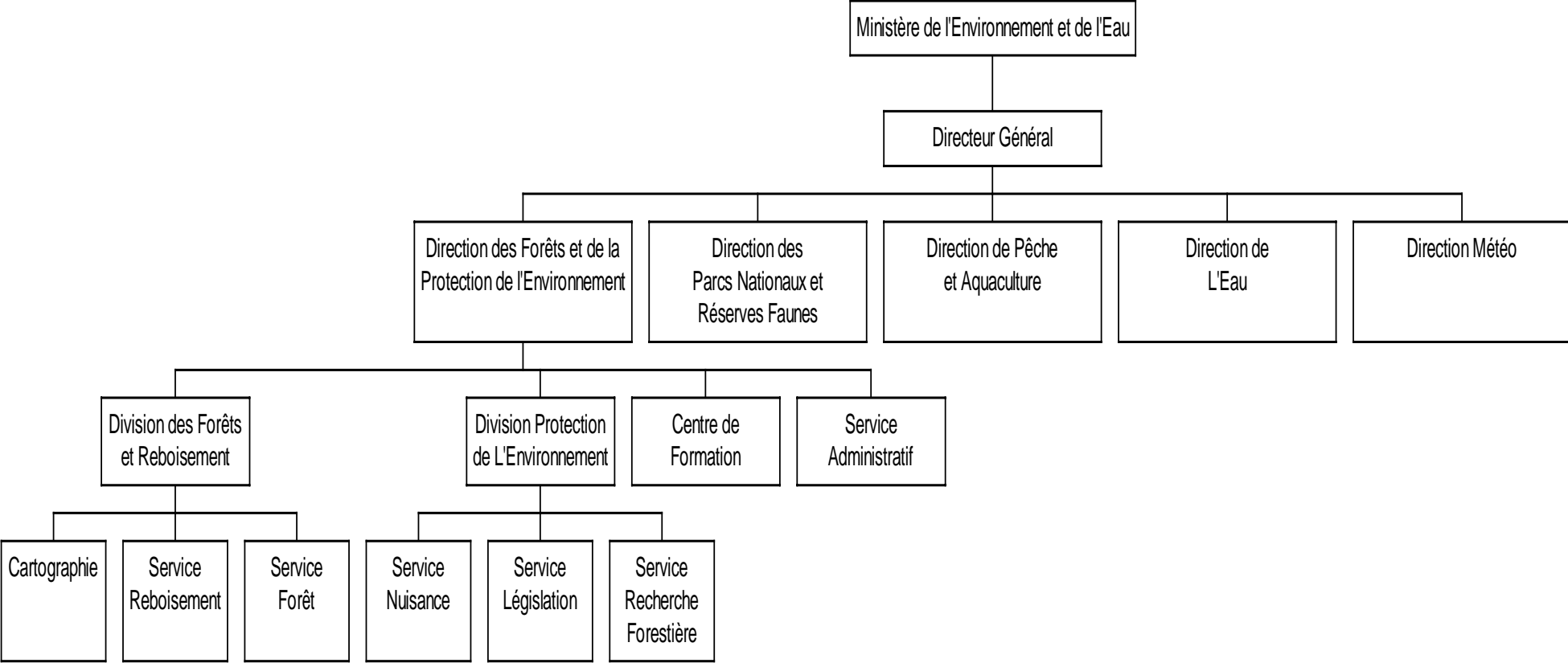
Afin d'inverser cette tendance et donner au service statistique toute son importance, il est nécessaire de convaincre la volonté politique, au plus haut niveau, et de:

se doter d'un personnel qualifié, ou à défaut, former les agents forestiers y compris ceux qui sont dans les zones les plus reculées en leur donnant les outils méthodologiques nécessaires; et équiper les services centraux pour qu'ils puissent collecter, traiter et analyser les informations obtenues.

ATTRIBUTION DU SERVICE D'AMENAGEMENT ET INVENTAIRES FORESTIERS

Collecte des données de production,
Connaissance des ressources forestières,
Aménagement et protection des forêts aménagées,
Cartographie,
Protection des forêts classées.

Organigramme du ministere



ANNEXE VII - ALLOCUTIONS

M. Pape Djiby Kone

Fonctionnaire forestier principal du bureau régional de la FAO pour l'Afrique

Monsieur le Directeur de Cabinet Représentant le Ministre des Eaux et Forêts,
Monsieur le Gouverneur,
Madame le Maire,
Monsieur le Délégué de l'UE,
Monsieur le Directeur Général des Eaux et Forêts,
Monsieur le Représentant de la BAfD,
Distingués Participants,
Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

C'est un privilège et un grand plaisir pour moi, de vous apporter les salutations de M. Hosny El-Lakany et de M. Bamidele Dada, respectivement Sous-directeur général du Département des Forêts, Représentant régional pour l'Afrique, qui placent beaucoup d'espoirs sur les résultats de votre atelier qui constitue une étape importante dans le dispositif que la FAO et plusieurs de ses partenaires sont en train de mettre en place pour aider les pays d'Afrique à améliorer et à renforcer les outils de gestion durable de leurs ressources forestières.

Avec 520 millions d'hectares de forêts, qui couvrent presque le tiers de la superficie du continent, l'Afrique dispose de ressources qui pourraient soutenir un développement économique et social significatif; mais jusqu'à présent, un certain nombre d'indicateurs montrent que le Continent n'a marqué qu'un progrès modeste dans le développement durable de ses ressources forestières dont dépendent directement, pour leur survie, plusieurs millions de ses habitants.

En effet, l'Afrique a un taux particulièrement élevé de populations rurales, qui dépendent en grande partie des ressources forestières pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Par ailleurs, plusieurs pays africains sont enfermés dans le cercle vicieux de la sécheresse, de la désertification et du déficit alimentaire. En Afrique subsaharienne, les taux de déclin de la production agricole, sont des plus élevés au monde et, dans certaines régions, le niveau de déboisement a atteint des proportions alarmantes.

Sans m'appesantir sur un diagnostic que la plupart d'entre vous connaissent parfaitement, je voudrais simplement rappeler que de nombreuses évaluations montrent que le secteur forestier de plusieurs pays africains reste très peu développé et caractérisé par des contraintes telles que la faiblesse des institutions, l'insuffisance des investissements, des cadres politiques juridiques inadéquats et des ressources humaines limitées pour gérer les forêts, de même que l'instabilité politique générale qui ne favorise pas les efforts pratiques et viables.

La gestion durable des forêts pose un défi en ce sens qu'elle implique l'association de plusieurs facteurs complexes et interdépendants. En dépit de l'enthousiasme suscité par le PAFT au milieu des années 80, et des autres cadres qui lui ont succédé, les efforts nationaux pour réviser les politiques et législations forestières ont été entravés par un faible engagement politique et le manque de soutien clair de la part des décideurs. Les gouvernements semblent s'intéresser beaucoup plus à la révision des politiques pour d'autres secteurs tels que l'agriculture, le commerce, l'industrie, etc. dont les retombées sur l'économie nationale sont mieux connues.

Cette situation se trouve aggravée par la faiblesse caractéristique des capacités d'analyse, de formulation et de mise en œuvre des politiques du secteur forestier.

Un fait reconnu est que la plupart des pays africains ne disposent actuellement pas des données minimum sur leurs ressources forestières pour les aider à prendre des décisions bien fondées en

ce qui concerne la gestion des forêts Les forêts continuent d'être, «aménagées» sans tenir compte de données importantes telles que les niveaux de prélèvements possibles pour assurer des rendements durables des divers produits forestiers. Des études de cas récemment menées au Ghana, au Nigeria et au Togo par le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique confirment que les lacunes au niveau des statistiques forestières freinent sérieusement la planification et la mise en œuvre des Programmes forestiers de ces pays. On sait en outre que les pays africains sont en retard en ce qui concerne l'adoption de technologies et de méthodes modernes de collecte, d'analyse et de gestion des données requises pour la gestion durable des forêts.

Les lacunes dans la collecte et l'utilisation des statistiques forestières ont reçu une attention prioritaire de la part de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFA). La CFFA a vivement recommandé que les pays prennent les dispositions immédiates pour élaborer leurs propres bases de données minimum pour appuyer leurs Programmes forestiers nationaux. La Commission a en outre, recommandé que les bases de données nationales soient élaborées à partir de cadres communs afin que toutes les bases de données forestières aux niveaux national,, régional et mondial puissent mutuellement en profiter. Eu égard aux avantages comparatifs que présentent ces actifs dans ces domaines sur les plans régional et mondial, la FAO a été appelée à lancer une initiative spéciale pour l'Afrique.

Cette initiative a pris la forme d'une Etude prospective du secteur forestier (FOSA) susceptible de collecter, de réviser et d'interpréter dans une perspective régionale, les informations déjà disponibles et celles qui seront spécialement demandées sur la situation et les tendances des principaux éléments du secteur forestier et des facteurs qui l'influencent. Diverses options seront proposées pour l'orientation future du développement du secteur forestier jusqu'à l'an 2020. L'adoption des diverses options politiques pour l'avenir du secteur demeure le privilège des décideurs, et des gouvernements en particulier. Nous y reviendrons plus en détail au milieu de la semaine, dans la partie de notre atelier consacrée à FOSA.

En amont de cette étude, et pour permettre la fiabilité de son contenu, la FAO, grâce à son programme de partenariat avec l'Union européenne. a lancé le projet de renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données sur le secteur forestier dont le coordinateur vous fournira de plus amples détails au cours de la session de cet après-midi.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs.

L'initiative qui nous réunit aujourd'hui est le fruit d'un grand effort de partenariat qui va, s'élargissant, depuis le lancement de FOSA. Cependant, nous n'ignorons pas que les pays africains sont en ce moment confrontés à des baisses sensibles de la part de l'Aide publique au développement consacrée à la foresterie.

Tout juste à titre d'exemple, la Banque mondiale consacre le plus grand portefeuille d'appui aux ressources naturelles/projets d'aménagement de l'environnement rural (y compris certains aspects de l'aménagement forestier En 1997, la Banque a financé 21 projets de ce genre avec un budget total de 446 millions de dollars USA dans la région africaine, 9 projets à 709 millions de dollars américains pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, 7 projets pour 284 millions de dollars américains pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. 18 projets à 1,1 milliard de dollars amerriras en Amérique Latine et dans les Caraïbes, 8 projets à 383 millions de dollars au Moyen Orient et en Afrique du Nord et 17 projets à 895 millions dollars en Asie du Sud-Est. Ceci montre clairement à quel point le financement est éparpillé en Afrique, avec des projets de taille beaucoup plus petite que ceux des autres régions en développement.

La Banque africaine de développement (BAfD) pour sa part, avait prévu 245 millions de dollars américains pour, le Secteur forestier pour la période 1995-97. Ceci n'a cependant pas pu se matérialiser faute d'intérêt prioritaire de la part des gouvernements de la région. Précision importante pour les pays de votre sous-région, les prêts de la BAfD étaient consacrées en général d'abord aux industries forestières (43%) puis à la conservation/production forestière

(31%) alors que la foresterie sociale/rurale arrivait à peine à attirer 26% du financement. Un équilibrage de cette répartition serait en train d'être opéré.

La mobilisation du secteur privé forestier, que tout le monde s'accorde maintenant à qualifier de cruciale, tarde toujours à se concrétiser. faute essentiellement de mesures initiatives adéquates de la part des Gouvernements.

Tout ceci, Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Pour souligner les recommandations du Forum inter- gouvernemental sur les forêts (FIF), qui soulignent le besoin urgent «d'intensifier la coopération internationale pour la mise en œuvre des recommandations du GIF sur l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts, y compris la fourniture des ressources financières, le, renforcement des capacités, la recherche et le transfert de la technologie».

Le fait que l'Afrique n'ait pas bénéficié d'un appui financier consistant et rationalisé sur le plan régional de la part des pays développés est significatif. L'appui bilatéral traditionnel est resté éparpillé avec peu d'impact. Les mécanismes de l'APD précédente n'ont pas encouragé l'action collective des pays de la région, et pourtant ces derniers ont sérieusement besoin de travailler en réseau pour échanger les informations et partager les expériences.

Ce besoin a été fortement exprimé au cours de la première session de la CFFA, lorsque les pays ont demandé la mise en place de mécanismes de coordination et d'échanges d'expériences au niveau de la Région. Les réponses à ce besoin peuvent d'ores et déjà se retrouver dans les réseaux de Recherche forestière pour l'Afrique sub-saharienne (FORNESSA), et de Conservation des ressources génétiques forestières (SAFORGEN). L'étude prospective du secteur forestier africain qui est l'une des raisons de notre réunion de cette semaine, s'inscrit également dans cette démarche.

Je voudrais saisir l'occasion pour remercier le Gouvernement de la République du Gabon, pour avoir si généreusement offert son hospitalité et mis en place toutes les conditions nécessaires pour la réussite de cet atelier. La FAO est également reconnaissante à tous les partenaires: Banque africaine de développement, Banque mondiale. Organisation africaine du bois, Union européenne. pour la collaboration exemplaire qui a permis de mettre en œuvre FOSA.

Nous espérons que tous les pays africains se joignent à cet effort pour que le prochain millénaire qui s'annonce soit celui de la pleine maîtrise du développement durable des forêts d'Afrique.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE VII - ALLOCUTIONS (Cont.)

M. Abdoulaye Damassaiga

Représentant de la Banque africaine de développement

Monsieur le Directeur de Cabinet, Représentant le Ministre des Eaux et Forêts, de la Pêche, chargé du reboisement

Monsieur le Gouverneur,

Madame le Maire,

Monsieur le Forestier principal de la FAO du Bureau régional pour l'Afrique,

Monsieur le Représentant du délégué de l'Union européenne,

Monsieur le Directeur général des Eaux et Forêts,

Monsieur le Coordinateur du Projet CE/FAO,

Messieurs les Chefs de Délégation des pays de la région centre,

Messieurs les Représentants des Programmes régionaux,

Mesdames, Messieurs les Participants,

Tout d'abord, permettez moi, au nom du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD), de vous remercier pour avoir fait le déplacement à Lambaréné pour participer à l'Atelier sur la Collecte et analyse des données forestières et les perspectives du Secteur forestier en Afrique, programme de partenariat CE/FAO en collaboration avec la BAfD.

Il n'est pas nécessaire de rappeler ici l'importance que revêt le secteur forestier en général et celui de l'Afrique centrale en particulier pour les pays que vous représentez et pour le monde entier. L'analyse des problèmes du secteur forestier en Afrique intéresse la BAfD à plus d'un titre. C'est dans ce cadre que la Banque participe au financement et au suivi de l'étude qui nous réunit ce jour et financé plusieurs projets forestiers et environnementaux en Afrique.

Il est reconnu que la gestion durable des ressources forestières est un facteur de développement économique, social et culturel. Une meilleure connaissance des ressources forestières permet une meilleure planification en vue d'une gestion durable des écosystèmes d'où l'importance de cette étude. La forêt a toujours joué un rôle crucial dans le développement de nos pays et la gestion durable de ces ressources constitue un devoir pour tous.

Les grands axes des stratégies nationales de développement du sous-secteur forestier sont, (1) la protection et l'amélioration de l'environnement; (ii) la conservation et la gestion rationnelle des ressources et (iii) la mise en valeur économique de celles-ci. En matière de gestion de la ressource, la stratégie vise à maintenir la vocation forestière à long terme par la consolidation et la mise en place de programmes d'aménagement forestier durable. Cette stratégie s'inspire des préoccupations de l'aménagement durable des forêts qui ont été concrétisées par les engagements internationaux des pays à la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), à l'Accord international sur les bois tropicaux (ITTA), à l'Objectif An 2000 de l'organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), ainsi qu'à la Convention internationale sur la diversité biologique.

Les contraintes du sous-secteur forestier en Afrique peuvent se résumer aux points suivants: (i) l'absence d'inventaires fiables des ressources forestières, (ii) l'exploitation incontrôlée de ces ressources, (iii) la faible couverture des pays par l'encadrement technique, (iv) le manque de moyens matériels, humains et financiers pour un meilleur suivi des activités forestières, (v) la faible industrialisation de la filière bois au niveau national, (vi) l'absence de normalisation des produits et de contrôle de qualité, (vii) la faible participation des nationaux dans l'exploitation forestière et dans l'industrie du bois, (VIII) l'absence de délimitation des domaines forestiers et (ix) la dépendance du sous-secteur forestier de la demande extérieure liée aux fluctuations du marché, etc. Nous espérons que de nos travaux sortiront des recommandations permettant de développer des stratégies nationales et régionales pour juguler l'ensemble de ces contraintes pour le plus grand bonheur de nos populations rurales et de l'économie de nos pays.

Afin d'offrir le meilleur service aux pays membres régionaux, la Banque africaine de développement, à travers sa nouvelle vision, entend mettre l'accent sur trois grands thèmes sectoriels: l'agriculture et le développement rural, le capital humain et la promotion du secteur privé. Autour de ces thèmes, viennent se greffer un thème générique, la gouvernance et deux autres thèmes transsectoriels, l'égalité hommes- femmes et la protection de l'environnement.

L'agriculture est le point de départ de toute action visant à stimuler la croissance globale, à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire la pauvreté si prédominante dans le monde rural. L'investissement dans le capital humain prend, dans cette nouvelle vision du développement, la forme d'une assistance accrue aux services sociaux, notamment la santé et l'éducation. Il inclut aussi un appui au renforcement des capacités institutionnelles. Le Groupe de la Banque appuiera également l'action engagée par les pays membres, en vue d'instaurer un environnement juridique et réglementaire propice à l'initiative privée et apportera un concours à la promotion des petites et moyennes entreprises. S'agissant de la gouvernance, la Banque mettra l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur la gestion transparente des finances publiques comme moyen de lutte contre la corruption.

Enfin une attention particulière sera accordée à la protection de l'environnement et à l'aspect genre. Au plan régional, la Banque contribuera à appuyer les différentes organisations sous-régionales en vue de resserrer les liens de coopération et d'accélérer le processus d'intégration. Le Groupe de la Banque entend renforcer les partenariats avec les autres institutions de développement et les donateurs, en vue de soutenir les plans d'investissement des pays africains.

Mesdames, Messieurs

La Banque africaine de développement attend beaucoup de cet atelier et de l'étude sur la collecte et l'analyse des données forestières et les perspectives du Secteur forestier en Afrique, qui lui permettront de participer au développement du secteur forestier en Afrique à travers le financement de projets forestiers dans vos pays respectifs.

Aux autorités gabonaises et aux organisateurs du présent atelier, permettez-moi, au nom du Groupe de la Banque africaine de développement, de vous remercier pour l'accueil qui nous a été réservé et les facilités dont nous avons bénéficié dans votre beau pays. Enfin, nous remercions le Coordonnateur de l'étude et le Bureau régional de la FAO ainsi que les organisateurs de l'atelier pour la qualité de l'organisation tout en espérant que les conclusions et recommandations de l'atelier seront à la hauteur de nos attentes.

Je vous remercie.

ANNEXE VII - ALLOCUTIONS (Cont.)

Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement

A L'occasion de l'ouverture de l'atelier

Excellences Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Représentant de l'Union Européenne,
Monsieur le Représentant de la FAO,
Monsieur le Représentant de la BAfD,
Monsieur le Représentant de l'OIBT,
Monsieur le Secrétaire général de l'OAB,
Monsieur le Gouverneur,
Madame le Maire,
Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir au nom du Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Richard Onouvié de présider la cérémonie d'ouverture à Lambaréné, la ville du Dr Schweitzer, du troisième atelier international ayant pour thème: «la collecte et l'analyse des données pour l'aménagement durable des forêts» organisé dans le cadre du partenariat UE/FAO 1998-2000.

Je tiens d'abord à transmettre, les chaleureuses salutations du Gouvernement gabonais, aux organisateurs de cette rencontre et à tous les experts forestiers venus des pays amis.

Je tiens enfin, à remercier, très sincèrement l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union européenne (UE) pour avoir bien voulu organiser ce troisième atelier au Gabon. C'est un honneur auquel, le Gouvernement et le peuple gabonais, sont très sensibles et expriment à l'occasion leur profonde gratitude au Directeur général de la FAO et au Responsable de l'Union Européenne.

Mesdames, Messieurs,

Il est reconnu aujourd'hui que les forêts et les terres boisées tropicales, sont indispensables au bien être économique, social et culturel de nos pays. Mais la situation des forêts tropicales est grave de nos jours, comme ont pu le relever la Conférence de Rio en 1992 et, plus récemment, la dernière réunion de New-York, dite «Rio + 5». Devant les dégradations dont sont l'objet les forêts tropicales, et pour tenter de concilier préservation de l'environnement et développement économique, la communauté internationale a réagi en organisant plusieurs forums internationaux devant aboutir à la mise en place de politiques de développement et d'aménagement durable des forêts. L'Union européenne et la FAO, partageant un intérêt commun, dans l'avancement de l'aménagement durable des forêts, ont donc mis en place le programme de partenariat UE/FAO favorisant l'organisation des rencontres internationales avec les pays de différentes zones forestières.

Mesdames et Messieurs,

Cet atelier, auquel nous attachons une importance toute particulière, se déroule à un moment où tous les pays forestiers de la sous-région, sont soucieux d'améliorer la gestion de leurs forêts nationales et ressentent de plus en plus la nécessité, de trouver les moyens techniques, humains, et financiers pour leur aménagement durable.

A cet effet, les objectifs pertinentes et clairement définis par cet atelier, à travers le thème sur la collecte et analyse des données, pour un aménagement durable des forêts, traduisent dans les faits les préoccupations de nos différents Etats pour mieux élaborer leurs politiques, et quant au secteur privé de mieux planifier leur production et mieux affirmer leurs stratégies commerciales.

A ce titre, le Gabon n'a pas hésité de saisir une telle opportunité dans la mesure, où le projet de partenariat FAO/UE ne fera qu'appuyer les efforts entrepris et l'expérience acquise en la matière. Je pense, notamment, aux projets pilotes menés par la Direction des inventaires de l'aménagement et de la régénération des forêts (DIARF), soutenus depuis plusieurs années, par le financement de l'Organisation internationale des bois tropicaux et le Projet Forêts/Environnement (PFE).

Mesdames Messieurs les Séminaristes,

Pendant cinq jours, vous allez partager l'expérience acquise en matière de collecte de données forestières de vos pays respectifs. Je souhaite que les recommandations de vos débats aboutissent à la mise en œuvre de politiques et stratégies forestières durables, pour la sauvegarde du patrimoine forestier mondial que nous devons léguer aux générations futures pour la survie de l'humanité toute entière.

Je ne saurais conclure sans remercier une fois encore la FAO et l'Union européenne, et rendre un vibrant hommage à nos amis de la communauté internationale, qui apportent un soutien constant, au développement forestier de nos pays respectifs.

Je déclare au nom de Monsieur le Ministre Monsieur Richard Onouvié ouvert l'atelier international sur la collecte et l'analyse des données pour l'aménagement durable des forêts.

Je vous remercie

ANNEXE VII - ALLOCUTIONS (Cont.)

Représentant des participants A l'occasion de la clôture de l'Atelier CE-FAO

Monsieur le Directeur de Cabinet, Représentant le Ministre des Eaux et Forêts, de la pêche, chargé du reboisement

Monsieur le Gouverneur

Madame le Maire de la Commune de Lambaréné

Monsieur le Représentant de l'Union européenne

Monsieur le Représentant de la BAfD

Monsieur le Représentant de la FAO

Chers Collègues,

L'honneur m'échoit au terme de l'atelier sur la collecte et analyse des données forestières et étude prospective du secteur forestier en Afrique, de prendre la parole au nom de l'ensemble des participants, pour satisfaire au devoir sacré des remerciements qui sont d'usage en pareilles circonstances.

Mais ce devoir, cette fois ci, est d'autant plus agréable que tous, ici, nous avons sincèrement apprécié la chaude hospitalité dont nous avons été entourés et la parfaite organisation de cet atelier qui, ce qui ne gêne rien, s'est déroulé dans un cadre si enchanteur de l'Ogoué Palace de Lambaréné.

Ce n'est donc pas seulement une semaine de travail intense dominée par notre volonté de contribuer au développement du secteur forestier africain que nous avons vécue ici, mais aussi une semaine d'échanges professionnels agrémentée par les attentions multiples tant de la part des organisateurs que du personnel de l'hôtel.

C'est donc avec plaisir qu'au nom de tous mes collègues, je voudrais adresser nos remerciements au Gouvernement de la République gabonaise, à la Province du Moyen – Ogoué et à la ville de Lambaréné, d'avoir bien voulu accueillir notre atelier.

Nos remerciements vont plus directement au Ministre des Eaux et Forêts et à nos collègues qui ont si efficacement veillé à l'organisation matérielle de l'atelier.

Enfin, nous exprimons notre gratitude à la FAO, à la BAfD, et à l'Union européenne pour avoir préparé, financé et facilité l'organisation de cette réunion.

Merci de votre attention

ANNEXE VII - ALLOCUTIONS (Cont.)

Ministre des Eaux et Forêts, de La pêche, chargé du reboisement

A l'occasion de la clôture de l'atelier

Excellences Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Délégué de l'Union européenne,
Monsieur le Représentant de la FAO,
Monsieur le Représentant de la BAfD,
Monsieur le Gouverneur,
Madame le Maire de la Commune de Lambaréné,

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence El Hadj Omar Bongo et le Gouvernement gabonais ont été très sensibles à la décision prise par la FAO et l'Union européenne d'abriter le présent atelier.

Au terme de 5 jours de travail acharné, les séminaristes ont eu droit à plusieurs présentations pertinentes sur le sujet, allant de la revue de la situation forestière, à la description des méthodes de collecte et d'analyse des données statistiques en passant par le système informatique de chaque pays.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Le résultat des échanges de vos expériences respectives doit vous permettre sans doute, d'aplanir les difficultés que connaissent la plupart de nos administrations forestières qui se résument par:

la fiabilité des informations recueillies sur le terrain,
les retards de la fourniture de l'information au système central de traitement,
le manque d'un personnel hautement qualifié dans le maniement de l'outil informatique,
le coût élevé des équipements et de l'assistance technique,
la faible circulation de l'information entre différents utilisateurs tant au niveau national qu'international,
l'absence des systèmes adéquats de coordination des sources d'information,
l'absence ou l'insuffisance des moyens nécessaires à la collecte des informations.

A ce titre nous sommes conscients que des efforts doivent être faits en vue d'apporter des solutions urgentes qui s'imposent car nous sommes convaincus que l'information forestière est une donnée essentielle et indispensable pour le développement du secteur forestier.

Qu'il me soit permis de remercier la coopération internationale pour l'aide et l'appui combien précieux elle ne cesse de nous apporter. Aussi au nom des séminaristes je formule le vœux à l'endroit de cette même coopération pour que cette aide et cet appui soit pour suivi.

Mesdames et Messieurs les Séminaristes,

Au cours de cet atelier vous avez également eu à examiner le projet de l'Etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), initiative de la FAO en partenariat avec la BAfD, l'Union européenne et les organisations internationales et sous régionales.

Nos pays ne peuvent que saluer cette nouvelle démarche qui n'est pas en fait en contradiction avec celles des exercices et organisations sous régionales (OAB, ECOFAC, PRGIE, CEFDHAC), mais doit être considérée comme un schéma directeur prospective pour le secteur forestier et un atout supplémentaire et précieux pour l'harmonisation des politiques et le renforcement de la coopération sous régionale.

Le Gabon, pays forestier par excellence adhère entièrement à cette démarche et peut fonder ses espoirs sur ce nouvel exercice pour relever les différents défis du troisième millénaire: la mondialisation de l'économie, la réduction de la pauvreté, la gestion durable des ressources naturelles avec une prise en compte effective des intérêts des populations locales.

Les résultats satisfaisants auxquels vous êtes parvenus sont à l'image de la qualité du travail accompli, ceci grâce à la disponibilité et à la compétence des animateurs et des participants de cet atelier.

Le Ministre des Eaux et Forêts Richard Onouvié, empêché, m'a demandé de vos adresser ses sincères félicitations à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'atelier de Lambaréné. Je citerai d'abord la FAO, l'UE, la BAfD.

Ensuite, tous les experts qui ont apporté leurs connaissances et savoir-faire pour faciliter la compréhension des sujets traités.

Avant de mettre un terme à mon propos, je voudrais souhaiter aux séminaristes venus des pays de la sous région, aux délégués des organisations internationales, un bon retour dans leurs pays respectifs, avec l'espoir que vous garderez de bon souvenir de la ville du Docteur Schweitzer.

Sur ce, je déclare clos les travaux de l'atelier international FAO-UE sur la collecte et analyse des données pour l'aménagement durable des forêts.

Vive la coopération sous – régionale !
Vive la coopération internationale !

Je vous remercie.

ANNEXE VII - ALLOCUTIONS (Cont.)

F. Padovani FONS, FAO, Rome

Un Bureau de Statistiques Forestières
(Notes sur les responsabilités de base)

Objectif d'un Bureau de statistiques forestières

L'objectif principal d'un Bureau de statistiques forestières est de fournir les statistiques pour améliorer le processus de décision. Ceci peut être atteint principalement en:

collectant les données les plus fiables et utiles possible;
collectant les données à temps et au coût minimum;
produisant des données statistiques accessibles et pertinentes;
enseignant les avantages et les façons d'utiliser les statistiques forestières à l'utilisateur potentiel de données afin de disposer de planificateurs plus au fait.

Le Cycle d'information statistique

La tâche principale d'un Bureau de statistiques forestières est l'organisation d'un Cycle d'information statistique qui peut être structuré selon les étapes suivantes:

dès que le besoin d'action (une politique, un programme, une décision) est perçu;
un problème et l'information nécessaire pour le résoudre sont définis;
l'opération de collecte d'informations est conçue, promue, mise en marche et exécutée;
les données recueillies sont traitées;
les produits statistiques sont élaborés et lancés;
les produits statistiques sont l'objet de publicité et sont distribués aux utilisateurs;
une fois obtenue la connaissance des produits statistiques, l'utilisateur prend des décisions ou commence l'étude d'une politique ou d'un programme;
sur la base de l'expérience de l'utilisation des statistiques, de nouveaux besoins d'information sont perçus ou des suggestions sont faites afin d'améliorer l'information existante.

Pour nos données, nous avons des cycles annuels. Cette approche doit être répétée chaque fois afin de conserver à jour toute application statistique et de répondre aux besoins des utilisateurs de données.

Améliorer la compréhension et développer l'appui

Il est nécessaire d'améliorer continuellement la compréhension et l'appui pour faciliter le travail statistique. Quelques suggestions suivent:

N'attendez pas que le planificateur ou l'utilisateur potentiel de données vienne vous voir. Prenez l'initiative en promouvant activement la valeur de vos produits;
Motivez d'abord. Montrez les bénéfices qui dérivent de l'utilisation des données. Montrez rapidement aux personnes pour quelles raisons elles doivent vous écouter, parlez des statistiques;
Soyez simple au début. Dites seulement aux autres ce qu'ils devront utiliser. Evitez trop de détails;
Développez verticalement l'appui. Expliquez la valeur de votre travail à vos supérieurs et subalternes au sein du gouvernement;
Développez horizontalement l'appui. Vous rendre chez d'autres agences gouvernementales de votre niveau et expliquez comment vous pouvez les aider;
Développez l'appui extérieur. Le faire parmi les privés, les organisations et les individus en dehors du gouvernement;

Réalisez que vous créez un produit. Pour y arriver vous devez démontrer la valeur de votre produit pour prouver la valeur de votre organisation et de votre travail;
Consultez toutes vos catégories d'utilisateurs des données et permettez-leur de fournir des suggestions pour pouvoir apporter des améliorations aux données que vous recueillez et sur la façon dont les produits sont élaborés et délivrés.

En dépit des données qui sont: sous la forme attendue et désirée par le consommateur; disponibles à l'endroit attendu et désiré par le consommateur; disponibles aussi rapidement que possible lorsque le consommateur les désire; il y aura toujours un conflit d'intérêt entre le producteur de données et le consommateur de données.

Ceci cause des "problèmes" qui parfois offrent de bonnes opportunités d'aller de l'avant pour améliorer les choses. La solution des problèmes peut être intégrée dans le Cycle d'information statistique avec l'aide du Centre d'informations forestières en utilisant le hardware, le software, le logiciel et les personnes appropriées.

Demande, fourniture et marché des données statistiques

Nous devons assumer que, dans le processus individuel de prise de décisions, les FAITS/STATISTIQUES ne constituent pas le seul ingrédient nécessaire pour atteindre une décision effective. De plus, d'autres ressources et qualifications sont requises comme la CONNAISSANCE des problèmes, l'EXPERIENCE, l'ANALYSE et le JUGEMENT spécifiques pour prendre enfin des décisions basées si possible sur un CONSENSUS aux niveaux local, national, régional et mondial.

Quelle part du processus de prise de décisions appartient aux FAITS-STATISTIQUES

Les types de produits statistiques qu'un Bureau de statistiques forestières devrait fournir sont Statistique, Méthodologique, Analytique et Géographique. Ces données devraient être distribuées aux différents utilisateurs en utilisant les divers médias tels que:

publications,
microfiches,
bandes magnétiques,
disquettes,
CD-ROM,
bases de données on-line,
vidéos
Internet.

Chacun de ces médias présente des avantages et des inconvénients selon le type d'utilisateur (public, bibliothèques, universités, agences gouvernementales, compagnies privées, agences locales, consultants "à la pige"). De plus, une demande pour les produits statistiques doit être créée en promouvant et expliquant les bénéfices qui dérivent de l'utilisation des statistiques et ceux découlant de la planification. Quels sont ces améliorations?

Encourager la réflexion systématique
Améliorer la coordination des efforts
Encourager les normes de performance
Préciser les objectifs de conduite, politiques et décisions
Prévoir les imprévus
Encourager la participation des personnes influentes

La confiance et la priorité pour les statistiques du secteur se développent lorsque les chefs demandent des informations précises et les utilisent.

Les avantages de la dissémination des données sont de différente nature. Il y a un certain nombre d'améliorations qui sont difficiles à quantifier avec un schéma; mais il n'y a aucun doute que les statistiques crée un genre de "culture" qui améliore:

les économies locale et nationale
la gestion de programmes sociaux
les données
l'appui au travail statistique
l'intérêt pour l'investissement international

Au coeur de toute institution sont les DONNÉES

Toute chose, qui peut être dite jusqu'à maintenant, est basée sur des "FAITS - DONNÉES" qui sont le point de départ de toute type d'information qui peut être créé. Certaines considérations:

Aujourd'hui, comprendre vos données est critique pour comprendre votre institution, votre travail, votre réalité.

Les gestionnaires des sources d'information actuelle font face à un nombre de problèmes pour répondre aux demandes en données en cette fin des années 90.

La location des données au sein des organisations a crée des îlots d'information toutefois leur accès et leur échange restant difficiles.

Le nombre grandissant d'utilisateurs de l'ordinateur à différents niveaux d'expérience demande de plus en plus d'applications. Mais le coût pour répondre à une telle communauté d'utilisateurs devient incontrôlable.

L'usage de l'ordinateur a dépassé les applications traditionnelles comme l'entrée de chiffres volumineux et la gestion des fichiers relatif à tous les domaines du travail pour un système d'information exécutif.

Différents systèmes informatiques au sein des organisations ont crée un embouteillage électronique rendant presque impossible l'intégration de votre environnement informatique.

Comment faire face à ces défis?

Avec un système intégré d'application qui vous donne un contrôle complet sur l'accès des données, leur gestion, leur analyse et leur présentation.

Pour tous utilisateurs – utilisateurs de nouveau et d'anciens ordinateurs
Pour tout environnement – depuis le centre de données jusqu'au bureau.

Le coeur de chaque application informatique sont les données.

Le premier travail dans toute application est d'identifier et d'accéder aux données dont vous avez besoin.

La prochaine étape est de mettre les données en forme – pour gérer les faits et les chiffres afin qu'ils puissent être utilisés de manière plus efficace.

La troisième étape est de travailler sur les données – analyser l'information et découvrir la signification.

Et finalement présenter les données pour une meilleure compréhension et pour une communication de l'essentiel appris.

Ces quatre travaux fondamentaux relatifs aux données, commun à toutes les applications est le fondement d'un système d'information intégré.

Echange de Données

Le Service de la planification et des institutions forestières (FONS) de la FAO envoie normalement un questionnaire, puis reçoit le même questionnaire rempli et enfin distribue les publications (Annuaire des produits forestiers, Enquêtes). Ce que nous souhaitons faire est:

Envoyer, recevoir, distribuer les données sous forme électronique;
avec tous les bénéfices que chaque producteur et/ou consommateur de données peut imaginer.

La méthode est très simple, elle utilise le logiciel EXCEL et WINDOWS. Le questionnaire est restitué sur le chiffrier EXECEL comme une IMAGE DANS UN MIROIR permettant l'entrée, le calcul, la validation, l'analyse et la publication de VOS DONNEES NATIONALES.

Cela signifie, à ce stade, que les DONNEES EPURÉES, approuvées officiellement peuvent être transférées à d'autres systèmes, à d'autres personnes.

Conclusion: L'information est une ressource nationale valable

Le travail de la FAO sur les statistiques forestières est une contribution importante à l'effort des pays pour l'amélioration de leurs informations sur les forêts et la contribution du secteur forestier aux économies rurale et nationale.

L'information est essentielle pour une compréhension claire du problème et la formulation de politiques et de programmes adéquats qui assureront la conservation de notre héritage forestier et les bénéfices et services aux populations de l'Afrique et du reste du monde.

ANNEXE VIII - LISTE DES PARTICIPANTS

Participants nationaux

BURUNDI

Monsieur BARARWANDIKA Astère, Directeur des Forêts
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
B.P. 631, Bujumbura
Tél.: (257) 22 50 12 – Fax: (257) 21 10 80

CAMEROUN

Monsieur NJIB NTEP Dieudonné, Directeur Adjoint. de la Production - ONADEF
B. P. 1341, Yaoundé
Tél.: (237) 21 41 87

CONGO

Monsieur NGASSEMBO Adolphé, Inspecteur des Forêts - Ingénieur des Eaux et Forêts
Monsieur ONKAGUI Julien, Directeur Rég. de l'Economie Forestière de BZV, Correspondant National FOSA
Ministère de l'Economie Forestière
B.P. 98, Brazzaville
Tél.: (242) 81 41 37, Fax: (242) 81 41 34 / 36

GABON

Monsieur BILE ALLOGHO Joachim, Directeur de la DIARF
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement
B.P. 152 Libreville
Tél.: (241) 72 23 33 / 72 23 34

Monsieur BOUSSENGUE Athanse, Directeur du DED
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF
B.P. 2275, Libreville
Tél. (241) 76 20 72, Fax: (241) 76 20 72
Email: paftgabon@internetgabon.com

Monsieur KOUMBA MOUKAGA, Chef de Sce du Commerce de Bois
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement
B.P. 2275, Libreville

Monsieur KOUMBA ZAOU Paul, Chercheur IRAF
B.P. 2246, libreville
Tél.: (241) 73 23 75, Fax: (241) 73 08 59
Email: unite-sylvicole-iraf@internetgabon.com

Monsieur LEGAULT Faustin, Directeur Général des Eaux et Forêts
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement
B. P. 2275, Libreville
Tél.: (241) 76 68 96 / 76 00 62, Fax: (241) 76 68 96

Monsieur MBADOUMA Ernest, Comptable (DIARF)
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement
B.P. 152, Libreville
Tél.: (241) 72 23 33 / 34, Fax: (241) 76 10 73

Monsieur MOMBO KOMBILA Marc, Chef de Sce de la Gestion Forestière Zones 1 & 2
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF
B.P. 2275, Libreville
Tél.: (241) 77 41 40

Monsieur NYAR OLLAME Pierre, Conseiller Technique - Coordonnateur National du PAFT
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF
B.P. 199, Libreville
Tél.: (241) 76 05 70
Email: paftgabon@internetgabon.com

Monsieur NZE NGUEMA Sylvain,
Ministère des Eaux et Forêts de la Pêche, chargé du Reboisement / IRAF
B.P. 8849, Libreville
Tél.: (241) 73 23 75 (IRAF)
Email: unite-sylvicole-irraf@internetgabon.com

MadameENDI NONGO Véronique, Agent Eaux et Forêts, Pêches, et Reboisement
B.P. 30, Lambaréné
Tél.: (241) 58 11 42

Monsieur KOUAMBA BOTSI Jean Baptiste, Fonctionnaire
B.P. 515, Lambaréné
Tél.: (241) 58 14 50

Monsieur KOUMAKPAYI Raphiou, IPEF - Lambaréné
B. P. 30, Lambaréné
Tél.: (241) 58 10 40

Monsieur NDJONDO Michel, Agent des Eaux et Forêts
B. P. 30, Lambaréné
Tél. 58 11 42 / 58 11 28

Monsieur ONGUINDA François, Fonctionnaire MDN
B.P. 606, Lambaréné
Tél.: (241) 58 11 06

GUINEE EQUATORIALE

Monsieur BOLOLO EKOBO Paulino, Seccion de Informacion Esdatistica
Ministerio de Bosque Pesca y Medio Ambiente
Malabo, APDO GS7
Tél.: (240) 92819, Fax: (240) 92905

MADACASGAR

Madame RANDRIAMAMPINANINA Vololona, Chef de Service Statistique;
Monsieur RAZAFIHARISON Antoine Jean, Chef de Division - Collecte de Données
Ministères des Eaux et Forêts
Antsahavola - Antananarivo 101
Tél.: (261) 22. 645. 88

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Monsieur DIMANCHE Luc, Directeur des Forêts
Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches
B.P. 830, Bangui
Tél.: (236) 61 02 16 / 50 35 40
Monsieur TOUZE Robert, Chef de Sce des Statistiques et de l'Informatique
Tél.: (236) 61 55 53, Fax: (236) 61 57 41

RWANDA

Monsieur MIHIGO Augustin, Chef de la Section des Inventaires Forestiers
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et des Forêts
B.P. 621 Kigali
Tél.: (250) 85033 / 85008

TCHAD

Monsieur AHMAT HAGGAR Mahamat, Chef de Sce d'Aménagement et Inventaires
Monsieur BARDOUM Djekourbian, Directeur Adj. des Forêts
Ministère de l'Environnement et Eau
B. P. 447, Ndjamena
Tél.: (235) 52 50 32, Fax: (235) 52 38 39

Observateurs

ITTO: Monsieur CRAIG PATTIE Douglas, Projects Manager / Forest Industry
International Tropical Timber Organizations Center, 5 th Floor
Pacifico –Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai Nishi-Ku, Yokohama 220 0012 - Japan
Tél.: (045) 223-1110, Fax: (045) 223-1111
Email: itto@mail.itto-unet.ocn.ne.jp, Website: <http://www.Itto.Or.Jp>

ATIBT: Monsieur LANDROT Jean-Jacques, Secrétaire Général
Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
6 Av. Sainte Mandé, F 75012, Paris - France
Tél.: (33)1 43424200, Fax: (33) 1 43 42 55 22
Email: atibt@compuserve.com, Website: www/atibt.org

PRGIE/ADIE Monsieur MANEMBET Serge Morel, Etudiant Stagiaire
Tel: (241) 76 30 40

OAB: Monsieur MASUPA KAMBALE Polycarpe, Chargé des Statistiques et de la
Documentation, Organisation Africaine du Bois (OAB), B. P. 1077, Libreville - Gabon; Tél.: (241)
73 29 29 - Fax: (241) 73 40 30
Email: oab-gabon@internetgabon.com

CIRAD-Forêt: Madame PAIN ORCET Michelle, Ingénieur de Recherche et d'Etude
CIRAD – Forêt, Programme Forêts Naturelles, Campus international de Baillarguet
B. P. 5035, 34 O32 Montpellier Cedex-1
Tél.: (33) 4 67 59 38 86 – Fax: (33) 4 67 59 37 33
Email: michelle.pain-orcet@cirad.fr

PRGIE/RCA: Monsieur FEIZOURE Julien, Responsable Suivi Evaluation -
B.P. 788 Bangui – RCA
Tél.: (236) 61 98 15, Fax: (236) 61 98 19

Représentant de la Commission européenne

Monsieur SARACCO Philippe, Conseiller Technique - CE
B. P. 321, Libreville - Gabon; Tél: (241) 73 72 42
Email: Ecatforenv@inter.ga

Personnel de BAD (Banque Africaine du Développement)

Monsieur DAGAMAÏSSA Abdoulaye, Expert Forestier
B.P. 316, Abidjan 01 – Côte d'Ivoire, Tél.: (225) 20 46 34,
Email: a.dagamaïssa @afdb.org

Personnel de la FAO

Monsieur KONE Pape, Fonctionnaire Forestier Principal
FAO - Bureau Régional pour l'Afrique
PO Box 1628, Accra - Ghana
Tél.: (2330 21 24 4051, Fax: (233) 21 224 40 76
Email: pape.kone@ fao.org

Monsieur BLANCHEZ Jean Louis, Forestier

Tél.: (39) 06 570 55712

Email: jeanlouis. blanchez@ fao.org

Monsieur LEJEUNE Johan, Coordonnateur EC - FAO

Tél.: (39) 06 570 55861

Email: johan.lejeune@ fao.org

Monsieur PADOVANI Felice, Forestier (Statistiques forestières)

Tél.: (39) 06 570 52193

Email: felice.padovani.@fao.org

Monsieur SO Thirong Patrick, Programme de partenariat CE-FAO (Ressources forestières)

Tél.: (39) 06 570 54897

Email: thorong.so@fao.org

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER

BURUNDI

par
Bararwandika A.

1. INTRODUCTION

Le Burundi est un pays qui couvre 27 834 km² dont 25 039 km² émergés. Les pays limitrophes sont le Rwanda au Nord; la Tanzanie au Sud et à l'Est, la République Démocratique du Congo, ex-Zaïre, à l'Ouest.

Le Burundi est l'un des pays les plus densément peuplés d'Afrique, alors que le recensement général de la population réalisé en 1990 montrait que la population burundaise était de 5,7 millions d'habitants, aujourd'hui cette population est estimée à 6, 4 millions d'habitants.

La densité moyenne est de 230 habitant /km², elle atteint 400 habitants/km² dans les provinces du nord et du centre du pays. Le taux d'accroissement annuel est de 3%.

L'agriculture est la principale activité économique du pays. Elle occupe près de 900 000 familles, soit 94% de la population; et fournit plus de 90% des emplois.

Depuis octobre 1993, c'est la crise socio-économique qui bat le plein au Burundi. Elle a entraîné de grands mouvements de populations et des pertes en vies humaines. Les infrastructures sociales sont détruites tandis que de 1992 à 1996, le taux d'inflation a triplé.

Au niveau de l'environnement en général et de la forêt en particulier, il y a eu aggravation du déséquilibre des écosystèmes forestiers qui étaient déjà précaires.

2. LES RESSOURCES FORESTIERES

Au niveau de l'état de la ressource forestière, la contrainte majeure est le manque de données, sur le plan quantitatif et qualitatif. Les estimations faites montrent que les formations forestières naturelles couvrent une superficie de 56 000 ha alors que les formations forestières artificielles, publiques et privées couvrent respectivement près de 69 000 ha et 64 000 ha en 1998.

Avant la crise, la situation de la ressource forestière était nettement supérieure à la situation ci-haut évoquée. En effet, la couverture forestière avoisinait 8% du territoire national avec 211 000 ha composés de: 84 000 ha de boisements domaniaux, 60 000 ha de microboisement privés, 56 000 ha de forêts naturelles, et 11 000 ha de boisements communaux.

Ces données sont proches de celles évoquées en 1996 par le PNUD (SNEB 1997). Il précise qu'avant le déclenchement de la crise d'octobre, les boisements artificiels couvraient une superficie d'environ 150 000 ha et la filière bois occupait près de 19 000 personnes.

Concernant la production de ces formations forestières, les boisements domaniaux produisent en moyenne 15 m³/ha/an tandis que les boisements communaux sont moins productifs et surexploités avec 3 m³/ha/an.

Quant à l'estimation de la production des microboisements et de l'agroforesterie, elle est de 1 m³/ha/an pour le bois d'œuvre et de 10 m³/ha/an pour le bois de feu et de service.

Signalons toutefois que la production des boisements domaniaux et communaux est également liée à la répartition des essences.

Actuellement, la production annuelle des boisements publics et privés y compris l'agroforesterie est estimée à 291 000 m³ de bois d'œuvre et 1 510 000 m³ de bois de feu et de service.

Tableau 1: Estimation de la production annuelle des boisements publics et privés en 1998

Type de boisements	Superficie ha	Bois d'œuvre m ³	Bois de feu et de service m ³
Boisements domaniaux et communaux	68 700	175 000	460 000
Agroforesterie et microboisements privés	64 000	64 000	600 000
Arbres hors forêts	52 000	52 000	520 000
TOTAL	184 700	291 000	1 510 000

Ces estimations sont indicatives car les superficies boisées sont aussi approximatives. La production moyenne/ha/an qui tient compte de la répartition des essences pour les boisements publics n'est pas non plus précise alors que l'agroforesterie et les microboisements privés nécessitent d'être inventoriés en terme de superficie et de production. En fait, les données produites sont des estimations approximatives comme aucune inventaire récent n'a été mis en œuvre.

3. La production et commerce de bois

L'exploitation des boisements domaniaux et communaux est assujettie à un permis de coupe délivré par le Département des Forêts ou l'administrateur communal.

Depuis 1992, le bois est vendu suivant un cubage fait après balivage des arbres à exploiter (dans le domaine forestier de l'Etat) et ces coûts varient suivant la nature du bois: Bois de feu, 1 650 FBU/m³, Bois de service, 2 950 FBU/m³, Bois d'œuvre, 3 900 FBU/m³.

Quelle que soit la nature des produits forestiers, leur transport d'une province à une autre nécessite normalement une autorisation de transport délivrée par le Département. D'autres taxes sont également exigées par les communes et la municipalité de Bujumbura.

Actuellement, les besoins en bois de service sont estimés à 544 000 m³ pour une population de 6,4 millions d'habitants. Les estimations en bois de feu et charbon de bois sont comprises entre 5 760 000 m³ et 7 680 000 m³.

Les besoins en bois d'œuvre qui étaient de 179 000 m³ en 1991 atteignent aujourd'hui 305 600 m³.

La synthèse de la ressource et de la demande montre que le Burundi connaît un déficit au niveau du bois de feu et de service. En effet, l'offre représente 291 000 m³ de bois d'œuvre et 1 510 000 m³ de bois d'industrie.

La production nationale est compensée par des produits importés. En 1997, 1 733 tonnes de bois et de ses dérivés ont été importés contre 61 tonnes exportés et, en 1998, l'importation du bois a atteint 2 965 tonnes contre 100 tonnes exportées.

Tableau 2: Quantité de bois importe

Nature du produit	1997		1998	
	Tonnes	Millions de Bif	Tonnes	Millions de Bif
Bois et ouvrages en bois	250	64,5	480	206,6
2. Allumettes	71	39,2	39	29
Papiers, cartons	1 359	1 103,8	2 364	2 677,2
Balais et brosses	21	22,8	27	33,2
Articles de librairie	30	99,4	53	227,2
Crayon	2	2,5	2	77,9

Source: Banque de la République du Burundi (BRB)

Tableau 3: Quantité de bois exporte

Nature du produit	1997		1998	
	Tonnes	Millions de bif	Tonnes	Millions de bif
1 – Bois et ouvrages en bois	10	5, 6	-	-
2 – Ecorce quinquina	51	21, 6	100	38, 3

Source BRB; Note: Ces quantités contiennent compte des produits dérivés du bois.

A part le bois, les hommes comme les animaux bénéficient d'autres produits forestiers récoltés par la cueillette, la chasse et la pêche.

La cueillette permet aux populations de bénéficier des fruits comestibles, des feuilles, des champignons, du miel, du fourrage pour le bétail, des produits pour la pharmacopée et d'autres encore.

Par ailleurs, il est à indiquer que la forêt burundaise abrite une biodiversité riche et variée. L'on y dénombre 3 000 espèces de plantes supérieures, 56 amphibiens, 716 oiseaux et 163 mammifères parmi lesquels se comptent beaucoup d'espèces endémiques.

4. LA SITUATION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

Depuis octobre 1993, le secteur forestier burundais a été perturbé par la crise. Les forêts naturelles et artificielles ont été détruites soit par des défrichements, soit par des coupes anarchiques, soit par des feu de brousse.

Tableau 4: Destruction des boisements artificielles 1992 a 1998

Provinces	de 1992 à 1996	1998
Bubanza	1 130	1 102
Bujumbura	90	-
Bururi	2 320	-
Cankuzo	320	637
Cibitoke	-	280
Gitega	2 520	271
Kayanza	320	52
Karuzi	2 891	64
Kiirundo	3 892	288
Makamba	606	-
Muramvya	361	13
Muyinga	3 000	230
Ngozi	1 932	77
Rutana	670	370
Ruyigi	5 000	780
	30 641	4 164

Source: MINATE – Département des Forêts

Ainsi, les feux de brousse viennent de dévaster plus de 4 000 ha de boisements pendant l'année 1998. Pour l'année antérieure de 1997, les superficies emportées par les feux ne sont pas exactement connues. Toutefois, l'on sait qu'à Bubanza et à Bujumbura–rural, les superficies brûlées étaient respectivement de 569 ha et 186 ha en 1997.

Au total, les superficies brûlées peuvent être estimées à plus de 2 000 ha. De 1990 à 1995, le taux de déboisement a évolué de manière croissante de 0,50% à 2,10%.

Tableau 5: Taux de déboisement en 1990 - 1998

Année	Taux de déboisement	Superficie boisée en % de superficie émergée
1990	0,50	8,3
1991	0,75	8,19
1992	2,50	8,29
1993	6,90	7,81
1994	1,24	7,20
1995	2,10	7,69
1996	0,12	7,76
1997	0,60	7,9
1998	0	8

Source: PNUD – Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction (Développement humain durable)

Alors que les efforts du gouvernement en matière de reboisement venaient d'atteindre une couverture forestière de 8% du territoire national en 1992, la crise a emporté, jusqu'en 1998, près de 35 000 ha de forêts artificielles et plus de 2 400 ha de forêts naturelles.

En outre, comme le montre le taux de déboisement de 1990 (deux années avant la crise), la couverture forestière apparaît déjà menacée et cela est dû aux fortes pressions démographiques. Les mouvements des populations occasionnés par la guerre au Rwanda et Burundi sont venus exacerber une situation qui était déjà critique.

5. Conclusions

Avec le retour progressif de la tranquillité sociale et politique, les burundais reconstruisent les infrastructures détruites: les maisons, les écoles, les hôpitaux, les centres de santé, les dispensaires, les ponts. Il a fallu mobiliser plus de 42 000 m³ de bois d'œuvre pour les planches et les madriers et quelque 5 840 ha de boisements pour les besoins en perches.

Bien que la crise ne soit pas encore terminée, des travaux de réhabilitation du couvert forestier détruit lors de la crise sont en cours: 2 300 ha de boisements viennent d'être installés dans les provinces du nord du pays.

De manière générale, le secteur forestier burundais se heurte à un grand nombre de difficultés d'ordre technique, social et économique.

L'administration forestière manque un certain professionnalisme et les outils techniques de législation ne sont pas adaptés aux exigences du moment (le Code Forestier date de 1985 et le Code foncier de 1986). Les moyens humains, matériels et financier ne répondent pas aux besoins actuels d'étendre et de développer le patrimoine forestier, la connaissance exacte dans le temps et dans l'espace de la ressource forestière ainsi que les besoins réels des populations.

La mauvaise connaissance de la ressource forestière couplée au manque de moyens financiers et humains en quantité et en qualité contribue avec d'autres facteurs à la mauvaise gestion de la ressource disponible.

L'administration territoriale confrontée au problème de manque de bois, de propriétés agricoles et au phénomène des populations déplacées distribuent les propriétés boisées aux demandeurs qui non seulement les déboisent mais aussi les transforment en terrains agricoles.

Enfin, au Burundi, la filière bois se cherche encore; elle est non restructurée et beaucoup de pertes de matières ligneuses sont enregistrées pendant la transformation du bois suite aux technologies traditionnelles encore en usage.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

CAMEROUN

par
Njib Ntep D.

1. PrEsentation gEnEralE du Cameroun

Situé au fond du golf de Guinée, le Cameroun, pays charnière entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, couvre une superficie de 475 000 km². Il partage ses frontières avec le Nigeria (sur 1 500 km environ), le Gabon, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo Brazzaville et la Guinée équatoriale. Il s'ouvre au Sud-Ouest sur l'Océan Atlantique par une côte qui s'étend sur 700 km. Il est situé entre les latitudes 13° et 2° Nord et entre les longitudes 8°30' et 16° Est.

Schématiquement, on peut considérer que sur les 475 000 km² de superficie totale, 22% sont en zone écologique de type savane sèche, 20% en zone de savane humide d'altitude et 58% en zone de forêt dense humide.

Ces climats variés, et notamment une pluviométrie abondante dans certaines zones, sont favorables aux activités agricoles, de l'élevage et de la pêche, qui constituent la base de son économie. Par ailleurs sa forêt est l'une des plus importantes du Bassin du Congo et couvre une superficie de 22 millions d'ha environ.

Ses principaux produits d'exportation sont le cacao, le café, le bois, l'aluminium, la banane, le coton, le caoutchouc, l'huile de palme, l'ananas, le thé, le pétrole etc.

La population totale est estimée à 15 millions d'habitants et sa répartition est très contrastée: De plus de 100 habitants au km² dans la Province de l'Ouest, cette densité est de moins de 5 habitants au km² à l'Est. La population urbaine représente environ 40% de la population totale dont près de la moitié se trouve dans les deux plus grandes villes (Yaoundé et Douala).

2. Les Grandes lignes de l'Economie camerounaise

Le Cameroun a connu une période de croissance forte depuis les années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. A partir de 1985 le pays est entré dans une phase de récession essentiellement due à des facteurs exogènes parmi lesquels, la dépréciation du dollar qui a affecté la compétitivité de toutes les exportations, l'effondrement des prix du pétrole et de tous les principaux produits de base; ce qui a entraîné une baisse des termes de l'échange supérieur à 30%. Toutefois, ces facteurs sont également endogènes et peuvent se résumer par les mauvaises performances des entreprises publiques, la mauvaise gestion, les lenteurs administratives etc.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement camerounais a développé dès 1986/1987, des plans de redressement s'articulant autour des mesures d'assainissement des finances publiques et des réformes structurelles tendant notamment à la libéralisation des activités économiques. Ces mesures d'ajustement interne ont été complétées en 1994 par la dévaluation du F CFA dont les effets se sont révélés hautement bénéfiques pour l'économie camerounaise au plan macro-économique.

Les principaux axes de cette politique visent l'instauration d'une économie compétitive de marché notamment par:

la libéralisation des activités économiques;

le désengagement effectif de l'Etat des secteurs de production en particulier au travers du processus des privatisation;
L'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire des affaires;
La promotion des exportations et la diversification des marchés.

La libéralisation des activités économiques, l'amélioration des cours mondiaux des produits d'exportation et les gains de compétitivité issus de la dévaluation du F CFA, ont néanmoins permis à l'économie camerounaise de renouer avec une croissance positive en 1994 (3,3%). Cette reprise s'est confirmée en 1996/1997 avec un taux de croissance du PIB de 5% en terme réel.

La politique économique actuelle du Cameroun tend à soutenir cet effort positif et à consolider cette croissance. Le secteur privé, principale source de création des richesses et des revenus, est ainsi appelé à jouer un rôle moteur pour l'acquisition d'une croissance économique soutenue et durable.

2.1 Evolution récente de l'économie camerounaise

Au cours de l'exercice 1998/1999, l'économie camerounaise a subi de plein fouet un choc de compétitivité du fait de la crise financière internationale déclenchée en Asie en 1997. Ce choc s'est traduit par:

la perte des débouchés sur le marché asiatique (exportation du bois);
la perte des parts de marché à l'exportation du fait de la concurrence entre autres des produits asiatiques;
la détérioration des termes de l'échange avec comme facteur majeur la déprime du marché pétrolier, mais également des produits agricoles exportables;
la dépréciation du dollar.

Ce choc a pu être amorti grâce à la diversité de l'appareil productif du Cameroun. La croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) qui était de 5% en 1997/1998 et prévue à 5,2% au début de l'exercice suivant est finalement estimé à 4,4% en 1998/1999. Le PIB au prix courant s'élève à 5 240 milliards en 1997/1998 et est estimé en 5 406 milliards en 1998/1999. Il convient de noter que le secteur primaire reste le poumon de l'économie.

2.2 La situation sociale

Le Cameroun s'est donc retrouvé avec des effectifs pléthorique au niveau de la fonction public auxquels il ne pouvait plus assurer les salaires. Les différents plans d'ajustement ont contribué aux compressions du personnel de l'Etat qui ont accru les problèmes de chômage. C'est ainsi que le taux de chômage est estimé depuis 1996 à 8% au niveau national, alors qu'il s'élève à 31% à Yaoundé et 24% à Douala.

En outre, dans le cadre de la modernisation de l'administration et du programme économique à moyen terme, les effectifs de la fonction publique sont stables: 160 197 personnes en activités en Juillet 1997; 161 121 en Juillet 1998; et 161 317 au 31 décembre 1998.

Les effectifs dans les entreprises existantes et couvertes par l'enquête de conjoncture de la direction de la prévision sont en hausse de l'ordre de 1%. Ce taux est insuffisant compte tenu de la croissance démographique.

Si la réduction du chômage à travers l'investissement et la création des entreprises relève désormais de l'initiative privée, le gouvernement pour sa part œuvre à l'amélioration du cadre institutionnel. Par ailleurs, la déclaration de politique nationale de l'emploi assortie de la stratégie de lutte contre le chômage est en cours d'élaboration.

Le Fonds National de l'Emploi (FNE) a pour mission de mettre en relation les offreurs et les demandeurs d'emploi, et de financer l'auto-emploi. Le FNE a reçu et orienté 10 250 chercheurs d'emploi contre 5 448 en 1997/1998. Il a inséré 2 640 personnes. La formation a été dispensée à 2 753 personnes. Ces chiffres portent au 31 décembre 1998 à 11 486 le nombre de personnes formées: 2 027 projets financés qui ont généré plus de 5 000 emplois. En outre 23 313 chercheurs d'emplois ont été placés.

2.3 Contexte social du secteur forestier

Le plan de zonage a tenu compte des besoins des populations en terres forestières. Compte tenu de la taille actuelle des exploitations agricoles et du taux d'accroissement de la population (3% environ) les superficies affectées aux populations riveraines des massifs dans le domaine forestier national (zone à vocation multiple) couvre environ 4 475 491 ha. On pense que ces superficies devraient couvrir suffisamment les besoins des populations en terre jusqu'en l'an 2020 même si les méthodes et les façons culturales actuelles n'avaient pas changé. Toutefois les compressions du personnel de l'Etat ont augmenté les pressions sur les terres agricoles.

Ainsi l'agriculture a constitué et constitue encore au Cameroun un élément essentiel de l'économie: elle dégage directement pour les 3/5 de la population active, une valeur ajoutée qui représente 15% du PIB. Elle intervient pour près de la moitié dans les recettes en devises: le café et le cacao à eux seuls représentent 28% des exportations.

Suite à la libéralisation de secteur agricole, les planteurs de cacao et du café peuvent commercialiser directement leurs produits. L'amélioration des prix qu'a causé cette libération a été compromise par l'effondrement des cours de ces produits sur le marché international. Actuellement ils sont concurrencés par les produits vivriers dont la bonne tenue sur les marchés est remarquable et leurs exportations vers les pays voisins et européens sont en hausse constante surtout dans le sud du pays.

Tableau 1: Synthèse de la production de quelques cultures d'exploitation (en tonnes)

Nature	1996/1997	1997/1998	1998/1999	Prévisions 1999/2000
Cacao	125 000	126 804	126 000	125 000
Café robusta	85 121	62 000	93 000	96 500
Café arabica	19 000	11 161	19 532	21 000
Banane	168 000	197 801	200 000	219 000
Huile de palme	87 608	97 085	100 000	107 000

Sources: MINAGRI

Dans le cadre de la politique de sécurité alimentaire, le fond d'investissement pour le financement des micro-projets agricoles et communaux fonctionne de façon satisfaisante. Le système national d'alerte rapide, qui publie les données sur les marchés vivriers et rassemble des indices prévisionnels est compromis par le retrait des bailleurs de fonds.

La croissance moyenne de la production vivrière est de 3,2% par an d'après les dernières enquêtes agricoles.

Tableau 2: Synthèse de production de quelques principales cultures vivrières en zone de forêt dense (en milliers de tonnes).

Nature	1996/1997	1997/1998	1998/1999	Prévision 1999/2000
Macabo/taro	771	793	815	838
Manioc	1 848	1 918	1 991	2 067
Plantain	1 290	1 326	1 364	1 403

Source: MINAGRI; Direction de la prévision.

Par ailleurs les populations de la zone de forêt dense conservent leurs droits d'usage dans l'espace communautaire qui couvre le domaine forestier non permanent et le domaine forestier permanent.

Création des emplois: Dans le cadre des aménagements forestiers, la loi prévoit de lier obligatoirement les unités forestières d'aménagement aux industries qui permettront la création d'emplois stables. Ces emplois selon les Directives Nationales pour l'Aménagement durable des Forêts Naturelles du Cameroun, devront d'abord revenir aux populations riveraines des massifs. Par ailleurs, la mise en œuvre des aménagements forestiers dans l'UFA générera des activités permanentes: inventaires divers, délimitation, opérations sylvicoles etc..

Revenus dus à l'exploitation forestière: Les populations riveraines doivent bénéficier de 10% sur les redevances forestières alors que 40% de celles-ci doivent être reversés à la Commune locale. En général, ces fonds servent à des réalisations communautaires identifiées de commun accord par les populations et les autorités administratives. Par ailleurs la loi des finances prévoit que 1 000 F/m³ exploité dans les ventes des coupes devraient revenir aux populations locales.

Autres actions en faveur des populations: le développement des jardins de case avec la production de composts ou du fumier permettant d'intensifier les productions agricoles à proximité des villages; l'amélioration et la stabilisation des jachères, notamment par les plantations de légumineuses; le développement de la pisciculture; la constitution des forêts communautaires dont le revenu devra servir en priorité à l'intérêt général de la communauté villageoise.

3. Les ressources forestières naturelles

3.1 Ressources ligneuses

La forêt camerounaise occupe tout le Sud du pays jusqu'à environ 6°30 de latitude Nord. Sa superficie est évaluée à près de 60% de l'ensemble du territoire national et se répartit comme suit:

Forêt dense humide	17 500 000 ha
Forêt dégradée	4 500 000 ha
Savane boisée, galeries forestières, forêts claires	4 000 000 ha
Soit au total	26 000 000 ha

Dans les 17,5 millions d'ha non dégradés de la région floristique Congo-Guinéenne on distingue classiquement:

la forêt dense semi-décidue	12,2 millions d'ha
la forêt dense humide sempervirente	5,3 millions d'ha

La forêt dense humide sempervirente comprend au Cameroun 3 sous-types: la forêt biafréenne à césalpiniacées qu'on peut considérer comme endémique; la forêt littorale; et la forêt congolaise. A ces types de forêts s'ajoutent d'autres formations végétales arbustives telles que mangroves et savane arborée.

Les inventaires réalisés en 1994 sur la partie méridionale (14 millions d'ha) ont révélé un potentiel ligneux exploitable estimé à 1,52 milliards de m³. Ce volume se répartit sur 619 espèces ligneuses; 300 d'entre elles étant jugées commercialisables sous forme de bois d'œuvre.

Le volume total sur pied supérieur au diamètre minimum d'exploitabilité de 59 essences exploitables s'estime à 700 millions de m³. A ce potentiel ligneux, il faudrait ajouter celui non négligeable des produits non ligneux (écorces, feuilles, racines, fruits sauvages, plantes

médicinales, faune etc.) dont l'exploitation procure des revenus appréciables aux populations rurales.

3.2 La diversité biologique

Le Cameroun jouit également d'une grande variabilité climatique, édaphique et écologique qui se traduit par une richesse biologique quantitative. Cette diversité selon le rapport de U.I.C.N. de 1990, place le Cameroun parmi les cinq pays les plus riches en biodiversité du continent avec le Congo Démocratique, Madagascar, la Tanzanie et l'Afrique du Sud.

Il ressort qu'avec 1,6% de la superficie du continent, le Cameroun recèle à lui tout seul.

Sur le plan de la flore:

17% des végétaux supérieurs (phanérogames);

48% des fougères (ptéridophytes).

Sur le plan de la faune:

48% des mammifères;

54% des espèces d'oiseaux;

50% des espèces de batraciens;

30% à 75% d'espèces de papillons africains.

A ce jour, on a déjà pu dénombrer:

409 espèces de mammifères;

183 espèces de reptiles;

849 espèces d'oiseaux;

190 espèces d'amphibiens;

39 espèces de papillons.

Cette faune constitue la première source de protéine animale dans le Sud Cameroun. Elle constitue également un élément important du tourisme camerounais. Parmi les espèces animales sauvages rencontrées au Cameroun, plusieurs sont endémiques; on peut citer:

21 espèces d'oiseaux;

23 espèces de mammifères;

27 espèces d'amphibiens;

12 espèces de poissons.

Plusieurs espèces animales qui ont déjà disparu dans certains pays tropicaux et qui sont classés comme espèces menacées d'extinction se rencontre encore au Cameroun. Parmi celle-ci on peut citer:

le rhinocéros à corne noire;

le *Malaconotus kupensis* du Mont coupé;

le Pan troglodytes des forêts denses humides;

les Cercopithèques pressier et certythis du Mont Cameroun et forêts humides;

le Francolin camerounensis du Mont Cameroun;

les *Loxodonta afrikaans cyclotis*; *Mandrillus leucopharus* et *Cercocebus torquantus*.

3.3 Evolution des ressources forestières

Selon le rapport de la FAO de 1987, la surface de défrichements au Cameroun en zone de forêt dense atteint près des 200 000 ha par an. Par ailleurs, la réduction du volume total sur pied selon les Directives Nationales d'Aménagement des Forêts s'estime à 26,5 millions de m³ par an. Ces estimations nécessitent qu'être actualisées par une étude plus récente.

Il convient de noter que la destruction ou la disparition de cette forêt préoccupe les communautés nationales et internationale qui œuvrent pour sa meilleure gestion et son renouvellement. L'une des missions du Centre de Télédétection et de Cartographie forestière de l'ONADEF, est la surveillance du couvert végétal et le développement des systèmes d'informations géographiques.

4. Les ressources forestières plantées

Les plantations forestières au Cameroun, datent de l'époque coloniale (1930). C'est aussi à cette époque que la quasi totalité, des réserves forestières dans lesquelles s'effectuent les reboisements avaient été classées. Les plantations réalisées de cette époque à nos jours couvrent une superficie de 37 521 ha répartis ainsi qu'il suit:

24 821 ha en zone de forêt dense humide;
8 700 ha en zone de savane humide;
4 100 ha en zone de savane sèche.

Les détails sur ces superficies sont indiqués aux tableaux ci-dessous:

Tableau 3: Les principales essences plantées en zone de forêt dense.

Noms pilotes	Noms scientifiques	Superficie (ha)
Ayous	<i>Triplochytton scleroxylon</i>	1 623
Azobé	<i>Lophira alata</i>	277
Bété	<i>Mansonia altissima</i>	420
Bibolo	<i>Lovoa trichioides</i>	6 380
Cedrella	<i>Cedrela odorata</i>	205
Eucalyptus	<i>Eucalyptus saligna et grandis</i>	337
Fraké	<i>Terminalia superba</i>	556
Framiré	<i>Terminalia ivorensis</i>	4 124
Pins	<i>Pinus oocarpa et caribaea</i>	1 675
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>	389
Okoumé	<i>Aucoumea klaineana</i>	5 971
Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	425
Teck	<i>Tectona grandis</i>	910
TOTAL		23 292

Source: ONADEF

Tableau 4: Les principales essences plantées en zones de savane humide et de savane sèche

Zones	Noms pilotes	Noms scientifiques	Superficies (ha)
Savane humide	Eucalyptus	<i>Eucalyptus saligna et grandis</i>	5 951
	Pins	<i>Pinus oocarpa et caribaea</i>	1 690
Total			7 641
Savane sèche	Anacarde	<i>Eucalyptus camadulensis</i> <i>Anacardium occidentale</i>	613 380
	Autres (Neem, Dalbergia, Cassia, Gmelina)	(<i>Azadiracta indica</i> , <i>Dalbergia sissoo</i> , <i>Cassia siamea</i> , <i>Gmelina arborea</i>)	2 226
Total			3 219

Source ONADEF

Il s'agit des superficies actualisées, compte tenu des dégâts causés par la pression humaine (feux de brousse, exploitation, agriculture itinérante, etc).

Les essences forestières plantées en zone de forêt dense sont groupées en deux catégories: les essences à moyenne révolution (25-35 ans); et les essences à longue révolution (50 ans et plus). Parmi les essences de moyenne révolution il y a lieu de retenir: l'Ayous (*Triplochytton scleroxylon*); le Fraké (*Terminalia superba*); et l'Okoumé (*Ocoumea klaineana*).

Ces espèces considérées parmi les plus précieuses du monde, sont utilisées en ébénisterie ou comme bois œuvre. Par ailleurs le Bibolo et le Sapelli sont également destinés à la fabrication des contre-plaqués et des placage de très grande valeur.

Les reboisements en forêt dense ont été réalisés soit par les méthodes d'enrichissement (méthode des grands layons, méthode Martineau) soit par des méthodes de plantation en plein (méthode de recrû, méthode Taungya, méthode Limba).

Les meilleurs résultats en sylviculture ont été observés dans les plantations d'Ayous, de Framiré, de Fraké, d'Okoumé pour les bois blancs, et dans les plantations de Bété, de Bibolo, de Sapelli et de Teck pour le bois rouge.

Tableau 5: Accroissement moyen annuel en hauteur des principales essences

	Espèces forestières	Accroissement en hauteur / an
Bois Blanc	Ayous (<i>Triplochyton scleroxylon</i>)	1,5m
	Okoumé (<i>Ocoumea klaineana</i>)	2 m
	Framiré (<i>Terminalia ivorensis</i>)	2 m
Bois Rouge	Bété (<i>Mansonia altissima</i>)	1,5 m
	Bibolo (<i>Lovoa trichiloïdes</i>)	1 m
	Teck (<i>Tectona grandis</i>)	2 m

En zone de savane humide, les plantations d'Eucalyptus en régie ont couvert 70% des besoins du pays en poteaux électriques et téléphoniques les 30% restant ont été fournis par les plantations villageoises. Elles subissent actuellement une forte pression démographique dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest.

Les plantations dans la zone de savane sèche sont menacées non seulement par les feux de brousse, et la pression démographique, mais également par le pâturage. Quoique la sylviculture des essences sus-citées soit maîtrisées, le développement de cette importante activité est à l'heure actuelle compromis par le manque de financement.

Par ailleurs le Gouvernement camerounais dispose d'un certain nombre d'acquis pour poursuivre les activités de régénération forestière notamment la disponibilité des superficies à régénérer par zone écologique. Ainsi, en zone de forêt dense, 542 953 ha sont disponibles tandis qu'en zone de savane humide 15 228 ha le sont et 10 316 ha en zone de savane sèche.

5. Production, commerce et consommation des produits forestiers

Le secteur forestier contribue pour près de 7% au PIB (exercice 1995/1996); c'est le 4^e produit d'exportation après le pétrole, le café et le cacao. Le Cameroun est le 6^e exportateur mondial des bois tropicaux. A partir de 1994, la reprise du secteur bois suivie de la dévaluation du F CFA ont donné un nouvel élan à l'exploitation forestière.

La production forestière de l'exercice 1996/1997 s'est élevée à 3,40 millions de m³ de grumes, 720 000 m³ de sciages, 55 000 m³ de placages, 61 000 m³ de contre - plaqués. Les données provisoires de l'exercice 1997/1998 estiment la production de grumes à 3,41 millions de m³. La prévision de 1998/1999 est de 3,50 millions de m³.

En 1997/1998, les exportations de grumes se sont élevées à 1770,64 millions de m³, enregistrant ainsi des augmentations de 14% en volume, et de 54% en valeur par rapport à l'exercice 1996/1997. Pendant les neuf premiers mois de l'exercice en cours, cette tendance s'est nettement inversée: les exportations des bois brut ont accusé des baisses de 32% en volume et de 29% en valeur.

Les exportations des bois transformés en 1997/1998 se sont élevées à 390 956 m³ enregistrant une augmentation en volume de 6% par rapport à l'exercice 1996/1997. Cette tendance s'est poursuivie au cours des neufs premiers mois 1998/1999 avec 16% de hausse des quantités et 33% en valeur.

Tableau 6: Production et exportation de grumes (en milliers de m³)

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000 prévisions
Production	3 400	3 406	3 500	3 300
Exportations	1 203	1 771	1 197	600

L'Ayous, le Sapelli, l'Azobé, l'Iroko, le Fraké représentent près de 70% de cette production.

La baisse des exportations des grumes et la hausse de celles des sciages sur les neuf premiers mois de cet exercice 1998/1999, semble indiquer que les opérateurs économiques commencent à respecter les dispositions de la nouvelle loi sur la limitation des exportation des grumes au profit de la transformation.

La limitation des exportation des grumes participe à la promotion de l'industrialisation (transformation d'au moins 70% de la production) et la réalisation locale d'une plus grande valeur ajoutée.

La capacité de transformation

Selon une étude réalisée par le Centre de l'Economie Industrielle de l'Ecole des Mines de Paris (CERNA).

En 1999/2000, 66 usines de première transformation seront en activité, soit 28 de plus qu'en 1993/1994 année où la nouvelle loi a été promulguée. Cette nouvelle loi recommande l'arrêt définitif de l'exportation des grumes à partir de janvier 1999.

Ces industries consommeront 2,35 millions de m³, soit 1,25 millions de plus qu'en 1993/1994 pour une capacité de transformation de 2,67 millions de m³, soit 1,40 million de m³ de plus qu'en 1993/1994. Elles emploient 9 900 personnes, soit 5 300 de plus qu'en 1993/1994. Ces 5 300 emplois directs représenteront une masse salariale de 6 milliards de F CFA.

L'investissement dans la construction de nouvelles usines ou le rachat d'usines existante est le fait de quatre catégorie d'investisseurs.

11 exploitants forestiers qui n'avaient pas d'usine en 1994;
 10 exploitants forestiers qui transformaient déjà avant 1994;
 10 transformateurs étrangers qui n'étaient pas présent au Cameroun avant 1994;
 6 hommes d'affaires camerounais dont le métier d'origine n'est pas l'exploitation forestière.

Le déroulage connaît lui aussi un certain développement, qui est modeste pour le moment: avec 3 nouvelles usines dont 2 encore en construction. En revanche il n'y a toujours qu'une seule usine de tranchage qui existait avant 1994.

Tableau 7: Augmentation de la transformation du bois au Cameroun

Année fiscale	1993/1994	1998/1999	1999/2000
Volume transformé (en millions de m ³ de grumes)	1 100	1 920	2 350
Capacité nominale de transformation (en millions de m ³ de grumes)	1 250	2 165	2 670
Nombre d'usines en activité	38	57	66

Emplois (hors cadre dans les usines)	4 600	8 000	9 900
--------------------------------------	-------	-------	-------

6. Autres produits de secteur forestier et leur rôle

Les ressources autres que le bois et la faune sauvage que la forêt met à la disposition de l'homme sont innombrables et particulièrement importantes dans les forêts camerounaises. Ils revêtent un caractère particulier du fait qu'il s'agit des produits forestiers les plus utilisés par les populations riveraines des massifs forestiers. On peut les classer en trois grandes catégories: les plantes médicinales; les plantes nutritives; les plantes de service.

Le domaine est encore très peu exploré sur le plan scientifique, mais il suscite en milieu rural d'importantes activités et génèrent des ressources additionnelles importantes pour les populations: certains de ces produits font objet de commerce intense tels que le *Pygeum africanum*, le *Paunsi nystalia yohimbe*, le *Gnetum africana* etc. Toutefois l'implantation géographique des principales espèces est connue. Ces différents produits se présentent ainsi qu'il suit:

Plantes médicinales: Elles constituent la base de la pharmacopée traditionnelle au Cameroun. Certaines sont assez connues (Cuichoma, Pygeum, Pansi mystalia yolimbe, Ranwolfia, Strophanthus, Voacanga, etc.). Ces produits font l'objet de commerce d'exportation, soit après transformation, soit sous forme brute.

Plantes nutritives: Elles interviennent de façon notoire dans la sécurité alimentaire au Cameroun. Très peu de données restent disponibles dans ce domaine bien que plusieurs études soient menées. Les plus commercialisées restent le *Gnetum africana* (KOKO), les fruits du ricinodendron (djansan) fruit du *Coula edulis*, les fruits d'irvinguia, l'huile des graine de moabi, les kolas, etc.

Plantes de service: Elles interviennent sur le plan des constructions et de l'ameublement au niveau villageois: les plus connus demeurent, le rotin, le raphia, le bambou etc.

De plus, il convient d'aborder les deux points suivants:

Filière bois énergie: Près de 80% de la population camerounaise tire son énergie du bois. Suivant le rapport du plan énergétique, 64% de la consommation d'énergie du Cameroun est fournie par la biomasse. Toutefois, en dépit de son importance, très peu de données sont disponibles. Néanmoins, on estime à 12 millions de m³ de bois énergie par an destinés presque exclusivement à la consommation intérieure. Il convient de noter que la recherche du bois dans la zone sahéenne du Cameroun et même dans les régions peuplées des savanes de l'Ouest constitue un sérieux problème de survie. Dans les zones de savane humide, un projet de foresterie communautaire et l'ONADEF aident les populations à créer des forêts privées. Dans les zones arides, l'ONADEF encadre les populations dans la création des pépinières villageoises et dans l'introduction des arbres à usage multiple dans le système agraire. Pour ce faire, près de 2 000 000 de plants sont produits et plantés par an dans les zones de savane sèche et de savane humide.

Ecotourisme: L'importance du poids économique de la filière bois a longtemps contribué à marginaliser tous les aspects écotouristiques que suscite la forêt camerounaise. La diversité des formations forestières, couplées à celles des reliefs constitués aussi bien de montagnes que les plateaux offrent des possibilités énormes de développement des activités écotouristiques. Ces activités se retrouvent déjà dans deux projets d'aménagement forestier (ONADEF/OIBT): il s'agit du projet d'aménagement de la forêt d'Ottotomo (à 50 km de Yaoundé) et du projet SIKOP dans la Province du Littoral.

7. Les efforts récents pour une gestion durable des forêts au Cameroun

La forêt camerounaise est importante sur le triple plan de l'étendue, du potentiel et de sa diversité biologique. Elle est la deuxième réserve forestière d'Afrique.

A l'importante fonction économique de cette forêt, s'ajoutent des fonctions aussi diverses les unes que les autres et pourtant complémentaires.

En effet pour les populations riveraines, la forêt a une valeur non seulement économique, mais également sociale et culturelle. Pour la communauté internationale, son intérêt est en plus d'ordre écologique et scientifique, et constitue une part unique et irremplaçable du patrimoine naturel mondial.

Cette forêt suscite ainsi, bien des convoitises, et ses utilisations alimentent tout naturellement la controverse. Aussi, le Cameroun subit des pressions de la communauté nationale et internationale pour sa meilleure gestion et sa conservation.

Toutefois, le Cameroun n'a pas attendu les préoccupations et les inquiétudes des communautés internationale et nationale pour se soucier de l'aménagement durable de ses forêts. Déjà l'ancienne loi portant sur le Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche de 1981 contenait un certain nombre de dispositions conservatoires des ressources forestières. On peut citer entre autres le diamètre minimum d'exploitabilité administratif et la protection des semenciers qui ont permis la préservation de la plupart des essences nobles de différents types des forêts du Cameroun.

En 1987, le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) faisait un état des lieux du secteur forestier et proposait un ensemble d'actions sous forme de projets en faveur de l'écosystème forestier et de la mise en œuvre de la politique de relance économique à travers les objectifs assignés au secteur forestier.

En 1992, la conférence de RIO insistait entre autre sur la gestion durable des écosystèmes forestiers dans une forme de partenariat non seulement entre les Etats mais également entre les différents intervenants du secteur forestier.

La nouvelle politique forestière du Cameroun de 1993, reprenait les dispositions de la convention de RIO en centrant ses activités sur l'aménagement forestier et la conservation de la nature, et en intégrant les nouveaux concepts établis à l'échelle mondiale en matière de développement et de l'environnement ainsi qu'en impliquant les ONG, le Secteur privé, les Communautés villageoises etc.

La nouvelle loi portant Régime des Forêts et de la Faune du 20 janvier 1994 précise les domaines d'application et les conditions de mise en œuvre de la nouvelle politique forestière.

Pour renforcer la volonté politique et donner les grandes orientations sur la manière dont les ressources forestières doivent être gérées, les Chefs d'Etat des Pays du Bassin du Congo se sont réunis à Yaoundé, le 17 mars 1999. A l'issue de cette réunion, une déclaration dite de Yaoundé souligne la nécessité de la conservation et la gestion durable de ces forêts, en vue d'accroître entre autre le bien-être des populations rurales. Elle insiste également sur la nécessité d'industrialisation du secteur, pour créer une plus grande valeur ajoutée aux produits forestiers.

7.1 Les outils d'aménagement

Le cadre institutionnel

Il convient de noter que jusqu'à 1992, la gestion des ressources forestières est caractérisée par une dispersion des centres de décision. La forêt (filiale bois et autres produits forestiers) relevait du Ministère de l'Agriculture, alors que la Faune dépendait de la Délégation au Tourisme. Depuis 1992, la création d'un Ministère de l'Environnement et des Forêts a régularisé cette situation. Cet acte traduit clairement la volonté des pouvoirs publics de se doter d'un cadre institutionnel approprié à la gestion forestière. Cette institution est principalement chargée de l'élaboration des politiques et du suivi de leur mise en œuvre. Toutefois, le Ministère de l'Environnement et des

Forêts dispose sous sa tutelle, d'un organisme parapublic qui est son bras d'exécution; il s'agit de l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF). Ses missions portent sur les inventaires forestiers, l'aménagement forestier, la promotion du bois, la lutte contre la désertification. Il convient de relever que l'ONADEF dispose d'un Centre de Télédétection et de Cartographie Forestière, le plus performant de la sous région d'Afrique Centrale; ses principales activités portent sur: la télédétection, la surveillance du couvert végétal et le développement des systèmes d'information géographique.

Autres partenaires institutionnels

Le Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC): Ce Ministère est impliqué non seulement dans le suivi des industries forestières, mais dans la fixation des orientations qui affectent les activités des opérateurs du secteur forestier. On peut citer entre autre le suivi de l'Office National des Zones Franches qui a un impact sur les industries forestières dont la production est destinée à l'exportation.

Le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique (MINREST)

Le MINREST à travers l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD) a un mandat qui s'étend sur la recherche forestière. Les orientations et le programme d'activités de la recherche forestière se font en collaboration avec le MINEF et les résultats mis à sa disposition. Certaines dispositions de la nouvelle loi forestière prévoient des forêts d'enseignement et de recherche.

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI): Il intervient dans la définition de certaines taxes et valeur des produits forestiers à travers la loi des finances et participe au recouvrement des recettes générées par le secteur forestier.

Le Ministère du Tourisme (MINTOUR): L'Ecotourisme permet l'organisation des circuits dans les réserves forestières et les aires protégées. Ce volet d'activité tend à se développer; ce qui permettrait de mettre en valeur les immenses potentialités dont regorge le Cameroun dans ce domaine.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP): Il est responsable de la formation des cadres forestiers. Par ailleurs, il a aussi des missions officielles dans la recherche forestière et l'appui en expertise du secteur forestier. Il peut aussi intervenir dans les forêts classées dont la vocation est l'enseignement et la recherche.

Le Ministère de l'Education National (MINEDUC): Un certain nombre de Lycées Techniques assurent la formation forestière et délivrent des diplômes avec une option en foresterie.

Les Chambres Consulaires, Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines et le Secteur Bois: Les exploitants forestiers et les industriels du bois entretiennent, à titre individuel, des relations avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Sur un plan général, ses actions se résument comme suit:

elle est en contact avec le Syndicat des Forestiers dans le cadre de la représentation du secteur bois à des foires internationales;

elle fait des communications régulières au syndicat, des demandes de bois (grumes ou produits transformés);

elle consulte le syndicat pour la publication des notes de conjoncture;

elle participe au Conseil d'Administration de l'ONADEF et assiste les PME de transformation du bois à la préparation des dossiers bancaires.

Chambre d'Agriculture de l'Elevage et des Forêts du Cameroun: Instituée en 1978, la Chambre d'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun est un établissement public placé sous la tutelle des Ministères de l'Agriculture, de l'Elevage et des industries animales. Elle est auprès des pouvoirs publics, l'organe consultatif et représentatif des intérêts agricoles, pastoraux et forestiers. La forêt y est représentée par 22 membres, qui sont surtout des industriels. Ses interventions peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

au niveau exécutif, elle est représentée auprès de la commission technique nationale d'attribution des licences, du conseil d'administration des sociétés publiques ou para publiques et du conseil de direction des établissements d'enseignement et de recherche.

au niveau représentatif, elle participe aux manifestations (nationales et internationales) et aux réunions du syndicat professionnel.

La chambre d'agriculture est actuellement confrontée à un sérieux problème de trésorerie qui explique la réduction de ses interventions et une compression drastique des effectifs et même le départ d'un grand nombre de cadres.

Syndicat des Producteurs et Exportateurs du Bois: Créé en 1939, le Syndicat des Producteurs et Exportateurs du Bois du Cameroun est l'une des plus anciennes représentations professionnelles. Le syndicat a eu, jusqu'à ces dernières années, un rôle purement défensif, dans la mesure où ses adhérents ne font appel à lui que lorsqu'un problème se pose. Toutefois, il faut noter un début d'organisation avec la création des commissions techniques dirigées par des professionnels chargés de l'analyse des problèmes.

Organismes non gouvernementaux

Les ONG sont appelés à jouer un grand rôle dans la protection de l'environnement en général, la conservation des écosystèmes forestiers et l'amélioration du bien être des populations rurales. Il a été dénombré actuellement une centaine d'ONG au Cameroun. Toutefois elles doivent se spécialiser et se doter des capacités nécessaires pour jouer le rôle important qui leur est réservé dans la gestion durable des forêts.

7.2 Cadre politique

La nouvelle politique forestière du Cameroun intègre les préoccupations de la société camerounaise et de la communauté internationale vis à vis de la conservation de la nature, ainsi que des nouveaux concepts établis à l'échelle mondiale en matière de développement et de l'environnement.

Elle est une composante de la stratégie nationale de promotion des activités économique en milieu rural et vient en appui à la politique agricole. Par rapport aux politiques antérieures, elle innove par l'association des populations rurales dans sa mise en œuvre à travers la promotion des forêts communales et communautaires ainsi que la prise en compte de leurs intérêts dans le cadre de la gestion des forêts domaniales de production, afin de leur garantir des avantages substantiels et les inciter à mieux protéger l'écosystème forestier.

La gestion des ressources forestière se veut participative au niveau de sa conception et de son exécution. La politique forestière est centrée sur les aménagements forestiers et fait appel à tous les partenaires sociaux impliqués: l'administration, les opérateurs privés et les populations riveraines.

L'opérateur économique détenteur d'une concession est désormais appelé à aménager à ses frais ses forêts sous le contrôle de l'Etat, et en concertation permanente avec les populations riveraines.

La philosophie de base de la nouvelle politique forestière du Cameroun est de «pérenniser et développer les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts, dans le cadre d'une gestion intégrée et participative qui assure de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystème forestiers». Elle s'articule autour de cinq grandes orientations à savoir:

- Assurer la protection de notre patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et à la préservation de la biodiversité de façon pérenne;
- Améliorer la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières afin que celles-ci contribuent à élever leur niveau de vie;
- Mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB, tout en conservant le potentiel productif;
- Assurer le renouvellement de la ressource par la régénération et le reboisement en vue de pérenniser le potentiel;

Dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace et en faisant participer tous les intervenants dans la gestion forestière et environnementale.

Les innovations de la nouvelle politique forestière: Par rapport à la situation antérieure, la politique forestière apporte des innovations susceptibles de contribuer davantage à un développement durable des ressources forestières. Il s'agit de:

- la création d'un fond de développement forestier;
- la décentralisation de la gestion des ressources forestières (forêts et faune) par la responsabilisation des collectivités publiques, communautés rurales et des opérateurs économiques à certaines activités de gestion forestière;
- une plus grande protection des écosystèmes forestiers et habitats de la faune;
- la mise sur pied de mesures de soutien pour le maintien et le renforcement de la place des nationaux dans l'activité industrielle du secteur;
- le financement des activités de développement forestier à travers des programmes;
- une différenciation dans la gestion, des forêts permanentes et celles à vocations multiples;
- les prélèvements de la ressource en fonction de la possibilité des forêts;
- une préoccupation plus grande en matière de protection du couvert végétal avec l'introduction de la notion des zones à écologie fragile;
- la valorisation des autres produits forestiers.

Cohérence avec les conventions internationales: il faut noter qu'un effort réel est fait pour mettre en cohérence la politique forestière avec les conventions internationales et régionales à travers les aspects ci-après:

- la reconnaissance des droits des populations sur les ressources naturelles;
- la participation des populations à la gestion des forêts;
- le réinvestissement d'une partie des recettes dans la conservation des forêts; l'affectation d'une partie des taxes générées par les activités forestières aux collectivités locales;
- la conservation de la biodiversité;
- la création des forêts communautaires et communales;
- la protection des écosystèmes fragiles;
- le renforcement des institutions etc..

Le cadre juridique: Les textes régissant les forêts depuis l'époque coloniale ont été périodiquement mis à jour afin de les adapter aux nouveaux concepts techniques et aux nouvelles orientations des politiques en matière de gestion des écosystèmes forestiers. L'Ordonnance 73/18 de mai 1973 et son décret d'application n° 74/357 du 17 août 1974 abrogé et remplacée par:

- la loi 81/13 du 27 novembre 1981 portant régime des Forêts de la Faune et de la Pêche et son décret (volet forêts) n° 83/169 du 12 avril 1983 également abrogé et remplacée par:
- la loi n°94.01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche et son décret n° 95/531 du 23 août 1995, codifient les objectifs de la politique forestière, de la Faune et de la Pêche et précisent sa mise en œuvre.

7.3 Le plan de zonage

Pour la partie méridionale, les superficies couvertes par les inventaires soit 14 millions d'ha, représentant les 2/3 du territoire forestier national (forêt dense humide), ont fait l'objet d'un plan de zonage qui distingue la forêt en deux domaines:

Le domaine forestier permanent: Selon la nouvelle loi, le domaine forestier permanent est constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ ou à l'habitat de la Faune. Il est composé ainsi qu'il suit:

Forêts de production	6 036 367 ha
Forêts communales	247 584 ha
Zones réservées diverses	2 533 897 ha
TOTAL	8 817 848 ha

Le domaine forestier non permanent: Le domaine forestier non permanent est un domaine à vocation multiple qui est constitué de terres forestière susceptible d'être affectées à des utilisations autres que forestière: il comprend:

Zones agroforestières	4 475 491 ha
zones agro- industrielles	142 073 ha
zones industrielles	575 653 ha
TOTAL	5 193 217 ha

Dans la forêt du domaine national, la politique préconise un aménagement conservatoire ou d'attente adapté à l'évolution et aux besoins des populations riveraines. Le domaine non permanent est le lieu privilégié de la forestière communautaire et des ventes de coupe.

Dans la forêt du domaine permanent, l'aménagement forestier procède entre autre du souci de disposer d'un couvert forestier d'au moins 30% du territoire, représentant la biodiversité nationale et composé de massifs forestiers dont les vocations et les modes de gestion sont définis par les plans d'aménagement.

Les forêts de production du domaine permanent: Les forêts de production sont divisées en Unités Forestières d'Aménagement (6 millions d'ha) des 14 millions d'ha inventoriés. Ces unités dont la superficie selon la loi ne doit pas dépasser les 200 000 ha constituent la base d'attribution des concessions aux opérateurs économiques. Ces concessions forestières sont composée d'une ou de plusieurs UFA et la conception et la mise en œuvre de leur aménagement incombe à l'opérateur économique sous le contrôle de l'Etat.

Les normes d'aménagement: Depuis plus d'une dizaine d'années, un certain nombre d'outils ont été élaborés par l'Office National de Développement des Forêts:

Manuel de photo-interprétation;
Normes de cartographie au 1/50 000 et 1/200 000;
Normes d'inventaire de reconnaissance;
Normes d'inventaire d'aménagement et de pré-investissement;
Normes de vérification des travaux d'inventaire (reconnaissance, aménagement, et.);
Normes d'études d'arbres;
Normes d'inventaire d'exploitation;
Normes de régénération artificielle;
Les Directives pour l'aménagement durable des forêts naturelles;
Les tests des critères et indicateurs d'aménagement (critères écologiques, sociaux).

Les projets pilotes d'aménagement: Ce sont des projets d'étude ou d'expérimentation qui bénéficient souvent de l'appui de la communauté internationale et dont l'objectif principal est l'amélioration des paramètres principaux de gestion durable des ressources forestières et l'exécution des plans d'aménagement. Ces projets sont repartis dans les différents types de forêts du Cameroun.

Le projet d'aménagement pilote intégré de Dimako (API): Il a été lancé en 1992 avec l'appui de la coopération française dans la Province de l'Est Cameroun. La zone d'emprise du projet couvre une superficie totale de 1 300 000 ha dont 796 000 ha sont couverts de végétation forestière. L'objectif principal de ce projet était de permettre l'exploitation rationnelle d'un massif forestier. Ce projet s'est donc engagé à mener des études pour déterminer ou améliorer les principaux d'un aménagement forestier durable, et d'élaborer les plans d'aménagement. Ces actions

devaient aboutir à la signature d'un contrat d'aménagement entre l'administration forestière et un industriel. Parmi les résultats significatifs de ce projet, on peut citer outre la définition des paramètres de décision de l'aménagement, la rédaction de cinq plans d'aménagement d'UFA et d'un plan d'aménagement pour la forêt communale de Dimako.

Le projet So'o Lala: Le projet So'o Lala a démarré en 1992 sur une unité forestière d'aménagement (UFA) de 39 728 ha à cheval sur les provinces du Centre et du Sud Cameroun. Ce projet est sous la supervision de l'ONADEF et reçoit l'appui financier et technique l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Objectifs du projet: Gérer la forêt de So'o Lala sur la base d'un plan d'aménagement forestier permettant une production soutenue et durable de bois d'œuvre tout en respectant les autres fonctions de la forêt.

Le programme Tropenbos Cameroun – (Kribi): Le projet PD 26/92 Rev. 2 (F,I), conjointement financé par l'OIBT, le Royaume des Pays-Bas et le Cameroun, fait partie intégrante depuis juillet 1994 de la mise en œuvre du programme Tropenbos (qui vise à contribuer à la gestion des Forêts Tropicales). Le Royaume des Pays-Bas intervient dans le Projet à travers la Fondation Tropenbos alors que l'ONADEF est l'Agence d'exécution du Cameroun. La Fondation Tropenbos et l'ONADEF ont pour partenaires techniques respectifs, l'Université Agronomique de WAGENINGEN (WAU) et l'Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD). La contribution de ce projet au programme Tropenbos Cameroun porte sur l'introduction d'un aménagement forestier national et durable au Cameroun, à travers la traduction des données sur la composition des forêts et sur l'aptitude des sols, en permettant de disposer des paramètres techniques pour la mise au point des méthodes et des stratégies nécessaires à l'aménagement des forêts. Les activités de ce projet se concentrent sur les forêts humides sempervirentes.

7.4 Niveau d'exécution du projet

Le projet devra connaître son terme pendant cet exercice (1999/2000). Autrement dit, les activités relatives aux 6 sous-projets sont en cours d'achèvement avec la rédaction des rapports finaux. Par ailleurs l'inventaire d'aménagement sera réalisé au cours de cet exercice et le plan d'aménagement de la forêt de production sera rédigée.

Test et élaboration de critères et indicateurs pour l'aménagement soutenu et durable d'une UFA: Test de Kribi.

Un travail testant les Critères et Indicateurs a été menée à Kribi par le CIFOR en collaboration avec l'ONADEF du 24 octobre au 17 novembre 1996 en bénéficiant de l'appui de l'OAB et de la Communauté Internationale. Ce test visait à mettre en place une méthode qui sera utilisé dans le Test à venir; ainsi, il expérimente la composition des équipes par rapport à la durée du Test afin de minimiser les coûts.

Par ailleurs, il était demandé aux équipe d'identifier le plus petit nombre possible de Critères et Indicateurs, nécessaires pour réaliser un aménagement durable de l'UFA de la zone Tropenbos à Kribi. Aussi 220 Critères et Indicateurs ont été évalués à partir des proposition de:

l'Organisation Africaine des Bois (OAB) dont les critères semblaient être les plus adaptés à la sous-région;

le Centre International de Recherche Forestière (CIFOR) qui a élaboré un groupe de Critères et Indicateur en compilant les données d'autres sources telles que le FSC, l'OIBT, l'Initiative de Montréal;

le Groupe de travail néerlandais sur gestion durable des forêts.

Le Projet PD 23/99 Rev. 1 (F) (OIBT/ONADEF) sur le Test d'application des Critères et Indicateurs révisés de l'OIBT. Objectifs du Projet: tester et adapter aux conditions locales, les critères et indicateurs révisés de l'OIBT au niveau national et au niveau des UFA. Par ailleurs, il vise à diffuser au niveau national les critères et indicateurs de l'OIBT adaptés au Cameroun. Le projet est financé par l'OIBT et le Gouvernement camerounais. Les activités n'ont pas encore commencé.

7.4 L'aménagement avec les concessionnaires privés

Au mois de mai 1999, le Cameroun compte 591 personnes physiques et morales agréées à la profession forestier parmi lesquelles 86% sont des nationaux, et 14% les expatriés soit 512 nationaux et 79 expatriés.

Allocation des UFA: L'attribution des UFA se fait par adjudication, après appel d'offre. En effet, une liste d'UFA à attribuer est publiée; ensuite les opérateurs économiques composent des dossiers d'offres qui sont soumis au Ministère de l'Environnement et des Forêts. Enfin le Ministre de l'Environnement et des Forêts attribue les UFA sur la base de l'avis d'une commission technique qui analyse les dossiers en fonction d'un certain nombre de critères définis dans le décret d'application. L'attribution de l'UFA appelle le paiement d'une caution qui doit intervenir 45 jours au plus tard par l'Entreprise adjudicataire avant la signature de la convention provisoire de 3 ans avec l'Etat.

Les principales clauses de la convention provisoire se présentant ainsi qu'il suit:

- la réalisation d'un inventaire d'aménagement au taux de 1%;
- l'élaboration d'un plan d'aménagement;
- l'étude de l'environnement socio-économique;
- l'élaboration d'un plan d'opération et d'un plan de gestion;
- l'élaboration du cahier de charges;
- la mise en place d'une unité industrielle etc.

Pendant la durée de la convention provisoire, l'administration forestière accorde à l'entreprise, une assiette de coupe qui ne dépasse pas 2 500 ha pour lui permettre de rester en activité pendant qu'elle planifie l'aménagement.

Le respect des clauses de la convention provisoire permet à l'entreprise de signer une convention définitive de 15 ans. La mise en application du plan d'aménagement concerne non seulement les règles d'exploitation de transformation et régénération des ressources forestières, mais aussi les mesures en faveur des populations.

Tous les ans, un plan d'opération, qui est le programme annuel, conforme aux mesures contenues dans le plan d'aménagement, doit être présenté et approuvé par l'administration forestière.

Etat des lieux sur l'aménagement des UFA

Depuis 1996 jusqu'en fin mai 1999, les superficies déjà attribuées dans les forêts de production sous forme d'UFA s'élèvent au total à 2 964 425 ha soit environ 49,2% des forêts de production prévues dans la proposition de zonage (6 024 608 ha). Actuellement, 35 UFA ont été attribuées.

Parmi ces UFA, cinq (5) font l'objet des projets pilotes d'aménagement: elles couvrent une superficie de 739 875 hectares représentant 19,2% du total des attributions.

Enfin, deux d'entre elles ont été retirées pour non paiement de la caution. Ces deux UFA appartenaient à des entreprises camerounaises (la MAF et la MPL) et couvraient une superficie de 164 946 hectares.

Tableau 8: Récapitulatif des forêts de production (UFA) attribuées

	Nbre d'agréés	Superficies Attribuées	Superficies Retirées	% d'attribution
Entreprises nationales	512	717 236	164 946	24%
Entreprises étrangères	79	1 507 314	-	50%
Projet pilote	-	739 875	-	24,9%
TOTAL	591	2 964 425	164 946	100%

Situation des conventions provisoires d'aménagement – exploitation

Les 5 UFA où se développent les projets pilotes d'aménagement ne sont pas concernés par les conventions provisoires. Ainsi, les conventions provisoires ont été signées pour 28 UFA en dehors des deux autres qui ont été retirées: ce qui représente une superficie totale de 2 059 604 hectares sous convention provisoire.

Il convient de noter que les conventions provisoires des cinq UFA attribuées en 1996 (pour 349 760 hectares) doivent être approuvées, et les conventions provisoires concernant ces UFA devraient arriver à expiration avant la fin de l'année 1999.

Inventaires d'aménagement

Des 33 UFA attribuées, près de 24 ont déjà fait l'objet d'un inventaire d'aménagement (voir tableau ci-après). Toutefois, il convient de noter qu'une seule entreprise nationale sur 9 retenues a déjà inventorié son UFA.

Propriétaires UFA	Nombre d'UFA	Superficies inventoriées	Superficies concédées	% de superficies inventoriées
Nationaux	1	41 965	552 290	7,5%
Expatriés	14	060 607	1 507 314	70%
Projets	9	739 875	739 875	100%
TOTAL	24	1 842 447	2 799 479	

L'élaboration des plans d'aménagement

Jusqu'au mois de septembre 1999, il y a environ 9 plans d'aménagement rédigés dont deux ont été approuvés par l'administration forestière: il s'agit des UFA de Lokoundje-Nyong et de So'o Lala qui représentent une superficie totale de 203 709 hectares.

Il convient de noter que près de cinq plans d'aménagement sont encours d'élaboration ou de finalisation soit 974 653 ha.

Le classement des forêts de production

Les limites des UFA doivent être négociées avec les populations riveraines en vue de sécuriser les massifs forestiers. Ce processus de négociation aboutit à un acte de classement (décret) par le Chef du Gouvernement. Il convient de souligner que la signature du décret de classement est conditionnée par l'existence de procès-verbaux par toutes les parties en négociations et plus particulièrement les populations riveraines des massifs et l'administration.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en 1994, seul le processus de classement de la forêt de production de Lokoundjé-Nyong a pu aboutir à la signature d'un acte de classement. Les négociations qui ont abouti à cet acte de classement ont fait passer la superficie de la forêt de production de 163 981 ha prévus dans le plan de zonage à 129 188 ha soit une réduction de 21,2% de la superficie initiale.

La mise en application des plans d'aménagement

Pour le moment, deux plans d'aménagement ont été approuvés par l'administration des forêts du Cameroun. Il s'agit des massifs de Lokoundjé-Nyong et de So'o Lala, tous deux faisant parties des projets pilotes d'aménagement.

Dans le massif de Lokoundjé-Nyong, la superficie finale retenue après classement est de 129 188 ha. Les travaux d'application du plan d'aménagement ont commencé par la matérialisation des limites définitives par layonnage et bornage. Parallèlement, un plan de gestion pour les cinq premières années a été rédigé. Bien plus les inventaires d'exploitation ont été réalisés sur 7 500 ha en vue de l'élaboration du plan d'opération. Toutefois l'élaboration du plan d'opérations et le démarrage de l'exploitation doivent être conduits avec la collaboration d'un partenaire industriel privé. Ces travaux vont certainement commencer avec la deuxième phase du projet vers la fin de l'année 1999.

S'agissant du massif forestier de So'o Lala (39 728 ha), le classement de cette forêt n'a pas encore eu lieu. Néanmoins, les plans de gestion et d'opérations ont été élaborés et une entreprise industrielle. La «Société Africaine des Bois de l'Est» (SABE), appartenant à un national, a déjà été choisie comme partenaire. La première assiette annuelle de coupes a été mise en exploitation suivant les prescriptions du plan d'aménagement.

En somme, la mise en application des plans d'aménagement est quasi-effective dans deux UFA soit au total une superficie de 168 916 ha. Les deux UFA sont gérés par l'administration des forêts dans le cadre des projets pilotes, mais leur exploitation sera conduite par les partenaires industriels privés.

7.6 La biodiversité

Dans le cadre de la conservation de la biodiversité, plusieurs aires protégées telles que les parcs et les réserves forestières ont été créés et couvrent pour le moment 4 264 800 ha. En outre, de nombreux projets de développement intégré adaptés aux entités écologiques ont été initiés il s'agit:

des projets de lutte contre la sécheresse et la désertification en région soudano-sahélienne; les projets de conservation des écosystèmes spécifiques tels que le Parc de Korup, Mont-Cameroun, Mont Kilum, la réserve du Dja, la Réserve de Campo Ma'an, la Réserve du Lac Lobeke, la Réserve de Boumba Beck, le Sanctuaire de Megame, la Réserve de Ndeng Ndeng, le Jardin Botanique de Limbé.

7.7 La fiscalité

La fiscalité forestière est basée sur un certain nombre de paramètre: la superficie; la production; et les taux appliqués.

Il s'agit de la superficie forestière couverte par les titres d'exploitation en vigueur. Elle est évaluée en 1997 à

concessions et licences	5 200 000 ha
ventes de coupe	350 000 ha

La production forestière au Cameroun est en évolution constante et se situe actuellement autour de 3,4 millions de m³.

Redevance forestière: En tenant compte de l'immobilisation à plus ou moins long terme des superficies du domaine national concédées à l'exploitation forestière et refermant par

ailleurs d'autres richesses nécessaires au développement de la nation, il est indispensable que l'Etat, propriétaire du domaine perçoive un loyer sur les superficies ainsi concédées. Les taux proposés par catégorie de titre d'exploitation sont:

concessions et licences:	1 500 Frs/ha/an
vente de coupe:	2 500 /ha/an

Il convient de souligner que 10% des redevance forestière reviennent aux populations locales alors que 40% sont versés aux Communes locales. Par ailleurs, selon la loi des finances, des populations locales doivent bénéficier pour des réalisations communautaires de 1 000 F CFA/m³ des ventes de coupes.

Taxe d'abatage: Il s'agit du prix à payer pour la ressource; la taxation dépend de l'espèce. Le problème ici est que l'assiette taxable est souvent proposé par l'opérateur économique sans vérification par l'administration forestière.

La surtaxe progressive: Selon la loi de finance en-deça du minimum de transformation prévu par la législation en vigueur, toute exportation de grumes est soumise à une surtaxe progressive de la manière suivante:

de 31 à 40%	8 000 F/m ³
de 41 à 50%	10 000 F/m ³
au delà de 50%	15 000 F/m ³

(sans préjudice des sanctions prévues par la législation forestière)

Toutefois, les volumes des essences à promouvoir ne sont pas pris en compte dans le calcul de la surtaxe progressive.

8. Les problèmes dans la collecte des données forestières

La présentation de la mise en œuvre des aménagements forestiers au Cameroun fait ressortir cinq principaux types de problèmes:

les défaillances de l'administration forestière;
la faiblesse des entreprises nationales;
une insuffisance des ressources humaines pour concevoir et appliquer les ménagements;
le manque d'intérêt des privés pour l'aménagement durable des forêts.
La défaillance de l'administration des forêts.

Il convient de reconnaître que l'administration forestière au Cameroun a fait montre de beaucoup de dynamisme dans la conception des aménagements forestiers; presque tous les outils nécessaires à la gestion durables des forêts ont été élaborés. Toutefois, c'est la mise en application de tous ces instruments d'aménagement forestier qui traîne. Cette situation peut s'expliquer par les réticences des opérateurs économiques qui ont du mal à abandonner l'ancien mode de gestion forestière.

Par ailleurs, il faut noter le retard pris dans la procédure de classement dont l'administration des forêts devrait être l'instigateur, car, sans un début de sécurisation des limites du domaine forestier permanent, la gestion durable des forêts n'aura pas de sens.

La faiblesse des entreprises nationales: Le souci de l'Etat à promouvoir des entreprises appartenant aux nationaux est réel; un nombre appréciable d'UFA (717 236 ha) leur ont été attribuées. Néanmoins, certaines entreprises nationales ont été incapables de payer la caution,

et ont vu leur attribution retirés. Bien plus des neufs entreprises nationales qui ont conclu des conventions provisoires avec l'administration forestière, une seule a pu engager des inventaires d'aménagement; la plupart des entreprises nationales ne semblent pas disposer des moyens financiers et techniques nécessaires à la planification préalable de l'aménagement durable des forêts.

Cette situation est préoccupante, car la mise en œuvre du processus risque de déboucher sur une exclusion des nationaux à la gestion des forêts de production.

L'environnement technique insuffisamment adéquat

L'aménagement de plusieurs millions d'hectares de forêt de production nécessite, au niveau national, une importante capacité technique en personnels et en équipements. Pour le moment ces capacités ne se trouvent qu'à l'Office National de Développement des Forêts qui ne peut pas tout faire.

Il faut noter des progrès réels dans l'élaboration des plans d'aménagement. Toutefois, cette nouvelle évolution semble surtout être motivée par les nouvelles dispositions légales et réglementaires qui obligent les entreprises d'exploitation forestière à aménager leurs concessions. Toutefois, la motivation du marché par la certification forestière, ne semble pas encore suffisamment forte pour encourager cette évolution vers la gestion durable. Les exploitants forestiers ont du mal à se défaire de l'ancien mode de gestion forestière.

Solutions envisageables: Ces solutions peuvent se résumer en cinq points:

- la sensibilisation de tous les partenaires sociaux de l'aménagement (exploitants forestiers, populations rurales, autorités administratives);
- la formation des techniciens tant ceux de l'administration forestière que ceux des entreprises privées;
- la promotion du partenariat entre les entreprises nationales à faibles moyens financiers entre elles ou avec des investisseurs étrangers;
- Le suivi permanent des aménagements des UFA.

9. Les Perspectives du secteur

Dans le cadre du nouveau mode de gestion des ressources forestières, le Cameroun se propose de poursuivre un certain nombre d'action ainsi qu'il suit:

Les inventaires

Un inventaire de reconnaissance sera poursuivi sur les 8 millions d'ha restants. Ces inventaires vont se dérouler dans la Province du Centre au Nord de Yaoundé (Région de Nanga-Eboko) et dans la Province du Sud-Ouest. Ils vont permettre d'achever le zonage dans la zone de forêt dense et de déterminer des nouvelles UFA nécessaires pour l'aménagement de la forêt de production.

Les inventaires d'aménagement vont s'intéresser de plus en plus aux autres produits forestiers, notamment les produits non ligneux tels que la faune, les plantes médicinales, les produits forestiers, qui rentrent dans l'alimentation des populations locales. Ceci permettra une meilleure planification de l'utilisation des produits non ligneux dans le cadre des aménagements forestiers et leur conservation et prescription rationnelle.

Les inventaires d'exploitation ne se limiteront plus à la prospection des essences demandées dans le marché international du bois. Ce seront des inventaires totaux qui intéresseront à partir de 20 m de diamètre non seulement des essences forestières (principales 1 et principale 2),

mais également des essences dites secondaires; ce qui permettra de mieux organiser la promotion de certains bois.

Les études socio-économiques seront conduites dans le cadre des aménagements forestiers, elles permettront de mieux comprendre les relations entre les populations et la forêt. Le souci est d'identifier les connaissances des populations en matière de gestion durable de la forêt et de mieux les faire participer à l'aménagement des forêt.

L'aménagement des forêts de production

Toutes les UFA seront aménagés. Le respect des clauses de la convention provisoire va permettre la signature de la convention définitive de 15 ans au cours de laquelle le plan d'aménagement sera appliqué.

Dans le cadre de ces ménagements, il y aura, dans certaines UFA, des parcelles-échantillon qui permettront de suivre l'évolution de la forêt et d'améliorer les paramètres principaux d'aménagement (accroissement moyen des arbres, diamètre minimum d'exploitabilité d'aménagement, possibilité rotation etc.).

L'exploitation forestière

L'exploitation forestière s'intéressera au plus grand nombre d'essences forestière notamment les essences à promouvoir. En effet, la nouvelle loi forestière de 1994 prescrivait l'arrêt de l'exportation des grumes en janvier 1999 et une transformation totale de la production forestière au Cameroun. Toutefois, cette disposition de loi a été revue tout récemment par une ordonnance du Président de la République du Cameroun de septembre 1999, qui maintien le taux de transformation à 70% de la production totale, et l'exploitation sous forme de grumes des essences à promouvoir pendant une période de cinq ans. Par ailleurs, les prévisions pour la production forestière au cours de l'exercice 1999/2000 sont de 3,5 millions de m³.

La sylviculture

Le renouvellement de la ressource devra se faire dans le cadre de la mise en exécution des plans d'aménagement, ou bien dans le cadre de l'exécution de projets de reboisement et d'enrichissement des forêts approuvés.

En zone de forêt dense, l'établissement à terme d'une production de 5 millions de m³ de grume par (niveau des années 2010 à 2020) (document de politique forestière) est conçu sur la base d'une production par les plantations de 1 million de m³, les 4 millions autres provenant de la forêt naturelle.

Il faudrait par conséquent réaliser 2 500 ha de plantation nouvelle chaque année. A partir de 2020, il faudrait disposer en permanence de 25 000 ha, correspondant un potentiel exploitable de 2 millions de m³.

Le commerce du bois

A partir de l'an 2000, il y aura 66 usines de première transformation en activité. Elles consommeront 2,35 millions de m³ soit 1,25 millions de plus qu'en 1993/1994 pour une capacité de transformation de 2,67 millions de m³, soit 1,40 million de m³ de plus qu'en 1993/1994. En 1997/1998 les exploitations se sont élevés à 390 956 m³ enregistrant une augmentation de 6% par rapport 1996/1997. Cette tendance s'est poursuivi au cours des neuf premiers mois 1998/1999, avec 16% de hausse des quantités et 33% de progression des valeurs des bois sciés.

Les Critères et Indicateurs (C&I)

Le Cameroun a déjà élaboré presque tous les outils pour aménager ses forêts. Toutefois il lui manque un instrument pour pouvoir évaluer ses aménagements. Pour ce faire, le Cameroun et le CIFOR (Center International Forestry Research) ont entrepris à Kribi en 1996 un test de C&I à Kribi au niveau de l'Unité Forestière d'Aménagement de la zone d'intervention Tropenbos. Ce test visait à obtenir une méthode simple, efficace et moins coûteux qui permette de conduire d'autre test avec des équipe pluridisciplinaires. Par la suite d'autres ont été conduits pour déterminer les critères sociaux d'aménagement.

Par ailleurs, le CIFOR vient d'élaborer un «Tool Box» de Critères et Indicateurs qui sera testé sur plusieurs sites au Cameroun avec un système de «co-management», en visant à l'adaptation de Critères et Indicateurs aux réalités locales.

10. Conclusion

Le Cameroun a déjà élaboré les outils pour pouvoir aménager ses forêts. Toutefois le démarrage de la phase pratique des aménagement est timide. Depuis 1996, l'attribution des UFA dans le cadre de l'application de la nouvelle loi a donné un nouvel élan à l'aménagement des forêts camerounaises par les privés sous le contrôle de l'Etat. Seule l'application des plans d'aménagement nous donnera des idées précises sur le nouveau mode de gestion des forêts et leur certification.

BIBLIOGRAPHIE

- Assemblée Nationale, Loi de 1994 portant Régime des Forêts, de la Pêche.
1992, Plan de zonage. Cas du Cameroun zone méridionale; Objectif: Méthodologie, plan de zonage préliminaire «Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun.
Letouzey R. 1968, Etude de phytogéographique du Cameroun EDS Lechevallier.
Letouzey R. 1985, Notice de la carte phytogéographique au 1/500 000^e.
ONADEF 1991, Normes d'inventaire d'aménagement et pré-investissement.
ONADEF 1992, Inventaire des Ressources Forestières phase IV» rapport général.
ONADEF 1995 a, Organisation des forêts de production du Cameroun méridional.
MINEF 1995c, Forêt de So'o Lala – Plan d'aménagement révisé.
MINDIC 1999, Rapport Général sur l'économie du Cameroun.
MINEF 1998, Directives Nationales pour l'Aménagement Durable des Forêts Naturelles.
EBA'A ATYI R, Etat des lieux sur l'aménagement des forêts de production du Cameroun.
ONADEF 1997, Analyse des Problèmes du secteur forestier et propositions de solution.
MINAGRI 1989, Plan d'Action Forestier Tropical.
EBA'A Atyi et FOTEU 1999, Promotion des Forêts et certification au Cameroun.
ONADEF 1995, Politique de Régénération et d'Aménagement des Forêts.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

GABON

par
Bile Allogho J.

1. Le contexte forestier au Gabon

Le Gabon est un pays essentiellement forestier. En effet près de 85% de la superficie totale du pays est couvert de forêts, soit une superficie d'environ 22 millions d'hectares. Avec une population estimée à 1,1 million d'habitants, le Gabon se situe ainsi au premier rang des pays africains en terme de surface de forêt par habitant (22 ha per capita). On estime que près de 40% des forêts du Gabon sont encore à l'état primaire et que le taux de déforestation dû notamment aux activités agricoles, principales causes de déboisement constaté dans le monde, est inférieur à 1%.

La forêt a toujours joué un rôle important dans le développement du pays. Sur le plan économique, la forêt a en effet constitué la principale richesse du pays avant d'être devancée par le pétrole au début des années 1970. Actuellement, le secteur forestier occupe le deuxième rang dans les recettes que l'Etat tire de l'exploitation de ses ressources naturelles (100 à 150 milliards de FCFA en 1996) et surtout demeure le premier employeur du secteur privé avec près de 28% de la population active.

Sur le plan écologique, la flore et la faune du Gabon sont exceptionnellement riches et diversifiées. De nombreuses espèces végétales sont d'ailleurs endémiques au Gabon. Plus de 8 000 espèces végétales ont, jusqu'à ce jour, été répertoriées au Gabon. La faune est représentée par plus de 150 espèces de mammifères, 600 espèces d'oiseaux et de nombreux reptiles.

Aussi abondante soit elle, la forêt gabonaise n'est pas pour autant inépuisable. Au niveau mondial, la demande de produits forestiers ne cesse de croître et les superficies forestières diminuent continuellement. Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de globalisation des marchés, il est fort probable que les forêts du Gabon seront de plus en plus sollicitées et soumises à des pressions croissantes; ainsi le Gouvernement gabonais, de concert avec tous les intervenants du secteur forestier, devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cet important patrimoine.

À cet effet, en mai 1996, le Gouvernement a présenté les grandes lignes d'une nouvelle politique forestière, réaffirmant sa volonté de concilier les objectifs de développement économique et ceux de conservation de l'environnement. Cette nouvelle politique vise à accroître et à optimiser la contribution du secteur forestier au développement économique et social du pays, par la mise en place d'une industrie du bois plus diversifiée et performante, de même que la réduction significative des exportations de grumes au profit des produits issus de la transformation locale des bois. En matière de gestion de la ressource, la stratégie vise à maintenir la vocation forestière à long terme par la consolidation et la mise en œuvre de programmes d'aménagement forestier durable et le renforcement de capacité nationale.

Le Gouvernement, conscient de la nécessité de gérer avec efficacité et précaution les ressources forestières pour les faire participer pleinement et durablement à l'économie nationale, a décidé de soumettre l'ensemble des forêts concernées à des plans d'aménagement durable.

L'aménagement durable est celui qui doit permettre le maintien pour les générations futures des potentialités procurées par les ressources forestières en ce qui concerne l'ensemble des produits

et services apportés par ces forêts. Son objectif est de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité des générations futures de satisfaire les leurs.

La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) est chargée d'impulser au niveau du pays cette dynamique d'aménagement durable des forêts nationales. A cet effet, la Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DIARF) a la mission de suivre l'exécution du programme national d'aménagement durable des forêts gabonaises.

2. La production forestière

2.1 Le territoire forestier

La forêt gabonaise est répartie en deux zones d'exploitation forestière pour les besoins de gestion: La première zone couvre environ cinq millions d'hectares et s'étend sur le bassin côtier jusqu'aux contreforts de massifs montagneux, autrefois très riche en Okoumé. Cette zone est d'une exploitation facile grâce à la présence de nombreux cours d'eau qui facilitent l'évacuation du bois par flottage ou par pontons (pour les bois divers de plus fortes densités). Son exploitation reste le domaine des nationaux depuis 1962. Des mesures spéciales (distribution de coupes familiales) ont été prises pour favoriser la production des nationaux et renforcer leurs présences dans le secteur forestier.

La deuxième zone s'étend sur tout le reste de la forêt gabonaise. Elle est caractérisée par un relief plus marqué. Ses réserves en Okoumés sont importantes bien que cette essence ne soit pas présente dans la partie nord-est de la zone. Elle est d'une exploitation difficile. Cette zone ne peut être exploitée qu'avec les grandes entreprises forestières, disposant du capital et des équipements nécessaires à des opérations de nature industrielle.

2.2 Le classement des forêts

La Loi No 1/82 (loi dite d'orientation en matière des eaux et forêts) distingue 2 catégories de forêts: les forêts protégées et les forêts domaniales classées.

Les forêts protégées font parties du domaine privé de l'état. Elles peuvent être aliénées et sont principalement le lieu d'élection des "droits d'usage coutumier".

Selon la Loi, les villageois conservent pour leur subsistance, le libre exercice de leurs droits coutumiers sur tout le domaine forestier à condition que ces droits soient exercés de telle sorte que la pérennité de l'exploitation soit garantie.

Les forêts domaniales classées sont définies par la Loi comme étant:

- les forêts de production à vocation permanente;
- les périmètres de reboisement;
- les parcs nationaux à vocation forestière;
- les forêts de protection;
- les forêts récréatives;
- les jardins botaniques;
- Les arboretums et des sanctuaires de certaines espèces végétales;
- les réserves naturelles intégrales d'espèces végétales;
- les aires d'exploitation rationnelle de la faune.

L'exploitation des forêts domaniales classées ne peut se faire qu'en régie ou par vente de coupe par adjudication publique. De plus, la Loi précise que l'exercice des droits d'usage coutumier est interdit dans les forêts domaniales classées.

2.3 Permis et titres d'exploitation forestière

Dans l'éventail des activités de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), la gestion des titres d'exploitation forestière est un élément central.

Par leurs impacts sur la ressource et l'ampleur des volumes attribués, on distingue trois types importants de permis forestiers: Permis Temporaire d'Exploitation (PTE); Permis Industriel (PI); Permis de la Zone d'Attraction du Chemin de Fer (ZACF); et Permis spéciaux et coupes familiales.

Même si, à l'origine, les trois principaux types de permis devaient être différents dans leurs buts et dans leur gestion, il apparaît aujourd'hui que cette différenciation n'existe plus dans les faits. En effet, tous les permis servent, en grande partie, à la production de grumes destinées à l'exportation. Ainsi, les bois destinés aux usines locales proviennent en réalité de plusieurs types de permis et pas exclusivement des Permis Industriels. Par ailleurs, le taux minimum de transformation locale (75%) pour les volumes provenant des Permis Industriels n'a jamais été atteint. En outre, la fiscalité forestière est identique à tous les types de permis, à savoir une taxe de superficie, des redevances d'attribution et une taxe à l'exportation, à l'exception pour les volumes transformés localement non soumis à la redevance d'attribution.

Le Tableau fait le sommaire des différents types de permis d'exploitation forestière du Gabon classés selon la base d'attribution: par pied d'arbre, superficie et lot.

Les permis par pied d'arbre sont spécifiquement attribués aux utilisateurs locaux et ne sont émis que pour des quantités relativement petites.

Tableau 1: Permis et titres d'exploitation forestière

Type d'attribution	Critère de classement	Caractéristiques
I. Permis Par Pied D'arbre		Usage personnel Réservés aux nationaux
Permis spéciaux	Moins de 3 pieds d'arbres	
Coupes familiales	De 4 à 100 pieds d'arbres	
II. Permis Par Superficie		
Permis Temporaire d'Exploitation (PTE)		Personne physique ou morale nationaux ou expatriés; PTE accordés en vue de l'exportation des grumes
Catégorie 1	Entre 500 et 2 500 ha	
Catégorie 2	Entre 2 501 et 10 000 ha	
Catégorie 3	Entre 10 001 et 20 000 ha	
Permis Industriel (PI)		PI visent l'exploitation pour la transformation locale à 75%
Catégorie 1	Entre 20 001 et 75 000 ha	
Catégorie 2	Entre 75 001 et 150 000 ha	
Catégorie 3	Entre 150 001 et 250 000 ha	
III. Permis Par Lot		Destinés aux grands exploitants Aucune restriction sur la destination
Permis ZACF	Par lot, selon le volume	

2.4 Estimation des ressources disponibles

Les réserves estimées de bois sur pied commercialement disponibles (Tableau 2) varient selon les sources d'information entre 200 et 300 millions de m³. Les ressources forestières du Gabon peuvent être divisées en deux grandes catégories: Okoumé, Ozigo et l'ensemble des autres essences désignées couramment dans le pays sous le vocable de "bois divers".

Tableau 2: Réserves estimées des bois de grande qualité marchande

Noms	Noms latins	Réserves estimées Millions m ³		Prod. Annuelle m ³ (1994-1996)
		Commett (1992)	Diarf (1995)	
Okoumé	<i>Aucoumea klainéana p.</i>	70-80	130	1 336 500
Ozigo	<i>Dacryodes buettnerii</i>	25-35	40	154 100
Andoung (s)	<i>Monopetalanthus</i>	30-60	50	6 800
Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>	20-30	25	2 200
Tali	<i>Erythrophleum ivorense</i>	15-25	40	3 800
Azobe	<i>Lophira alata</i>	15-20	25	13 400
Limba	<i>Terminalia superba</i>	10-20	30	2 200
Padouk	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	10-20	15	24 200
Bahia	<i>Hallea ciliata</i>	6-10	7	20 300
Niové	<i>Staudtia gabonensis</i>	5-12	10	500
Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>	5-8	11	51 100
Douka	<i>Tieghemella africana</i>	4-8	6	27 500
Kevazingo	<i>Guibourtia tesmanii</i>	3-7	13	24 400
Olon	<i>Fagara heitzii</i>	3-6	10	5 700
Tchitola	<i>Oxystigma oxyphyllum</i>	2-6	7	100
Kosipo	<i>Entandrophragma candollei</i>	1-3	5	6 100
Autres	(acajou, etc)	4-8	30	8 100
TOTAL		228-358	454	1 687 000

L'Okoumé représente environ le tiers des réserves estimées, le reste allant aux bois divers. Sur les quelques 400 essences de la forêt gabonaise, seulement une cinquantaine d'espèces sont bien connues des utilisateurs et seraient commercialisables sur les marchés actuels.

L'ensemble des résultats des inventaires réalisés au Gabon représente du point de vue statistique un échantillonnage suffisant pour permettre les extrapolations des volumes que nous donnons dans la suite du propos. Au point de vue volume brut sur pied des arbres de diamètre supérieur à dix centimètres, on estime à 250 m³ par hectare dans les forêts non encore exploitées et 220 m³ par hectare dans les forêts ayant été parcourues par l'exploitation forestière; le bois d'œuvre commercialisable représente respectivement 55 m³ et 42 m³ par hectare. Ces mêmes résultats confirment que l'Okoumé domine toutes les autres essences de la forêt gabonaise avec 10 m³ par hectare sur les 4/5 de la superficie forestière du pays.

Pour tenir compte des volumes difficilement exploitables en raison de certains facteurs contraignants (pentes, marécages, rocaïlle, plan d'eau, conditions climatiques, réserves forestières, etc.), le Service Forestier réduit volontairement les estimations des ressources disponibles en nombre de tiges et en volume commercial à 400 millions de m³ dont le tiers est composé uniquement d'Okoumé.

La prédominance de l'Okoumé au Gabon est indéniable, c'est un potentiel qui atteint 46% en zone de première exploitation, voire 80% sur les terrains sablonneux.

La production d'Okoumé est en moyenne de 1 100 000 m³ de grumes par an, elle atteint parfois des sommets comme en 1972 avec 1 867 000 m³; une telle récolte obtenue à partir d'une seule essence forestière est unique en Afrique tropicale et prouve à suffisance la capacité d'approvisionnement soutenue d'une industrie conséquente.

Les différents paramètres déterminants, qui illustrent l'état actuel des ressources forestières, sont donnés ci-dessous:

Superficies	
Superficie totale du pays	26 700 000 ha
Superficie forestière	22 000 000 ha (85%)
Forêts productives	20 000 000 ha (75%)
Réserves forestières	1 800 000 ha (7%)
Forêts artificielles	30 000 ha (- 1%)
Potentiel Forestier	
Potentiel global sur pied (> 10cm)	2 600 000 000 m ³
Potentiel en bois commercialisable	1 500 000 000 m ³
Potentiel total commercial	400 000 000 m ³
Potentiel commercial Okoumé	130 000 000 m ³
Accroissement annuel courant	3 à 5 000 000 m ³
Taux de déboisement	< 1% par an
Essences Forestières	
Essences forestières connues et inconnues	8 000 espèces
Essences forestières connues	400 espèces
Essences connues des utilisateurs	60 espèces

Tenant compte de l'accroissement moyen annuel des essences gabonaises, situé entre 0,5 à 1,2 cm en diamètre, et en hauteur de 0,40 m. à 1,00 m. par an, on veut estimer l'accroissement annuel moyen de toute la forêt gabonaise toutes essences confondues, à plus de trois millions de m³. Ce chiffre représente le volume qui, s'il était prélevé annuellement, n'entamerait nullement le capital forestier.

En somme, parmi les 8000 essences que renferme la forêt gabonaise, seulement une soixantaine est connue des utilisateurs. De même sur un volume en bois commercialisable disponible de 1,5 milliards de m³, seuls 400 millions de m³ peuvent être actuellement commercialisés au niveau des conditions du marché des bois gabonais.

2.5 Production de grumes et produits transformés

Les estimations sur la production de bois en grumes et ses utilisations pour la période 1988-1995 sont présentées au Tableau 3.

Ce tableau fait ressortir une production totale moyenne annuelle oscillant autour de 1,6 millions m³ pour la période considérée et, surtout, la part en décroissance continue de la consommation intérieure des bois (transformation locale) par l'industrie. Comme nous le verrons à la section 5, ceci se traduit par une perte de la valeur ajoutée industrielle au profit d'autres pays, confinant ainsi de plus en plus le Gabon dans un rôle de fournisseur de matières premières.

Tableau 3: Evolution de la production de bois en grumes et de ses utilisations (1 000 m³)

Grumes	1988	1989	1990	1991	1992	1994	1995	1996
Production totale	1 590	1 550	1 790	1 440	1 630	1 670	1 900	2 513
Exportation	1 190	1 400	1 480	1 330	1 400	1 912	2 262	2 351
Cons. Industries	290	240	230	220	180	76	79	
% transformation	18%	15%	13%	15%	11%	5%	4%	

Des estimations ont été faites sur la répartition de la production par essence en supposant que la part d'Okoumé et d'Ozigo traitée par les scieries représente 20% de leur consommation de grumes. Le résultat de ces estimations est exposé au tableau 4:

Tableau 4: Production de grumes par groupe d'essences (1 000 m³)

Grumes	1988	1989	1990	1991	1992	1994	1995	1996
Production totale	1 590	1 550	1 790	1 440	1 630	1 670	1 900	2 513
Okoumé/Ozigo	1 210	1 110	1 315	1 000	1 200	1 070	1 330	2 007
Bois Divers	376	438	474	440	440	600	570	506
% Okoumé/Ozigo	76%	72%	74%	70%	73%	65%	70%	80%

Le Tableau fait ressortir l'importance du groupe Okoumé - Ozigo qui fluctue autour d'un pourcentage moyen de 73% du total de la production annuelle.

Il faut noter que ces données demeurent approximatives car elles ont nécessité l'établissement de plusieurs hypothèses de calcul (qui ne sont pas reprises ici) en plus du fait que l'information de base provienne de données partielles, issues de différentes sources.

La production en valeur des sociétés de la branche industrie du bois selon ses composantes principales est illustrée au tableau 5. Des valeurs également ont été également calculées pour les entreprises de deuxième transformation.

Tableau 5: Production en valeur des usines de transformation (Millions F.CFA)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Deroulage								
- Production	11 916	10 350	8 990	8 552	6 406		4 650	4 894
- Export FOB	9 304	7 757	5 953	4 753	4 930		2 211	2 799
- Cons. Interne	2 637	2 698	2 666	3 417	3 043			
- Var. stock	- 24	- 105	370	382	- 1 567			
Sciage								
- Production	4 655	4 155	4 861	5 317	4 521		2 913	3 021
- Export FOB	198	40	0	0	0		277	124
- Cons. Interne	4 449	3 902	4 240	5 495	4 676		1 965	1 778
- Var. stock	8	212	620	- 178	- 155			
Menuiserie								
- Production	1 301	1 365	1 499	1 966	1 483			
- Export FOB	0	0	0	0	0			
- Cons. Interne	1 386	1 377	1 505	1 982	1 486			
-Var. stock	- 85	- 12	- 7	- 17	- 3			
Total								
-Production	18 873	15 870	15 349	15 835	12 410			
- Export FOB	9 502	7 797	5 953	4 753	4 930			
- Cons. Interne	8 472	7 977	8 412	10 894	9 205			
- Var. stock	- 101	96	984	187	- 1 726			

N.B. Les écarts et l'absence notés dans les statistiques confirment les difficultés de collecte des informations.

Les valeurs de production ont été établies aux prix à la production et ne comprennent donc pas les marges de commercialisation réalisées lors des ventes sur le marché local.

Les constatations majeures à retenir de l'évolution des valeurs de production de l'industrie de transformation sont:

la production globale en valeur est en régression constante pour la période concernée;
la production en valeur du déroulage s'est contractée de 50% (cette activité est la plus importante tant au niveau de la production que pour les exportations);
l'industrie du sciage est la deuxième activité en importance; ses ventes se font essentiellement sur le marché local;
les sociétés de deuxième transformation ont une activité relativement marginale.

2.6 Utilisation des ressources forestières dans le secteur informel

Il n'existe pas de définition universelle pour le secteur forestier informel. Ce secteur regroupe, en général, l'ensemble des produits forestiers qui ne font pas l'objet d'une production et d'une commercialisation structurées.

Sont considérés comme produits du secteur informel, les combustibles ligneux (bois de chauffage et charbon de bois) et les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Dans le cas des PFNL, la classification faite par Wickens (1990) est adoptée ici. Celle-ci distingue trois groupes de produits forestiers non ligneux à savoir: les plantes (produits végétaux); la faune (produits animaux); et la protection et la conservation de l'environnement.

Bien que cette classification peut laisser place à une certaine ambiguïté en désignant, par exemple, la faune comme «produit non-ligneux», on l'utilisera néanmoins ici pour souligner l'importance de la contribution de ce type de produit dans l'économie du pays en tant que produit provenant du milieu forestier.

Combustibles ligneux

Les combustibles ligneux sont généralement regroupés en une catégorie distincte de produits du secteur informel en vertu de l'importance que représente, dans de nombreux pays africains, la consommation de bois de chauffage et de charbon de bois. On estime, en effet, que ces deux types de combustible représentent 80 à 90% de la consommation totale de combustible, le bois de chauffage représentant souvent à lui seul 90% de l'utilisation totale de matière ligneuse.

Les quantités et les valeurs des combustibles ligneux utilisés par la population gabonaise ne sont pas connues. A titre de producteur de pétrole, le Gabon dispose d'énergie relativement bon marché. Le bois demeure cependant une source d'énergie essentielle, principalement pour la cuisson des aliments, cela pour une proportion significative de la population du pays.

Les bois de feu sont disponibles au Gabon en quantité largement suffisante pour satisfaire, présentement et dans un futur prévisible, les besoins en combustible des populations rurales et urbaines.

Etant donné les problèmes de moyens auxquels fait face l'administration des Eaux et Forêts et considérant la nature informelle même de l'utilisation des combustibles ligneux, il est irréaliste de penser que des statistiques sur les produits du secteur informel puissent être récoltées sur une base systématique et régulière.

Une alternative valable pour obtenir l'information fiable sur les valeurs de production et de consommation du bois de chauffage et du charbon de bois demeure le recours aux enquêtes spéciales effectuées de façon périodique, par exemple tous les 5 ans. Ce mandat pourrait être réalisé par l'administration même des Eaux et Forêts si les moyens appropriés lui étaient fournis.

Le recours à un groupe externe est également possible avec l'implication éventuelle d'un organisme de financement.

Produits forestiers non-ligneux

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sont connus et s'utilisent depuis toujours au Gabon. Toutefois, les quantités et la valeur de la consommation locale des PFNL demeurent encore largement inconnues.

Les PFNL sont généralement définis comme tout matériel biologique qui peut être extrait des forêts naturelles, des boisés, des jachères ou des plantations forestières, ainsi que leur utilisation à des fins de récréation, parc ou réserve. Ils englobent une gamme étendue et diversifiée de produits et services:

utilisation de plantes comestibles, fourrage, produits pharmaceutiques, et produits divers (huile et vin de palme, coques de noix de coco, matériaux de construction; etc.);
exploitation d'animaux, d'oiseaux et de poissons en tant que source de protéines et pour des produits dérivés tels que fourrures, peaux, plumes, cornes, os, etc. pour les soins traditionnels;
utilisation du sol à des fins de protection et de conservation, sites historiques et panoramiques.

Il n'existe pas de statistiques officielles sur la valeur et la quantité de produits forestiers non ligneux utilisés par la population gabonaise ou destinés à l'exportation. On estime toutefois que les activités de ce secteur de l'économie informelle du pays sont très significatives et se traduisent en plusieurs centaines de milliards de FCFA annuellement. A titre indicatif, un récent Colloque sur la lutte anti-braconnage au Gabon, tenu en novembre 1994, révélait que la quantité de viande de brousse provenant de sources non déclarées et vendue dans les principaux centres urbains gabonais était estimée à 7 millions de kilogrammes annuellement, représentant une valeur de 7 milliards de FCFA (soit environ 13 000 000 US\$).

3. L'aménagement forestier

Pour l'instant, l'absence de balises clairement définies au niveau international rend difficile le passage de la théorie à la pratique à l'échelle nationale. Par ailleurs, l'extrême complexité des écosystèmes forestiers du Gabon, les connaissances encore limitées qu'on en a, et les résultats souvent mitigés obtenus en matière de sylviculture malgré les efforts importants consentis, ajoutent à la difficulté que rencontrent les responsables de la gestion des forêts dans l'élaboration de plans d'aménagement répondant à des exigences internationales et, surtout, dans leur mise en œuvre sur le terrain.

L'engagement du Gouvernement gabonais, en collaboration étroite avec certains de ses partenaires du secteur privé et des ONG présentes au Gabon, remonte aux années 80 dans un processus de gestion et d'aménagement durables des forêts. Plusieurs initiatives et expériences pilotes en cours ont permis d'obtenir des résultats à court et moyen termes et, de façon itérative, d'enrichir ce processus.

Ces réalisations ont permis l'élaboration des normes d'inventaire, de photo-interprétation et de cartographie forestières, ainsi que la définition d'un canevas de rédaction de plan d'aménagement forestier et le développement d'une méthodologie concernant l'affectation des terres.

3.1 L'affectation des terres

En terme d'occupation du territoire, la stratégie adoptée par le Gouvernement vise la constitution d'un domaine à vocation forestière permanente de 12 millions d'hectares dont 8 millions d'hectares en forêts de production et 4 millions d'hectares en aires protégées (forêts de protection, parcs nationaux, réserves naturelles intégrales et aires d'exploitation rationnelle de la faune etc.).

Le projet de stratification forestière en première zone, financé par l'OIBT, s'inscrit précisément dans cette démarche qui a consisté à délimiter, en fonction des potentiels et des contraintes, les superficies attribuables au domaine forestier permanent de l'Etat et celles qui seront affectées à d'autres utilisations. En première zone, l'objectif a été de délimiter 2,3 millions ha de forêt à porter au domaine permanent dont 1,5 million en forêt de production et 800 mille hectares en aires protégées.

Les spécifications définies dans les normes concernent le type et l'intensité de sondage, la nature des données à recueillir, la compilation et le traitement des données d'inventaire.

Un centre de traitement de données d'inventaire forestier a été mis en place par la DIARF conjointement par les projets PFE et OIBT. Le personnel a été formé à l'utilisation d'un logiciel informatique de saisie et au traitement des données d'inventaire forestier ainsi qu'à la production des divers rapports faisant état des résultats obtenus: tables de peuplement, tables de stock, contenance.

Afin d'harmoniser les divers travaux qui seront effectués et obtenir des résultats comparables d'une unité d'aménagement à l'autre, la DIARF offrira des services de traitement de données aux gestionnaires publics ou privés et pourra accorder une licence d'utilisation du logiciel dont elle dispose dans le souci d'une harmonisation des techniques de base liées aux normes de l'administration en matière d'aménagement durable des forêts.

3.2 Données à recueillir

Les données écologiques

Des études particulières, telles que les relevés de végétation (études botaniques) les divers études de faune, pourront être conduites en vue d'améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers rencontrés dans la zone d'aménagement, de minimiser les impacts négatifs de l'aménagement sur l'environnement et de favoriser le maintien de la biodiversité.

Les données socio-économiques

Le diagnostic socio-économique du territoire à aménager constitue une étape essentielle dans le processus à suivre. Les données suivantes seront prises en compte:

- Démographie;
- Occupation des sols;
- Utilisation des ressources;
- Exploitation et transformation du bois;
- Dynamique sociale et gestion de l'environnement;
- Agroforesterie;
- Etude de faisabilité rattachée au développement de la filière bois.

3.3 L'aménagement des autres catégories de forêts

Dans les autres catégories de forêt (aires protégées et forêts de protection), la gestion et la planification des travaux devront être adaptées afin de satisfaire des besoins particuliers, notamment en matière de protection et de conservation.

Autres forêts domaniales

Dans les forêts domaniales à vocation de protection et de conservation, des plans d'aménagement devraient être définis en fonction des objectifs assignés à chacune des catégories de forêt, conformément à la législation forestière. Certaines catégories, telles les

réserves naturelles intégrales d'espèces végétales devraient être soustraites aux exploitations forestières. Toutefois; dans les aires rationnelles d'exploitation de faune, les modalités d'intervention n'excluent pas la production forestière mais elles seront orientées de façon à maintenir des habitats favorisant la conservation et la reproduction des espèces animales.

Ainsi, le projet OIBT - «Inventaire et préparation de l'aménagement de la zone forestière de Minkébé (OIBT / WWF)», en phase de démarrage, constitue une intervention pilote en réserve naturelle et permettra de définir des normes et modalités spécifiques visant l'aménagement cynégétique et forestier. La constitution de zones tampons en périphérie de la forêt classée dans lesquelles les communautés villageoises seront associées au processus d'aménagement.

Forêts à vocation non déterminée (ou forêts de conversion)

Une partie importante du territoire national sera constituée de forêts à vocation non déterminée ou «forêts de conversion». Il importe pour ces forêts, en accord avec les intervenants concernés, de définir un mode de gestion compatible avec des objectifs de développement durable.

En outre, l'établissement de zones tampons, en bordure des forêts domaniales sera nécessaire, particulièrement dans le cas des réserves intégrales. Une partie de ces forêts seront constituée en forêts "communautaires" dans lesquelles les collectivités locales riveraines auront un rôle principal à jouer, depuis la planification des actions jusqu'à leur mise en œuvre.

3.4 Le processus de planification stratégique

Dans ce processus, la DGEF devra privilégier une démarche progressive en approfondissant, dans un premier temps, les connaissances en matière de gestion durable des forêts gabonaises, avant de les généraliser à l'ensemble du territoire national.

Le premier objectif recherché sera, pour les forêts de production, le rendement soutenu de la production ligneuse, qui constitue un progrès déjà significatif dans le pays. La poursuite de cet objectif se fera en limitant l'impact écologique de l'exploitation, et en associant tous les acteurs à la mise en valeur des ressources forestières.

Dans le cas des forêts de protection et de conservation, l'objectif poursuivi sera la sauvegarde de la biodiversité et la promotion des utilités environnementales.

Quant aux forêts de conservation, les actions à entreprendre dépendront des affectations retenues.

Première phase: Formulation des plans d'aménagement et établissement des normes (1998-2000). La période 1998 à l'an 2000 sera consacré à l'élaboration de l'ensemble des plans d'aménagement forestier, en conformité avec les critères nationaux de gestion durable. Elle coïncidera avec la diffusion, par la DGEF, des normes et directives du manuel des critères et indicateurs pour l'aménagement durable des forêts naturelles. Cette diffusion sera précédée par l'organisation de séminaires dont l'objectif sera la validation du processus.

Par ailleurs, les activités ci-après seront menées par la DGEF:

S'assurer que l'ensemble des données de base nécessaires à l'élaboration des plans d'aménagement forestier, a bien été établi pour l'ensemble du territoire national;
Réaliser sur l'ensemble de la zone II le travail de stratification déjà réalisé en zone 1;
Compléter le travail déjà avancé d'inventaire des peuplements forestiers;
Lancer le plan de formation concrète de l'ensemble des personnels concernés par l'aménagement forestier, qui comprendra en particulier les différents volets suivants:
formation aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts gabonaises;

établissement d'un ou de plusieurs sites de démonstration de l'aménagement durable des forêts gabonaises;

organisation de cycles de formation pratique aux réalités concrètes de l'aménagement forestier sur le terrain, à l'intention des personnels de la DGEF et des exploitants forestiers concernés par la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

Mettre à l'étude les différentes possibilités d'aboutir au niveau national à l'éco-certification des bois issus de forêts gérées de façon durable;

S'attacher à développer une logique de financement des actions conduites, par la mise en œuvre d'un Fonds Forestier National dont elle étudiera les conditions de fonctionnement les plus appropriées;

Organiser un atelier sous-régional sur les critères et indicateurs de gestion durable et sur les directives et normes.

L'ensemble de ces actions fera l'objet d'une évaluation en fin de phase, au plus tard avant la fin de l'année 2000.

Deuxième phase: Mise en œuvre à l'échelle nationale des plans d'aménagement durable (2001-2010). Au cours de la seconde phase consacrée à la mise en œuvre effective des plans d'aménagement par les différents opérateurs, la DGEF sera amenée à:

Veiller à l'application concrète des dispositions incluses dans les plans d'aménagement accrédités par elle;

Doter les inspections provinciales des moyens humains et matériels nécessaires à la bonne réalisation de cette fonction d'évaluation, suivi, contrôle;

Organiser une affectation rationnelle de l'ensemble des personnels forestiers en fonction des besoins effectifs locaux de mise en œuvre de la gestion durable des forêts gabonaises;

Assurer la formation continue des agents;

Actualiser les normes et procédures d'aménagement forestier.

Les résultats de cette seconde phase seront évalués à mi-parcours, au plus tard à la fin de l'année 2005.

3.5 Le processus de planification opérationnel

Le plan d'aménagement

Pour chaque unités d'aménagement, le plan constitue le document officiel qui requiert l'agrément des services compétents du ministère chargé des Eaux et Forêts avant sa mise en application.

Ce document présentant l'analyse et la synthèse des diverses informations recueillies définit la stratégie d'intervention dans l'unité à aménager. Les aspects suivants doivent être pris en compte:

Synthèse et analyse des données socio-économiques;

Synthèse et analyse des données biophysique;

Synthèse et analyse des résultats d'inventaire;

Contenance: regroupement des strates et distribution des superficies;

Effectifs à l'hectare par essences ou groupes d'essences;

Volumes à l'hectare par essences ou groupes d'essences et classes de qualité;

Contenus par essences et groupes d'essences;

Productivité escomptée et calcul de possibilité forestière;

Détermination des périodes de rotation des exploitations;

Regroupement des strates définies lors de la photo-interprétation en séries les plus homogènes possibles et en unité de gestion, selon les objectifs à atteindre (production/protection) et la richesse des peuplements: production, attente, amélioration, reboisement, protection;

Définition des actions à mener et des modalités d'intervention dans chacune des séries retenues: exploitation, travaux sylvicoles, travaux de conservation, agro-foresterie, etc.;

Identification des infrastructures principales à restaurer ou à mettre en place;
Estimation globale des coûts et bilan économique, écologique et social.

Le plan d'aménagement est accompagné de cartes à l'échelle 1:20 000. Ce plan s'applique sur toute la longueur de la rotation fixée entre 20 et 40 ans en forêt naturelle. Il pourra être revu une première fois après 3 ans et ensuite à tous les 5 ans. Le plan d'aménagement constitue en fait un exercice de planification stratégique qui, pour atteindre son objectif, sera complété au cours de deux autres étapes de planification beaucoup plus opérationnelles: le plan de gestion et le plan d'opération.

Le plan de gestion

Suite au plan d'aménagement, le plan de gestion est établi pour une première unité de gestion; sa durée est beaucoup plus courte (5 à 10 ans) et son échelle plus grande. Ainsi, pour une unité d'aménagement dont la superficie est de 25 000 ha et la rotation fixée à 20 ans, des plans de gestion quinquennaux ou décennaux couvriront respectivement des superficies de 6 250 ou 12 500 ha. Ces chiffres ne sont évidemment valables que dans la mesure où le territoire est parfaitement homogène. Les unités de gestion étant découpées afin de permettre une production soutenue de bois d'œuvre, leur superficie pourrait varier. Par exemple, dans une unité d'aménagement où la richesse forestière serait concentrée dans une faible portion du territoire, certaines des unités de gestion pourront couvrir une superficie inférieure à celles des autres unités tout en offrant un potentiel de production équivalent; d'autres facteurs et contraintes interviendront aussi dans les choix à effectuer au moment du découpage: accessibilité, difficultés et coûts d'exploitation variables, disponibilité des infrastructures, etc. Dans chaque unité d'aménagement, il appartiendra aux aménagistes de partager le territoire de façon équilibrée, en fonction des ressources dont ils disposent et des contraintes auxquelles ils devront faire face.

Le plan de gestion inclut les éléments suivants:

- cartographie détaillée de l'unité;
- description de l'unité de gestion concernée par le plan;
- programmation des inventaires d'exploitation;
- détail des interventions à effectuer;
- détail des infrastructures;
- planification des coupes et destination des bois;
- méthodes de contrôle;
- coûts et financement.

Le plan de gestion sera revu annuellement.

Le plan d'opération

Le plan d'opération constitue le dernier niveau de planification. C'est un plan annuel il sera donc très précis et détaillé. Il comporte les points suivants:

- description de l'unité d'opération;
- description des opérations prévues au cours de l'année: inventaires d'exploitation, délimitation des assiettes de coupes et tracé des chemins de débardage;
- rôle des intervenants;
- coûts et budgets de fonctionnement.

4. Perspectives de développement de la filière bois au Gabon

La présente section expose les projections issues des plans directeurs sur l'aménagement durable et l'industrialisation de la filière bois au Gabon.

Ces plans déjà élaborés sont en cours d'adoption et couvrent la période allant de 1998 à 2025. Il s'agit d'indicateurs clairement identifiés, connus de tous les intervenants de la filière bois et facilement mesurables pour en assurer le suivi.

4.1 Niveau de récolte

Le niveau de récolte actuel est estimé à 2,5 millions de m³ en 1998. La projection est de 5 millions de m³ en 2010 et 6,5 millions de m³ en 2025.

Cette production tient compte des exportations des grumes, des approvisionnements des usines locales et des utilisations diverses.

Plusieurs raisons motivent cette stratégie. La possibilité forestière réelle du Gabon est maintenant mieux connue. Les nombreuses campagnes d'inventaires menées par la DIARF démontrent que la possibilité annuelle de coupe des forêts naturelles du Gabon pourrait dépasser les 6,5 millions de mètres cubes et ce, sans effort important d'aménagement. Tous les spécialistes du domaine confirment que ce taux de prélèvement annuel respecte les principes d'aménagement sur une base durable des forêts, à la condition de bien répartir les assiettes de coupe et de prélever un nombre plus important d'essences forestières.

Le choix stratégique d'augmenter le niveau de récolte est motivé par la nécessité d'assurer à l'Etat, principal responsable du financement des actions proposées, des revenus croissants dans le temps. Il permet aussi de profiter de la demande importante de grumes d'Okoumé pour développer des créneaux de marchés absolument nécessaires pour absorber les nombreuses autres essences du Gabon qui constitueront l'essentiel du volume supplémentaire de récolte.

Ce choix stratégique permet d'atteindre l'objectif de développement national. Cet objectif est clairement identifié dans les nombreux plans d'actions du gouvernement. Or, il est bien connu qu'un des facteurs essentiels au développement national est la décentralisation de l'industrie. L'implantation d'industries du bois en provinces attirera d'autres investissements dans les industries connexes, les services et enfin la rentabilisation des opérations.

4.2 Surface forestière sous aménagement durable

L'administration des Eaux et Forêts et de l'Aménagement du Territoire avec le concours de l'OIBT ont entrepris, il y a deux ans, un important travail de stratification (zonage) du territoire. Un des objectifs de ces travaux est d'identifier une surface forestière d'environ 8,5 millions d'ha afin de constituer le domaine forestier permanent du Gabon. Les travaux de stratification de la première zone forestière sont actuellement terminés et les résultats sont soumis à la consultation des organismes intéressés. Les travaux de stratification et de zonage pour le reste du pays sur financement de l'OIBT se poursuivent.

On estime que 360 000 ha faisant partie du domaine forestier permanent de l'Etat sont actuellement sous aménagement durable ou ont fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier. Il est prévu qu'en l'an 2010, 4 millions ha (50%) du domaine permanent de l'Etat seront considérés sous aménagement et qu'en l'an 2025, 8,5 millions ha (100% du domaine permanent) auront fait l'objet de travaux d'aménagement.

Au cours des deux prochaines décennies, un volume important des bois qui serviront à l'approvisionnement des usines continuera de provenir de zones forestières qui ne font pas

partie du domaine de l'Etat. Les zones réservées aux communautés pour les futurs développements agricoles et les réserves continueront à fournir une portion décroissante du volume des approvisionnements.

Tableau 6: Situation actuelle et résultats attendus en matière de gestion durable

Description	Situation Actuelle	Résultats 2010	Résultats 2025
Niveau de récolte	2 500 000 m ³	5 000 000 m ³	6 500 000 m ³
Superficies aménagées par l'Etat	2 300 000 ha	4 000 000 ha	6 000 000 ha
Superficies aménagées par le Privé	2 320 000 ha	4 000 000 ha	4 000 000 ha
Plantations aménagées par l'Etat	30 000 ha	50 000 ha	100 000 ha
Plantations aménagées par le Privé			100 000 ha

4.3 Nombre d'essences exploitées

Actuellement, on estime le nombre d'essences exploitées sur une base commerciale à environ quinze. Il est prévu que ce nombre soit porté à 30 en 2010 et à 60 en 2025. L'augmentation du nombre d'essences à récolter et à valoriser constitue un des défis les plus importants à relever dans la mise en œuvre du plan directeur. La valorisation du plus grand nombre possible d'essences est importante, car elle permet de diminuer les coûts de récolte et de transformation en plus d'être absolument nécessaire à l'atteinte des objectifs de maintien de la biodiversité qu'impose la gestion durable des forêts.

4.4 Récolte moyenne par hectare

On estime le niveau actuel de récolte à environ 0,62 m³ par hectare par année. Il est prévu que ce taux soit graduellement augmenté à 0,83 m³ par hectare par année en 2010 et 0,87m³ par hectare par année. Ce niveau de récolte reste en deçà du niveau estimé d'accroissement annuel du volume des forêts naturelles du Gabon qui serait, selon les spécialistes en sylviculture des forêts tropicales, près du double. Nous pensons que l'augmentation du nombre d'essences récoltées sera le facteur le plus important qui permettra d'augmenter le taux de récolte annuelle par unité de surface.

4.5 Vente de bois en grumes

Le plan directeur prévoit que le volume de bois vendu sous forme de grumes qui s'élève actuellement à 2 295 000 m³ (1 850 000 m³ pour l'Okoumé et l'Ozigo et 445 000 m³ pour les essences diverses) sera ramené graduellement à 1 500 000 m³ en 2010 et 700 000 m³ en 2025. Il est prévu que le volume de bois divers exportés sous forme de grumes se situe à 0,3 million m³ en 2010, et 0,2 million m³ en 2025 tandis que le volume de bois d'Okoumé et d'Ozigo passe à 1,2 millions m³ en 2010 et 0,5 million m³ en 2025. Le choix de maintenir une activité d'exportation de grumes est basé, comme nous l'avons dit précédemment, sur des considérations économiques au niveau de l'état, des considérations techniques et des éléments stratégiques de commercialisation et de mise en marché.

Le plan stratégique prévoit qu'une part importante des actions qui seront initiées dans ce cadre pourront être financées par l'activité forestière elle-même. Les fonds requis pour mettre en œuvre le plan seront aussi plus importants en début de programme. Il est donc vital de s'assurer que les entrées de fonds ne seront pas diminuées dans la phase initiale du programme d'industrialisation. Il est prévu de profiter au maximum des revenus générés par les activités déjà bien organisées de mise en marché de grumes. Il est aussi prévu que le volume vendu sous

forme de grumes serve d'effet de levier pour faciliter la pénétration des marchés des bois transformés.

Au point de vue technique, le volume de bois qui fait actuellement l'objet d'exportation est constitué en grande partie de bois d'Okoumé et d'Ozigo destinés à la fabrication de contre-plaqué. Pour être concurrentiel, les entreprises du secteur doivent intégrer les outils les plus modernes de fabrication et de gestion et maîtriser parfaitement le marché. Or il s'avère que le marché du contre-plaqué structural est considéré comme un marché mature, fortement concurrencé par des produits de substitution qui demeureront toujours plus faciles à produire économiquement. Ce marché est contrôlé par un petit nombre de très grosses entreprises internationales, la plupart du temps intégrées.

La capacité de transformation de ce type de produits actuellement installée dans le monde dépasse de beaucoup les volumes de matières premières. Il faudra encore plusieurs années avant que l'équilibre entre la capacité de transformation et les volumes d'approvisionnement se rétablisse. D'ici à ce que cet équilibre se rétablisse, on peut prévoir que les prix offerts pour les grumes particulièrement d'Okoumé et d'Ozigo demeurent artificiellement hauts. Les entreprises qui ont actuellement des capacités de transformation sont prêtes à payer une prime importante pour utiliser leurs capacités marginales.

La transformation des bois d'Okoumé et d'Ozigo en placage déroulé est parfaitement bien maîtrisée et les produits fabriqués sont bien connus et en demande; toutefois, il n'en n'est pas de même pour les sciages. Le marché du bois de sciage pour les bois d'Okoumé et d'Ozigo de même que les modes de conditionnement restent à développer. Or, une proportion très importante du bois d'Okoumé et d'Ozigo ne peut être valorisée de manière profitable que par ce procédé de transformation. Afin de rentabiliser les opérations forestières et assurer l'aménagement durable des forêts, il est impératif de pouvoir récolter et transformer de manière profitable les volumes de bois des qualités sciage. C'est plutôt cette stratégie qui a été retenue prioritairement dans l'élaboration du programme d'action. Le marché des sciages d'Okoumé, d'Ozigo et d'un nombre très important d'autres essences demeure très peu ou pas exploité. Il s'avère nécessaire que l'Etat oriente les efforts dans la reconnaissance et la maîtrise de ces nouveaux créneaux de marché en émergence, plutôt que de tenter de s'accaparer des parts d'un marché déjà saturé.

4.6 Transformation locale du bois

On estime que le volume de bois qui sera transformé localement passera de 0,2 million m³ actuellement, soit environ 8% du total, à 3,5 millions m³ en 2010 et 5,8 millions m³ en 2025 pour des taux de transformation respectifs de 70% et 90%.

Afin d'atteindre ces objectifs, il sera nécessaire d'augmenter les capacités de transformation de près de 300 000 m³ par année pendant la période 1998-2010 et de 150 000 m³ par année dans la période 2010-2025.

La capacité de transformation en déroulage et placage devrait ainsi se situer à 1,5 million m³ en 2010 et 2,3 millions m³ en 2025 tandis que la capacité de transformation des bois par sciage devrait avoisiner les 2,0 millions m³ en 2010 et 3,5 millions m³ en 2025.

On estime que le volume de produits secondaires générés par la transformation et la récolte en 2010 devrait justifier la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un complexe de fabrication de panneaux et/ou un complexe de fabrication de pâte. On reconnaît que la viabilité financière de ce type de complexe exige de pouvoir réunir en un point donné un volume de matière première se situant entre 0,8 million m³ et 1,2 million m³. Le plan directeur ne prévoit pas l'installation de tels complexes dans l'horizon 2010. L'installation est cependant souhaitée aussitôt que les conditions techniques et financières seront réunies. En effet, les usines de déroulage et de sciage doivent disposer de volumes importants de fibre, près de 50% du volume

transformé. La possibilité de vendre, même à des prix modestes, les produits secondaires de la transformation des bois, a un effet important sur la compétitivité des installations de transformation. Les revenus de la vente des produits secondaires abaissent les coûts de revient et augmentent le taux de récupération en fibre qui est un critère important de développement durable.

4.7 Rendement matière

Le plan directeur prévoit que le taux de transformation des procédés de déroulage et placage passera de 43% (estimé) à 45% en 2010 et 50% en 2025, tandis que le taux de transformation en sciage passera de niveau estimé à 35% aujourd'hui à 45% en 2010 et 50% en 2025.

La modernisation des équipements actuels de même que l'installation d'outils de coupe moderne favoriseront l'augmentation du rendement matière. Il est aussi prévu qu'un meilleur classement de produits et le développement de produits de sciage plus courts et de plus petites sections auront aussi une influence favorable sur le taux d'utilisation des billes.

4.8 Volume commercialisé

Le plan directeur prévoit qu'un effort important de développement du marché local sera entrepris. Comme dit précédemment, le marché local gabonais est limité par la faible densité de sa population. Afin d'augmenter le potentiel d'absorption du marché local, il est prévu que des actions importantes soient entreprises afin de créer le marché de la seconde transformation. Il existe un potentiel immense de développement et la situation géographique extrêmement avantageuse du Gabon sera mise à profit.

On prévoit que le volume commercialisé sur les marchés intérieurs pour les bois sciés quadruplera d'ici l'an 2010 et sera par la suite multiplié par deux, pendant la période 2010-2025. Le marché de l'exportation des bois sciés passera d'un volume de 0,50 million aujourd'hui à 0,72 million de m³ en 2010 et 1,32 million de m³.

Il est prévu que les volumes de placage déroulé et tranché qui seront destinés aux marchés d'exportation seront d'environ 0,62 millions de m³ en 2010 et 1,05 millions de m³ en 2025.

La commercialisation de volume aussi important nécessitera des efforts extrêmement soutenus. Pour cette raison, une bonne partie des actions prévues au plan directeur seront consacrées à ce volet.

Actuellement la production des grumes pour l'exportation a été volontairement limitée en raison de la crise économique des pays asiatiques. Ce qui représente un gel de 2 à 2,5 millions d'hectares pour une possibilité annuelle de coupe (réactualisée par nos services suite aux divers inventaires forestiers récents) estimée à près de 10 millions m³.

Ainsi, pour le deuxième semestre de l'année en cours, les quotas d'exportation de grumes ont été réduits à près de 60% tenant compte de la demande. Cette situation est très préoccupante car le bois est la deuxième ressource du pays après le pétrole.

5. Législation et politique forestière

L'importance pour un pays d'identifier clairement ses objectifs d'aménagement du territoire et d'y adapter à la fois une politique et une législation forestière et environnementale cohérentes, a été bien décrite dans le Mémento du forestier (CTFT, 1989):

Préciser le rôle que l'on entend donner à la forêt dans le cadre de l'aménagement du territoire et des objectifs économiques à atteindre.

Mettre au point une législation forestière permettant d'aboutir aux objectifs souhaités.
Mettre à la disposition les moyens nécessaires et organise les structures qui doivent appliquer les mesures préconisées.

5.1 Politique de gestion forestière et de protection de l'environnement

Le Ministère des Eaux et Forêts présentait le 1ère juin 1992, une lettre de politique générale pour la forêt et l'environnement. Les grands axes de cette politique sont:

- la protection et l'amélioration de l'environnement;
- la conservation et la gestion durable des ressources;
- la mise en valeur économique des ressources naturelles.

Selon cette politique, le Gouvernement entend "poursuivre et diversifier l'exploitation de ses ressources naturelles notamment en développant la filière bois (bois d'œuvre et d'énergie) et en orientant la production vers une diversification et une transformation locale toujours plus importante et plus élaborée basée sur une exploitation durable de la forêt".

En matière de commercialisation du bois, le gouvernement vise les principaux objectifs suivants:

- Protéger durablement l'exploitation et la régénération de la forêt gabonaise;
- Développer une industrie compétitive de transformation du bois; et
- Maintenir un niveau satisfaisant des prix à l'exportation de l'Okoumé et de l'Ozigo.

L'Assemblée nationale a adopté en 1993 la Loi 16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Cette loi donne les grandes lignes de la politique du Gabon en matière de protection et d'amélioration de l'environnement. Elle vise principalement:

- La préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles;
- L'amélioration et la protection du cadre de vie;
- La promotion de nouvelles valeurs et d'activités génératrices de revenus liés à la protection de l'environnement;
- L'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel.

On constate donc, qu'au niveau des grands principes, autant la politique forestière que celle sur l'environnement se préoccupent des grands enjeux de l'heure concernant l'aménagement durable des forêts.

5.2 La révision du code forestier

Cette révision est en cours et concerne: l'aménagement durable des forêts; l'exploitation forestière; L'industrialisation de la filière bois; La gestion participative des forêts; La gestion durable des aires protégées.

En ce qui concerne l'aménagement durable et l'exploitation il est envisagé la création de deux types de permis:

- la CFAD, liée à la création d'une industrie dont la superficie sera comprise entre 50 000 et 200 000 hectares;
- Le PFA, dont la superficie est inférieure à 15 000 hectares, est réservé aux nationaux.

L'ensemble des concessions attribuées à un même titulaire (y compris les permis associés) ne doit pas dépasser 600 000 ha.

Tout industriel (ou nouvel industriel) dispose de 3 ans pour présenter à l'administration un plan d'aménagement forestier de sa concession.

Pour les sociétés déjà installées, il leur revient de:

Signer une convention provisoire d'aménagement exploitation-transformation pendant les 3 années nécessaires à la préparation du plan d'aménagement;
S'engager à présenter un plan d'aménagement (aux normes de l'administration et basé sur les résultats d'un inventaire général de l'ensemble de la concession); et
S'engager à développer un projet industriel en accord avec les possibilités forestières prévues.

Pour les nouveaux projets, il est requis:

une autorisation d'inventaire de la zone sollicitée, donnée pour une durée de 3 ans; et
une autorisation effective d'exploitation, qui est subordonnée à l'agrément d'un plan d'aménagement et d'un plan d'industrialisation par le Ministère chargé des Eaux et Forêts.

En ce qui concerne l'industrialisation de la filière bois, le Gouvernement réoriente l'attribution des forêts au profit des industriels du bois.

En outre lui a créé la forêt communautaire au profit des populations rurales.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

GUINEE EQUATORIALE

par
Bololo Ekobo P.

1. Information gEnErale

La Guinée Equatoriale est l'un des plus petits pays du continent africain. Sa superficie est de 28 051 km². Elle se compose de deux parties: une partie continentale, nommée Rio Muni, d'une étendue de 26 000 km²; et une autre insulaire, qui comprend les îles de Bioko (avec 2 017 km²), et d'Annobon (avec 17 km²).

Tant l'île de Bioko que la région continentale se trouvent dans la zone biogéographique d'influence guinéo-congolaise avec des éléments afro-montagnards à Bioko.

Le climat y est équatorial humide avec une température moyenne de 20° (avec des oscillations entre 17 et 34° C). A Bioko, la saison des pluies s'étend du mois d'avril au mois d'août, avec des précipitations qui vont de moins 3 000 mm, au nord de l'île, à plus de 10 000 mm au sud. Quant à la région continentale, elle est caractérisée par deux saisons des pluies: la première, entre septembre et novembre (la plus pluvieuse) et la seconde, entre avril et juin. Dans cette zone continentale, les précipitations sont comprises entre 2 000 et 3 000 mm.

La population de la Guinée Equatoriale est de 406 151 habitants dont 249 592 en région continentale. Les principales villes qui sont Malabo (la capitale) et Bata regroupent respectivement 64 439 et 71 406 habitants. Les langues parlées dans le pays sont principalement l'espagnol, le français, le bub et le fang. L'économie s'axe autour des principales activités suivantes: agriculture, forêt et pétrole.

2. La situation forestiEre

En se basant sur l'utilisation des terres, il apparaît que la forêt occupe encore une place importante. Sur la région continentale, elle couvre environ 58% de la superficie, soit 14 923 km² alors que, sur Bioko, elle représente 52,5%, c'est à dire 1 059,4 km².

Tableau 1: Utilisation des terres dans la région continentale

Type	Superficie (km ²)	Pourcentage %
Zone d'intervention agricole	6 188	24,4
Zones mixtes agricoles/forestières	3 949	15,5
Zones forestières	14 923	58,7
Formation particulière	313	1,2
Zones urbaines	40	0,2
TOTAL	25 413	100,0

Source: CUREF, 1998

Tableau 2: Utilisation des terres a l'île de Bioko

Type	Superficie (km ²)	Pourcentage %
Zone d'intervention agricole	702,8	34,8
Zones mixtes agricoles/forestières	189,7	9,4
Zones forestières	1 059,4	52,5
Formation particulière	58,6	2,9
Zones urbaines	6,5	0,4
TOTAL	2 017	100,0

Source: anonyme

Quant à l'activité forestière, elle est basée à Rio Muni, où sont installées toutes les entreprises du secteur. Au niveau de l'île Bioko il n'y a aucune entreprise et l'exploitation forestière se réalise à la scie à moteur. D'après des données partielles, il faut constater la perte du couvert arboré sur l'île de Bioko.

Tableau 3: Changement dans la superficie occupée par les différents écosystèmes dans l'île de Bioko

Habitat	Sup. Originale (km ²)	Annuelle (1989)	Uicn (1991)
Forêts denses et humides de basse et moyenne altitude	406 (70%)		564 (28%)
Forêts de montagnes	393 (20%)		383 (19%)
Total zone de forêts	1 799 (90%)	1 060 (53,00%)	947 (47%)
Cultivables	0	874 (43,7%)	862 (43%)

Plus généralement, le taux de déboisement est estimé à 96,7 km²/an.

3. La Conservation

Pour préserver la diversité biologique du pays et protéger les ressources naturelles, des aires protégées, au nombre de 9, ont été établies selon la loi 8/1988, régulatrice de la chasse, faune et aires protégées. Celles-ci occupent au total une surface de 3 500 km². Actuellement, une nouvelle proposition d'Aires Protégées prévoit l'établissement de 13 aires avec une surface de 5 860 km² (soit 18,5% du territoire terrestre).

Tableau 4: Diversité biologique en Guinée Equatoriale

Groupes	Rio muni Nombre d'espèces	Bioko Nombre d'espèces	Annobon Nombre d'espèces
1 – Flore	4 000 – 5 000	1 000	17 – 200
2 – Mammifères	100	65	2
3 – Oiseaux	300 – 600	143	9
4 – Reptiles	25	52	7
5 – Amphibiens	40 – 50	33	0
6 – Poissons	167	43	4

Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que les espèces endémiques sont importantes, en particulier à Bioko et à Annobon. Mais il reste que l'étude réalisée par CUREF (Gracia y NGUEMA, 1998) signale des menaces sérieuses pour 39 espèces animales (parmi lesquelles 23 espèces de mammifères, 4 d'oiseaux, 8 de reptiles, 2 d'amphibiens et 2 de poissons).

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

MADAGASCAR

par
Randriama Ampianina V.
et
Razafiharison A.

1. RESUME

Madagascar est souvent considéré comme un ensemble unique d'écosystème du fait des niveaux élevés de diversité et d'endémisme de ses ressources naturelles. Malheureusement, ces ressources sont maintenant en voie de dégradation. Ceci est dû essentiellement:

à la pression démographique et à la pauvreté;
à l'exploitation irrationnelle et illicite des ressources forestières;
à la pratique traditionnelle de la culture sur brûlis;
aux feux de végétation.

Face à ces problèmes, une large prise de conscience s'est opérée au sein des institutions nationales et internationales. C'est dans cette optique que la Charte de l'Environnement fut adoptée en 1990 et le Plan d'Action Environnementale (PAE) élaboré. D'autre part, la mise en œuvre du PAE a été largement soutenue par le financement de la communauté internationale.

De tout ce qui précède, la redéfinition de la Politique Forestière a été considérée comme une priorité. C'est ainsi que les documents «Politique Forestière», «P3FN» et «Révision de la législation forestière» ont été élaborés.

Le principe stratégique de la politique forestière consiste à transférer la gestion des ressources forestières vers les communautés de base, les opérateurs privés et les entités ayant acquis la compétence et la capacité technique. Ceci en vue de la gestion durable et de la valorisation économique de ces ressources.

Enfin, même si l'on dispose aujourd'hui des résultats de l'IEFN, concernant la couverture forestière, les données et informations relatives aux ressources forestières sont incomplètes ou peu fiables.

2. CONTEXTE**2.1 Economie et politique économique**

Comme la plupart des pays du Tiers-Monde, Madagascar s'est appauvri durant les deux dernières décennies, surtout en milieu rural. Près de 75% de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux d'investissement n'atteint en moyenne que 11% du PIB et l'épargne intérieure à moins de 5% selon le Document Cadre de Politique Economique (DCPE 1996 - 1999).

Par contre, Madagascar possède des ressources naturelles considérables, entre autres la mine et la forêt. Ces ressources sont maintenant en voie de disparition due à l'exploitation irrationnelle et à la pression de la population.

De ce fait, l'Etat se fonde sur la liberté des prix et de change. Il s'est retiré des activités commerciales des biens et services pour se consacrer à un environnement favorable à la macro-économie. La production est donc destinée au secteur privé, partenaire de l'Etat dans la lutte

contre la pauvreté. Les dépenses publiques sont orientées sur l'éducation primaire, la santé de base et la sécurité publique.

2.2 Situation sociale

La faible valeur du taux d'investissement a engendré une détérioration des infrastructures et des services sociaux de base. La population devient de plus en plus pauvre. Les taux de chômage et d'analphabétisation augmentent, l'insécurité règne, malgré les efforts déployés par l'Etat.

2.3 Contexte social du secteur forestier

Le taux de couverture forestière à Madagascar aurait été de 80%, il y a une cinquantaine d'années. Cet environnement s'est traduit par un ensemble unique d'écosystème, un endémisme qui atteint 80% pour la faune et 90% pour la flore.

Actuellement, Madagascar est confronté à un phénomène global de dégradation de ses ressources forestières dû à:

La pression démographique accentuée et à la pauvreté;
la pratique traditionnelle de la culture sur brûlis (tavy);
l'exploitation irrationnelle et illicite des ressources forestières;
les feux de végétation (feux de brousse ou de forêt).

L'autorité malgache, sensible à la grave situation de son milieu naturel, a adopté la charte de l'Environnement malgache en 1990 concrétisée par le Plan d'Action Environnemental (PAE);
a reformulé la Politique Forestière;
a révisé la Législation Forestière.

3. RESSOURCES FORESTIERES

3.1 Propriété des terres

Les ressources forestières de Madagascar comprennent les forêts et les produits issus de ces forêts. Les forêts sont composées de Réserves Naturelles Intégrales (RNI), de Réserves Spéciales (RS), de Parcs Nationaux (PN), de Stations Forestières (SF), de Forêts Classées (FC), de Réserves Forestières (RF), de Périmètres de Reboisement et de Restauration (PRR) et de Mangroves. Tous produits ligneux ou non-ligneux d'origine végétale fournis par la forêt notamment les bois, le charbon, les écorces, les fibres, les bambous, les résines, le miel, la flore dont les plantes médicinales et les plantes fourragères sont qualifiés de produits de la forêt.

Les Réserves Naturelles Intégrales (RNI) ont été destinées à protéger des écosystèmes représentatifs. Tous les animaux et toutes les plantes des RNI sont totalement protégés, sauf s'ils font l'objet de recherches scientifiques autorisées.

Dans les Parcs Nationaux (PN), terrestres ou aquatiques, la protection est totale mais certaines activités humaines sont soumises à autorisation. Ses objectifs principaux sont: la protection, la conservation, l'éducation et la récréation du public (visites, écotourisme).

Les Réserves Spéciales (RS) sont destinées à protéger et à propager des espèces animales ou végétales particulièrement menacées ainsi que des habitats indispensables à leur survie. Elles bénéficient également d'une protection totale mais quelques activités y sont soumises à autorisation. Un de leurs objectifs est de servir à l'éducation, à la recherche et à l'appréciation du grand public.

Les Stations Forestières (SF) ont peu de forêts naturelles. Elles sont formées par des plantations pour la conservation, la recherche, et la récréation. Elles ont un rôle d'arboretum.

Les mangroves sont des types de formation végétale composées d'essences particulières, halophiles (ou palétuviers) installés sur les marais maritimes: au niveau des estuaires, des deltas, des lagunes, des baies. En tout, il y a:

23 RS ayant une superficie totale de 380 311 ha;
 11 RNI possédant 569 542 ha de superficie;
 5 PN à 175 341 ha de superficie;
 23 Stations Forestières ayant une superficie totale de 6.759.747 ha;
 55 PRR possédant 778 352 ha de superficie.

3.2 Utilisation des terres

En général, l'utilisation des terres forestières est destinée à la foresterie, à l'agroforesterie et à l'agrosylvopastorale, mais la population les utilise aussi pour les cultures sur brûlis.

3.3 Superficie ressources naturelles

Les formations forestières couvrent au total 13 260 000 ha du territoire national correspondant à un taux de boisement de 22,6%. Le tableau ci-après donne l'étendue forestière malgache.

Tableau 1: Type de forêts

Type de forêt	Superficie	
	%	ha
Forêts denses humides sempervirentes (Est, Sambirano et Centre)	43	5 721 000
Forêts sclérophylles des pentes occidentales (Centre)	2	260 000
Forêts et fourrés sclérophylles de montagne (Centre)	1	81 000
Forêts denses sèches décidues de l'Ouest	30	3 987 000
Forêts denses sèches décidues du Sud	8	1 003 000
Forêts xérophiles du Sud	11	1 444 000
Mangroves	2	327 000
Forêt ripicole et/ou alluvions	1	121 000
Peuplements forestiers artificiels	2	316 000
Total formation forestière	100	13 260 000

Source: IEFN 1996

Tableau 2: Répartition du couvert végétal

Type de forêts	Superficie	
	%	ha
Formations forestières	22,6	13 260 000
Végétation	76,9	45 091 000
Autres occupations du sol	0,5	370 000
Madagascar	100,0	58 658 000

Source: IEFN 1996.

Les formations forestières, comprenant les forêts denses humides sempervirentes de l'Est, du Sambirano et du Centre; les forêts denses sèches décidues de l'Ouest et du Sud; les forêts et fourrés sclérophylles du Centre; les fourrés xérophiles du Sud; les mangroves; les forêts ripicoles et/ou des alluvions ainsi que les peuplements forestiers, couvrent au total quelques 13 260 000 ha. Ceci correspond à un taux de boisement d'environ 22,6% dont: 10 301 000 ha de

formations naturelles non ou peu modifiées; 2 643 000 ha de formations naturelles dégradées et/ou secondaires; ainsi que 316 000 ha de peuplements forestiers naturels. Près des deux tiers du territoire malgache sont recouverts de formations graminéennes avec, souvent la présence d'éléments ligneux.

L'essentiel des formations forestières (43%) est constitué de forêts denses humides sempervirentes (5 721 000 ha, soit 13% des forêts dégradées et/ou secondaires), dont 55% de forêts de moyenne altitude faisant partie du domaine du Centre dans le massif de Tsaratanana ainsi que tout au long de la falaise orientale; et 45% de forêts de basse altitude appartenant aux domaines de l'Est et du Sambirano.

Deuxième en importance, il y a les forêts denses sèches décidues de l'Ouest (3 987 000 ha, soit 24% de forêts dégradées et/ou secondaires) qui représentent 30% des formations forestières, réparties dans le domaine de l'Ouest (Antsohihy, Mandritsara, Ambato-Boëni) et de proximité de la côte entre Manambolo et l'Onilahy.

Viennent ensuite les forêts denses sèches décidues et les fourrés xérophiles du Sud (respectivement 1 003 000 ha et 1 444 000 ha soit 23% et 32% à l'état dégradé et/ou secondaire) qui représentent en tout 18% des formations forestières. Puis, il y a les mangroves (327 000 ha soit 2,5% des formations forestières), localisées tout au long de la côte occidentale. Les peuplements artificiels représentent 316 000 ha dont 50% environ d'Eucalyptus, 40% de Pins et 10% d'Anacardiens (Anjozorobe, Maujakandriana, Haut-Mangoro, et Haute Mateiatra).

Enfin, les forêts claires sclérophylles de moyenne altitude des pentes occidentales du domaine du Centre (forêts de "Tapia") représentent 261 000 ha, soit 2%. Quant aux forêts ripicoles et/ou des alluvions, elles constituent 121 000 ha disséminés. Par ailleurs, dans la zone Centre, les forêts et des fourrés sclérophylles de montagne correspondent à 81 000 ha (Massif du Tsaratanana et de l'Ankaratra).

Volume

Les forêts denses humides sempervirentes de basse altitude de l'Est et du Sambirano présentent en moyenne quelque 1400 tiges par ha, correspondant à un volume de 310 m³/ha, toutes espèces confondues.

Les forêts denses humides sempervirentes de moyenne altitude et de montagne du Centre présentent environ 1400 tiges/ha ayant 270 m³ de volume.

Les forêts denses sèches décidues de l'Ouest présentent en moyenne quelque 900 tiges/ha correspondant à un volume moyen de 80 m³/ha.

Les forêts denses sèches décidues et fourrés xérophiles du Sud présentent environ 850 tiges par ha, à un volume moyen de 29 m³/ha.

Tableau 3: Volume par type de forêts

Type de forêts	Superficie ha	Volume m ³ /ha	Volume m ³
Forêts denses humides sempervirentes de basse altitude de l'Est et du Sambirano	2 574 450	310	798 079 500
Forêts denses humides sempervirentes de moyenne altitude et de montage du Centre	3 146 550	270	849 568 500
Forêts denses sèches décidues de l'Ouest	3 987 000	80	318 960 000
Forêts denses sèches décidues et fourrés Xérophiles du Sud	2 447 000	29	70 963 000
TOTAL	12 155 000	—	2 037 571 000

Source: IEFN 1996

3.5 Changement de superficie et de volume au cours du temps

L'état de dégradation par type de forêts est comme suit:

24% dans les forêts denses sèches et décidues de l'Ouest;
23% dans les forêts denses sèches et décidues du Sud;
32% dans les forêts xérophiles du Sud.

Tableau 4: Etat de dégradation

Type des forêts	Superficie (ha)	Taux de dégradation (%)	Superficie (ha)	Volume (m ³)
Forêts denses sèches et décidues de l'Ouest	3 987 000	24	956 880	76 550 400
Forêts denses sèches et décidues du Sud	1 003 000	23	230 690	6 690 010
Forêts xérophiles du Sud	1 444 000	32	462 080	13 400 320
TOTAL			1 649 650	96 640 730

Source: IEFN 1996

Tableau 5: Changement de superficie et de volume

Type de forêts	Superficie en ha			Volume en m ³		
	Initiale	Détruite	Restante	Initial	Perdu	Restant
Forêts denses sèches et Décidues de l'Ouest	3 987 000	956 880	3 030 120	318 960 000	76 550 400	242 409 600
Forêts denses sèches et décidues du Sud	1 003 000	230 690	772 310	29 087 000	6 690 010	22 396 990
Forêts xérophiles du Sud	1 444 000	462 080	981 920	41 876 000	13 400 320	28 475 680
TOTAL	6 434 000	1 649 650	4 784 350	389 923 000	96 640 730	293 282 270

Source: IEFN 1996

3.6 Ressources forestières plantées

Conformément à une des orientations de la politique forestière: "Augmenter la superficie et le potentiel forestiers", et pour faire face à la satisfaction des besoins en produits forestiers en croissance permanente, l'Etat a appliqué une nouvelle stratégie en matière de reboisement. Les objectifs de cette stratégie consistent à:

Instaurer un environnement favorable aux initiatives en matière de reboisement;
Assurer la sécurité foncière aux reboisements;
Orienter les reboisements en fonction des besoins régionaux et locaux;
Intensifier les actions liées à l'aménagement des bassins versants.

Tableau 6: Nombre de plants mis en terre et superficies correspondantes

Campagne	Objectifs	Pépinières	Plants Produits	Plants mis en terre	Plants mis en terre		Surface reboisée (ha)
					Particulier	Etat	
1996/97	1 399 000	89	4 723 744	4 472 234	4 333 271	138 963	2 236
1997/98	5 000 000	116	5 047 000	4 525 665	4 292 555	234 110	2 263
Ecart	3 601 000	27	323 256	+ 53 431	- 41 716	+ 95 147	+ 27

Source: Service Central du MEF Reboisement

Selon le tableau 6, la superficie reboisée durant la campagne 97/98 accuse une hausse de 27 000 ha par rapport à celle de 96/97. Cette timide augmentation est due à la forte participation des privés comme: les ONG, les Sociétés et Associations, les Ecoles et Armée entre autres.

Pour la Société FANALAMANGA, la superficie reboisée est d'environ: 79 152 ha de Pins, et 848 ha d'Eucalyptus. Pour la Haute Matsiatra, elle est de 30 000 ha. Le tableau 7 ci-dessous donne l'estimation du volume des plants mis en terre.

Tableau :7 Volume des plants mis en terre

Régions	Superficie reboisée en ha		m ³ /ha	Volume en m ³	
	1996	1997		1996	1997
Haute Terre	1 770,95	1 588,3	270	478 157	428 841
Nord Est	261,08	241,3	310	80 935	74 803
Ouest	148,74	224	80	11 199	17 920
Sud	55,33	209,23	29	1 605	6 068
TOTAL	2.236	2.263		572 596	527 632

Source: Service MEF

4. PRODUCTION, COMMERCE ET CONSOMMATION DES PRODUITS FORESTIERS

4.1 Production

Le tableau 8 ci-après donne l'évolution de la production des produits forestiers durant 1996 et 1997.

Tableau 8: Evolution de la production des produits forestiers de 1996 - 1997

Produits	Unité	1996	1997
Grumes de sciages et de placage	m ³	41 806	34 187
Bois rond industriel	nb	5 456 333	1 298 226
Pâte en bois	t	982	443
Bois de chaudières	t	8 474	10 561
Papiers et cartons	t	1 560	1 844

Source: Services MEF et PAPMAD

4.2 Commerce

Le tableau 9 ci-dessous montre la contribution des produits forestiers dans le commerce pendant 1996-1997.

Tableau 9: Contribution des produits forestiers dans le commerce 1996 - 1997: Importation - Export.

Produits	Unité	1996	1997	1996	1997
Bois rond(y compris industriel)	t	nd	nd	1 157	14 779
Bois sciés	t	163	1	41 555	45 814
Feuilles de placage	t	23	12	26	126
Pâte de bois	t	14	5	nd	nd
Papiers et cartons	t	3 832	nd	nd	nd
Panneaux déviés du bois	t	76	106	35	nd

Source: Services MEF, INSTAT et PAPMAD

4.3 Bois de feu et bois d'énergie

Le tableau 10 ci-après donne l'évolution de la production des bois d'énergie et du charbon de bois pendant 1996 - 1997.

Tableau 10: Evolution des bois d'énergie et du charbon du bois

Produits	Unité	1996	1997
- Bois d'énergie	st	5 576 429	3 787 020
- Charbon de bois	t	819 470	614 600

Source: Service MEF

La baisse de la production est expliquée par l'application du nouveau principe de redevance. Auparavant, les exploitants ne payaient la redevance qu'après avoir vendu leur production. Actuellement, ils doivent les payer par unité de surface exploitée trimestriellement, même s'il n'y a pas eu de production. Cette situation a conduit nombre de petits exploitants à abandonner leur travail.

4.4. Produits forestiers non-ligneux

Pour la plupart, les produits forestiers non-ligneux sont destinés à l'exportation. Le tableau 11 ci-dessous donne l'évolution de l'exportation des produits forestiers non-ligneux.

Tableau 11: Evolution de l'exportation des produits forestiers non ligneux 1996-1997

Produits	Unité	1996	1997
Raphia	t	nd	2
Bambou	nb	74 900	2 200
Plantes médicinales	t	368	32
Plantes vivantes (aquatiques, ornementales)	nb	127 354	127 258

Source: Services du MEF

4.5 Approvisionnement en bois des zones non forestières

Les zones non forestières se trouvent dans les grandes villes. Leur approvisionnement en bois provient des régions périphériques sauf pour la capitale (Antananarivo). Outre les régions périphériques, l'approvisionnement en bois de la capitale est assuré par les autres régions (Toamasina, Mahajanga, Fianarantsoa et Toliara).

4.6 Recréation et tourisme

A Madagascar, l'écotourisme prend une place de plus en plus importante au sein de l'industrie touristique. Cette dernière occupe actuellement le premier rang des secteurs générateurs de devises. Les voyages vers des sites à valeur écologique tels que "Destination Madagascar", constituent aujourd'hui une part importante du tourisme international. Ainsi, le réceptif hôtelier va sûrement augmenter ce qui permettrait de créer de nouveaux emplois.

Les caractéristiques de l'écotourisme à Madagascar apparaissent les suivantes:

les écotouristes non résidents sont de plus en plus nombreux mais le tourisme d'affaires progresse encore plus rapidement;
de ce fait, la part de l'écotourisme des non résidents dans l'ensemble du tourisme des étrangers diminue progressivement vers 16%, mais elle se situe toujours nettement au dessus de la moyenne mondiale qui est de 10%;
l'écotourisme au niveau des nationaux progresse très rapidement et prouve un intérêt grandissant des malgaches pour leur environnement naturel;

tourisme et écotourisme progressent plus vite à Madagascar qu'au niveau mondial. Le marché malgache, bien qu'encore très secondaire, occupe une part de plus en plus importante dans le tourisme mondial.

Pour amortir le rythme du processus de dégradation forestière, l'administration a transformé quelques unes de ses ressources forestières à vocation écotouristique en lieu de récréation et de tourisme. Tel est le cas de 4 sites: Ambositra Ambohimombo, Station Forestière Ambila Lemaitso, Sainte-Marie, Sept Lacs Antanimeva.

5. POLITIQUES, LEGISLATION ET INSTITUTIONS FORESTIERES

Conformément à la nouvelle politique forestière l'administration a pour mission d'assurer la gestion durable des ressources forestières en vue de les revaloriser économiquement. Elle est également appelée à mettre en œuvre cette politique forestière sur l'étendue du territoire national à travers les structures centrales et régionales.

Cette politique forestière s'articule autour de 4 grandes orientations:

Enrayer le processus de dégradation qui constitue une menace pour la pérennité du patrimoine forestier;

Mieux gérer les ressources forestières en favorisant un développement durable;

Augmenter la superficie et le potentiel forestiers pour que la forêt puisse mieux remplir à long terme ses fonctions économiques, écologique et sociale;

Accroître les performances économiques du secteur forestier, pour qu'il contribue davantage au développement économique du pays.

Le Plan Directeur Forestier National (PDFN) est la traduction de la politique forestière et touche tous les domaines concernés par la mise en œuvre de cette politique. Le PDFN s'appuie par la suite sur les Plans Directeurs Forestiers Régionaux (PDFR) qui jouent au niveau régional le même rôle que le PDFN au niveau national. Quatre régions à savoir Tana, Diego, Toamasina, Mahajanga ont déjà élaboré leur PDFR.

La mise en œuvre de cette politique a nécessité la révision de la législation forestière. La loi N° 97 017 relative à cette révision fut adoptée en juillet 1997.

5.1 Lois et politiques d'aménagement des forêts

Les lois et politiques d'aménagement des forêts reposent essentiellement sur le décret N° 97 1200 et la loi GELOSE. Le décret N° 97 1200 du 02 octobre 1997 portant l'adoption de la politique forestière décrit les 6 principes fondamentaux de la gestion des ressources forestières:

Conformité avec la politique de développement national: La politique forestière nationale malgache doit s'articuler de la manière la plus étroite possible avec les orientations globales du pays, à savoir la décentralisation; le désengagement de l'Etat du secteur productif; et la libéralisation économique.

Conservation des ressources forestières par une gestion durable appropriée: Les ressources forestières sont renouvelables mais pas intarissables. Des modes de gestion durable et appropriée devront permettre la conciliation des besoins économiques et sociaux avec la préservation d'un équilibre global de la ressource.

Limitation des risques écologiques: Le couvert forestier joue un rôle important dans la préservation de certains équilibres. Ainsi la prévention contre l'apparition des problèmes écologiques doit guider l'action des autorités publiques.

Contribution du secteur forestier au développement économique: L'importance des produits de la forêt contribue à répondre aux besoins domestiques des ménages et à approvisionner les marchés en produits forestiers. Afin d'accroître sa contribution au développement économique

national, il faudrait apporter des améliorations tant au niveau de l'exploitation que celui de la transformation et de la commercialisation. La mise en valeur des ressources forestières doit être conduite afin d'assurer le maintien du capital que constitue la forêt.

Responsabilisation des acteurs locaux à la gestion des ressources forestières: La stratégie forestière nationale s'attache à associer les acteurs locaux concernés à la gestion des ressources forestières en leur conférant les responsabilités dans la gestion.

Adaptation des actions forestières aux réalités du pays: La priorisation des actions à mener dépend de différentes régions écologiques; capacité technique, écologique et organisationnelle des acteurs concernés; et les moyens financiers et humains disponibles.

Par ailleurs, la loi GELOSE N° 96-025 sur la gestion communautaire locale des ressources renouvelables promulguée en octobre 1996 définit le cadre général du transfert contractuel de la gestion locale des ressources renouvelables de l'Etat vers les communautés rurales de base. L'objectif des contrats GELOSE est de permettre la valorisation des ressources renouvelables et l'exploitation rationnelle et durable de ces ressources par la communauté rurale de base à son profit et à celui de la commune. Les contrats GELOSE sont basés sur des objectifs à long terme définis en commun entre la communauté rurale de base, la commune et l'Etat.

5.2 Secteur privé

Face à la gravité du problème posé par la dégradation de l'environnement à Madagascar, une large prise de conscience s'est opérée au sein des institutions nationales. C'est ainsi que la "Charte de l'Environnement malgache" fut adoptée par l'Assemblée en 1990.

Le Plan d'Action Environnemental (PAE) est la concrétisation de la Charte de l'Environnement. C'est un plan à long terme exécutable sur au moins 15 ans et divisés en trois phases (PEI, PEII, PEIII). Par ailleurs, la mise en œuvre des grandes orientations de cette Charte à travers le PAE a été largement soutenue par le financement de la communauté internationale.

L'administration forestière à elle seule, ne peut prétendre répondre à ce problème. C'est ainsi que l'ouverture du département à différentes sortes de partenariat et aussi aux collaborations effectives avec les autres institutions publiques ou privées œuvrant dans le même domaine et ayant les mêmes visions de développement durables de l'environnement sont de mise.

Concernant les exploitants forestiers malgaches ils n'intègrent aucun souci de gestion à long terme des ressources forestières dans les méthodes d'exploitation qu'ils pratiquent. Face à ce problème, le professionnalisme forestier est institué.

5.3 Secteur public

Selon le DCPE, l'administration doit se désengager du secteur productif. Sa nouvelle contribution consiste donc à concevoir et orienter puis à inciter, coordonner et enfin à contrôler et évaluer les actions forestières.

La fonction de conception et d'orientation se rapporte notamment à la politique forestière, à la législation et à la réglementation aux planifications nationales et régionales, à la normalisation et à la classification des produits, à la politique des prix, à l'inventaire national, aux plans d'aménagement et aux contrats de gestion.

La fonction d'incitation concerne l'apport d'appui - conseil et la gestion du système de taxation par l'encouragement aux initiatives économiques du secteur privé et à la prise de responsabilité des collectivités locales dans la gestion durable des ressources et par la création d'un environnement favorable aux activités forestières en général.

La fonction de coordination porte sur l'action des structures opérationnelles et celles des autres administrations, ainsi que sur le financement par les organismes extérieurs.

La fonction de contrôle porte sur l'application de la législation forestière et de ses réglementations et des normes techniques.

La fonction de suivi-évaluation concerne les activités menées par les différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestière et, d'une manière générale, l'impact de celle-ci sur la situation des ressources et le développement économique.

5.4 Investissement dans le secteur forestier et produits forestiers

Financement Interne: L'Etat contribue au financement des activités forestières dans le cadre du Programme d'Investissement Public (PIP). En plus, il dispose du Fonds Forestiers National (FFN) qui constitue un instrument privilégié pour le financement des actions dans le cadre du secteur forestier.

Financement Externe: La coopération peut être bilatérale ou multilatérale.

En ce qui concerne l'appui bilatéral:

L'Allemagne, la Suisse, participent à la mise en œuvre de la politique forestière;
L'USAID, la Hollande apportent leurs contributions dans des activités relatives à l'aménagement des écosystèmes forestiers et du Système d'Information dans le cadre de l'ESFUM;
La coopération suisse contribue à la gestion participative des forêts, la planification régionale, la législation, le suivi-évaluation et l'émergence des bureaux privés;
De son côté, le Japon intervient dans les activités de promotion de reboisement (reboisement péri-urbain), de l'aménagement et de protection des bassins versants.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, la Banque mondiale finance le PEII/ Forêts qui comprend deux composantes: l'ESFUM et le Bassin Versant.

6. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ACCROISSEMENT DES CAPACITES NATIONALES

Le désengagement de l'Etat constitue la nouvelle politique du gouvernement mais qui ne signifie pas désintéressement de l'Etat. Il s'engage même à mettre en place une réforme institutionnelle tant dans son organisation territoriale que dans ses structures centrales. Cette réforme doit être accompagnée par la décentralisation budgétaire effective tout en tenant compte des dispositions des différentes lois sur les collectivités territoriales décentralisées.

Le désengagement de l'Etat concerne seulement la gestion opérationnelle et l'exécution des travaux en régie à savoir le secteur productif. Par conséquent, le principe stratégique de la politique forestière consiste à transférer la gestion des ressources vers les communautés de base, les opérateurs privés et les entités ayant acquis la compétence et la capacité technique.

Des formations, des recyclages sont dispensés aux différents acteurs dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières. A cela s'ajoute l'émergence des bureaux privés (ONG, Associations privées) qui contribuent également aux transferts de compétence aux opérateurs locaux.

7. SUJETS ENVIRONNEMENTAUX

Madagascar est connu pour l'ampleur de la dégradation de son environnement. La couverture forestière pourrait disparaître en 25 ans si la tendance actuelle persiste. Cette dégradation menace non seulement la diversité biologique mais également les Bassins Versants et la stabilité des sols nécessaires à l'agriculture.

Face à la situation inquiétante de l'état de l'environnement, le gouvernement a adopté des politiques et actions visant une meilleure protection voire une amélioration de l'état de l'environnement pour un développement durable à travers le Plan d'Action Environnemental (PAE).

La première phase (PEI) de 5 ans a été destinée à mettre en place la politique nécessaire et le cadre légal et institutionnel (clôturé en 1997). La deuxième phase (PEII) consolide les programmes initiés lors du PEI (1997-2002) et une troisième phase dont l'objectif sera de pouvoir inclure l'environnement dans le programme de gestion macro-économique et sectoriel.

Nous sommes actuellement dans la phase PEII et le programme possède trois parties:

i) Les activités de terrain comprenant:

la gestion conservatoire des eaux et des sols;

La gestion des écosystèmes forestiers à usage multiple;

les parcs nationaux et écotourismes;

l'environnement marin et côtier;

l'environnement urbain;

l'appui à la gestion de l'environnement à travers des instruments régionalisés, à savoir l'appui à la gestion locale des ressources naturelles et sécurisation foncière (GELOSE), l'appui à la gestion régionale et à l'approche spatiale (AGERAS) et le Fonds Régional d'Appui à la Gestion de l'Environnement (FORAGE).

ii) Les activités stratégiques: la formulation et le transfert des politiques stratégiques et instruments environnementaux;

iii) Les activités d'appui:

la recherche, la communication - éducation – formation;

les instruments géographiques;

les systèmes d'informations environnementales le suivi-évaluation, coordination du programme.

8. AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS

Jusqu'à récemment, la notion d'aménagement forestier était pratiquement inconnue à Madagascar. Ainsi, l'objectif est de définir et de tester quelques modèles pilotes d'aménagement forestier dans des zones écologiques différentes afin de pouvoir définir des stratégies et des méthodologies de gestion pour l'ensemble de la zone de production forestière. Ces modèles pilotes permettront de se doter d'outils de planification dans le but d'arriver à une meilleure gestion des ressources forestières. Les outils seront, d'une part, l'élaboration des normes et guides d'intervention technique pour l'aménagement des forêts mais aussi un cadre juridique et législatif adapté qui prévoit le transfert des responsabilités de la gestion aux opérateurs concernés (associations villageoises, opérateurs économiques, communautés riveraines).

Tableau 12: Situation relative à l'élaboration du plan d'aménagement

Domaines	Localisation	Superficie ha	Responsable
Forêts classées	Ankenibeny	260 560	PROJET COEFOR
	Andavakoera (Ambilobe - Antsiranana)	13 833	
	Bongolava (Port-Bergé - Mahajanga)	50 300	
	Fiberenana	63 790	
	Tolongoina		
Forêts villageoises	Tsitongabarika	210	PROJET Dette Nature/CAF
	Andravory	90	
	Antsiraka	130	
Massifs forestiers	Andilamena	7 500	CFPF Morondava
Stations forestières	Ampijoroa		ANGAP/Forêt
	Manakara *		Forêt
	Antetezana '	90	Université de Tamatave

9. BIODIVERSITE ET DURABILITE DES ECOSYSTEMES

En 1995, un atelier sur la définition des grands domaines biologiques s'est tenu à Madagascar dont l'objectif était de déterminer les zones à haut potentiel de conservation et les zones à haut potentiel de recherche. En janvier 1998, la campagne mondiale de la "Planète Vivante 2000" du WWF a identifié plus de 200 écorégions exceptionnelles dans le monde. Le programme WWF/Afrique a choisi les forêts tropicales et les forêts d'épineux de l'Ouest et du Sud de Madagascar pour y faire des investissements en matière de conservation; ces forêts sont citées parmi les forêts sèches les plus riches du monde. Pour des raisons pratiques, ces deux écorégions ont été amalgamées en une seule " l'écorégion de forêt sèche de Madagascar".

Des approches à la conservation régionale sont déjà développées et seront bientôt appuyées par le programme AGERAS et par l'USAID du PEII. En fait, l'Appui à la Gestion Régionalisée et à l'Approche Spatiale (AGERAS) est un partenaire-clé du WWF, car il présente une approche concertée au développement durable au niveau régional.

Le développement de partenariats constituera l'aspect le plus important du présent programme. Ces partenariats seront nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à réduire les pressions sur les principaux habitats et écosystèmes de la région. La mise en place d'un consensus avec les intervenants régionaux sera nécessaire pour obtenir leur engagement et leur participation à ces programmes.

Le processus de conservations écorégionales commence par une phase de collecte d'information et comprend des informations biologiques, sociales, politiques et économiques de base. Cette phase contribue au développement d'un plan de conservation écorégionale. Ce plan met en relation les objectifs de conservation et les mesures nécessaires. Pour maintenir la conservation de la biodiversité dans la partie Sud de l'écoregion de forêt sèche de Madagascar.

10. CONSERVATION DES SOLS ET DES EAUX

Le couvert forestier joue un rôle crucial dans la protection des terres arables contre l'érosion et dans la régulation des cours d'eau. Ainsi les stratégies forestières devront accorder une place importante au reboisement de protection effectué dans le cadre de l'aménagement des bassins

versants. Ces reboisements contribuent au système de défense et de restauration des sols. Dans les régions les plus affectées par le phénomène des lavaka, les zones sensibles à l'érosion ainsi que les terrains à moyennes et fortes pentes, ils prendront une importance particulière. Ces actions de reboisement devront s'intégrer dans le dispositif d'aménagement des bassins versants qui comporte d'autres volets tels que le système anti-érosif, l'amélioration des systèmes des cultures sur tanety et des pâturages suivant les courbes de niveau. Outre la production de l'eau, les bassins versants sont le cadre où se situent des activités liées à l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la pêche, la chasse et le tourisme. De fait, leur rôle socio-économique s'avère très important à Madagascar.

De nombreux organismes et institutions opèrent et appuient sur le terrain des travaux et activités de développement ayant de fortes liaisons avec la conservation des sols et des eaux.

11. TAXATIONS

Le FFN est actuellement pour l'administration forestière la source pérenne de financement national, un instrument privilégié pour le financement de ses activités. Les recettes forestières sont constituées par: (I) les redevances provenant des permis d'exploitation, des droits d'entrée dans les parcs nationaux, les réserves spéciales, les stations forestières, et autorisation d'exportations des produits forestiers; II) les taxes diverses provenant des transactions; et (III) les diverses amendes consécutives aux délits forestiers.

12. PERSPECTIVE POUR LES RESSOURCES FORESTIERES

Pour que le secteur forestier contribue davantage au développement du pays, il est nécessaire d'améliorer:

d'une part, sa performance économique dans une perspective à moyen et long terme;
d'autre part, son système d'information économique.

De ce fait, les objectifs consistent à:

Mieux valoriser les produits de la forêt;
Consolider les structures de transformation;
Améliorer le fonctionnement des circuits de commercialisation;
Développer l'écotourisme.

Les résultats attendus sont respectivement:

la prise de mesures d'incitation à la valorisation des produits adaptés aux situations régionales;
la révision de la classification des produits forestiers selon leurs valeurs économiques;
l'établissement et l'application de la normalisation des produits forestiers;
l'amélioration des techniques de transformation;
l'instauration d'un environnement juridique adapté;
le professionnalisme effectif dans le secteur de la transformation;
l'accroissement de la valeur ajoutée dans les produits forestiers;
la satisfaction de la demande des produits forestiers;
l'élaboration d'un système de prix de produits forestiers;
l'élaboration d'une planification sur l'écotourisme;
la privatisation de la gestion des infrastructures touristiques dans les sites naturels;
la mise en place d'un système de répartition équilibrée des recettes sur l'écotourisme;
la contribution de l'écotourisme à la création d'emplois au niveau local.

13. CONCLUSIONS

Le présent rapport synthétise la situation des ressources forestières à Madagascar. Des points forts ont été soulevés tels que: la mise à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts des documents de POLFOR, PDFN, PDFR et de la révision législation forestière; et les résultats de PIEFN ainsi que certaines données et informations sont disponibles.

Mais beaucoup reste à faire; actuellement nous sommes en train de reconstruire et redynamiser notre système d'information avec l'appui du consortium DFS/Mamokatra. Cet appui, financé par la Banque mondiale dans le cadre du PEII/ Forêts, a pour objectif de définir le cadre global du Système d'Informations forestières en vue d'obtenir des données et informations fiables et au moment opportun.

La mise en œuvre de ce système amène le Ministère à s'ouvrir à toutes sortes de partenariat et de collaboration étroite avec les autres institutions publiques ou privées.

BIBLIOGRAPHIE

- Bulletin Statistique Environnement, Office National pour l'environnement, Edition 1977.
- Charte de l'Environnement, Ministère de l'économie et du Plan, décembre 1990.
- Développement des initiatives de conservation pour l'écorégion de forêt sèche de Madagascar, WWF 1998.
- Développement de l'écotourisme dans la région d'Antsiranana, LDI 1999.
- Document Cadre de Politique Economique, Primature 18.09.96.
- Document sur GELOSE, ONE 1997.
- Inventaire Ecologique Forestier National, Direction des Eaux et Forêts/DFS/FTM.
- Législation Forestière, Ministère des Eaux et Forêts.
- Plan d'Aménagement et de Gestion forêt d'Andavakoera, Projet KEPEN Direction des Eaux et Forêts 1996.
- Plan de Développement Forestier National, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural 1995.
- Politique forestière, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural/Direction des Eaux et Forêts 1995.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

par
Dimanche L.
et
Touzbe R.

CONTEXTE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Situation géographique

Située au cœur du continent africain, la République Centrafricaine couvre près de 623 000 km². D'aspect trapézoïdal au contour irrégulier, elle s'étend de 2°13' à 11°01' Nord et de 14°25' à 27°27' Est sur 870 km en latitude et 1 450 km en longitude. Elle fait frontière avec cinq pays dont le Tchad au Nord, le Congo et la République Démocratique du Congo au Sud, le Cameroun à l'Ouest et le Soudan à l'Est.

1.2 Milieu physique et humain

Relief: Le pays s'étagé entre 325 mètres d'altitude à l'entrée de l'Oubangui au Congo, et 1 410 mètres au Mont Ngaoui (point culminant du pays) sur la frontière Camerounaise. C'est une vaste pénéplaine d'altitude variant entre 500 mètres et 800 mètres, orientée en pente faible et irrégulière vers la cuvette tchadienne au Nord et la cuvette congolaise au Sud. Les sommets s'élèvent à 1 326 mètres d'altitude au Mont Ngaya dans le massif du Dar-Challa.

Climat: La République Centrafricaine appartient à la zone des basses pressions équatoriales (dépressions intertropicales). La climatologie du pays est cependant commandée par deux zones de hautes pressions localisées, l'une sur l'Afrique du Nord-Est (Anticyclone de Lybie), l'autre sur l'Atlantique au Sud-Ouest de l'Afrique (Anticyclone de Sainte Hélène). Ces deux anticyclones subissent une migration saisonnière. Ainsi donc, le climat centrafricain est un climat de transition entre les zones sahéniennes et équatoriales. Il est difficile, compte tenu du déplacement saisonnier de la mousson, de délimiter les zones climatiques. Mais on peut distinguer cependant quatre grandes zones climatiques à l'intérieur du pays se succédant ainsi du Sud vers le Nord:

climat congolais septentrional, de régime équatorial que l'on rencontre dans la pointe Ouest de Nola et que l'on retrouve à Bangassou;

climat oubanguien, dont la limite septentrionale, suivant approximativement à l'Ouest les apophyses de la forêt, s'infléchirait notablement au Sud de Possel et passerait au Sud d'Alindao;

le climat soudano-guinéen, défini par Aubreville, lui-même subdivisé en deux sous-climats: le sous-climat soudano-oubanguien climat préforestier (1 350 à 1 590 mm) régnant sur le domaine des anciennes forêts semi-humides à Anogeisus; le sous-climat soudano-guinéen typique (1 200 à 1 400 mm) régnant sur les forêts denses sèches et les savanes boisées à légumineuses;

climat sahélo-soudanien (saison des pluies de 3 à 4 mois) 600 à 1 000 mm de pluviosité).

Sous ces quatre types de climat, la durée moyenne annuelle de la saison des pluies s'étale de 125 jours (Bira) et à plus de 300 jours (Salo au Sud de Nola). Mais si l'on considère la période humide pendant laquelle la végétation est active (pluviosité supérieure à l'évapotranspiration potentielle), période correspondante à la pleine saison des pluies, on obtient les chiffres de 87 jours à Bira et 254 jours à Salo.

Hydrographie: Deux grands bassins partagent l'hydrographie de la République Centrafricaine: le bassin du Tchad comprend les affluents du haut Chari: l'Aouk à l'Est, l'Ouham au Centre, et ceux

du Lopone et de la Pendé à l'Ouest; et le bassin de l'Oubangui est réparti de part et d'autre de Bangui. Les rivières principales sont: la Kémo, la OuaLa, la Kotto et le Mborrou à l'Est, la Sangha, la Lobaye et la Mpoko à l'Ouest.

1.3 Végétation

La végétation est le reflet exact de la zonalité climatique depuis la forêt dense de basse altitude au Sud jusqu'aux savanes arborées et herbeuses du Nord en passant par une mosaïque forêt sèche -savane.

La forêt dense humide se cantonne dans le Sud et est classiquement subdivisée en forêt dense ombrophile dont toutes les espèces sont sempervirents (Sud de Nola) et en forêt tropophile comportant des essences secondaires (Ayous, Limba) et des espèces héliophiles à feuilles caduques. Cette forêt forme deux grands ensembles: le premier s'étend de la frontière occidentale à Bangui, le second couvre tout le Mbomou.

Les forêts denses sèches forment dans l'aire des savanes des enclaves plus ou moins importantes, plus développées au Centre-Ouest et à l'Est.

1.4 Population

La population centrafricaine est estimée à 3 439 532 habitants en 1999 et on prévoit 3 522 068 habitants pour l'an 2000.

1.5 Economie

Agriculture: L'activité principale de la République Centrafricaine est l'agriculture. Elle occupe 80% de la population. L'élevage des bovins occupe également une place importante, actuellement on dénombre environ 3,4 millions de têtes détenues par les éleveurs peulhs venus en RCA vers 1926. L'élevage des petits ruminants est pratique dans les villages par les agriculteurs sédentaires. Il compte 4,7 millions de têtes. Ainsi donc, le secteur agriculture élevage apporte 47,9% des exportations du pays soit 28 milliards sur 58,4 milliards de F CFA.

1.6 Contexte social du secteur forestier

Avec 3.495.135 hectares, le massif forestier du Sud-Ouest couvre 5% de la superficie de la République Centrafricaine; c'est sur cette superficie limitée que se concentre actuellement l'exploitation forestière industrielle. Malgré les handicaps liés à la continentalité, le secteur forestier fait preuve de dynamisme au sein de l'économie nationale: c'est le premier employeur privé du pays (près de 3.500 salariés en 1997). Après le diamant, le bois représente de nos jours, la deuxième exportation en valeur (14,6 milliards de F CFA déclarés en 1997) et l'ensemble de la filière est le deuxième contribuable privé national (plus de 5 milliards de F CFA en 1997, soit 15% des recettes fiscales prévues).

Depuis 1995, après le choc dû à la dévaluation du Franc CFA, les capitaux privés importants (de l'ordre de 10 milliards de F CFA) sont entrain de s'investir dans ce secteur économique.

Actuellement, neuf Sociétés d'Exploitation Forestières exercent en RCA sur une superficie totale de 2 951 653 hectares. Il s'agit de:

Tableau 1: Liste des sociétés forestières

N°	Société	Zone d'action	Superficie attribuées (ha)
1	IFB	BATALiMO-NGOTTO	267 000
2	SCAD	NDOLOBO ET LOKO	296 306
3	SESAM	NOLA ET SALO	413 300
4	SEFCA	SCIPLAC ET MAMBELE	381 026
5	THANRY CENTRAFRIQUE	BABAN	228 000
6	COLOMBE FORET	BERBERATI	652 221
7	SOFOKAD	DEDE-MOKOUBA	131 200
8	SBB	BAYANGA	307 600
9	SEPFC	NOLA	275 000
TOTAL			2 951 653

Six de ces sociétés disposent d'une scierie ou d'une trancheuse à l'exception de 3 nouvellement installées (COLOMBE-FORET, SOFOKAD et SEPFC).

2. RESSOURCES FORESTIERES

2.1 Propriété des terres

Selon la Loi 90.003 du 9 Juin 1990 portant Code Forestier Centrafricain, le domaine forestier comprend: le domaine forestier de l'Etat et le domaine forestier des collectivités et des particuliers. Le domaine forestier de l'Etat comprend: les réserves naturelles intégrales; les parcs nationaux; les réserves de faune; les forêts récréatives; les périmètres de reboisement; et les forêts de production.

Le domaine forestier des collectivités et des particuliers est une forêt qui appartient à une collectivité territoriale lorsqu'elle fait l'objet d'un décret de classement pour le compte de cette collectivité ou lorsqu'elle a été reboisée et aménagée par celle-ci.

Par contre les forêts des particuliers sont des forêts plantées par ceux-ci sur les terrains qui leur appartenant en vertu de la législation en vigueur.

2.2 Utilisation des terres

En République Centrafricaine, l'utilisation des terres est régie par un certain nombre de textes, mais, pour ce qui concerne les terres forestières, elles sont régies par le Code Forestier Centrafricain.

3. RESSOURCES FORESTIERES NATURELLES

3.1 Superficie

La République Centrafricaine possède 3 495 135 hectares de forêts dense dont 2 715 000 hectares d'utiles et exploitables Ce qui la place en vingt quatrième position parmi les pays tropicaux ayant les plus grandes superficies de forêts feuillues.

Cette forêt dense humide du Sud-Ouest est concentrée dans quatre Préfectures: Mambéré-Kadéï, Sangha-Mbaéré, Lobaye et Ombella-M'Poko, soit environ 5% de la superficie du pays.

Il est à noter qu'au Sud-Est du pays, environ 1 500 000 hectares de forêt dense subsistent le long de l'Oudangui dans les Préfectures de la Basse-Kotto et du Mbomou, cependant le potentiel reste méconnu.

Tableau 2: Répartition des superficies forestières

Préfectures	Superficie (ha)	Forêt exploitable (ha)
Mambere-Kadei	754 412	530 000
Sangha-Mbaere	1 782 378	1 585 000
Lobaye	830 058	500 000
Ombella-Mpoko	128 287	100 000
Total	3 495 135	2 715 000

3.2 Volume

Cette forêt est sur le plan économique l'une des plus riches d'Afrique avec une densité relativement élevée de Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*) et d'autres méliacées (Sipo, Tiama, Kosipo) et de fortes concentrations d'Ayous (*Triplochiton scléroxyton*). Sur la base des données d'inventaire, le volume potentiellement exploitable a été estimé à environ 87 millions de mètres cubes et ce en tenant compte des méthodes d'exploitation réellement pratiqués.

Depuis 1990, le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN) a réalisé des inventaires dans cette zone de forêt du Sud-Ouest. Les résultats définitifs sont déjà disponibles.

Il ressort de ces inventaires que les trois essences les plus abondantes (Limba, Sapelli et Ayous) représentent 75% des volumes exploitables et les volumes actuellement commerciales sont estimés à 15 m³/ha.

3.3 Changement de superficie et de volume au cours du temps

En RCA, la forêt disparaît progressivement à un rythme rapide pour faire place à la savane arborée ou arbustive. Trois raisons principales expliquent cette situation: l'exploitation des bois d'œuvre; l'agriculture itinérante; les feux de brousse.

L'exploitation des bois d'œuvre en forêt a un double impact: i) dans un premier temps, elle favorise la pénétration des paysans qui s'installent pour pratiquer leur agriculture et exercer d'autres activités agricoles et ii) dans un second temps, après le passage de plusieurs exploitations, le boisement est ouvert et devient sensible aux effets des intempéries et du feu. Ces boisements ouverts constituent les premiers stades de la dégradation de la forêt dense. Cette régression est perceptible de part et d'autre de la route Bangui-Mbaïki.

Tableau 11: Evolution du déboisement (estimation en ha)

Année	1965	1985	1996	2005	2020
Forêt dense	79 000	70 000	52 200	40 000	30 000

Il est difficile de connaître la situation actuelle exacte des étendues forestières restantes compte tenu de la multitude des facteurs qui contribuent à sa dégradation Celle-ci pourra faire l'objet d'une étude spéciale sur une ou deux années afin d'aboutir à un résultat fiable. Pour la présente étude, tout ce qu'on peut retenir c'est que la forêt centrafricaine diminue annuellement à un rythme élevé et la multiplication des zones de contact agriculture-forêt augmente la surface forestière touchée par les feux de brousse. Selon certaines estimations faites en 1980, les formations forestières centrafricaines couvraient au total 39 990 000 ha dont 3 890 000 ha de forêt dense feuillue et 36 100 000 ha de formations forestières ouvertes. Les formations

arbustives couvriraient 17 000 000 ha sur les 3 890 000 ha de la forêt dense feuillues, 3 590 000 ha étaient en forêt et les 300 000 ha étaient occupés par des jachères.

On estimait également qu'environ 5 000 ha de forêt dense avaient été défrichés chaque année entre 1976 et 1980, soit 0,3 ha par famille et par an. Une projection pour la période 1980-1985 établissait à 30 000 ha la superficie de forêt dense qui serait mise en jachère au cours de ces 5 ans.

4. RESSOURCES FORESTIERES PLANTEES

4.1 Superficie et volume

Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays africains producteurs de matières ligneuses comme au Congo par exemple où les plantations sont avancées, les plantations en RCA ne sont qu'au stade embryonnaire. Si l'on exclut les essais des plantations de Teck (*Tectona grandis*) réalisées dans les années 1968-1969 par la FAO dans les forêts de Bimbo. On retiendra que c'est à partir de 1972 qu'ont réellement démarré les travaux de plantations. Ces plantations sont réparties sur un certain nombre de chantiers à savoir:

Tableau 4: Situation des périmètres reboisés

N°	Régions	Superficie(ha)
1	Colline de Bangui	60
2	Ndrès	30
3	Landjia	300
4	Kaga-Bandoro	40
5	Payo (Bouar)	31
6	Bolee (Bouar)	90
7	Sibut	5
8	Ndélé	10
9	Bambari	167
10	Grimari	65
11	Ippy	20
12	Kabo-Boali	30
13	Boda	50
14	Lolé (Mbaïki)	134
15	Nana-Mambéré	15
16	Bossangoa	105
17	Birao	50
18	Bangassou	15
19	Berbérati	30
20	Gbango	50
21	Bimbo	70
22	Alindao	1 780
23	Mobaye	150
	TOTAL	3 297

D'une manière générale, ces plantations renferment que des essences à croissance rapide et dont la révolution est estimée à 40 ans. Il s'agit des Eucalyptus, Cedrella, Cordia et toutes les essences de bois rouge usinés ou employés pour le déroulage. Il y a aussi le Pin, le *Terminalia ivorensis* et le *Gmélina arborea*. Dans les plantations de Mbaïki, seules les essences en vue de la production de bois d'œuvre ont été plantées: Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), Sipo (*Entandrophragma utile*), Tiama (*Entandrophragma angolense*). Mais faute d'entretien et de suivi, ces plantations ont été un échec.

Il est à noter que le volume de ces plantations est mal connu. Aucun travail dendrométrique n'a été fait dans ce sens.

4.2 Changement de superficie et de volume au cours du temps

La superficie reboisée de 3.297,5 ha dont 3.213,5 ha de plantations en plein et 84 ha de plantations en layons sous forêt s'explique par le manque de politique de reboisement efficace.

Cette superficie reste très faible par rapport à celle des forêts exploitées. D'ailleurs, une enquête sur le terrain de toutes les plantations montrerait que ces superficies reboisées diminuent d'année en année suite à des feux de brousse et aux activités de ramassage de bois par les villageois.

5. PRODUCTION, COMMERCE ET CONSOMMATION DES PRODUITS FORESTIERS

5.1 L'exploitation forestière

L'exploitation industrielle des forêts n'a vraiment débuté qu'en 1945 à un niveau plutôt artisanal et ne s'est limitée qu'aux forêts de la Lobaye. Après les premiers inventaires qui ont eu lieu entre 1960 et 1968, on attribuera alors les premiers permis d'exploitation en Haute-Sangha actuel Mambéré-Kadéï à partir de 1967. Le tableau 5 montre l'évolution des superficies concédées depuis 1969 jusqu'à nos jours.

Tableau 5: Evolution des superficies concédées (ha) pour quelques années de référence

Année	Superficie
1969	442 900
1970	800 000
1975	1 200 000
1981	1 580 000
1985	842 000
1988	682 000
1994	1 961 519
1999	2 951 653

5.2 Production et commercialisation

Le secteur moderne a été régulièrement suivi. L'exploitation forestière a débuté en 1945 à un niveau artisanal uniquement dans la Préfecture de la Lobaye. Cette exploitation qui est restée modeste jusqu'en 1968 a pris un essor au début des années 1970. Les principaux produits du secteur moderne sont les grumes; le sciage; et les contreplaqués et les placages.

Les grumes: La production cumulée des grumes au cours des onze dernières années entre 1988 et 1998 est de 2 827 300 m³. Les essences les plus abattues au cours de cette période sont: Sapelli (68%); Ayous (22,5%); et Sipo (6%).

Il est à noter que le volume cumulé de grumes est en perpétuelle évolution pour les 5 dernières années avec un maximum de 529 655 m³ obtenus en 1998 (cf tableau n° 6).

Les sciages: Parmi les produits du secteur moderne, les sciages occupent une place non négligeable dans les volumes transformés. Environ 694 000 m³ de sciages ont été produits entre

1988 et 1998, soit une production moyenne annuelle de 63 090 m³. En 1998, la production de sciages a été de 91 344 m³.

Les contreplaqués et les placages: La Société Centrafricaine de déroulage (SCAD) est la seule société qui assure la production de contreplaqués. Compte tenu de la faible absorption de ces produits sur le marché, cette production est irrégulière. Elle était descendue à 520 m³ en 1988 avant de remonter à partir de 1989.

La production des placages tranchés a été très affectée par l'arrêt des activités des Sociétés Slovenia-Bois et EFBACA qui disposaient d'usines de déroulage, de tranchage et de sciage. La production est quasiment nulle depuis 1990.

Commerce de produits du secteur moderne: La commercialisation des produits du secteur moderne se situe à trois niveaux de marché: le marché local, le marché régional et le marché international:

Sur le marché local, les grumes ne sont plus vendues depuis 1990. Ce sont les sciages qui sont les plus vendus sur le marché national. Au cours des cinq dernières années (1994-1998), le volume moyen annuel de sciages vendu localement est d'environ 1 340 m³.

Le commerce de ces produits à l'échelle régionale et internationale est basé sur les rapports mensuels d'exportation. Les principaux produits exportés sont les grumes, les sciages et les contreplaqués. Les principaux pays importateurs sont les pays, de la CEMAC et de la CEE.

Tableau 6: Evolution de la production forestière 1988-1998

Année	Volume abattu (x 1000)	Production Sciages (x 1000)	Production Contreplaqué (x 1000)	Export Grumes (x 1000)	Export Sciage (x 1000)	Consommation locale Sciages (x 1000)
1988	152,2	50,6	0,5	28,3	24,2	23,6
1989	228,0	56,8	2,8	55,3	26,3	29,6
1990	177,0	66,8	2,8	65,1	30,3	29,4
1991	114,0	60,2	0,9	31,5	30,9	21,0
1992	217,2	67,7	2,0	45,5	38,0	29,2
1993	167,7	59,9	1,5	43,4	33,8	24,0
1994	231,4	38,0	0,3	84,2	37,5	30,8
1995	243,8	70,2	2,4	72,8	29,9	29,1
1996	305,4	60,6	1,5	41,6	31,2	15,8
1997	461,0	71,9	1,4	63,9	47,3	17,7
1998	529,6	91,3	1,4	116,9	72,2	20,5

5.3 Bois de feu

L'obtention des données sur ces produits est difficile. Néanmoins, quelques enquêtes ont été réalisées en ce qui concerne le bois de feu et le charbon de bois et certains produits forestiers non ligneux.

D'après les enquêtes des missions ESMAP de 1989 à 1991, la consommation de bois de feu en Centrafrique a été d'environ 1 600 000 tonnes en 1990. Cette consommation atteindra environ 2 200 000 tonnes en l'An 2000. Le prix moyen de bois de feu (Décembre 1993) était de 50 F CFA/kg.

5.4 Charbon de bois

Les résultats des mêmes enquêtes ont montré que la production annuelle de charbon est de 4 500 tonnes pour une consommation de 4 383 tonnes pour la ville de Bangui, soit une consommation journalière de 12 tonnes. Le prix moyen de charbon (Décembre 1993) était de 100 F CFA/kg.

5.5 Produits forestiers non ligneux

Les produits animaux: Les principaux produits animaux qu'on rencontre sont les chenilles et la viande de chasse. On compte environ une dizaine d'espèces de chenilles différentes. Les plus largement représentées sont les chenilles Mboyo, Sounga et Ndossi récoltées respectivement sur le Sapelli, l'Essessang et l'Ayous. Les autres sont présentes, mais généralement moins appréciées, elles sont mélangées avec les trois principales variétés ci-dessus

Tableau 7: Chenilles répertoriées

Nom ISSONGO des chenilles	Arbre sur lequel elles sont récoltées
Mboyo	Sapelli
Mbanga	Essessang
Sounga	Essessang
Kanga	Mukulungu
Ndossi	Ayous
Moboto	Ayous
Gueguere	Ayous
Djegueri	Ayous
Ndende	Essessang
Ndouni	Aniégré

La viande de chasse: Selon les enquêtes menées par certains projets sur la viande de chasse, la consommation en viande de brousse pour la seule ville de Bangui est d'environ 800 tonnes par an, car environ 2 tonnes de viandes rentrent à Bangui par jour. Les principaux animaux chassés sont: le Céphalophe bleu (*Céphalophus montiloca*), le Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le Sitatunga (*Tragelaphus spelier*) et les Singes: cercocèbe à joues grises (*Cercocebus albigena*), Cercopithèque à diadème (*Cercopithecus mitis*). On rencontre aussi d'autres animaux tels que phacochère, roussette, rat palmiste, porc-épic, civette et l'aulacode.

Les produits végétaux: Les principaux produits végétaux non-ligneux qu'on rencontre sont le KOKO (*Gnetum africanum*), les feuilles de meranthacées et les champignons. Les plantes médicinales font partie de ces produits ainsi que: le rotin, le rauvolphia, le vomitora, le *Pipper guinnee*, le *Xylophia aethiopica* et le *Kilinga erecta*. Le tableau VIII montre la quantité en kg de ces produits exportés pour la période de 1989 à 1998.

Tableau 8: Quantités (kg) exportés

Produits	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Rotin	62	237	127	319	355	365	116	300	178	547	60
Rauvolphia	1 800	2 400	2 416	2 220	9 600	1 020	7 800	n.d	n.d	5 100	n.d
Vomitora	0	0	0	0		0					
<i>Pipper guinnee</i>	1 240	1 690	6 030	3 620	2 590	2 580	2 900	140	1 640	3 260	2 585
<i>Xylophia aethiopica</i>	310	57	82	170	470	960	290	n d	270	n.d	560
<i>Kilinga erecta</i>	210	120	210	820	450	600	240	n d	1875	180	200

Source: Dépouillement souches certificat d'origine /Archives Direction des Forêts MEEFCP.

D'une manière générale, les produits forestiers non ligneux sont surtout exploités pour l'autoconsommation. Ce qui explique l'insuffisance des statistiques concernant ces produits.

6. POLITIQUE, LEGISLATION ET INSTITUTIONS FORESTIERES

6.1 La législation forestière en République Centrafricaine

Rappel historique: La législation forestière en République Centrafricaine a connu deux grandes périodes. La première part de la période coloniale jusqu'en 1961; durant cette période, la gestion de la forêt se faisait selon les textes de Loi et Règlements de la France, pays colonisateur. C'est enfin en 1961, un an après l'indépendance de la RCA que l'Assemblée Nationale a adopté le premier texte de Loi sur la Forêt Centrafricaine. Il s'agissait de la Loi 61.273 du 2 Février 1962 portant Code Forestier Centrafricain. Ce Code Forestier a été conçu en prenant en compte les paramètres de l'époque dont les principales caractéristiques sont: une population assez faible; des besoins en terre de culture en zone de forêt raisonnable; et un nombre très limité de sociétés forestières (ne disposant pas de moyens assez performants pour une très grande production de bois).

Au sortir de la période coloniale, les populations rurales avaient encore une certaine peur d'entreprendre nombre d'activités dangereuses pour la durabilité des ressources forestières. Les plantations industrielles étaient toujours gérées par les Européens, de même que l'agriculture d'une manière générale bénéficiait encore d'un encadrement efficace mis en place par le colonisateur. En terme clair, les forêts étaient très peu menacées.

Le premier Code Forestier était orienté vers la réglementation des activités de quelques sociétés forestières installées en RCA. L'Etat étant le principal si non l'unique acteur dans le secteur et les privés étrangers.

La seconde période, de l'année 1961 à 1990, soit trente années après l'indépendance, la nécessité donc d'adapter le Code Forestier aux nouvelles exigences du moment à savoir. La population a doublé, le développement des cultures de café pour l'exportation, l'installation de nouvelles industries forestières de grande capacité de production ont eu lieu et conduit à la promulgation d'une nouvelle loi en remplacement de celle de 1962. Il s'agit de la Loi 90.003 du 9 Juin 1990, portant Code Forestier Centrafricain.

Contenu du Code Forestier Centrafricain en vigueur: Si la Loi 61/273 du 5 Février 1962 portant Code Forestier en République Centrafricaine, à plus mis l'accent sur des généralités, définition des différents domaines forestiers (domaine public et domaine privé de l'Etat) et orienté plus vers la forêt dense qui était d'un grand intérêt pour les industriels européens à l'époque et par ailleurs consacrée dans sa seconde partie une bonne place à l'aspect répressif des infractions forestières, la Loi 90.003 du 9 Juin 1990 quant à elle s'est préoccupée de la pérennité des ressources forestières, de leur conservation, de leur aménagement d'une part et d'autre part, a dépassé le cadre très restrictif de la Loi précédente en ce qui concerne les différents domaines forestiers.

La nouvelle définition de forêt est plus étendue et ne prend pas seulement en considération la forêt dense mais l'ensemble des formations forestières du pays.

Ainsi, il convient de noter l'importance au rôle que désormais doivent jouer les populations locales et les privées dans les actions d'aménagement et de conservation du patrimoine forestier.

Dispositions concernant la conservation, l'aménagement des ressources forestières: Le Code Forestier Centrafricain a bien prévu des dispositions qui prennent en compte la conservation et l'aménagement des ressources forestières du pays notamment:

la limitation quantitative des coupes pour permettre une régénération naturelle, et éviter l'écrémage de la forêt;
la fixation des diamètres minimum d'exploitabilité (DME);
la protection des jeunes arbres lors des opérations de débardage;
la protection du chantier contre les installations anarchiques des cultures itinérantes et autres activités non prévues en zone de forêt de production;
et enfin l'implication des populations et des exploitants dans les actions de la conservation, d'aménagement et dans les travaux de reboisement.

6.2 Les politiques forestières

Jusqu'à des périodes très récentes, le secteur forestier qui fait partie du secteur rural en RCA n'a pas attiré l'attention des autorités du pays et des Bailleurs de Fond.

Il y a seulement dix ans, à peine, qu'un intérêt particulier a été accordé au secteur forestier, ceci après que la RCA ait connu deux années de rude sécheresse (1982-1983) qui a occasionné des pertes de récoltes, de grandes incendies de forêts et une baisse assez sensible des recettes de l'Etat.

Par ailleurs, la première étude complète du secteur forestier en vue de définir une politique forestière en RCA a été réalisée en 1982. Celle-ci a porté sur:

les différentes formes d'utilisation des ressources forestières secteur traditionnel, secteur moderne;
la gestion des forêts;
la situation des organismes impliqués dans le secteur forestier;
la contribution du secteur à l'économie nationale;
les besoins en formation du personnel;
les propositions d'action à réaliser en vue d'améliorer les structures administratives et le développement des industries forestières.

Les recommandations de cette étude ont facilité quelques années plus tard la formulation d'une politique propre au secteur forestier, dite politique sectorielle.

Enfin, les dernières orientations de politique forestière en RCA ont été arrêtées en 1989 dans un document intitulé: "Déclaration de politique sectorielle" du secteur des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et Tourisme.

Les objectifs de la politique forestière: Afin de faire participer le secteur forestier au développement de l'économie centrafricaine, trois objectifs principaux ont été retenus, ce sont:

préserver l'équilibre naturel du milieu forestier et assurer la pérennité de la forêt par la maîtrise de la gestion et du développement;
assurer la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources;
protéger le patrimoine forestier afin de le préserver pour les générations futures.

Pour atteindre ces buts, la RCA avait besoin des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour assurer la meilleure gestion des écosystèmes forestiers et le développement de l'industrie forestière.

Les grands traits de la politique forestière: En considération des objectifs généraux définis ci-dessus, les grandes caractéristiques de la politique forestière en RCA à ce jour sont les suivantes:

une structure une législation moderne;
administrative nouvelle;
une bonne connaissance des ressources;
une meilleure répartition du territoire forestier (plan de zonage);
et enfin une répartition équilibrée des revenus générés par l'exploitation des ressources forestières.

7. INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LA GESTION DES ECOSYSTEMES FORESTIERS EN RCA

7.1 Institutions publiques

Le Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches est l'institution qui est en charge de la conduite de la politique forestière sur toute l'étendue du pays.

Le Fonds de Développement Forestier et Touristique a remplacé les offices à savoir, l'Office National des Forêts et l'Office du Tourisme ainsi que le Centre National pour la Protection et l'Aménagement de la Faune (CNPAF). Actuellement, le Fonds est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et sa mission est de percevoir les taxes affectées et de financer les programmes d'activités en matière de Forêt, Faune et Tourisme.

La Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme travaille avec le secteur privé et joue un rôle de conseiller auprès du Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches en matière de gestion des ressources forestières.

Le Ministère du Commerce et de l'industrie, en concertation avec le Ministère de l'Environnement, fixe le prix des produits et surtout des valeurs mercuriales (valeur taxable) des produits forestiers (grumes, sciages).

Le Ministère de la Réforme Economique, du Plan et de la Coopération Internationale intervient dans le secteur forestier à plusieurs niveaux à savoir: recherche de financement pour les investissements; évaluation de l'impact du secteur dans l'économie nationale; prévisions générales d'investissement; et enfin formation des cadres forestiers (recherche des bourses d'études).

Le Ministère des Finances et du Budget est l'interlocuteur le plus important dans la mise en œuvre de la politique forestière. Il est responsable de l'affectation des budgets du Ministère des Eaux et Forêts ainsi que de la révision de la fiscalité forestière dont l'impact sur toutes les actions de développement du secteur est très significatif.

Les Organismes de Recherche comme la recherche forestière est moins développée en RCA. Un seul Institut est chargé en ce moment des recherches; c'est l'Institut Centrafricain de Recherches Agronomiques (ICRA). Cette institution dispose de deux Cellules de recherches forestières, une cellule forêt dense et une cellule savane.

7.2 Les Organisations internationales impliquées dans le secteur forestier en RCA

Assistance internationale:

le PNUD;
la FAO;

la GTZ (Coopération Technique Allemande);
l'USAID (Etats-Unis);
la Banque mondiale;
l'AFD (Agence Française de Développement);
le FAC (France).

Sociétés forestières:

IFB (Industrie Forestière de Batalimo);
SGAD (Société Centrafricaine de Déroulage);
SEFCA (Société d'Exploitation Forestière de Centrafrique);
SESAM (Société d'Exploitation de la Sangba-Mbaéré);
THANRY Centrafrique;
SBB (Société des Bois de Bayanga);
SOFOKAD (Société Forestière de la Kadéï);
SEPFCA (Société d'Exploitation et de la Promotion de la Forêt Centrafricaine);
COLOMBE FORET;
le Syndicat des Forestiers Centrafricains.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG):

Pavillon vert;
OCDN (Organisation Centrafricaine de Défense de la Nature);
J.M.A;
Cris de la forêt;
WWF US;
WVA/ Allemagne.

Les Projets de conservation et d'utilisation des ressources forestières:

ECOFAC: Gestion des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (Financement CE)
PRE: Projet de Réhabilitation Ecologique (Financement GTZ);
PRGIE: Composante RCA;
Projet Dzanga-Sangha, Conservation de forêt dense (Financement GTZ,WWF-US);
Projet Forêt de Bangassou, financement Fonds Mondiale pour l'Environnement;
Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Biodiversité (GEF).

8. LES TAXATIONS

Avant 1987, la fiscalité forestière était complexe. Une première réforme a eu lieu en 1987 et à consister à réduire le nombre des taxes en vue de leur simplification; au nombre de cinq (5), il n'a été conservé que trois (3). Les modalités de recouvrement ont été aussi revues, étant donné la répartition de ces taxes entre les différents bénéficiaires à savoir: le Trésor Public, le Fonds de Développement Forestier et Touristique et les Communes.

Les trois taxes forestières, en ce moment en vigueur et qui sont suivies pour les émissions des Ordres de Recettes par le Ministère en charge des Forêts, sont:

la taxe de superficie qui est remplacée par le loyer depuis la Loi des Finances 1998. Ce loyer est annuel et prend en compte la valeur commerciale de la forêt. Elle comprend i) une partie fixe d'un montant forfaitaire de 300 F CFA par hectare et par an et ii) une partie variable qui représente 0,035% de la valeur calculée du PEA. Ces deux valeurs combinées donnent la formule suivante: $Loyer = 300 \text{ F CFA/ha/an} + 0,035 \text{ Valeur PEA}$.

la taxe d'abatage qui représente 5% de la valeur taxable; et
la taxe de reboisement qui représente 8% de la valeur taxable et qui n'affecte que les grumes exportées.

La valeur taxable est fixée par l'Arrêté interministériel en fonction de la valeur FOB Douala.

Le taux de répartition de ces taxes entre les différents bénéficiaires est défini selon la Loi des Finances pour le loyer, la taxe d'abattement et la taxe de reboisement uniquement au titre de l'année 1999. Ces taux sont les suivants:

Loyer: Trésor Public 70%; Fonds Forestier 30%.

Taxe d'Abattement: Trésor Public 40%; Fonds Forestier 30%; Communes 30%.

Taxe de reboisement: Fonds Forestier 50%; Trésor Public 25%; Communes 25%.

Les autres taxes émises par les services des Douanes sont:

la taxe sur le chiffre d'affaire;

la taxe de recherche (1% de la valeur taxable);

la taxe du conseil de chargeurs centrafricains (0,25% du chiffre d'affaire);

la redevance informatique des régies financières (0,25% du chiffre d'affaire);

les droits de sortie sur les grumes et les sciages (10% de la valeur taxable pour les sciages et 20% de la valeur taxable pour les grumes);

la contribution au Développement Social, CDS, (10% de la masse de salaires versés aux employés de la Société Forestière).

9. PERSPECTIVES POUR LES RESSOURCES FORESTIERES (Sur les 5 A 10 prochaines années)

Le secteur forestier contribue énormément à la constitution des recettes de l'Etat. De nos jours, la contribution de ce secteur à l'économie nationale, malgré la conjoncture internationale, est en progression.

Pour que ce secteur continue à jouer ce rôle important, l'accent sera toujours mis sur cette politique de diversification de la production et sur une transformation plus poussée des produits forestiers. Toutefois, on constate l'inexistence d'unités de fabrication des sous-produits (meubles, panneaux de particules, pâte à papier, etc..). Pour cela, le pays est disposé à recevoir des hommes d'affaires pouvant investir dans ce domaine.

En ce qui concerne l'aspect "durabilité de la forêt", tous les permis forestiers seront dotés d'un plan d'aménagement. D'ailleurs, deux sociétés forestières ont déjà leur plan d'aménagement. Il s'agit de la SESAM et l'IFB. En outre, des études de faisabilité pour le plan d'aménagement ont été réalisées dans plusieurs sociétés. La Cellule d'Inventaire et d'Aménagement Forestier qui va être mise en place dès Janvier 2000, se chargera de réaliser les inventaires d'aménagement pour tous les permis forestiers attribués.

9.1 Projection de la demande

D'une manière générale, la demande est fonction du marché. Malgré la situation d'enclavement de la RCA, on note depuis quelques années une forte demande des produits forestiers centrafricains sur les marchés, qu'ils soient internationaux, régionaux ou nationaux.

9.2 Projection de l'offre

Avec la création de nouvelles sociétés d'exploitation forestière, la production forestière a doublé en 4 ans, ce qui signifie que l'offre est disponible.

10. CONCLUSION

La RCA dispose d'immenses ressources forestières qui ne demandent qu'à être gérées de manière rationnelle et durable en s'appuyant sur une base de données statistiques.

Malheureusement, le service des statistiques et de l'informatique, qui est en charge de traiter ces données, éprouve encore quelques difficultés. Si le problème de collecte de données du secteur informel (produits forestiers non ligneux) y est pour quelque chose, la principale raison réside dans l'insuffisance de personnel bien formé et de matériels informatiques adéquats au niveau du département.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlas de la République Centrafricaine, 1984, les éditions Jeunes Afrique
Boulvert Y, 1983, carte pédologique de la RCA.
Dimanche Luc, 1990, Nouvelle Approche de Gestion de la Forêt Centrafricaine, Mémoire de Maitrise Es-Sciences, Université Laval, Québec CANADA.
Boulch, Stéphane et FARGEOT Christian, 1998, Etudes sur les Produits Forestiers Non Ligneux sur le marché de Mbaïki (Lobaye, RCA).
Chabra, A., 1962, Aperçu sur le climat centrafricain.
FAO, 1981, les ressources forestières de l'Afrique tropicale, 2è partie.
Mbitikon Raymond, 1998, Etudes des politiques et Lois Forestières des Pays d'Afrique Centrale.
République Centrafricaine, 1999, Plan National d'Action Environnementale 2000-2020.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

REPUBLIQUE DU CONGO

par
Onkagui J.
et
Ngassembo A.

1. RESUME

La République du Congo dispose de 20 millions d'hectares environ de forêt naturelle, soit 60% du territoire national. Ces forêts, à l'image des autres forêts tropicales présentent une grande diversité biologique, avec plus de trois cents essences commercialisables.

Ces forêts sont réparties entre trois grands massifs, différents les uns des autres par leur étendue, leur composition ainsi que leur mise en valeur; ce sont: massif du Kouilou - Mayombe au sud du pays (1,5 million d'hectares), Niari-Chaillu au Sud-Ouest (3,5 millions d'hectares) et le Nord-Congo (15 millions d'hectares).

Le potentiel mobilisable sur pied est évalué à 170 millions de m³, avec possibilité d'extraire 2 millions de m³ grumes par année, sans compromettre la capacité de régénération de la forêt.

A ce potentiel naturel, s'ajoutent 70 000 hectares de plantations, offrant un volume sur pied de plus de 4 millions m³.

La forêt congolaise a constitué par le passé la principale source de devises pour le pays: elle représentait près de 27% des exportations en valeur au début de la décennie 50; mais à partir de l'année 1974, elle fut supplantée par le pétrole: (4% dans les recettes d'exportation en 1980).

Aujourd'hui, une quarantaine d'entreprises, tous secteurs confondus exercent dans le domaine du bois; elles bénéficient de permis couvrant une superficie totale de 9 millions d'hectares environ, soit 45% du couvert végétal national. La production grumière réalisée en 1997 est de 595 000 m³, en baisse par rapport au début de la décennie 90 (805 000 m³).

Dans l'ensemble, les industries sont peu développées et non diversifiées; l'outil industriel est composé d'une trentaine d'unités, essentiellement des scieries. La capacité installée est de 350 000 m³ /grumes an, les rendements moyens de l'ordre de 30% au sciage et 40% au déroulage.

La République du Congo est membre des Organisations internationales et régionales suivantes: OIBT, CITES, UICN, OAB, CEFDHAC, OCFSA. Elle a signé ou ratifié les conventions sur la Biodiversité; les changements climatiques, la protection du patrimoine mondial, culturel, convention de RAMSAR et autres.

Le Congo a adhéré au PAFT; le démarrage effectif du PAFN a eu lieu en 1990; la nouvelle stratégie du développement forestier adoptée par le Gouvernement à l'issue de cet exercice s'articule autour des axes suivants:

- la production, la transformation et la commercialisation des bois d'œuvre, d'industrie et de service;
- la valorisation des autres produits forestiers;
- la protection et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité;
- la gestion participative impliquant à la fois les pouvoirs publics, les populations rurales, le secteur privé, les ONG.

Les domaines ci-après: forêts, faune sauvage, environnement, foncier, pêche sont régis par des lois spécifiques; celles-ci adoptées pour la plupart sous le régime du parti unique sont en cours de révision pour être adaptées aux nouvelles orientations politiques du pays.

Le Congo ne dispose pas d'un plan d'affectation des terres; ceci rend difficile la gestion du domaine rural qui nécessite une bonne répartition des terres, de manière définitive et rigoureuse.

La résolution de cette question fondamentale, la réorganisation de la production et le renforcement des capacités institutionnelles et du cadre juridique devront à terme combler les attentes suivantes: définition d'un domaine forestier permanent, augmentation de la production, approvisionnement des principales villes en bois d'énergie, gage véritable de la relance du secteur forestier et partant de l'économie nationale.

2. INTRODUCTION

Ce rapport présente la situation du secteur forestier de la République du Congo; il a été élaboré à la demande de la FAO dans le cadre de l'atelier sous régional (Afrique Centrale) organisé à Lambaréné (Gabon) du 27 septembre au 2 octobre 1999. Cet atelier a trait à la "Collecte et analyse des données forestières - Perspectives pour le secteur forestier en Afrique" (Programme de partenariat CE - FAO et Projet FOSA).

Le rapport s'appuie sur les nombreux programmes, projets et études antérieurs, notamment, le PAFN, le PNAE, le PARESO et autres. La structure du rapport comprend les chapitres suivants:

Données générales sur la République du Congo;
Economie et politique économique;
La forêt dans l'économie congolaise;
Propriété et utilisation des terres;
Ressources forestières;
Production, Commercialisation;
Politique, législation, institutions;
Perspectives sur les 5-10 prochaines années.

2.1 Données générales sur le Congo

La République du Congo couvre une superficie de 342 000 km², de part et d'autre de l'Equateur, entre 4° Nord et 5° Sud, 11° Ouest et 19° Est.

Relief: Du Sud vers le Nord, se succèdent:

une zone littorale plate de 0-200 m d'altitude;
une zone montagneuse englobant les massifs du Mayombe et du Chaillu (400-800 m) entre lesquels s'intercale la vallée du Niari (100-200 m);
une zone centrale constituée par le plateau des Cataractes et les plateaux Batéké (400-800 m);
les massifs montagneux du Nord-Ouest (400-1 000 m) du Mont Nabemba;
la Cuvette Congolaise au Nord-Est (200-400 m).

Végétation: Les savanes couvrent 40% du territoire; elles s'étalent en arc de cercle de la vallée du Niari au Sud jusqu'à l'Equateur au Nord. Le reste du territoire est couvert de forêt.

Sols: Les sols sont de deux types: hydromorphes et ferrallitiques.

Climat: Le climat est de type "Guinéen forestier" sur la majeure partie du pays, avec une pluviométrie supérieure à 1 200 m/m, des saisons sèches se situant entre mai et septembre. Les températures moyennes annuelles oscillent entre 23 et 27° C.

Hydrographie: Le réseau hydrographique du Congo est important avec deux principaux fleuves qui drainent deux importants bassins: le fleuve Congo au Nord (30 000 - 60 000 m³/s) et le Kouilou-Niari au sud (300 - 1 500 m³/s).

Population: En 1994, la République du Congo comptait 2 500 000 habitants; plus de 50% vivent en milieu urbain dans les six villes principales, dont 47% à Brazzaville et Pointe-Noire. La densité moyenne est de 6,2 ha/km², mais de 2,9 ha/km² en milieu rural avec 13,5 ha/km² dans la Bouenza et 0,7 ha/km² dans la Sangha. Le taux de croissance est de 3,5%.

Scolarité: Le système éducatif est structuré autour de quatre cycles de formation qui emploient au total 23000 personnes environ (1994). L'Université Marien NGOUABI a 5 Instituts et 5 Facultés. Le taux de scolarisation (plus de 90%) est l'un des plus élevés d'Afrique. On note cependant une inadéquation entre le système éducatif et le système socio-économique; en effet l'enseignement général à caractère théorique représente à lui seul 90% des effectifs.

3. ECONOMIE ET POLITIQUE ECONOMIQUE

De 1964 à 1990, la République du Congo a vécu sous un régime politique fondé sur le parti unique et un système économique à planification centralisée. Dans ce contexte et, grâce à l'augmentation de la production pétrolière d'une part et la hausse du taux de change du dollar américain d'autre part, l'économie congolaise a connu une certaine croissance à la fin de la décennie 70. L'Etat était le principal producteur des biens et services (75% du PIB), le principal employeur (70% des emplois agricoles) et prestataire quasi exclusif des services sociaux.

A partir de 1985, les baisses concomitantes du prix du baril de pétrole et du cours dollar américain se sont traduites par une chute du PIB qui est passé de 970 milliards F CFA en 1985 à 658 milliards F CFA en 1988. Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel qui était de 5,8% de 1970 à 1980 est passé à 2,4% de 1980 à 1992.

Cette conjoncture économique défavorable a engendré une forte réduction des recettes de l'Etat et une augmentation du déficit budgétaire. Pour résorber les déséquilibres constatés, le Gouvernement a engagé trois programmes d'Ajustement Structurel en 1985, 1986 et 1987; aucun de ces programmes n'a réussi et la crise économique n'a fait que s'aggraver.

La conclusion d'Accords en 1994 avec la Banque Mondiale, le FMI et la BAD et en 1996 avec le FMI dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) a permis au Gouvernement Congolais de s'engager dans un processus d'Ajustement et de Restructuration du pays dans le cadre du PARESO.

Approuvé par le Parlement en janvier 1994, le PARESO a pour objectifs:

- la stabilisation de l'économie;
- l'assainissement des finances publiques;
- l'amélioration de l'efficacité des services publics par une meilleure gestion des structures administratives et des entreprises publiques;
- la restauration des capacités productives de l'économie;
- le développement des ressources humaines et la réduction de la pauvreté.

4. LA FORET DANS L'ECONOMIE CONGOLAISE

Pendant longtemps, le secteur forestier a été considéré comme le moteur de l'économie congolaise, susceptible de stimuler la croissance et moderniser la campagne, en réalisant des infrastructures et des équipements à caractère social: écoles, routes, dispensaires. En effet, la production forestière a constitué la principale source de devises entre 1955 et 1974. Elle représentait près de 27% des exportations en 1951 et 53,6% en 1957 (Mengho, 1990).

A partir de 1974, la forêt fut supplantée par le pétrole; au début des années 80, la part du bois dans les recettes d'exportation est tombée à 4% pour remonter à 11,5%, puis 13,5% après 1986. En 1993, la production grumière est tombée à 515 000 m³ (contre 805 000 m³ en 1989), pour remonter timidement à 595 000 m³ en 1997. Cette situation est due entre autres au disfonctionnement de la chaîne de transport ATC, à l'environnement socio-politique défavorable et à la crise du système bancaire.

Au plan social, l'exploitation forestière contribue de manière significative (remarquable) à la réalisation des infrastructures routières, scolaires, sanitaires et autres en milieu rural; le nombre d'emplois créés est d'environ 9 000.

5. PROPRIETE ET UTILISATION DES TERRES

Ce domaine est réglementé par la loi 52/83 du 21 avril 1983 portant Code domanial et foncier. Cette loi confère à l'Etat la propriété sur la terre sur toute l'étendue du territoire national; elle abolit tous les droits fonciers obtenus antérieurement selon les règles du Code civil ou selon le régime d'immatriculation ainsi que les droits fonciers coutumiers. Les personnes physiques ou morales ont un simple droit de jouissance sur le sol.

L'absence de textes d'application et la reconnaissance des droits fonciers coutumiers par un Acte de la Conférence Nationale Souveraine en 1991 ont créé une difficulté dans l'application de cette loi depuis le début de la décennie 90.

Il convient de souligner que la République du Congo ne dispose pas d'un plan d'affectation des terres: deux (2) études ont été initiées dans ce domaine: une en 1982 par le Bureau SCET AGRICULTURE sur financement du Ministère Français de la Coopération, l'autre en 1991 par la Banque mondiale en co-financement avec l'ACDI; mais aucune étude n'a abouti.

Cette difficulté, à laquelle s'ajoute le caractère caduc de la loi constituent un handicap sérieux pour la gestion du domaine rural. En effet, de nombreux conflits sont enregistrés entre opérateurs économiques et les communautés rurales des suites de revendications des populations, souvent faites au mépris des dispositions réglementaires.

6. RESSOURCES FORESTIERES

6.1. Forêts naturelles

Les forêts naturelles couvrent une superficie de vingt millions d'hectares environ; elles présentent une grande diversité biologique avec plus de trois cents essences, dont une trentaine seulement sont commercialisées. Ces forêts se répartissent entre trois principaux massifs, différents les uns des autres tant du point de vue de la composition, de l'étendue que de la mise en valeur; ce sont:

le massif du Kouilou - Mayombe; 1,5 million d'hectares environ;

le massif du Niari-Chaillu: 3,5 millions d'hectares environ;

Le massif Nord-Congo: 15 millions d'hectares.

Le potentiel forestier congolais est encore mal connu puisqu'à peine 5 millions d'hectares (25% de la superficie forestière) sont inventoriés à des taux de sondage très faibles (0,2-2,5%) et sur la base d'une cartographie ancienne (1966). Néanmoins, sur la base de l'extrapolation des résultats des différents inventaires, le potentiel mobilisable des forêts congolaises est estimé à 170 millions de m³ pour une trentaine d'essences commercialisables.

Les possibilités de production (grumière) annuelle sont de l'ordre de 2 millions de m³ sans compromettre le capital forestier.

L'évaluation des ressources forestières effectuée par la FAO (1990) indique un taux de déforestation de 25 à 35 000 hectares par an, soit 0,12 - 0,17%: les principales causes de la déforestation sont: l'agriculture itinérante; l'exploitation forestière irrationnelle; les besoins en produits domestiques, notamment le bois de chauffe.

6.2 Forêts plantées

Les premiers travaux de reboisement remontent aux années 1937 et 1945 avec la création de l'arboretum de Mbuku-Situ dans le Mayombe (Région du Kouilou) sur 21 hectares.

Le reboisement à caractère commercial n'a commencé qu'en 1947 avec les essences suivantes: Bois de fer (*Casia siamea*) le Teck (*Tectona grandis*) le Limba (*Terminalia superba*) et quelques autres essences.

Actuellement, trois entreprises interviennent dans cette activité: Le Service National de Reboisement (SNR), anciennement OCF en forêt dense et en savane, ECO-SA (anciennement UAIC) et la CDF en savane.

La superficie des forêts plantées est de 70 000 hectares dont 63 000 hectares en savane et 7 000 en forêt dense. Les principales essences sont:

En forêt dense: Okoumé (*Aucoumea klaineana*); Limba (*Terminalia superba*); Bilinga (*Nauclea diderrichii*); Moabi (*Baillonella toxiperma*); Pao-Rose (*Swartia fistuloïdes*); Tiama (*Entandrophragma angolense*).

En savane: Pin (*Pinus caribaea*, *Pinus oocarpa*); Eucalyptus PF1 autres; Araucacia; Acacia.

Il convient de signaler que la mise au point de la technique de bouturage de l'eucalyptus (parfaitement maîtrisée) a permis de réaliser plus de 40 000 hectares de plantation industrielle dans la Région du Kouilou par l'UAIC (actuellement ECO-SA) et le CDF. Le volume sur pied pour les 70 000 hectares est estimé à 4 millions m³ de rondins.

L'exploitation des massifs est réalisée essentiellement par ECO.SA; pour l'année 97, les performances suivantes ont été réalisées:

Replantation	2 100 hectares
Surface exploitée	4 500 hectares
Production	422 000 m ³
Vente	296 000 t

7. PRODUCTION, COMMERCIALISATION CONSOMMATION

7.1 Production

La production grumière (forêts naturelles) est réalisée par une quarantaine d'entreprises (tous secteurs confondus); celles-ci bénéficient de permis par contrat couvrant une superficie globale de 9 millions d'hectares environ, soit 45% du couvert forestier national.

En 1997, ces entreprises ont réalisé une production de 595 000 m³. A cette production des forêts naturelles s'ajoute la production des plantations évaluée à 420 000 m³ de rondins (production ECOSA).

En ce qui concerne l'industrie du bois, elle est peu diversifiée (basée essentiellement sur le sciage). La capacité de transformation installée est d'environ 350 000 m³ grumes/an dont 300 000 m³ pour le secteur privé expatrié et 50 000 m³ pour les nationaux.

L'outil industriel est composé d'une trentaine d'usines réparties comme suit: 20 scieries; 3 unités de déroulage; 1 unité de tranchage; 2 unités de contre plaqué; 2 stations d'imprégnation de poteaux de ligne et téléphonique; 2 menuiseries industrielles.

En 1997, les productions suivantes ont été réalisées pour les 277 000 m³ de grumes transformées:

Sciage	60 000 m ³
Placages	44 000 m ³
Contre plaqués	7 000 m ³

Aucune industrie de pâte à papier, ni de panneaux dérivés du bois n'est installée.

7.2 Commercialisation

Depuis la suppression du monopole de l'Office Congolais des Bois (OCB) au début de la décennie 90, le commerce du bois est libre. Pour l'année 1997, les chiffres suivants ont été réalisés par l'ensemble des entreprises du secteur (exportation): grumes: 212 710 m³; sciages: 15 917 m³; placages déroulés: 35 156 m³; contreplaqués: 2 834 m³; et rondins d'eucalyptus: 283 336 tonnes.

8. AUTRES PRODUITS FORESTIERS

8.1 Bois de feu et bois d'énergie

Quelques études ponctuelles ont été réalisées dans ce domaine, mais le caractère informel de cette activité ne permet pas d'avoir des données de base fiables pour connaître avec exactitude la place du bois d'énergie dans l'économie nationale. Selon ces études, la consommation de bois d'énergie pour les quatre (4) principales villes (Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi) est évaluée à 500 000 tonnes / an.

8.2 Produits forestiers non-ligneux

Dans cette catégorie, entre une gamme de produits dont la liste ne saurait être exhaustive: viande de chasse, pêche continentale, fruits, lianes, chenilles, champignons. La consommation de ces produits, à l'image du bois d'énergie est importante, mais aucun chiffre fiable ne peut être avancé.

8.3 Récréation et tourisme

Malgré les potentialités que regorge le pays dans ce domaine, le tourisme en général et l'écotourisme en particulier reste peu développé à cause entre autres du manque de tradition dans le domaine, du coût élevé et de faibles capacités d'accueil. Les quelques actions développées dans ce sens sont menées par ECOFAC, un programme pilote sous régional, financé par l'Union Européenne sur les Fonds Régionaux du VIe FED.

Le programme a démarré en 1992; en République du Congo, il s'exécute au Parc national d'Odzala dans la Région de la Cuvette-Ouest. Les activités touristiques, (axées autour du tourisme de vision) ont commencé en 1996; des infrastructures appropriées ont été créées (bungalos avec équipements nécessaires) à Mboko, Ikania et Maya Nord, d'une capacité d'accueil d'une vingtaine de personnes environ. En 1996, au moment où les infrastructures d'accueil étaient en pleine construction; sans qu'aucune publicité n'ait été faite sur le site, une cinquantaine de visiteurs en provenance des Amériques, d'Europe et du Congo ont séjourné dans le Parc, chiffre visiblement impressionnant et prometteur;

Cet élan a été malheureusement arrêté l'année suivante à cause de la guerre de juin à octobre 1997.

9. POLITIQUE, LEGISLATION, INSTITUTIONS

9.1 Politique

La politique forestière de la République du Congo est déterminée par le Gouvernement. Pendant les 18 dernières années, les politiques forestières ont été définies dans les plans et programmes de développement ci-après:

- le plan quinquennal 1982-1986;
- le programmes d'Ajustement Structurel successifs 1985-1986-1987;
- le programme d'Action et de Relance Economique et Sociale (PARESO) 1994-1997;
- la déclaration de Politique Générale du Président de la République du 25 octobre 1997.

De 1982 à 1986, la politique forestière se basait sur le renforcement du rôle de l'Etat, à travers des entreprises d'Etat et d'économie mixte, dans les domaines de la sylviculture, de l'exploitation et des industries forestières.

Par contre, à partir de l'année 1987, la tendance était au désengagement de l'Etat dans la plupart des activités forestières, au profit du secteur privé et des Associations.

La nouvelle stratégie du développement forestier adoptée par le Gouvernement à l'issue du PAFN s'articule autour des axes suivants:

- la production, la transformation et la commercialisation des bois d'œuvre, d'industrie et de service;
- la valorisation des autres produits forestiers;
- la protection et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur les principes fondamentaux suivants:

- la gestion durable et intégrée des ressources forestières;
- la gestion participative impliquant à la fois les pouvoirs publics, les populations rurales, le secteur privé, les ONG etc.;
- la création d'un système d'aires protégées pour la conservation des écosystèmes forestiers.

9.2 Législation

L'activité forestière est régie par la loi 004/74 du 4 janvier 1974 portant Code forestier; cette loi a été modifiée par la loi 32/82 du 7 juillet 1982. Elle définit le Domaine forestier, fixe les modalités de son exploitation et les pénalités. Les textes d'application ci-après complètent la loi:

loi 005/74 du 4 janvier 1974 fixant les redevances dues au titre de l'exploitation des ressources forestières;

loi 16/83 du 27 janvier 1983 portant modification de la loi 005/74 ci-dessus;

décret 84/910 du 19 octobre 1984 portant application du Code forestier.

A cela s'ajoutent de nombreux arrêtés, circulaires, notes de service pris dans ce domaine.

En considération des évolutions politiques intervenues dans le pays, et au regard des nouveaux défis à relever dans le secteur forestier, la révision du Code forestier a été initiée par le Ministère Chargé des Forêts au début des années 90. Le projet du nouveau Code tient compte à la fois des faiblesses et atouts observés dans le Code actuel, ainsi que des exigences internationales en matière de gestion moderne des forêts.

Actuellement, le projet de texte est soumis au Gouvernement pour examen avant transmission au Parlement de Transition.

Faune sauvage: La loi 48/83 du 21 avril 1983 définit les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage. Elle détermine les différentes catégories d'animaux sauvages, selon le degré de menace d'extinction, les formes d'exploitation de la ressource, les types de permis de chasse, les modalités de protection de la faune, des biens et les pénalités.

La loi est complétée par les textes d'application suivants:

loi 49/83 du 21 avril 1983 fixant les différentes taxes prévues par la loi 48/83.

décret 85/879 du 6 juillet 1985 portant application de la loi 48/83.

Nombreux arrêtés sont également pris en ce qui concerne la détermination des animaux intégralement protégés, l'exportation des produits de la faune et la flore sauvages, les périodes de chasse et de fermeture de chasse etc. Ici aussi, les textes sont en cours de révision.

9.3 Institutions

Nombreuses institutions interviennent dans la gestion des ressources forestières, les principales sont:

Le Ministère chargé des forêts: La conception et la mise en œuvre de la politique forestière en République du Congo incombe à ce Ministère. Le SNR (anciennement OCF) service public à caractère technique et scientifique appuie le Ministère dans le domaine du reboisement.

Nombreux autres Ministères interviennent en appui, soit dans les poursuites judiciaires, soit dans le classement des aires protégées, soit dans la recherche scientifique etc. On peut citer à cet effet les Ministères de: la Justice, l'intérieur, les Finances, la Recherche Scientifique, le Plan, l'Environnement. A cela, s'ajoutent des Institutions spécialisées comme le CNRF (dans la Recherche), la Commission Forestière (attribution des permis par contrat), la Commission Nationale d'Investissements (agrément à des régimes privilégiés), l'IDR-ENEF (formation).

Autres Institutions qui supportent la forêt: les syndicats patronaux (Uni Congo - Uni bois - Uni for); et les Agences de Coopération bilatérale et multilatérale FAO, PNUD, OIBT, OAB, USAID, CFD, GTZ, etc.

9.4 Secteur privé

Malgré le système politique sous lequel a vécu le pays de 1964 à 1990 (économie à planification centralisée), le secteur privé a occupé une bonne place dans l'économie forestière.

En 1990, sur 48 entreprises forestières bénéficiaires de permis par contrat, 42 appartenaient au secteur privé (25 du privé national et 17 du privé expatrié) soit 83%.

Sur les 811 000 m³ de grumes produites au titre de cette année, 610 000 m³ correspondaient au secteur privé (soit 66%) dont 540 000 m³ pour le secteur privé expatrié et 70 000 m³ pour le privé national.

A la suite du désengagement de l'Etat dans la production au début de cette décennie, le secteur privé a été davantage renforcé. Actuellement, la production est assurée exclusivement par les entreprises privées.

Le reboisement quant à lui, est réalisé par une (1) entreprise privée (sur les deux (2) exerçant dans ce domaine).

9.5 Secteur public

Ce secteur ajouté au secteur mixte a constitué sous le parti unique le maillon privilégié dans les domaines de la commercialisation des grumes (situation de monopole), l'attribution des concessions forestières et le reboisement. Mais les faibles performances réalisées ont conduit le Gouvernement à se désengager. Actuellement, ce secteur est représenté par le SNR, service public intervenant dans le reboisement.

9.6 Investissements dans le secteur forestier

L'importance des ressources forestières, le rôle que joue le secteur forestier dans l'économie nationale ont fait du financement des activités forestières une préoccupation majeure des différents Gouvernements de la République. De manière générale, le financement est assuré à plusieurs niveaux et sous différentes formes:

par les entreprises forestières elles-mêmes: capitaux propres, crédits bancaires;
 par l'Etat: négociation ou octroi des crédits, budget d'investissement, exonérations diverses;
 FARN: dans les activités de reboisement essentiellement;
 Organismes de Coopération bilatérale et multilatérale, à travers des projets d'aménagement, de recherche et autres: CTFT, FAO, OIBT, GTZ, PNUD, etc.

A titre d'illustration, pour l'année 1998, le budget d'investissement pour le secteur forestier a été de 255 millions F CFA tandis que les dons des organismes de coopération étaient de 2 428 milliards F CFA.

En 1982 le Gouvernement a négocié un crédit au profit des exploitants forestiers pour une valeur de plus de 5 milliards de F CFA.

9.7 Sujets environnementaux

La gestion de l'environnement est régie par la loi 03/91 du 23 avril 1991; cette loi a pour objet, dans le ressort du territoire national:

le renforcement de la législation existante sur la protection et la préservation de la faune et de la flore sauvages, des ressources marines et fluviales, l'exploitation des installations dangereuses, insalubres ou inconfortables, l'aménagement et l'urbanisme;
 la gestion, le maintien et la protection ou conservation des ressources naturelles, le patrimoine culturel, naturel et historique;

la prévention et la lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé des personnes ou à leurs biens.

Aucun texte n'est encore pris pour l'application de cette loi.

9.8 Aménagement durable des forêts

La République du Congo est membre des Organisations internationales et régionales suivantes: OIBT, CITES, UICN, OAB, CEFDHAC qui œuvrent à divers niveaux et degrés à la gestion durable des forêts du globe; elle a en outre signé ou ratifié nombreuses conventions: sur la biodiversité, les changements climatiques, protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Cette attitude traduit la volonté du Gouvernement à gérer avec responsabilité les ressources forestières du pays.

Les premières idées d'aménagement des forêts congolaises remontent au début des années 70; sur financement du PNUD, plus de 2,5 millions hectares ont été inventoriés par la FAO, le CTFT, Poytechna, dont 826 000 hectares dans la partie Sud. (zone de Sibiti - Zanaga), et 1 950 000 hectares dans la partie Nord (zone de Ouessou). Ces inventaires, malgré leur faible taux de réalisation (0,4%) ont permis l'établissement des plans d'aménagement pour les zones inventoriées.

D'autres inventaires ont été réalisés par la suite sur financement soit de l'Etat congolais, soit du PNUD; le plus grand programme étant celui qui a couvert les UFA Sud 2 (Kayes), sud 5 (Kibangou) et Sud 6 (Divénié) au Sud du pays de 1983 à 1987, sur une superficie totale d'environ 1 500 000 hectares. Ici aussi, les inventaires ont débouché sur l'élaboration de plans d'aménagement appropriés par le Gouvernement, exécutés plus ou moins timidement.

Il convient de relever que les plans d'aménagement forestier ainsi élaborés sont loin de répondre à la vision actuelle de l'aménagement, c'est à dire basé sur une approche multi-ressources, multidimensionnelle et participative. Ces plans établissent simplement des programmes annuels de récolte du bois sur des superficies bien déterminées, pendant une certaine durée. Les questions relatives aux autres produits forestiers (faune sauvage, fruits, pêche etc.) et à la reconstitution des ressources exploitées ne sont presque pas abordées.

Dans le contexte actuel, l'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement forestiers restent l'affaire de l'Administration forestière; les sociétés forestières, les populations riveraines et les ONG ne sont pas partie prenantes.

Comme il a été dit plus haut, les inventaires sur la base desquels ont été élaborés les plans d'aménagement datent de plusieurs années; ils ont été réalisés à des taux faibles et ne prennent en ligne de compte qu'une trentaine d'essences forestières seulement. L'analyse des superficies inventoriées au Congo montre que près de 80% des zones inventoriées l'ont été sur financement des organismes internationaux. Le Congo en a tiré un certain avantage au plan de la formation de l'expertise nationale. Toutefois, les inventaires forestiers sont coûteux onéreux et le Congo ne dispose pas de moyens financiers nécessaires à la réalisation de vastes programmes d'inventaires, ce qui constitue un handicap sérieux.

Depuis près de 5 ans, une expérience d'aménagement se mène à travers le pays (dans 3 exploitations forestières) dite UPARA (Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie). C'est un programme de partenariat entre le Ministère Chargé des Forêts (Administration Forestière + SNR) et les Sociétés Forestières. Les activités envisagées se réalisent dans les concessions des sociétés et portent sur:

- l'identification des arbres semenciers et la récolte des graines;
- la mise en place des pépinières;
- le reboisement en essences locales;

les essais agroforestiers dans les zones agricoles;
la création des parcelles d'observations de la régénération naturelle;
la mise en place des plantations villageoises.

Cette expérience n'a pas encore fait l'objet d'évaluation.

9.9 Biodiversité et durabilité des écosystèmes

Les aires protégées couvrent une superficie totale de 2 551 720 ha soit 6% du territoire national et comprennent 3 parcs nationaux, 8 réserves, 3 domaines de chasse et 3 sanctuaires.

L'ambition du Congo d'atteindre au moins 10%, admis au niveau international ne sera comblée qu'après avoir amélioré et maîtrisé la gestion des aires protégées existantes afin que le secteur de la faune puisse s'ériger rapidement en un support essentiel du développement touristique dans notre pays. Une nouvelle législation en cours d'élaboration permettra d'adapter la gestion de la faune aux exigences actuelles de la conservation, de lutter efficacement contre le braconnage et s'assurer les conditions de ce développement.

Par ailleurs, 7 millions d'hectares de forêts denses zones inondables ou marécageuses, situées entre les régions de la Cuvette et de la Likouala, représentent un potentiel ligneux important. Transformées en une réserve de confiscation du carbone, elles pourraient acquérir une valeur économique appréciable au plan national, dans le cadre des incitations financières initiées au niveau international pour lutter contre la pollution.

Le Congo s'est par ailleurs engagé dans la voie de conservation de sa biodiversité et de la gestion souveraine et participative de ses ressources naturelles. Dans ce cadre, il est ouvert une coopération internationale et œuvre pour une coopération dynamique en Afrique Centrale, notamment pour le renforcement des processus comme l'OAB, l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA) et la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Il encourage un partenariat fructueux et sincère avec les ONG et les bailleurs de fonds

9.10 Conservation des sols et des eaux

Les forêts congolaises regorgent divers types de ressources hydriques qui sont sous la forme de cours d'eau permanents (rivières et ruisseaux) et temporaires, des lacs, des lagunes et des étangs.

Malheureusement, ces ressources sont déjà soumises à une certaine dégradation liée surtout à la surexploitation généralisée des forêts entraînant ainsi des modifications sur les rythmes d'écoulement des cours d'eau et la pollution mécanique ascendante des eaux (obturation des lits) jamais connue.

Aujourd'hui, la prise en compte de l'importance des ressources hydriques dans le développement durable des forêts congolaises ouvre de nouvelles perspectives et se pose en terme de priorité.

Pour sauvegarder les ressources hydriques de la menace de leur dégradation par l'exploitation forestière généralisée les stratégies ci-après sont nécessaires:

- réaliser les inventaires systématiques des bassins versants et des ressources hydriques (sources, cours d'eau etc.);
- élaborer un plan d'aménagement des ressources hydriques dans les Unités Forestières d'Aménagement;
- favoriser l'intégration des ressources hydriques dans le développement durable des forêts;

élaborer la réglementation relative à la conservation des eaux;
concevoir les techniques nouvelles sur la conservation des eaux;
procéder à une étude de classification des ressources hydriques en fonction de leur dégradation.
(les études porteront sur les volets biologique, physique et microbiologique);
former des spécialistes dans les domaines de la conservation des eaux et des sols.

9.11 Fiscalité forestière

En dehors de la fiscalité générale applicable à toutes les entreprises installées au Congo (TVA, impôts sur les sociétés et autres), les entreprises forestières exerçant en République du Congo sont soumises au paiement de trois (3) taxes et redevances forestières. Celles - ci sont fixées par la loi 16/83 du 27 janvier 1983 portant modification de la loi 005/74 du 4 janvier 1974 fixant les redevances dues au titre de l'exploitation des ressources forestières. Il s'agit de: la taxe forestière; la redevance entrée usine; et la redevance à la sortie.

Taxe forestière: C'est la taxe d'abattage et elle est perçue au m³ et correspond à 3% de la valeur FOB. Le recouvrement est assuré par l'Administration forestière, auprès des usagers de la forêt au profit du Fonds d'Aménagement et de Reboisement (FAR).

Redevance à l'Usine: Cette redevance est perçue auprès des Usiniers pour toutes les grumes qui entrent à l'usine. Son taux varie entre 2 et 4% de la valeur FOB. Pour l'Okoumé, le taux est de 7%. La redevance à l'usine est recouvrée par l'Administration forestière au profit du budget de l'Etat.

Redevance à la sortie: Les grumes exportées sont assujetties au paiement d'une redevance à la sortie qui est fonction de leur qualité et origine. Pour cela, le pays est divisé en huit zones de taxation. Par exemple, pour la zone forestière de Pointe-Noire, le Limba, qualité LM est soumis à un taux de 6% de la valeur FOB, tandis que pour la zone Nord-Congo, le taux est de 2%. Pour le Sapelli, LM, les taux sont de 5% pour la zone de Pointe-Noire et 3% pour la zone Nord. La redevance à la sortie est perçue par le service des Douanes et alimente le budget de l'Etat.

La législation actuelle ne prévoit pas de taxe forestière pour les bois issus des plantations forestières; les bois débités sont exemptés du paiement de la redevance à la sortie.

Faune sauvage: Les taxes relatives à l'exploitation de la faune sauvage sont fixées par la loi 49/83 du 21 avril 1983 et comprennent:

- la taxe sur permis de chasse;
- la taxe sur permis de détention d'animaux sauvages vivants;
- la taxe sur différentes licences (guide de chasse, cinéaste, professionnelles, photographe);
- la taxe d'abattage d'animaux;
- la taxe sur délivrance de certificat d'origine.

Les montants de ces taxes varient selon les catégories des permis, et le statut du titulaire, de l'animal du spécimen. Par exemple, la taxe sur permis de petite chasse est de 15 000 F CFA pour les nationaux, 25 000 F CFA pour les résidents et 30 000 F CFA pour les passagers. Pour les permis de grande chasse elle est respectivement de 50 000 F CFA, 100 000 F CFA et 125 000 F CFA pour les trois catégories de citoyens.

La taxe d'abattage pour le céphalophe de Max-well est de 1 500 F CFA pour les nationaux, 2 000 F CFA pour les résidents et les passagers. Pour le Guib hanarché, elle est de 5 000 F CFA pour les nationaux, 8 000 F CFA pour les résidents et 10 000 F CFA pour les passagers.

La plupart de ces taxes sont perçues par l'Administration des Eaux et Forêts et alimentent le FARN.

10. PERSPECTIVES POUR LES RESSOURCES FORESTIERES

La forêt représente le 2ème produit d'exportation et la richesse potentielle après le pétrole; par conséquent, la restructuration du secteur forestier constitue une priorité pour le Gouvernement Congolais. Cette restructuration concerne aussi bien les domaines de la production, de l'industrie des institutions que le cadre législatif.

Selon les différentes études réalisées au niveau du secteur, les principaux besoins du pays se résument à:

l'élaboration d'un plan national d'affectation des terres, appuyé par une évaluation complète et détaillée du potentiel ligneux;
la réorganisation de la production (bois d'œuvre, bois d'énergie);
la renforcement des capacités institutionnelles et du cadre législatif.

L'exécution des différents projets et programmes élaborés pour le secteur devra aboutir à terme aux résultats suivants:

Dans le domaine des institutions: La restructuration de l'Administration forestière, notamment: le renforcement des capacités d'interventions des Directions régionales de l'économie forestière dans un premier temps en moyens humains, matériels et financiers; et dans un deuxième temps en capacités techniques;

l'informatisation progressive des structures centrales et régionales;

la création d'une structure nationale chargée de la réalisation de l'inventaire forestier national; et des aménagements forestiers.

Dans le domaine législatif: La révision du Code forestier (notamment la fiscalité forestière) et les textes d'application, la loi sur la faune sauvage avec participation des différents acteurs du secteur dans le processus de révision et de diffusion de nouveaux textes.

Dans le domaine de la production forestière: L'augmentation de la production forestière (atteindre et dépasser le seuil de 800 000 m³/an) à travers:

la restructuration des entreprises publiques: privatisation totale ou partielle selon les cas;

la création des petites et moyennes entreprises, petites et moyennes industries intégrées aux pôles de développement.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire:

la définition d'un domaine forestier permanent, constitué de forêts de production, de conservation;

de la biodiversité, de périmètres de reboisement et autres (résolution du problème d'équilibre entre agriculture et forêt qui se pose avec acuité dans certaines régions du pays);

l'établissement d'une cartographie actualisée des formations végétales couvrant l'ensemble du territoire.

Dans le domaine du bois d'énergie: La création de plantations bois énergie en zone péri-urbaine.

11. CONCLUSION

Comme signalé plus haut, la forêt constitue la 2ème richesse en recettes d'exportation, après le pétrole. Au plan social, le secteur forestier joue un rôle important dans la réalisation des infrastructures rurales, notamment dans la construction et l'entretien des routes.

Ceci suscite naturellement l'intérêt du Gouvernement qui s'active à gérer cette ressource avec parcimonie. De nombreuses mesures ont été prises dans ce sens, allant de la révision du cadre législatif à la réorganisation de la production. Mais, des lacunes sont encore observées dans la mise en œuvre des différents programmes, particulièrement dans la maîtrise des potentialités ligneuses, l'élaboration et la suivi des plans d'aménagement, la transformation, l'attribution des concessions forestières, le recouvrement des taxes et redevances.

L'adoption de nouvelles politiques, l'actualisation du cadre législatif dans le domaine de la production (désengagement de l'Etat, libéralisation de la commercialisation, implication des ONG et des populations locales dans les activités forestières) constituent un gage important dans la relance du secteur forestier, et partant de l'économie nationale.

La mobilisation des différents partenaires au développement, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral pour accompagner le pays dans cet effort de réforme et de relance constitue un autre facteur de réussite de ce processus.

Tout ceci doit être sous tendu par un défi majeur à relever: la consolidation de la paix sociale et la mise en place d'institutions démocratiques nationales, stables et durables.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI:	Agence Canadienne de Développement Industriel
ATC:	Agence Transcongolaise de Communication
BAD:	Banque Africaine de Développement
CEFDHAC:	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale
CDF:	Congolaise de Développement Forestier
CITES:	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CNRF:	Centre National de Recherche Forestière
CTFT:	Centre Technique Forestier Tropical
ECO:	Eucalyptus du Congo
ENEF:	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
FAO:	Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture
FARN:	Fonds d'Aménagement des Ressources Naturelles
FMI:	Fonds Monétaire International
FOB:	Free On Board
FOSA:	Etude Prospective sur le Secteur Forestier en Afrique
FASR:	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
GTZ:	Agence Allemande de Coopération
IDR:	Institut de Développement Rural
MEF:	Ministère de l'Economie Forestière
OAB:	Organisation Africaine du Bois
OCF:	Office Congolais des Forêts
OCFSA:	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale
OIBT:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG:	Non Gouvernementale
PAFN:	Programme d'Action Forestier National
PAFT:	Plan d'Action Forestier Tropical
PARESO:	Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale
PIB:	Produit Intérieur Brut
PNAE:	Plan National d'Action Environnementale
PNUD:	Programme des Nations Unis pour le Développement
SIBOM:	Société Industrielle des Bois de Mossendjo
SNR:	Service National de Reboisement
UAIC:	Unité d'Afforestation Industrielle du Congo
UE:	Union Européenne
UFA:	Unité Forestière d'Aménagement
UICN:	Union Mondiale pour la Nature
UPARA:	Unité Pilote d'Aménagement, Reboisement et Agroforesterie

BIBLIOGRAPHIE

Canopée n°13 1999: Bulletin sur l'environnement en Afrique Centrale.

Julien ONKAGUI 1998: Etude des politiques et lois forestières des pays d'Afrique Centrale (cas de la République du Congo).

MEFPRH 1999: Cahier des statistiques forestières années 1995-1997.

PAFT-Congo 1991: Rapport synthèse et annexes.

République du Congo 1996: Table Ronde des Partenaires au Développement volume 1.

République du Congo 1997: Consultation Sectorielle Agriculture-Forêt-Pêche-Eaux - Environnement et Recherche Agronomique Document Synthèse.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

RWANDA

par
Mihigo A.

Ce rapport sur l'état des statistiques est le résultat d'une documentation assez pauvre en matière de statistiques forestières nationales. Les raisons à cela sont que dans l'histoire de la foresterie nationale, aucun inventaire national des ressources ligneuses qui puisse servir de référence n'a jamais été réalisé. Les données disponibles proviennent de quelques rares vieilles enquêtes effectuées par le MINAGRI (1981-1982) trop limitées dans le temps et dans l'espace pour donner des éléments de référence sur une si longue période. En outre la guerre qu'a connu notre pays a occasionné la perte de nombreux documents.

Face à cette situation, plusieurs auteurs qui ont écrit ou qui écrivent encore sur le secteur forestier national travaillent avec des hypothèses et des estimations. D'estimations en estimations sur une si longue période (environs 100 ans), on en arrive à des résultats contradictoires.

Ce rapport essayera de donner un aperçu général de Comment les spécialistes forestiers qui se sont penchés sur le secteur forestier national ont toujours estimé la situation. Compte tenu des phénomènes brusques et importants qui se sont produits dernièrement dans le paysage forestier national, tel que le déclassement des grandes superficies des formations végétales orientales pour l'installations des populations, l'auteur de ce rapport sur base des réalités qu'il vit, avancera des estimations qui ne seront pas nécessairement référencées. Dans la mesure du possible, les différentes positions des auteurs seront présentées dans ce rapport, afin que le lecteur puisse se faire une idée de la situation forestière du Rwanda.

1. Contexte

1.1 Economie et politique économique

En 1998, le PNB par habitant était de 160 Euros. L'agriculture domine largement le secteur primaire et contribue pour environ 40% au PIB. Au sortir de la guerre et du génocide de 1994, la production nationale a chuté dramatiquement, de même que le pouvoir d'achat du citoyen. Pour compenser les lacunes de la production interne et relancer l'activité économique, l'Etat a dû faire appel aux importations tout en appliquant un Programme d'Ajustement Structurel (PAS) dont les grandes orientations sont les suivantes: privatisation; libéralisation; décentralisation; et assainissement des dépenses publiques.

Dans le secteur forestier, ses orientations se traduiraient par:

La restauration de l'Etat dans ses rôles de planificateur et de régulateur des échanges relatif au secteur forestier (toutefois, l'Etat se retire progressivement des activités de production).

La libéralisation des échanges, devant aussi s'accompagner de la promotion des produits forestiers, notamment le bois d'œuvre (ce dernier serait substitué par la charpente métallique).

Un rôle de plus en plus important des structures administratives de base, les communes dans la gestion du patrimoine forestier.

D'aucuns continuent de percevoir le secteur forestier comme un secteur social, écologique et conservateur qui demande un engagement plus important de l'Etat. Dans telle optique, le PAS affecterait alors négativement le secteur forestier (H.Forester et Q.Ducenne, 1999).

1.2 Situation sociale

Le Rwanda dispose d'une population estimée à 7,5 millions d'âmes dont la moitié a moins de 15 ans. La densité est de 285 habitants/km²; alors que le taux d'accroissement démographique est de 3,5%. La population rurale représente plus de 90% de la population totale.

Selon le document de Stratégie et Plan d'Action pour la Sécurité Alimentaire du MINAGRI - 1998, la population, qui était de 7 856 000 d'habitant en 1997, sera 8 492 000 en 2000 et elle pourra passer à 11 441 000 en 2010.

Tableau 1: Projection de la population en 2010

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population Urbaine x 1000	902					1 252					1 678
Population rurale x 1000	7 590					8 692					9 763
Population totale x 1000	8 492	8 798	9 103	9 375	9 655	9 944	10 241	10 547	10 837	11 135	11 441

Source: Stratégie et plan d'action pour la sécurité alimentaire, (MINAGRI, Oct.1998).

Cette population évoluera dans un contexte d'après guerre où les besoins de survie seront les premiers à satisfaire. Les mouvements des populations dus à la guerre viennent d'être stabilisés, la phase d'urgence est en train de céder la place à la phase de développement.

Actuellement, la forte démographie exerce une pression sur les ressources naturelles et notamment, en milieu rural, sur le sol, en entraînant les phénomènes suivants. Il s'agit d'un morcellement excessif des exploitations agricoles familiales dans le contexte d'un régime foncier individuel. Ceci a pour conséquence ultime la miniaturisation des exploitations agricoles familiales (EAF). Selon le rapport de la commission Nationale de l'Agriculture, le résultat est que 82% des EAF ont moins de 2 ha et 26% des EAF ont moins de 0,5 ha. Ainsi ces ménages ne peuvent pas satisfaire leurs besoins par la seule activité agricole.

De plus, compte tenu de l'exiguïté de ces exploitations agricoles, celles-ci sont constamment cultivées sans repos, entraînant l'érosion et l'infertilité. Les études réalisées montrent des pertes, enregistrées de l'ordre de 12 tonnes/ha/an, qui sont constatées sur environ 50% des terres cultivées.

En outre, on observe une destruction du couvert végétale à des fins énergétiques ou agricoles et ceci se fait à travers l'occupation généralisée des terres sur les versants et la mise valeur des vallées.

Enfin, avec la poussé démographique qui affecte un petit territoire, on aboutit au recul des pâturages des forêts et plus particulièrement à la régression de l'effectif bovin contribuant à la perte de la fertilité des sols et à la précarité de l'activité pastorale.

Cette situation se répercute négativement sur l'équilibre alimentaire mettant ainsi en cause la sécurité alimentaire. A cela s'ajoute la grande dispersion du peuplement en milieu rural qui rend impossible l'introduction des innovations.

Contexte social du secteur forestier: La guerre et la génocide de 1994 ont eu un impact très négatif sur le secteur forestier. Le personnel forestier a été réduit par l'exil ou la mort. Les déplacés de guerre ont détruit ou endommagé plusieurs centaines d'hectares de plantations forestières. D'autres part, les plantations forestières et les forêts naturelles ont été mises à contribution dans la reconstruction et la réinstallation tant des anciens que des nouveaux

réfugiés. Dans un tel contexte, les activités forestières ont été ralenties devant les besoins évidents de survie des populations. Par ailleurs, profitant des flottements des pouvoirs publics, les paysans ont défriché quelques forêts du domaine public.

Les aires habituellement protégées par la loi ont été déclassées pour l'installation des anciens réfugiés.

Actuellement, grâce au renforcement du service forestier national ainsi qu'à l'importance accordée par les autorités publiques au secteur forestier, la situation commence à se stabiliser. Cependant les conflits ne manquent pas; étant donné que le paysan, face à la miniaturisation à la baisse de fertilité de son Exploitation Agricole Familiale (EAF), cherche à augmenter sa production en défrichant les boisements ou les forêts naturelles.

Aujourd'hui, face à la rareté des terres et face aux besoins croissants des populations, seules les pratiques de l'arborisation ou de l'agroforesterie semblent susceptibles d'augmenter les produits forestiers au niveau national. De telles approches sont possibles grâce aux traditions d'agroforesterie.

2. Ressources forestières

2.1 Propriété des terres

Le droit foncier fait de l'Etat, le propriétaire des terres et des populations, les usufruitiers. Cependant, ceci n'a que très peu d'impact sur la foresterie dans la mesure où, dans sa grande majorité, la population ne connaît que très peu cette législation et elle aborde toujours le problème foncier dans un contexte traditionnel. La nouvelle loi agraire permettra au paysan d'être propriétaire, mais ce droit sera assorti de certaines conditions qui empêcheront une thésaurisation du facteur de production, terre, au dépend de la valorisation de ce capital par l'agriculture ou l'élevage.

2.2 Utilisation des terres

Suivant les indications sur l'utilisation des terres (voir tableau 2), environ 50% de celles-ci sont allouées à l'agriculture. Ces surfaces continueront à croître jusqu'à l'an 2000 pendant que les superficies des terres non encore utilisées vont diminuer. Si d'autres stratégies appropriées ne sont pas développées durant cette période, l'accroissement des terres agricoles se fera comme d'habitude au détriment des réserves naturelles des forêts et autres aires protégées. Cette situation est déjà visible avec l'exemple de la forêt naturelle de Gishwati, au Nord du pays, où la totalité du domaine de chasse du Mutara ainsi que les 2/3 du Parc National de l'Akagera à l'Est ont été cédés pour l'installation des rapatriés après la guerre.

C'est dans ce même contexte que beaucoup de plantations forestières ont fait l'objet de défrichement pour faire place aux habitats groupés. Par ailleurs, même si les extensions des superficies agricoles sont actuellement réalisées au détriment de zones non encore utilisées, les projections prévoient aussi une réduction des superficies de l'exploitation agricole familiale dont la moyenne se situerait autour de 0,68 ha en l'an 2000.

Tableau 2: Evolution des superficies (ha) des terres suivant les utilisations

Utilisation	Année			
	1970	1980	1986	2000
Superficie totale des terres (km ²)	2 559 500	2 559 500	2 559 500	2 559 500
Terres non utilisables	726 959	718 201	713 001	657 995
Terres couvertes par les eaux	135 038	135 038	135 038	153 045
Vallées et marécages	83 840	81 000	77 000	32 000
Réserves naturelles	1 398 100	1 398 100	1 392 900	1 392 900
Domaine de chasse du Mutara	64 273	53 663	53 663	20 000**
Domaines militaires	12 700	12 700	12 700	5 000
Routes	6 208	7 400	8 500	10 000
Villes et industries	5 000	8 500	11 400	20 250
Terres pour l'agriculture théoriquement	1 832 541	1 841 300	1 840 500	1 801 605
Terres impropres à l'agriculture	525 000	520 000	510 000	480 000
Stations expérimentales	18 121	18 121	18 121	5 000
Terres concédées	16 320	16 320	16 320	16 320
Plantations forestières	27 156	57 200	99 500	200 000**
Terres théoriquement disponibles	1 245 544	1 229 600	1 202 560	1 300 285
Superficie occupée par des EAF	835 935	1 078 650	1 321 494	1 765 125
Superficies occupées par des enclos	30 000	43 200	53 700	60 000
Superficies de terres pour les cultures de subsistance	463 560	616 200	699 000	757 785
Superficies de terres pour les cultures de rente	34 200	45 500	62 200	75 000
Superficie de terres pour les cultures de jardinage	29 900	48 700	65 300	67 500
Terres en jachères et Protégées contre l'érosion	200 000	154 000	123 300	75 000
Superficies de pâturage	487 884	322 060	199 360	150 000
Superficies de cultures fourragères	-	-	-	15 000
Moyenne de superficie disponible pour un EAF (ha)	1,49	1,14	0,91	0,68

Source: Ministère du plan, perspectives à l'an 2000, document préparatoire, Kigali, 1983 p.24

Notes:

** Le domaine de chasse du Mutara n'existe plus (0 ha)

** Il est impossible de commenter l'évolution des superficies des plantations forestières pures à l'absence d'un inventaire qui ferait la part de l'arborisation et des plantations forestières. Car dans la plupart des publications sur la foresterie nationale, l'arborisation est toujours associée aux plantations forestières et traitée comme telles.

En outre, selon le rapport sur la Stratégie et Plan d'Action pour la sécurité alimentaire, l'allocation des terres se présentait comme suit en 1998.

Tableau 3: Allocation des terres en 1998

Classes	Superficie ha
Terres agricoles	966 000
Terre à production actuelle élevée et à potentiel d'intensification	87 000
Terre à production actuelle assez élevée mais sans potentiel d'intensification	307 000
Terre d'altitude à production actuelle assez faible et à potentiel limité	451 000
Terre d'altitude à production actuelle assez faible et à potentiel limité	120 000
Terre de conservation de bassin versant	44 000
Terres de pâturage et/ou boisement	416 000

Plantations de thé	91 000
Pâturage de mauvaise qualité	339 000

Source: Stratégie alimentaire et Plan d'action pour la sécurité alimentaire, MINAGRI, octob.1998.

Un des phénomènes, maintes fois décriés dans la mauvaise utilisation des sols au Rwanda par les aménagistes, est le caractère dispersé de l'habitat. Cependant la nouvelle politique du pays en matière d'habitat cherche à résoudre ce problème en encourageant l'habitat groupé, «imidugudu».

3. LES RESSOURCES FORESTIERES NATURELLES

Les ressources forestières naturelles du Rwanda sont constituées par de grands types de formations végétales: les forêts denses de montagne; et les forêts sèches couramment appelées savanes boisées et galeries de l'Est.

3.1 Les forêts denses de montagne

Ces formations végétales se rencontrent à l'Ouest du pays sur la crête Congo-Nil et s'étendent sur une longueur de 150 km du Nord au Sud. Ces formations végétales se trouvent à des altitudes variant entre 1 500 m et 3 000 m. Ces forêts sont considérées comme des vestiges d'une grande formation forestière d'altitude qui s'étendait dans le rift albertin dans le Kivu Congolais à l'Ouest, et du Burundi et à l'Uganda à l'Est.

La documentation officielle se plaît à considérer quatre grandes forêts de montagne, à savoir: la forêt de Nyungwe; la forêts des volcans; la forêt de Gishwati; et la forêt de Mukura.

A coté de ces grandes formations, on rencontre dans cette région des îlots reliques des forêts dont la superficie varie entre des dizaines et des centaines d'hectares.

Mais, il reste que la poussée démographique et les événements tragiques qui se sont passés dans notre pays ont affecté les grandes forêts. Certaines réserves ont été défrichées ces dernières années et la forêt de Gishwati n'existe plus que dans la littérature.

Superficies actuelles des forêts naturelles de montagnes

Nyungwe: 93 500 ha;

Gishwati: Le caractère illégal du défrichement complet de la forêt naturelle de Gishwati incite les auteurs actuels à croire encore en l'existence de celle-ci;

Mukura: 1 600 ha;

Parc nationale des volcans: 12 760 ha.

Il faut noter que ces forêts présentent un intérêt beaucoup plus écologique qu'économique, car leur productivité est estimée à $5\text{m}^3/\text{an}/\text{ha}$.

Superficies actuelles des forêts de montagne relictuelles

Sanza: 20 ha;

Busaga: 151 ha;

Cyamudongo: 300 ha.

3.2 Les formations naturelles orientales

Ces formations sont constituées par des savanes boisées et des forêts galeries. En 1991, ces formations étaient estimées à 241 000 ha; mais actuellement il ne reste qu'une petite partie à la

suite de l'installation des populations et de leurs activités d'élevage et d'agriculture. De même, il ne reste plus 900 000 ha au sein du parc national de l'Akagera. Selon la Commission Nationale de l'Agriculture - 1991, la productivité de ces formations est aussi estimée à 5m³/ha/an.

3.3 Estimation de volumes sur pieds

Selon le rapport de la Commission Nationale de l'Agriculture - 1991. Le volume sur pied de toutes les formations forestières naturelles du Rwanda était de 2 200 000 m³ pendant que la possibilité annuelle était de 165 000 m³.

4. LES RESSOURCES FORESTIERES PLANTEES

Les plantations forestières sont classées en 3 types de catégorie relatif à la propriété. Ainsi la loi forestière n° 47/1988, du 5 Décembre 1988, consacre 3 types de plantations à savoir: les plantations forestières domaniales; les plantations forestières communales et institutionnelles; et les plantations forestières privées.

Toutes ces plantations sont dispersées à travers le pays, mais certaines régions de l'Est du pays en sont dépourvues. L'essence dominantes de ces plantations est de loin les Eucalyptus suivis par les Pins.

4.1 Les superficies plantées

La création des premières plantations datent de 1920, toutefois une réelle intensification de l'activité se situe entre la période 1975-1990. Mais, étant donné qu'aucun inventaire des ressources ligneuses n'a été effectué jusqu'à aujourd'hui, les superficies souvent avancées ainsi que les volumes sur pied proviennent de pures estimations et varient d'un auteur à un autre; dans certains cas, elles s'avèrent irréalistes.

D'après les statistiques officielles les plus récentes, fournies par la Commission Nationale de l'Agriculture - 1991, les superficies des plantations forestières sont de 247 500 ha. Ce chiffre continue d'être considéré comme une référence pour la plupart des publications même plus récentes. Cette superficie est répartie comme suit, en fonction des types de propriété: les plantations domaniaux: 61 200 ha; les plantations communales et institutionnelles: 99 100 ha; et les plantations forestières privées (+ arborisation): 87 200 ha.

Par ailleurs, selon Hall - 1992, cité par Q.Ducenne - 1998, la superficie totale des plantations forestières était estimée à 256 386 ha, répartis ainsi: plantations forestières privées: 170 441 ha; plantations forestières communales: 30 745 ha; et plantations forestières domaniales: 55 200 ha.

4.2 Volume sur pied et possibilités annuelles

D'après le rapport de la Commission Nationale de l'Agriculture - 1991; le volume sur pied des plantations forestières était estimé à 64 073 000 m³ et les possibilités annuelles étaient évaluées à 3 186 700 m³. Ces productions ont été réparties suivant les catégories de propriété.

Tableau 4: Volumes sur pied et possibilités annuelles

Types de plantations	A.A.M m ³ /ha/an	Superficies (ha)	Matériel à l'ha (m ³)	Volume total sur pied (m ³)	Possibilité annuelle (m ³)
Plantations forestières domaniales	9	61 200	260	15 912 000	550 800
Plantations forestières communales et institutionnelles	9	99 100	310	30 721 000	891 900
Plantations forestières privées (+ arborisation*)	20	87 200	200	17 440 000	1 744 000
Total		247 500		64 073 000	3 186 700

Note: *Les statistiques forestières traitent toujours ensemble les véritables plantations et les arbres hors forêts (agroforesterie). On a pas pu trouvé d'autres données pour ce rapport qui puissent faire la part de véritables

plantations forestières et celle de l'arborisation. On retiendra seulement que le facteur de conversion en superficie forestière équivalente est de 1 100 pieds/ha.

Mais, Hall - 1992 a estimé la possibilité annuelle à 5 118 186 m³ et à 3 564 186 m³ suivant deux hypothèses (l'une optimiste et l'autre modérée). Ainsi les résultats de l'hypothèse modérée sont présentés dans le tableau ci après.

Tableau 5: Production et productivité des boisements selon les types de propriété

Types de plantations	Superficie (ha)	Production (m ³)	Productivité (m ³ /ha/an)
Plantations forestières privées	170 441	4 383 447 2 829 321*	31 20*
Plantations forestières communales	30 745	276 705	9
Plantations forestières domaniales	55 200	458 160	10
Total	256 386	5 118 312 3 564 186*	20 14*

Note: * Hypothèse modérée.

Source: Appui à la planification forestière communale, Q. Ducenne, Décembre 1998, p.10

4.3 Changement de superficie et de volume au cours du temps

Les superficies des plantations forestières ont augmenté de façon très remarquable sur la période 1975-1989, durant laquelle la superficie est passée de 25.500 ha en 1975 à 247.500 ha en 1989, soit une augmentation de 871% en l'espace de 14 ans, (Habiymbere, 1997). Les superficies ont continué d'augmenter à un rythme plus modeste jusqu'en 1994, année qui vit l'arrêt de toutes les activités économiques à cause de la guerre et du génocide (avant une reprise en 1995).

Alors, en l'absence d'un inventaire des ressources ligneuses qui peut servir de référence, les quelques données disponibles sur l'évolution des superficies des plantations forestières proviennent de pures estimations qui varient d'un auteur à un autre.

Concernant l'évolution des volumes, la situation n'est guère meilleure. La comparaison de l'offre et de la demande a toujours pointé des déficits qui auraient dus se traduire par un déboisement massif selon certaines hypothèse de travail.

Tableau 6: Evolution des surfaces boisées en situations de pénurie du bois de feu

Termes et paramètres de l'équation du bois – énergie	1993 x1000 m ³	1994 x 1000 m ³	1995 x1000 m ³	1996 x 1000 m ³	1997 x 1000 m ³	1998 x 1000 m ³
Demande	7 500	7 500	8 031	8 348	8 704	9 104
Production annuelle	3 500	3 231	2 927	2 583	2 195	1 157
Déficit annuel	4 000	4 519	5 105	5 765	6 509	7 347
superficie forestière (ha)	260 000	240 000	217 404	191 881	163 057	130 514
Suppression des boisements (ha)	20 000	22 596	25 523	28 823	32 543	36 736

Or, s'il y a eu déforestation brusque et massive au niveau du pays, ce n'est nullement à cause de l'exploitation classique des boisements et forêts (comme on le verra dans les prochains chapitres).

Tableau 7: Evolution des superficies forestières

Catégories	Types de forêts	1990	1994	1996	1999	2002
Forêts naturelles de montagnes	Nyungwe, Cyamudongo	97 500	96 500	96 400	96 400	96 400
	Gishwati	8 800	6 800	6 000	6 000	6 000
	Mukura	2 100	2 000	1 900	1 900	1 900
s/total forêts naturelles		108 400	105 300	104 300	104 300	104 300
Formations naturelles orientales	Forêts galeries et savanes boisées	55 000	54 100	53 800	53 800	53 800
S/total massifs naturels		163 400	159 400	158 100	158 100	158 100
Plantations	domaniales	61 200	53 900	53 000	62 000	65 000
	communales et institutionel.	99 100	96 400	96 000	104 000	110 000
	Privées et arborisation	87 200	86 200	98 200	110 200	125 200
s/total boisements artificiels		247 500	236 500	247 200	276 200	300 200
Total domaine forestier		410 900	395 900	405 300	434 300	458 300

Source: Politiques et stratégies agricoles du MINAGRI, 1996

Pourtant la régression des superficies dans le domaine des forêts naturelles a été plus intense que prévue. Actuellement (1999), les formations naturelles se présentent comme suit:

Tableau 8: situation des superficies des forêts naturelles en 1999

Catégories	Types de forêts	ha
Forêts naturelles de montagnes	Nyungwe, Cyamudongo	92 400 *
	Gishwati	0**
	Mukura	1 200 *
s/total forêts naturelles		93 600
Formations naturelles orientales	Forêts galeries et savanes boisées	90 000*
Stotal massifs naturels		183 600

Notes: * estimation à vérifier; **chiffres fiables

De même, en ce qui concerne les plantations forestières, les estimations ont été très optimistes. La réalité se présente autrement dans la mesure où les efforts de reboisement après 1994 n'ont pas été suivis car la priorité était donné à d'autres secteurs pour la reconstruction du pays.

5. Production, consommation et commerce des produits forestiers

Concernant l'utilisation du bois, selon les données fournis par une enquête réalisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage /Direction des Forêts en 1982 auprès de 900 familles, la consommation totale du bois était de 1,06 m³/hab/an. Et sa répartition par type de consommation est la suivante:

Tableau 9: Répartition par type de consommation

Type de consommation	Consommation (m ³ /hab/an)	
	Selon l'enquête MINAGRI(1981/82)	Chiffres retenus par l'étude
Bois de feu domestique	0,83	0,44
Consommation domestique de brindilles	0,15	0,19
Bois de feu autre que domestique	0,04	0,04
Bois de construction	0,03	0,03
Bois d'œuvre	0,01	0,01
Total	1,06	0,71

Les produits forestiers nationaux sont modestes tant par la qualité que par la quantité.

5.1 Le bois rond

Par le bois rond, il faut comprendre, les perches utilisées dans les constructions rurales, les perches d'échafaudage beaucoup plus consommées par les constructions urbaines, le bois rond utilisée par la SORWAL et les poteaux.

Bois rond d'industrie est issu des plantations forestières de pins. Il s'agit des grumes de déroulage utilisées par la SORWAL dont la consommation annuelle est d'environ 1 250 m³.

5.2 Les poteaux

Les poteaux sont très utilisés par la société nationale d'électricité. Les plantations forestières nationales offrent des possibilités, mais celles-ci ne sont pas exploitées car, au niveau national, les techniques de traitement ne sont pas maîtrisées.

Tableau 10: Caractéristiques des poteaux

	Poteaux façonnés	Grumes avant façonnage
Longueur	9 à 11 m	9 à 11m
Diamètre gros bout	20 à cm	23 à 26 cm
Diamètre fin bout	14 à 16 cm	17 à 19 cm

Source: Etude de la valorisation du bois de la Crête Congo-Nil, TecSult Foresterie, sept.1997.

Le volume moyen d'une grume avant façonnage est 0.36 m³ et d'un poteau façonné de 0.26 m³. La société nationale d'électricité consomme 10 000 poteaux par an pour un volume de 3 630 m³.

5.3 Les sciages

Les sciages locaux sont produits par les scieurs de long. Les principales essences sciées dans le pays sont par ordre d'importance sont les suivantes: Eucalyptus; Cyprès; Grevillea; Pinus.

Les produits du sciages sont les planches, les madriers, les lames de plafond et les chevrons. On évalue la consommation du bois de sciage à 36 000 m³/an, exigeant la coupe de 72 000 m³/an. En fonction des capacités d'encadrement assurées, avant la guerre de 1994, par deux scieries étatiques ainsi que par les entrepreneurs-scieurs (formés et appuyés par un projet spécialisé, l'AEFB), le volume de bois scié et séché était estimé à 5 000m³/an (Habiymbere, avril 1998).

Selon Tecsuit-foresterie - Sept.1997, la consommation du bois scié est rehaussée par les besoins de reconstructions des maisons, mais elle devrait régresser dans les proportions suivantes sur une période de 5 ans.

Tableau 11: consommation anticipée du bois de sciage pour les cinq prochaines années

Année	Consommation (m ³)	
	Bois de sciage	Bois ronds
1998	34 400	68 800
1999	33 700	67 400
2000	32 900	65 400
2001	32 200	64 400
2002	31 500	63 000

Source: Etude de la valorisation du bois de la Crête Congo-Nil, Tecsuit-foresterie, sept.1997, p.63.

Puis, à partir de 2003, l'augmentation de la consommation en sciage devrait suivre la courbe normale d'accroissement de la population, soit 3%.

5.4 Commerce des sciages

Selon l'enquête réalisée par Tecsuit-foresterie en 1998 sur le plus grand centre commercial, Kigali, les principaux bois de sciage vendus à Kigali se présentaient comme suit.

Tableau 12: Principaux bois de sciages vendus sur le marché de Kigali

Essence	% du marché	Dimension cm	Prix de gros (Frw)		Prix de détail(Frw)	
			la pièce	m ³	la pièce	m ³
Produits locaux						
Eucalyptus	45	5x15	750	25 000	1 000	33 500
		3x20	750	31 300	1 000	41 700
Cyprès	23	5x15	1 200	40 000	1 800	60 000
		3x20	1 200	50 000	1 800	75 000
Grevillea	23	5x15	800	26 800	1 000	33 500
		3x20	650	27 100	900	37 500
Essence %du marché Dimension Prix de gros (Frw) Prix de détail(Frw)						
Pinus	4,5	4x20	2 000	31 200	3 500	55 000
Produits importés 4,5						
Bois rouge		4x20	2 000	37 000	3 500	64 700
Libuyu		10x28	10 000	80 000	15 000	120 000
		5x28	10 000	127 000	15 000	190 000
Umusave		6x16	2 500	65 000	4 300	111 800
		4x40	2 500	39 000	4 300	

Source: Etude de la valorisation du bois de la Crête Congo-Nil, Tecsuit Foresterie, sept.1997, p.58.

5.5 Les panneaux dérivés du bois

Ces panneaux ne sont ni fabriqués au Rwanda, ni produits à partir du bois du pays, ils sont importés de l'extérieur et fréquemment utilisés par les entreprises du bois, principalement dans le mobilier et les revêtements. Les importations en provenance du Kenya et de l'Asie, portent sur l'épaisseur de 3 mm communément appelée «Triplex». L'autre épaisseur est de 2 mm. Les dimensions des panneaux sont de 2,44x1,22 m. La consommation annuelle de contreplaqué a passablement varié depuis 1990 et peut être traduite comme suit:

Tableau 13: Consommation annuelle de contreplaqué 1990-1996

Année	Poids (tonne)	Volume (m ³)
1990	729 448	1 220
1991	1 245 540	2 080
1992	1 225 000	2 040
1993	1 188 290	1 980
1994	568 000	950
1995	6 240 970	10 400
1996	3 863 500	6 400

Source: Etude de la valorisation du bois de la Crête Congo-Nil, Tecsuit Foresterie, sept.1997, p.59

5.6 Papiers et cartons

Ces produits très consommés dans la pays sont importés. Au niveau national, les statistiques sur le commerces des produits forestiers comme pour celles d'autres produits commercialisés relève du Service des statistiques de la Banque Nationale du Rwanda (BNR).

6. AUTRES PRODUITS ET LEUR ROLE

6.1 Production et commercialisation du charbon de bois

Selon Tecsuit-foresterie - 1998, environ 95% de la production ligneuse est ainsi utilisé, 90% comme bois de feu et le reste transformé en charbon de bois avec un rendement de 12%. Ce dernier rendement est très faible, malgré les efforts de la Banque mondiale pour former les charbonniers et leur permettre d'augmenter la productivité avec l'utilisation des meules casamançaises (Tecsult-foresterie,1998; p.52). Selon Cardinal (1999), on distingue 3 catégories de producteur de charbon:

les petits producteurs, ce sont des agriculteurs qui pratiquent la carbonisation comme une activité complémentaire (quelques sacs par semaine); ce qui leur procure de l'argent liquide.

les producteurs moyens, ils pratiquent l'activité en continu (plusieurs dizaines de sacs par semaine), mais de manière individuelle, semble-t-il.

Les gros producteurs, ceux-ci s'apparentent à des associations qui sont spécialisées dans la filière (plusieurs centaines de sacs par semaine).

L'Eucalyptus est la principale essence utilisée pour la fabrication du charbon et elle est très appréciée par les consommateurs.

La consommation annuelle de charbon en 1998 était estimée à 46 000 tonnes, avec 80% de cette consommation pour Kigali tandis que les villes secondaires comme Butare, Ruhengeri et Gisenyi et quelques autres cités se partageaient les 20% restants. A Kigali, il y a plus de 100 points de vente et le sac se vend entre 1 600 et 1 700 Frws. En 1997, plus d'un million de sacs ont été vendus pour une valeur de 1 700 000 000 Frw.

De cette approvisionnement, plus de 85% de celui de Kigali provient des régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest. La région de Gikongoro, à elle seule, en produit 65%. La distance moyenne de transport du lieu de production à Kigali est de 200 km. Le prix du sac de charbon sur le marché de Kigali s'explique comme suit:

Tableau 15: Composition du prix charbon à Kigali

Type de prix	Prix 1991	% du prix détail	Prix 1997	% du prix détail
Prix détail à Kigali	550	100	1 650	100
prix de gros à Kigali	440	80	1 300	79
Prix du transport	125	23	700	43
Prix au producteur	315	57	600	36

Source: Etude de la valorisation du bois de la Crête Congo-Nil, Tecsuit Foresterie, sept.1997, p.53

Le transport du charbon ainsi que l'éloignement des lieux d'approvisionnement sont les principales causes d'une augmentation de 43% de la valeur du charbon en l'espace de 6 ans.

6.2 Bois de feu

C'est sous la forme de combustible que le bois est le plus utilisé. Il est difficile d'en connaître exactement la consommation car les estimation varient d'une source à une autre. Le MINAGRI, dans un rapport de synthèse sur la formulation de la stratégie agricole - 1996, évalue actuellement la population à 7 856 000 habitants. Si on estime que la consommation de bois de feu est de 0,9 m³/hab/an, on aurait une consommation totale de 7,1 millions de m³ en 1997.

Consommation du bois en milieu rural: Le bois de feu pour le besoin des ménages représente 94% de la consommation totale avec 6,7 millions de m³. (Tecsult-foreterie,1998).

Chaque paysan tente de couvrir ses besoins énergétiques. Mais, certains qui ne peuvent pas se procurer du bois utilisent les résidus de récolte pour subvenir à leurs besoins de chauffage et cette dernière action a un impact négatif sur la fertilité des sols et la production agricole.

6.3 Approvisionnement en bois des zones non forestières

Mises à part les régions de l'Est nouvellement habitées, on rencontre partout dans le pays, des plantations forestières qui peuvent subvenir aux besoins des populations en produits ligneux.

Par ailleurs, la notion d'approvisionnement des zones non forestières par des zones forestières peut prêter à confusion dans la mesure où seule compte le pouvoir d'achat du paysan. En effet, on peut rencontrer des personnes qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins alors qu'ils habitent des régions dites forestières.

On reconnaît que les régions de l'Est sont déficitaires en produits ligneux alors que la production forestière de l'Ouest est excédentaire⁷. Si le circuit d'approvisionnement ne se fait d'Ouest à l'Est ou n'est pas régulier, c'est à cause dudit pouvoir d'achat faible ou inexistant.

En fait, les approvisionnement se font plutôt des zones rurales vers les centres urbains. Le charbon comme le bois d'œuvre proviennent des régions du Sud, des ressources forestières du Sud-Ouest du pays et du Nord-Ouest vers la ville de Kigali car ces deux régions ont suffisamment de ressources.

A la recherche de l'argent liquide, les paysans des régions savanicoles de l'Est approvisionnent illégalement aussi la ville de Kigali malgré un déficit réel.

Au Rwanda, le transport des produit forestiers à l'intérieur du pays est soumis à une autorisation dit Permis de transport. Ce permis n'est délivré que pour des régions où la ressource est suffisante. Il a été institué pour limiter, sinon arrêter le déboisement précipité des régions à faible productivité forestière du pays. Le permis de transports est délivré moyennant le paiement des

⁷ Ces affirmations, quoique vraies n'ont été prouvées par aucune enquête.

frais de chancellerie équivalent à 1 000 Frws. Ces autorisations sont établies au niveau des préfectures par les directeurs régionaux des services agricoles régionaux.

6.4 Produits forestiers non-ligneux

L'importance des produits forestiers non-ligneux dans l'économie nationale est très limitée. Les principaux produits exploités sont les plantes médicinales, quelques rares fruits et enfin le miel. Selon la FAO citant Lewis – 1998, la production annuelle du miel serait de 10 000 à 20 000 kg.

6.5 Récréation et tourisme

Les forêts naturelles ont été classées soit en parcs nationaux soit en réserves. Au niveau national, on recense 2 parcs à savoir i) le Parc National de l'Akagera et ii) le Parc National des Volcans. A côté de leur rôle de conservation de la Biodiversité, ces 2 entités servent de lieu de loisir et de récréation.

A la veille de la guerre de 1994, le Parc national de l'Akagera disposait d'un vaste domaine de chasse (34 000 ha) où la chasse sportive était pratiquée. Actuellement la superficie du Parc est réduite à un tiers de sa superficie d'avant 1994, soit environ 90 000 ha.

La forêt de Nyungwe a été divisée en zone d'aménagement et en zone de conservation intégrale. Actuellement, l'ORTEPN essaie de promouvoir l'activité touristique dans la forêt de Nyungwe et certaines infrastructures sont mises en place. L'activité touristique dans cette région peut être cependant limitée par la nature même du milieu, à savoir: une végétation dense, une topographie montagneuse, limitant la visibilité et la progression. Cependant la grande diversité des primates de la forêt constitue une véritable curiosité d'une renommée internationale.

Le Parc national des volcans est d'une renommée internationale, il vient d'être rouvert aux touristes qui peuvent admirer les gorilles de montagne ainsi qu'une végétation particulièrement étagée, typique des montagnes.

7. POLITIQUES, LEGISLATION ET INSTITUTIONS FORESTIERES

Les principales institutions forestières se situent à divers niveaux, familial, secteur, communal et étatique.

Le secteur privé dans le domaine forestier national se manifeste beaucoup plus au niveau de la production. Si la commercialisation des produits forestiers est du ressort des privés, elle n'est pas organisée. Quant au secteur des transformations, il n'est pas développé.

Le secteur public se manifeste dans le secteur forestier par des interventions dans les domaines suivants:

La planification et la réalisation des opérations de développement du sous-secteur forestier.

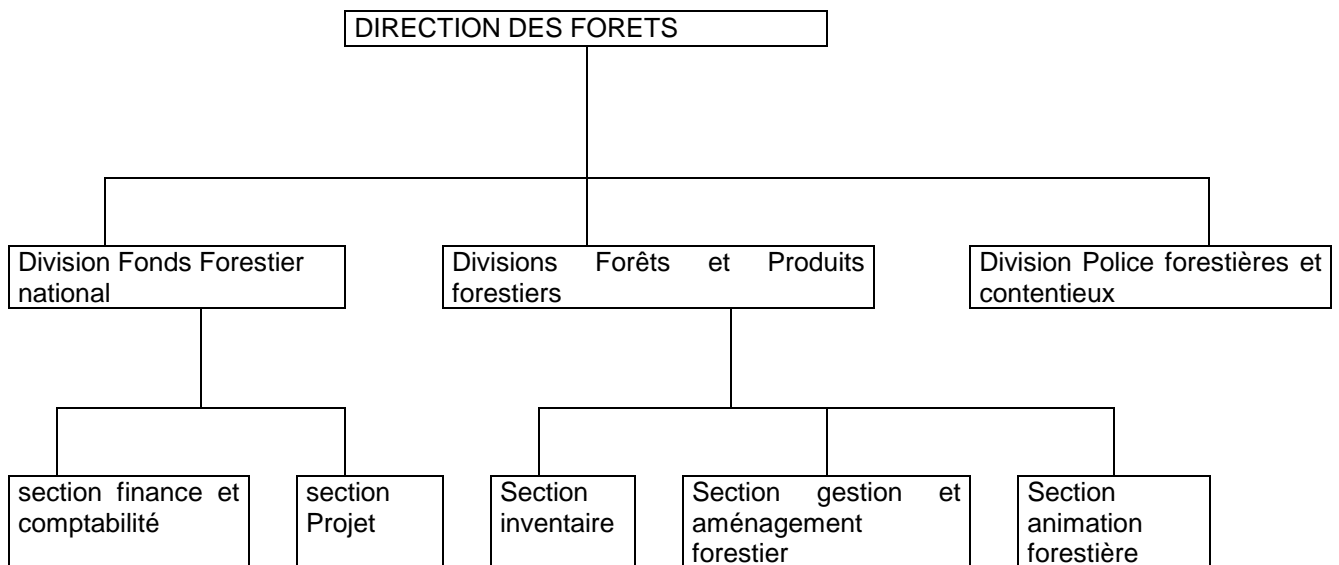
La conservation, la gestion et l'exploitation du domaines forestiers.

La réglementation des services forestiers.

La formation du personnel forestier.

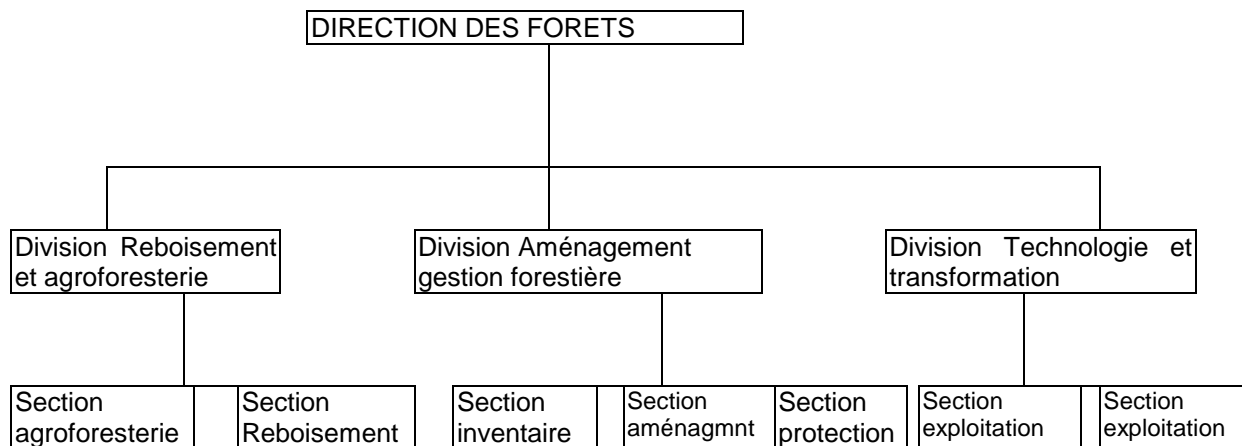
Renforcement institutionnel et accroissement des capacités nationales: Suite aux contraintes budgétaires, le service forestier est représenté seulement jusqu'au niveau du secteur. Avant 1994, le services forestier national avait un représentant au niveau de chaque secteur administratif, un moniteur forestier et chaque commune était sensée disposer d'un technicien forestier de niveau secondaire. A la préfecture, un ingénieur forestier représentait le service forestier national. A cette époque, la Direction des Forêts est organisé ainsi:

Organigramme de la directions des forêts (1994)



Durant cette période on recensait 293 employés dont 33 ingénieurs, 78 techniciens forestiers et 182 moniteurs et gardes forestiers. Aujourd’hui, cette structure est bâtie suivant le plan ci-dessous.

L’organigramme actuelle de la direction (1999)



Désormais les capacités d’encadrement des populations par le service forestier ont considérablement diminué à cause de la mort ou de l’exil des agents forestiers. On compte 46 agents au niveau national sur un total requis de 189 agents forestiers. Et, même au niveau de la centrale, certaines sections n’ont pas de titulaires.

Pourtant les autorités publiques essaient de remédier à cette situation en confiant certaines activités d’exécution à des privés; une action qui entre dans la droite ligne de politique économique du pays d’ajustement structurel.

Taxation: Il n'existe pas un système particulier de taxation pour les produits forestiers du pays. Cela est peut-être dû au fait que l'essentiel des produits forestiers (plus de 52%) est destiné à l'autoconsommation comme bois d'énergie et bois de construction en milieu rural. Néanmoins, il faut mentionner une taxe de 1% des recettes destinées au Fonds Forestier National, prévue par la loi forestière pour toute coupe du bois à des fins commerciales (ceci dans n'importe quels boisements communaux ou privé d'une superficie de 2 ha et plus). Pour les boisement étatiques, toutes les recettes vont évidemment dans les caisses du Fonds Forestier National (Habiymbere, avril 1998).

8. PERSPECTIVES POUR LES RESSOURCES FORESTIERES

Projection de l'offre en produits ligneux sur une période de 10 ans: En se basant sur les données de la Commission Nationale d'Agriculture de 1991, le potentiel de production forestière du pays est présenté dans le tableau suivant:

Tableau 17: Estimation de la production potentielle du bois

Type de forêts	A.A.M m ³ /ha/an	Superficie (ha)	Matériel à l'ha (m ³)	Volume sur ped(m ³)	Possibilité annuelle (m ³)
Plantations existantes					
domaniales	9	61 200	260	15 912 000	550 800
communale + institution.	9	99 100	310	30 721 000	891 900
Privées + arborisation	20	87 200	200	17 440 000	1 744 000
S/Total		247 500		64 073 000	3 186 700
Forêts naturelles aménageables					
Nyungwe + Cyamudongo	5	60 900	130	7 917 000	304 500
Mukura	5	2 100	60	126 000	10 500
Galerie + savanes arborées	5	55 000	40	2 200 000	16 500
s/total		118 000		10 243 000	480 000
Plantation (+ arborisation) potentielles					
Plantations	9	50 000	-	-	450 000
Arborisations	20	140 000	-	-	2 800 000
s/total		190 000			3 250 000
Total		555 500		74 316 000	6 916 700

En observant ce tableau, l'augmentation de l'offre est possible si les superficies à potentiel forestier sont effectivement mises en production. Et beaucoup dépend des plantations forestières privées et de l'arborisation.

Si, à partir de l'an 2000, ces plantations augmentent de 20 000 ha. L'évolution des superficies (ha) aux niveau des plantations privées se présentera comme suit:

Tableau 18: Evolution des superficies des plantations forestières privées

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
107 200	127 200	147 200	167 200	187 200	207 200	227 200	247 200	267 200	287 200

Quant à l'évolution de la production de l'offre des produits ligneux, elle pourrait évoluer de la manière suivante:

Tableau 19: Evolution de l'offre en m³/an sur une période de 10 ans

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
4 015 500	436 400	4 713 500	5 061 500	5 410 500	5 759 500	6 108 500	6 457 500	6 805 500

		100	900	700	500	300	100	900
--	--	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Projection de la demande: Enfin, en se basant sur projection de la population en 2010 et sur l'enquête du MINAGRI/ Direction des Forêts en 1982 concernant l'utilisation du bois auprès de 900 familles (où la consommation du bois était de 1,06 m³/hab/an), la demande se présentera comme suit jusqu'à l'an 2010:

Tableau 18: Projection de la demande en produits ligneux

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
x1 000m ³ /an	8 045	9 326	9 649	9 938	10 234	10 541	10 855	11 180	11 487	11 803	12 127

En conclusion: Les potentialités du secteur forestier national ne sont pas illimitées. Le déficit entre l'offre et la demande en produits ligneux est une réalité, mais ce déficit ne se traduit pas nécessairement par un déboisement comme certains experts l'ont écrit, à partir des hypothèses de travail. Au Rwanda, il faut se rappeler que la forêt est une propriété privée si bien que tout le monde n'a pas accès à toutes les boisements.

Cependant, compte tenu des événements tragiques qui se sont passés dans le pays, d'importantes superficies forestières ont été converties vers d'autres utilisations. Mais les problèmes d'augmenter la ressource forestière à volonté est structurelle, étant donné que notre pays n'est pas vaste et qu'il est densément habité.

Toutefois, la foresterie rwandaise a besoin d'une gestion mieux programmée. En effet, il est difficile de gérer une ressource que l'on ne connaît pas car les données actuelles sur la foresterie relèvent à plus de 90% d'estimations. Dès lors, l'inventaire national des ressources ligneuses est une priorité pour faire l'état de la situation après les grands bouleversements intervenus dans le paysage forestier national. Par ailleurs, le service forestier national devrait chercher à se doter des moyens tant humains que matériels pour réaliser un inventaire des ressources ligneuses sur tout le territoire national.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

TCHAD

par
Bardoum N.
et
Ahamat Hagggar M.

1. CONTEXTE NATIONAL

1.1 Caractéristiques générales

Avec une superficie de 1 284 000 km², le Tchad s'étend de 8° Nord sur 1 760 km et du Lac Tchad au Soudan (1 100 km), est l'un des pays les plus continentaux du monde et le plus grand des Etats intérieurs d'Afrique. Il est le cinquième pays le plus vaste de l'Afrique. Il est le plus étendu de tous les pays du CILSS. Il est situé entre le 8ème et 24ème degré de latitude Nord et entre le 14ème et 24ème degré de longitude Est. Pays de transition entre les zones saharienne et soudanienne, il est frontalier à 6 pays: au Nord la Libye, à l'Est le Soudan et à l'Ouest le Niger, le Nigéria et le Cameroun et au Sud, la République Centre africaine (RCA).

Administrativement, le territoire national est subdivisé en 14 préfectures et en 52 sous-préfectures.

Superficie totale: 128 400 000 hectares;

Superficie des terres en 1992: 125 920 000 hectares;

Superficie au fond des eaux en 1992: 1,9%;

Ensemble des terres agricoles en pourcentages de la superficie totale en 1993: 38,3%;

Terres irriguées en pourcentages de terres arables en 1993: 0,3%;

Variation en pourcentage des forêts et des terrains boisées entre 1988-1993: -3% soit 0,6% par an (FAO, 1993).

Relief: Le pays se présente comme une vaste plaine s'inclinant du Sud au Nord vers la dépression du Jourab (Nord du Lac). Cette plaine rarement accidentée est entourée au Nord et à l'Est par des massifs montagneux. Le plus haut sommet, l'Emi-kossi, se trouve dans le Tibesti à l'extrême nord et culmine à 3 414 mètres. Ces massifs sont entourés par des vastes plateaux granitiques. Plus au Nord, le long des frontières soudanaises, s'étendent les massifs granitiques du Ouaddaï. A l'Est, l'altitude ne s'élève jamais au delà de 1 450 mètres. A cette demi-ceinture montagneuse, on peut ajouter un massif au Centre, celui de Guera et à l'extrême Ouest, le Mont de Lam.

Réseau Hydrographique: Le réseau hydrographique se concentre dans la moitié sud du pays tels que le Chari (1 200 km) et son affluent le Logone (1 000 km). Les lacs se situent en majeure partie dans la moitié Sud du territoire: Le Lac-Tchad (20 000 km²), les lacs de Tikem, de Léré, ou encore le Lac-Fitri au centre, les Lac Iro et Ounianga où l'on rencontre des cours d'eau temporaires (Ouadis et Enneri).

Contexte climatique: Trois zones climatiques correspondant à trois domaines de végétation se partagent le territoire:

Au Sud du pays, un climat tropical humide où s'étend la vaste zone arborée. Le climat et les sols sont favorables à l'agriculture: pluviométrie comprise entre 600 mm et 1 200 mm;

Au Centre (latitude de Ndjamena à Abéché) s'étend le climat sahélien caractérisé par une courte saison des pluies, domaines de la savane herbacée et de la steppe: pluviométrie comprise entre

300 et 600 mm. Cette zone comprend également la zone soudano- sahélienne intermédiaire entre les deux autres;

Au delà, c'est le climat désertique où les précipitations sont très faibles et irrégulières.

La végétation se réduit à un tapis de graminées qui apparaît juste après les rares pluies, et à quelques palmeraies.

Contexte démographique: La population du Tchad se chiffre à 6,3 millions d'habitants (recensement d'avril 1993) et les densités moyennes sont les suivantes:

zone sahélienne: 0,12 hab/km²;
zone sahélienne: 4,46 hab/km²;
zone soudano-sahélienne: 8,52 hab/km²;
zone soudanienne / 22,4 hab/km²;
moyenne nationale: 4,9 hab/km².

2. SITUATION ECONOMIQUE ET POLITIQUE ECONOMIQUE

2.1 Situation économique

Le contexte de développement économique du pays est contraignant. Le pays est immense, enclavé, les densités de population y sont faibles et les conditions climatiques ne sont pas des plus favorables. L'économie est peu diversifiée, l'économie formelle est de petite taille, et il existe des différences prononcées entre les diverses régions. Près de trente années de guerre civile ont laissée de lourdes séquelles sur l'économie ainsi que les ressources humaines du pays. Cette situation rend plus complexe toute approche de développement car elle doit tenir compte des spécificités locales du pays, ce qui rend la réalisation et la pérennisation des actions souvent plus onéreuse que dans d'autres pays d'Afrique.

Le Tchad demeure un des pays les plus pauvres au monde. Le dernier rapport mondial sur le développement humain des Nations Unies de 1997 classe le Tchad au rang de 164ème sur un total 175 pays. Derrière ce chiffre se cache de réelles situations de détresse humaine marquées, notamment, par des graves et persistants problèmes de sécurité alimentaires et des difficultés d'accès aux services d'éducation et de santé de base.

La forte croissance démographique ne fait qu'accentuer ces tendances et la pauvreté est le problème majeur auquel est confronté le pays.

A titre de résumé, le tableau ci-dessous présente la situation économique et sociale du pays. Selon le recensement de 1993, la population du Tchad est de 6 288 261 environ 6 300 000 habitants.

taux de croissance de la population: 2,4%;
taux d'urbanisation: 21.4%;
espérance de vie: environ 50 ans;
taux de natalité: 41 pour 1 000;
taux de mortalité info-juvénile: 194 pour 1 000;
PIB(Banque mondiale 96 en million \$ USA): 1M.\$;
PIB/ habitant (Banque mondiale):460\$;
revenu moyen / habitant: 180 à 190 \$;
salaire minimum garanti: 41\$;
taux d'analphabétisme: 85.5%;
taux de scolarisation: 51.1%;
taux de couverture vaccinale: 11%;
pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable: 30%.

Depuis 1994, la priorité a été accordée à la démocratisation de la vie politique et à la reconstruction du pays. Ceci a permis le retour progressif à la paix civile, des progrès dans la réhabilitation des infrastructures de base et dans la remise en route des administrations publiques et de l'appareil productif, ainsi que des progrès vers le rétablissement d'une situation macro-économique plus viable.

Le Gouvernement a adopté un programme d'assainissement financier et de réforme économique tout en définissant et mettant en œuvre une nouvelle stratégie de développement à moyen et long terme, en redéfinissant le rôle de l'Etat et le partage des responsabilités avec ses partenaires.

En poursuivant la gestion rigoureuse de l'économie, le taux de croissance en volume du produit intérieur brut (PIB) est particulièrement amélioré. Le PIB mesuré au prix de 1997 se présente de la manière suivante: 195,2 milliards en 1993; 215,3 milliards en 1994; 223,1 milliards en 1995; 229,9 milliards en 1996; et 258,0 milliards en 1997. Le taux de croissance annuelle moyenne sur la période 1993 -1997 est de 7,2%.

Les projections pour l'années 1998 conduisent à une croissance de 7,0% qui serait la résultante de la valeur ajoutée du secteur primaire (+3,1%), du secteur secondaire (+15,7), du secteur tertiaire (+6,9) et d'une augmentation des impôts indirects (+15,6%).

Le maintien de la gestion rigoureuse de l'économie et d'une bonne pluviométrie constituent le support de la hausse.

A titre d'exemple, le secteur primaire a connu une hausse de production en 1997 de 13,8%. Celle-ci résulte d'une hausse de la production agricole de 17,8% et d'une hausse de la production de la viande de 2,7%.

L'élevage représente la deuxième ressource du pays et constitue la principale source de revenus pour 40% de la population. Il contribue pour 17% au PIB et représente 30% exportations du pays. Le cheptel est essentiellement constitué de bovins, ovins et caprins de l'ordre de 4 500 000, 2 150 000 et 3 350 000 de têtes. Le système d'élevage est extensif avec transhumance Nord-Sud. La superficie des pâturages est estimée à 48 000 000 ha.

La troisième composante du secteur primaire basée sur les produits forestiers non-ligneux; notamment la gomme arabique dont la production annuelle se situe entre 500 et 5 000 tonnes destinés aux marchés extérieurs.

Le secteur rural procure emploi et revenu à environ 80% de la population et continue de jouer un rôle central dans le développement économique du Tchad. En effet aucune atténuation de la pauvreté n'est possible sans amélioration des revenus et des indicateurs sociaux de la population rurales.

Au Tchad, le secteur secondaire se charge de transformer certaines matières premières en produits semi-finis. Ce secteur a connu des hausses ces dernières années grâce à la facilité d'ajustement structurel renforcé et a atteint un taux de 15,1% en 1997. Il résulte de la contribution de la production industrielle, des bâtiments et travaux publics, des mines, de l'eau et de l'électricité.

2.2 Politique économique

Dès l'accession du Tchad à l'indépendance, les nouvelles autorités jugèrent les différentes interventions économiques "trop faibles et trop éparées pour mettre véritablement en jeu les mécanismes du développement". Pour un développement harmonieux, une planification s'avère très nécessaire.

Résumons les grandes lignes de cette planification: développer la production des cultures d'exploitation; réduire le déficit commercial du Tchad; et créer les bases d'une croissance économique continue.

Pour ce faire, la politique de développement à long terme s'inspire du plan d'orientation décennal, le Tchad à l'horizon 2000. Ce document sert de cadre de base pour la préparation de la Quatrième Conférence de Table Ronde de Genève. Il sera renforcé par la définition d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté.

La politique économique du Gouvernement est centrée sur l'amélioration des conditions de vie des populations à travers quatre objectifs dont la restauration et la sauvegarde des équilibres écologiques et des écosystèmes en mettant un accent particulier sur les problèmes environnementaux liés à l'activité humaine.

Dans le cadre de la politique générale de développement socio-économique et consécutivement à la table Ronde de 1998, le Gouvernement a mis en place quatre cellules techniques dont le Cellule Technique du Développement Rural. Cette cellule prend en compte les aspects liés à l'élevage, à l'agriculture et à l'environnement et l'eau. Le secteur de développement a fait l'objet d'une consultation sectorielle en juin 1999. Cette consultation a permis une mise en cohérence des différentes stratégies sectorielles liées au développement rural, y compris celles liées à la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par le Tchad: couche d'ozone, changements climatiques, biodiversité, lutte contre la désertification.

2.3 Contexte socio-culturel

Le Tchad, pays charnière entre l'Afrique noire et l'Afrique blanche renfermant une grande diversité de communauté culturelle généralement regroupée en cinq grands groupes. La multiplicité des populations recouvre une riche diversité culturelle et linguistique. Il est ainsi dénombré 110 langues parlées et pouvant être réduites à cinq groupes linguistiques.

L'Islam, le Christianisme et l'Animisme sont les trois principales religions pratiquées au Tchad. Environ 54% des populations Tchadiennes sont musulmanes. Le christianisme (catholiques et protestants) introduit par les missionnaires au début du siècle est la religion de 35% des Tchadiens majoritairement issus des régions méridionales et d'une partie du centre Nord du Guéra.

2.4 Contexte social du secteur forestier

Plus que tous les pays du Sahel, le Tchad est certainement le pays le plus affecté par le processus de la sécheresse et de la désertification qui se sont installées depuis plusieurs années à cause de la conjonction des autres facteurs défavorables: conditions climatiques de plus en plus rigoureuses, instabilité politique et par voie de conséquence la désorganisation du service forestier.

En outre, les mouvements des populations engendrés par les facteurs sus énumérés ont créé de nouvelle situation de déséquilibre sur les forêts naturelles, voire classées: défrichement anarchique du domaine forestier pour l'implantation des cultures vivrières; coupe abusive des arbres; pratique des feux de brousse; et surexploitation des pâturages.

Toutes ses activités ont conduit ce secteur forestier à connaître une dégradation alarmante d'un taux de dégradation: 0.6 ha par an (FAO, 1995).

Il est vrai que ce résultat énuméré provient des deux actions: aléas climatiques et l'homme. Mais celle de l'homme serait à plus de 75%. Autrement dit, malgré les efforts déployés par le service

forestier dans le cadre de la sensibilisation, la plupart des populations demeurent encore moins conscientisées vis-à-vis du secteur forestier.

Malgré la tendance vers la dégradation, la forêt contribue de façon non négligeable socialement et économiquement au pays.

La forêt fournit presque la totalité de la consommation (80%) en bois-énergie. Le bois de service composé de diverses espèces (*Anogeissus l.*, *Combretum sp.*, etc.) est estimé à 400 000 m³. Ce qui représente un poste très important dans l'économie rurale. Pour ce qui est de la contribution sociale des autres produits de la forêt, elle est d'une importance inestimable. La plus grande part revient à la gomme arabique, le karité, la spiruline, les dattes, etc. S'ajoutent à cela, la pharmacopée traditionnelle, les diverses utilisations et pratiques culturelles.

3. RESSOURCES FORESTIÈRES

3.1 Propriété des terres

Au Tchad, la terre est considérée comme un patrimoine collectif appartenant à des groupes sociaux (tribus, clans, lignages). Pour le droit islamique, le rôle de la collectivité est primordial: tout homme a le droit de posséder une parcelle et d'en donner une portion à celui qui n'en a pas et de la louer en cas de besoin.

Dans ce système traditionnel, un gestionnaire du patrimoine foncier est désigné en la personne du chef de terre qui a un rôle à la fois social et religieux. En outre, l'accès à la terre est un droit conditionné: simple droit de jouissance, d'un droit de propriété, l'on constate par rapport au droit foncier, deux limites au principe d'accès à la terre: le principe d'inaliénabilité de la terre empêche la transmission du droit de jouissance d'autres personnes, sauf en cas de décès; et une terre peut être transmise d'une génération à une autre.

On note également une inégalité entre les individus dans l'accès à la terre. L'accès à la terre est obtenu en vertu de l'appartenance à un groupe de parenté donné et du principe de la propriété collective de la terre. Ainsi, les personnes appartenant aux clans qui détiennent le contrôle de la terre sont assurées d'accès facile à la terre, et celles appartenant aux clans étrangers ne revendiquent aucune prérogative foncière, mais ont tout de même la capacité juridique d'accès à la terre sous certaines conditions.

Les venus (allogènes) accèdent à la terre par voie de cession avec droit de jouissance. A leur départ, ils doivent la rétrocéder à la collectivité. Les immigrants saisonniers reçoivent la même hospitalité sur les terres des autochtones. Ce traitement discriminatoire s'étend aux âges et sexes.

Ce sont surtout les femmes, de part leur statut social et des considérations socio-culturelles (société patriarcale) qui rencontrent d'énormes problèmes pour accéder à la propriété foncière. Dans la plupart des zones, elles ont rarement accès à la terre par voie d'héritage. Cependant, elles peuvent accéder à la terre, soit par attribution par le chef de terre ou par paiement de redevances. En plus de ce système foncier qui leur est peu favorable, elles sont confrontées à la dégradation des terres car ce sont souvent des champs très pauvres qui leur sont attribués.

Malgré tous ces critères, l'accès à la terre est toujours possible pour toute personne vivante (ou autorisée à vivre) dans un terroir donné. Concernant les systèmes fonciers actuels, il y a une juxtaposition des pratiques relevant de deux grands systèmes fonciers actuellement en vigueur, le système traditionnel basé sur les droits coutumiers et islamiques et celui moderne hérité du système colonial français.

En somme, nous osons dire que le droit foncier traditionnel présente un caractère plus collectif qu'individuel quoique l'individu y occupe une place importante. L'accès à la terre est toutefois un

droit conditionnel et les individus en fonction de leur origine ou de leur statut social, peuvent bénéficier d'un droit de jouissance de propriété sur cette terre.

3.2 L'utilisation des terres

Le Tchad est un pays à vocation agro-pastoral dont ses terres sont utilisées à cette fin utile. L'agriculture occupe la majeure partie des terres cultivables. En effet, pour l'exploitation de la terre, l'individu y accède par intermédiaire du groupe auquel il appartient. Cette pratique relève du droit coutumier. Au niveau des usagers, les conditions d'exploitation des terres, sans être très rigoureuses, sont toutefois déterminées par certaines considérations:

le statut social: autochtone;

l'appartenance au clan qui détient le contrôle de la terre;

la disposition de la qualité des terres cultivables;

la nature de l'activité: activités durables (vergers gommériaies) ou temporaires (cultures d'hivernage, maraîchage).

l'existence d'un pacte social: cas des alliances ancestrales établies entre certaines tribus arabes sédentaires et les populations locales du Guéra.

De même, l'exploitation des terres "allouées" ne fait l'objet d'aucune réglementation stricte hormis le cas des terres à valeur agronomique élevée qui généralement, constituent la propriété d'un clan ou d'une famille lignage.

En outre, le pâturage occupe une partie des terres du Nord, du centre et du sud lors des transhumances.

Environ 60% des 128 millions d'hectares du territoire se trouvent en zone saharienne soit à peu près 47% de sa superficie. La zone sahéenne qui couvre 55 millions d'hectares représentent environ 43% du territoire. La zone soudanienne représente quelque 10% du territoire avec 13 millions d'hectares.

La superficie des terres cultivables est estimée à 20 millions d'hectares, ce qui représente près de 30% du territoire national.

En zone soudanienne, l'ONDR estime les terres cultivables à 11,7 millions d'hectares. Les différents types de sols rencontrés du nord au sud sont: les sols minéraux bruts et sols peu évolués subdésertiques; les sols ferrugineux tropicaux; les sols hydromorphes; et les vertisols et sols ferralitiques. Les estimations concernant le potentiel d'irrigation font état d'une réserve théorique de 5 millions d'hectares.

3.3 Systèmes de production

Les différents systèmes de production sont:

le système oasien propre à la zone saharienne: système complexe associant production dattière, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camélin transhumant. On dénombre à 1,5 millions de dattiers répartis entre 6 à 7 000 hectares.

le système pastoral avec une agriculture marginale et la probabilité de récolte reste toujours aléatoire (mil dunaire). En revanche, l'irrigation est partout pratiquée où il existe une nappe peu profonde.

le système agro-pastoral sahéen juxtapose élevage transhumant et agriculture pluvial.

le système agricole diversifié de la zone soudanienne: avec une pluviométrie régulière, on rencontre une association classique céréales (mil, sorgho), oléagineux, élargies au maïs, niébé etc. C'est la zone d'excellence de coton, la culture de rente.

4. RESSOURCES FORESTIERES NATURELLES

4.1 Superficies forestières

Le domaine forestier, terme utilisé pour désigner les massifs dont le service forestier est responsable tels que les forêts classées, les forêts protégées et mises en défens, les parcs nationaux, les réserves de faunes, et les réserves cynégétiques. S'ajoutent à cela les périmètres de reboisement, présents dans les domaine public de l'Etat. Le domaine privé appartenant à des collectivités locales a une superficie négligeable. Pour la suite, nous utiliseront le terme de forêts naturelles qui semble préférable.

Plusieurs documents parlent des superficies des forêts naturelles du Tchad. Les estimations connues jusque là sont de l'ordre de 16 550 000 à 31 170 000 hectares. Les superficies des forêts classées (593 000 ha), les parcs nationaux (414 000 ha) et réserves de faunes (11 080 000 ha) sont estimées à 12 187 000 hectares. En ce qui concerne les superficies par formations végétales ligneuses (NHC, NHc/NhO, nH), seule la FAO a pu fournir quelques indications à travers différentes consultations.

D'après Keita (document 43), les forêts naturelles se répartissent comme suit: hectares de forêts denses et forêts galeries (NHC); 4 970 000 hectares de forêts claires et savanes boisées (NHc/NHO1); 10 200 000 hectares de formations arborées (NHC/NHO21); et 12 500 000 hectares des formations arbustives (nH); Soit un total de 31 170 000 hectares.

Une étude réalisée en 1989 par Louis Berger International, INC et BCEOM en sous-traitance avec le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT), a estimé les différences par préfectures en utilisant divers document cartographiques notamment: la carte de végétation de J. Pias de 1970 couvrant au sud de 16 ème parallèle et les cartes de l'IEMVT de 1974/76.

Pour cela, les calculs des surfaces ont été effectués par grilles des points. Puis chaque classe de légende a été affectée à l'une ou l'autre des classe de la nomenclature FAO. Selon les auteurs, le problème majeur a été surtout les classe hétérogènes du type arborée passant progressivement, en fonction de l'hydromorphie, à des savanes très claires.

Les surfaces calculées dans un premier temps correspondent aux surface totales potentielles puisqu'elles ne tiennent pas compte des surfaces prises par l'agriculture (1 544 000 ha en 1986/87), des jachères (1 000 000 ha au total selon la FAO en 1985), et de la dégradation due à la sécheresse, au surpâturage, aux feu de brousse et à l'homme (chiffre difficilement appréciable).

Pour réactualiser ces chiffres, il faut tenir compte de la déforestation due au développement de l'agriculture et de l'élevage extensif et de la dégradation.

Le total des formations ligneuses naturelles d'après le CTFT en 1989 serait de 23 450 000 ha et qui se repartit comme suit: NHC : 200 000 à 300 000 ha; NHc/NHO1: 3 500 000 à 4 000 000 ha; NHc/NHO21: 8 000 000 à 9 000 000 ha; Nhc/NHO2r: 414 000 ha; NH 9 500 000 à 10 500 000 ha; soit un total de 21 614 000 à 24 121 400 hectares.

Depuis cette date (1989), soit dix années plus tard, l'évolution des ressources forestières n'est pas assurée de manière fiable. Il n'y a que des extrapolations qui se basent sur des consultations réalisées d'une manière éparse.

En utilisant le taux de dégradation annuelle (0,6 hectare) avancée par la FAO en 1995, nous pouvons estimer à 21 929 624 ha; avec un accroissement variable selon le type de forêts.

4.2 Volume

Les mêmes études du CIRAD/CTFT ont tenté d'avancer des ordres de grandeur sur la biomasse ligneuse et le volume sur pied par type de formation et par préfecture des volumes unitaires estimées, à partir des données de terrain du CTFT/FAO de 1975 (document 37) et du rapport de TIRION de 1979 (document 6). Ils sont exprimés en m³/ha brut sur écorce (VOB) et volume commercialisés (VAC).

Tableau 5: Estimations des volumes bruts sur écorces (VOB)et volumes bruts commercialisés (VAC) par formations végétales et par préfectures en 1988.

m ³ /ha	NHC	NHC	Nhc/NHO1		Nhc/NHO 21	nH
	VOB	VAC	VOB	VAC		
Biltine	-	-	-	-	7	3
Ouaddaï	-		21	2	8	5
Batha	-		-		6	3
Kanem	-		-		-	2
Lac	-		-		-	2
Chari-B.	-		22		12	7
Guera	-		22		13	7
Salamat	120		24		13	8
Mayo-K.	120		27		14	9
Tandjilé	120		29		15	11
Logone occ.	120		37		16	12
Logone Or	120		40		16	13
M.Chari	120		31	31	16	12

La moyenne par formations est pour:

les forêts denses et galeries forestières (NHC) : 120 m³/ha;
 les forêts claires et savanes boisées (NhcNHO1): 26 à 28 m³/ha;
 les formations arborées (Nhc/NHO2) : 12,36 m³/ha;
 les formations arbustives (nh) : 6,5 m³/ha.

Plusieurs autres études ont été menées dans le but de déterminer le volume sur pieds, mais dans le cadre de projet d'aménagement très limités, souvent, à titre expérimental et limités dans l'espace.

4.3 Changement de superficie et de volume au cours du temps

En absence d'études fiables et généralisées pour estimer les changements intervenus dans le temps et dans l'espace, nous nous baserons sur les mêmes hypothèses que le CIRAD/CTFT. Ces hypothèses sont faites à partir des estimations de l'empiétement de l'agriculture; des jachères; des feux de brousses; etc.

5. RESSOURCES FORESTIERES (plantEes)

5.1 Superficie des forêts plantées

Au Tchad, les actions de reboisement ont débuté dès 1950. Dans un premier temps, les plantations ont été réalisées pour lutter contre la dégradation des sols. En 1961, selon Goudet J., un encouragement aux plantations d'arbres par les particuliers et les collectivités a pu réalisé 365 hectares.

Par la suite, les services des forêts ont réalisé des reboisements pour la protection de la ville de Ndjamena, appelés couramment la “ceinture verte”. Aujourd’hui, la presque totalité de la “ceinture verte” proprement dite se trouve presque insérés dans le tissu urbain de Ndjamena.

Les principales espèces plantées sont: *Acacia sénégale*; *Azadiractha indica*; *Eucalyptus sp.*; *Parkinsonia*; *Acacia nilotica*; et *Prosopis juliflora*.

Depuis, le résultat cumulatif de l’ensemble des plantations menées à travers le pays fait état de 13 500 ha (données de la Direction des Forêts, 1999); avec une augmentation annuelle de l’ordre de 300 ha (plantations menées dans le cadre de la Semaine Nationale de l’Arbre (SNA) par le service forestier et celles menées par les ONG et Associations locales).

5.2 Volume

C’est à partir de la répartition du volume entre quelques essences (forêts naturelles et forêts naturelles enrichies) au niveau de la ceinture verte de Ndjamena, qu’un ordre de grandeur a été donnée par le projet FAO/CHD/87/016. En effet, un volume de 14,45 m³/ha a été obtenu dans ces formation mixtes.

5.3 Changement de volume dans le temps

Dans le cadre des plantations, il n’est possible de donner l’évolution de façon exhaustive car toutes les plantations qui s’effectuent chaque année à travers tout le pays ne sont pas suivi par les services responsables.

6. PRODUCTION, COMMERCE ET CONSOMMATION DES PRODUITS FORESTIERS

Dans cette rubrique, les formations naturelles du Tchad fournissent essentiellement du bois de service. La consommation en bois d’œuvre, la pâte, les papiers cartons et autres panneaux dérivés du bois sont importés. Les données d’importation sont souvent enregistrées au niveau des douanes. Dans ce contexte, il n’est pas possible d’affirmer ou d’infirmier les données avancées par la FAO.

Les principales espèces sont le rônier (*Borassus aethiopicum*), l’*Anogeissus leiocarpus*, le *Khaya sénégale*, le *Balantès aegyptiaca*, etc. Le volume exploité au niveau national toutes essences confondues est estimé à 400 000 m³ (CILSS, 1997).

7. AUTRES PRODUITS DU SECTEUR FORESTIER ET LEUR RÔLE

7.1 Bois de feu et charbon de bois

Au Tchad, l’essentiel de la consommation énergétique est le fait des ménages. Cette consommation nationale est essentiellement consacrée à la cuisson des aliments, qui utilisent les combustibles ligneux comme principales sources d’énergie. Les zones rurales, qui consomment environ 75% du volume total d’énergie domestique, utilisent uniquement le bois de feu pour la cuisson des aliments. A Ndjamena, 80% de la population utilise le bois de feu comme principal combustible de cuisson alors que le charbon est d’usage pour une frange de 16% de la population.

Les données sur le bois et le charbon de bois ont été rassemblées en 1993 par l’ESMAP (Eléments de Stratégie, Energie domestique urbaine). Globalement, la consommation annuelle d’énergie du pays est estimée à 1,25 millions de tonne-équivalent pétrole (tep) soit 200 tep/hab.

Sur ce total, le bois de feu et le charbon de bois représentent 80 à 90%, soit 1 à 1,1 millions de tep.

Le total de bois-énergie correspond à 775 000 tep en utilisant un coefficient multiplicateur 1,4 de réajustement correspondant au rapport de 1 100 000 tep sur 775 000. Il a été possible d'évaluer schématiquement, la consommation en bois correspondante. Ces évaluations s'appuient sur des facteurs de conversion suivantes: une tep correspond à 2,5 tonnes de bois et 3,1 m³ (0,8t/m³); et une tep correspond à 1,4 tonnes de charbon, soit 9 tonnes de bois (rendement 15%) et 11,6 m³. En somme, on totalise la consommation à 4 millions de mètres cubes/an.

7.2 Approvisionnement en bois des zones non forestières

Les déficitaires sont principalement les préfectures de B.E.T., du Lac et du Kanem. Dans les zones les plus reculées comme le B.E.T., l'approvisionnement se fait sporadiquement à l'aide des véhicules chargés de charbon de bois.

A l'intérieur de certaines zones, telle que la capitale, l'approvisionnement se fait à partir d'un rayon de 150 à 200 km autour de Ndjamena avec des camions toutes catégories confondues.

7.3 Les produits forestiers non ligneux

Au Tchad, le gommier représente une source particulièrement importante. Le gommier est largement représenté en climat sahélien à l'intérieur des formations arborées, sur un territoire total de l'ordre de 380 000 km². Ces potentialités peuvent placer le Tchad parmi les premiers producteurs de la gomme au niveau mondial. A noter également l'importance, selon les régions, du karité, du néré et bien d'autres produits de cueillettes, généralement alimentaires, fourragères ou pharmaceutiques, faisant l'objet d'autoconsommation ou de transactions traditionnelles. Il en résulte que, dans le contexte de la gestion des terroirs, ces produits de cueillettes peuvent constituer une composante non négligeable de l'économie rurale.

Le Plan d'Orientation de la décennie 1991-2000 a clairement défini les axes majeurs de la politique de développement du pays. Il s'agit à titre de rappel de relancer la croissance économique par une augmentation de la production et par la modernisation des infrastructures.

La stratégie de diversification des exportations par la relance des filières Gomme arabe et Karité s'inscrit donc parfaitement dans cette logique.

A défaut d'études exhaustives sur ces deux filières, il est difficile de juger l'impact précis de ces actions. Néanmoins, en partant de certaines données de base et sous des hypothèses réalistes, on peut affirmer que l'économie tchadienne tirera avantage de l'exécution de ces projets.

Les principales espèces qui fournissent des produits non-ligneux sont: *Ziziphus mauritiana*; *Balanites aegyptiaca*; *Tamarindus ndica*; *Diospyros espéliformis*; *Sclerocarya birrea*; *Acacia senegal*; *Acacia seyal*; *Acacia nilotica*; et *Acacia laeta*.

La gomme arabe: La production annuelle moyenne de gomme arabe est d'environ 5 000 tonnes. Certaines années, la production peut atteindre les 12 000 tonnes. Les informations sur la gomme arabe, diverses sources, sont empreintes d'un grand écart, preuve que la production du Tchad est mal connue et sans doute sous-estimée, du fait entre autre, de la fraude et de la désorganisation des circuits de collecte et de commercialisation. Le Tchad produit environ 6,7% de la gomme arabe consommée au niveau mondial. Il est placé au 2^{ème} rang mondial après le Soudan. L'essentiel de la production est écoulée vers l'extérieur. Si l'on admet l'hypothèse que la production se situe à 7 000 tonnes et que le cours mondial atteint 4 000 tonnes; sur la base d'une parité de 1 \$ = 600 FCFA, la gomme peut rapporter en recettes d'exploitation 16,8 milliards par an.

Le karité: La filière karité regorge également d'importantes potentialités encore mal connues. Une évaluation au niveau de trois préfectures (Moyen Chari et les deux Logone) fait état de l'existence d'environ 4 600 000 pieds producteurs. La production correspondante serait de l'ordre de 500 000 tonnes de noix/an, le Tchad pourrait ainsi produire annuellement environ 1 800 000 tonnes de fruits. Faute de données sur le cours mondial de beurre de karité, il est difficile d'apprécier l'impact de cette filière sur le balance de paiement. Mais les marchés extérieurs existent incontestablement car le karité est apprécié à travers le monde entier pour les vertus de son beurre. Pour l'instant, l'essentiel de sa production est écoulé sur le marché local ou autoconsommé.

7.4 Récréation et tourisme

Le tourisme et la récréation sont basés sur la valorisation de la faune. La faune aviaire est utilisée par le tourisme cynégétique. L'administration a concédé par adjudication les droits de chasse et les infrastructures hôtelières à un opérateur privé.

8. POLITIQUES LEGISLATION ET INSTITUTIONS FORESTIERES

8.1 Lois et politiques d'aménagement des forêts

La loi No14/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement, qui a été délibérée et adoptée par l'Assemblée Générale du Parlement en sa séance du 14 juillet 1998, en son article 28 stipule que les forêts doivent être gérées de façon rationnelle et équilibrée. Les plans de gestion et les plan d'aménagement et d'exploitation doivent intégrer les préoccupations d'environnement de sorte que, leurs fonctions protectrices ne soient pas compromises par leurs utilisations économiques, sociales, culturelles ou récréatives.

La loi 36/PR/94 portant sur l'organisation de la commercialisation dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable, en son article 7, précise que les forêts naturelles et les forêts plantées sur des terrains publics appartiennent au domaine de l'Etat. Elles sont, sur l'étendue du territoire national, délimitées et éventuellement aménagées et classées.

La volonté politique s'est traduite par la création d'un Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) qui a pour rôle d'orienter, de suivre toutes les activités liées à la gestion de l'environnement. Cette volonté se traduit aussi par la signature et la ratification de différentes conventions internationales par le Tchad.

8.2 Secteur privé

La loi 36 /PR/94, citée ci haut, stipule que les forêts appartenant au domaine de l'Etat peuvent faire l'objet d'une concession au profit d'une collectivité territoriale, d'une communauté rurale ou villageoise, d'une entreprise nationale, dans des conditions et formes définies par décret.

Les personnes physiques ou morales sont propriétaires des forêts plantées sur des terrains leur appartenant. Elles jouissent sans restriction ni entrave. Les propriétaires des forêts privées peuvent obtenir, à la demande, l'immatriculation de leur forêt, auprès de l'administration de forêts de leur préfecture.

La loi 36 permet le transport du bois vers les villes à des fins commerciales, s'il est agréé commerçant transporteur de bois.

8.3 Investissement dans le secteur forestier

La loi 36, dans sa section III précise l'exploitation, le transport et la commercialisation au niveau national.

8.4 Renforcement institutionnel et accroissement des capacités

Le domaine de l'environnement, caractérisé par la multiplicité des intervenants et la complexité de leurs relations tant au niveau central que régional a nécessité de définir un cadre plus cohérent pour une bonne coordination des actions. De ce fait les services ont été réorganisés en changeant des attributions.

Les nouvelles attributions sont:

la mise en œuvre et le suivi de la politique nationale en matière de l'Environnement et des Forêts;

la planification et la programmation des opérations s'y rapportant;

l'appui aux activités paysannes en matière de gestion des terroirs;

la mise en application de la réglementation nationale, des accords et conventions régionaux;

la conception et l'élaboration des stratégies de lutte contre la désertification et la coordination des programmes s'y rapportant;

la prévention et la lutte contre les nuisances de la nature;

l'élaboration des programmes de recherches en matière de l'environnement et des forêts en collaboration avec les services et organismes concernés;

l'établissement d'un système de collecte, d'analyse, d'échanges d'informations spécifiques, techniques, socio-économique et juridiques relatifs à l'environnement et aux eaux et forêts.

Les contraintes institutionnelles: Les effectifs des services forestiers du Tchad sont insuffisants en nombre et en compétences pour gérer efficacement la base des ressources forestières. On compte 283 cadres toutes catégories confondues. Le personnel responsable au premier chef de l'exécution des programmes de foresterie, les conseillers techniques et leurs agents représentent 16% de l'ensemble des effectifs, ce qui porte en moyenne à 29 000 km², le territoire que doit surveiller un agent forestier.

8.5 Aménagement durable des forêts

Un certain nombre de projets forestiers à buts multiples, réalisés ou en cours, ont consacré une part importante de leur activité à l'aménagement et à la gestion durable des formations ligneuses.

Les acquis de ces différents projets a permis à la Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement à redéfinir sa politique de développement forestier et protection de l'environnement par l'aménagement sur une base participative et une gestion rationnelle et durable du potentiel forestier du Tchad.

Dans cette perspective un certain nombre de proposition ont été retenues.

Identification et délimitation des formation ligneuses naturelles encore aménageables dans la zone d'influence des principaux centres de consommation, en commençant par le bassin d'approvisionnement de N'Djamena;

Inventaires forestiers;

Elaboration, avec les communautés rurales concernées, d'un aménagement et du plan de gestion sur dix ans en application du Plan d'Action Détaillé, l'ensemble des aménagements d'un même bassin constituant le schéma directeur;

Mise en œuvre par les gestionnaires avec l'appui technique de la Direction des forêts et de la Protection de l'Environnement, du contrôle du flux de produits ligneux et de l'application de la nouvelle réglementation et suivi de la mie en œuvre du plan directeur.

8.6 Biodiversité et durabilité des écosystèmes

Dans le cadre des consultations sectorielles, le sous-programme de la conservation et la valorisation de la biodiversité a été adopté avec comme objectif principal la sauvegarde et la réhabilitation du patrimoine naturel en faune et en flore, objectif, certes, d'intérêt national et international.

La sauvegarde des aires protégées joue un rôle de réservoirs de biodiversité et de stabilisation du milieu naturel pour l'ensemble du territoire. De ce fait, plusieurs textes ont été pris pour renforcer la durabilité des écosystèmes. Entre autres:

la ratification par le Tchad de la convention sur la Biodiversité;
le décret nr 0822/MET/95 du 20 octobre portant création d'un Haut Comité pour l'Environnement (HCNE);
la ratification par le Tchad de la Convention Internationale de Lutte contre la désertification, la Convention Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques.

8.7 Conservation des eaux et des sols

La conservation des eaux des sols au Tchad est un problème crucial tant que par la superficie très vaste du territoire national que par les divers aspects de dégradations des milieux. Les régions les plus touchées sont le B.E.T, le Lac, le Kenem et la Batha par l'ensablement et le Biltine, le Ouaddaï et le massif de Guera par l'érosion hydrique.

Lutte contre l'ensablement: Le Tchad, contrairement à d'autres pays sahélo-saharien, a très peu d'expérience en matière de fixation des dunes. Par l'intermédiaire du projet pilote, un certain nombre d'objectifs ont été fixés. Entre autres, il consiste en la réalisation d'études et d'aménagement pilotes dans toute les régions menacées. Il s'agit de multiplier les aménagements pilotes concernées pour tester les approches curatives et préventives, dans le cadre de gestion des terroirs, par des techniques adaptées au niveau des micro-réalisations et aussi la protection des aménagements hydrauliques, agricoles et pastoraux par des techniques adaptées aux conditions climatiques. Les principales techniques utilisées sont:

protection mécanique par clayonnage en désertique;
reboisement, brise-vents, quant les conditions les permettent;
association clayonnage et reboisement pour la protection des forages, des puits pastoraux, marres permanentes;
protection des agglomérations, en références notamment aux constatations faites sur la ceinture verte de Ndjamena.

Protection contre l'érosion hydrique: Les problèmes d'érosion hydrique se manifestent à une grande échelle dans les massifs du Ouaddaï, de Biltine et du Guera. Sur le reste du territoire, ils apparaissent beaucoup plus localisés, sous forme de ravines en bordures des cours d'eaux temporaires ou sous forme de décapage de surface par ruissellement. Les érosions des berges des grands cours d'eau représentent un problème particulier justifiant des actions d'urgence, particulièrement dans la traversée des agglomérations. Jusqu'à présent, les actions menées pour la protection contre l'érosion hydrique l'ont été surtout dans le cadre de micro-réalisations assistées par les ONG. Il faut citer l'action de l'AICF (Action Française Contre la Faim) dans son centre d'Arengha à partir duquel il a été possible de diffuser des méthodes d'aménagement de DRS/CES et aussi de plantations des haies.

9. TAXATION

Il est institué une taxe unique sur le transport de bois dite 'taxe forestière'; dont tout transporteur est assujéti au paiement selon l'Article: 20 de la Loi 36/PR/94. Le taux de la taxe est fonction de la nature du produit et des quantités transportées.

10. PERSPECTIVES POUR LES RESSOURCES FORESTIERES

Les perspectives pour les ressources forestières sur les 5 à 10 prochaines années s'appuient sur la connaissance de la consommation annuelle du bois qui est de l'ordre de 6 000 000 de tonnes par an et la situation de la population de 6 300 000 hab. avec un accroissement naturel de 2.4% par an. Sur cette base, on peut arriver à quantifier les besoins futurs.

10.1 Projection de la demande

Dans l'ensemble, la population tchadienne augmente au taux annuel moyen de 2,5%; elle devrait atteindre 9,35 millions d'habitants en 2010. La population urbaine, qui représenterait environ 21% du total en 1993, devrait s'accroître à un taux plus élevé d'environ 3,5% par an. A ce rythme, l'effectif de la population urbaine doublera d'ici à 2010. Si les tendances de la consommation d'énergie domestique se maintiennent, la demande en bois ne représentait que 59% du volume total du bois consommé dans la région de Ndjamena (Projet Energie Domestique, 1997).

Toujours selon le Projet Energie Domestique, eu égard aux tendances prévues de la demande; la production de bois, au plan national, restera supérieure à la demande. Cependant, dans les grands centres urbains, en particulier à Ndjamena, ces tendances indiquent d'éventuelles pénuries de bois. La population de la capitale devrait atteindre 1,5 million d'habitants d'ici à 2010, soit le triple du niveau actuel.

Compte tenu de cette tendance, l'exploitation de bois dans la région de Ndjamena passera de 410 000 tonnes en 1995 à 730 000 tonnes en 2010. De plus, dans la mesure où d'autres activités telles que l'agriculture nécessiteront également l'utilisation des zones forestières, les tensions sur l'utilisation des terres pourraient compromettre la viabilité de l'équilibre entre l'offre et la demande.

10.2 L'offre

Il convient de souligner que les politiques efficaces en matières d'énergie domestique pour faire face à la demande citée ci-haut restent très mitigées. Toutes les actions ont été prévues et adoptées dans le cadre du Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification élaboré en 1989.

Ce plan comporte la protection des ressources écologiques par des efforts visant à réaliser le potentiel forestier, notamment l'amélioration de l'aménagement des cultures, la protection des sols, la rationalisation des activités d'abattage des arbres, différents types d'opération de boisement et la sensibilisation de la population à l'utilisation efficace du bois. S'ajouter à cela, l'élaboration d'un plan d'aménagement des terres à mettre en œuvre au niveau des villages et enfin sil y a le renforcement des capacités.

Par ailleurs, de nouveaux textes sont prévues pour améliorer la gestion du domaine forestier. Mais les projets destinés à améliorer l'offre n'ont pas donner les résultats escomptés. Il reste encore à améliorer l'état des routes pour atteindre les zones forestières, à explorer des combustibles de substitution.

En perspectives, plusieurs projets sont prévus pour renforcer la production de bois-énergie.

11. CONCLUSION

Le Tchad est un territoire qui regorge d'énormes potentialités économiques, minières, touristiques non encore exploitées. Les années de guerre ont freiné la mise en place des richesses du pays. Cependant, depuis 1990, la stabilité politique et sociale retrouvée a permis de doter le pays d'un arsenal de textes juridiques, d'un code des investissements très incitatif. L'économie va bientôt dégager des excédants et des taux de croissance encourageantes, le processus de privatisation des entreprises publiques déficitaires suit son cours, les prospections minières sont très avancées et le Tchad de cette ère du 20^{ème} siècle offre l'image d'une nation en pleine reconstitution.

RÉFÉRENCES

- Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement. M.E.E. Tchad.
Cellule Technique d'Appui, 1994. Cadrage macro-économique. Consultation sectorielle sur l'Environnement et la lutte contre la désertification. M.E.E. Tchad.
Hamel, O., 1989. Conservation des ressources naturelles et développement rural. Ressources-besoins-diagnostic. Ministère du Plan. Tchad.
CTA, 1994. Diagnostic et stratégie. Consultation sectorielle sur l'Environnement et la lutte contre la désertification. M.E.E.-Tchad.
Banque mondiale, 1997, Rapport d'évaluation. Projet d'énergie domestique. Tchad.
Gerard, S., 1991. Aménagement de la ceinture verte de Ndjamena. Projet FAO/CHD/87/016. Tchad.
Pias, J., 1970, La Carte de la Végétation du Tchad.
FAO/CTFT, 1975. Possibilité de possibilité de production de certaines forêts du Tchad en bois de feu, charbon de bois et autres produits. Projet CHD 72009.
Goudet, J., Travaux réalisés en matières de conservation des sols et d'extension et restauration forestières. Tchad.
CILS, 1997. Pratiques d'utilisation des ressources naturelles au Sahel. Etat des lieux au Tchad
ESMAP, 1993, Stratégie d'énergie domestique. Tchad.
FAO, 1995. Recueil des statistiques africaines de l'environnement.

ANNEXE IX - RAPPORT NATIONAL SUR LE SECTEUR FORESTIER (Cont.)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

par
Kanu Mbizi
 et
Mukongo Shabantu

Note: La République Démocratique du Congo n'était pas présente à l'atelier de Lambaréné, Gabon; toutefois, il semble important pour comprendre la situation du Bassin du Congo de faire partager un rapport sur le secteur forestier de ce pays avec la contribution de Messieurs Kanu Mbizi et Mukongo Shabantu.

1. CONTEXTE

1.1 Economie et politique économique

La RDC est comptée parmi les pays dits "potentiellement riches". Elle regorge d'une diversité de ressources naturelles qui, exploitées à juste mesure, peuvent générer bien des recettes et contribuer substantiellement à l'amélioration de l'économie nationale. Parmi celles-ci, les principales sont:

les ressources minières telles que cuivre, cobalt, zinc, diamant, uranium;

les ressources agricoles dont des superficies potentiellement importantes des terres arables (tant en savanes qu'en forêts);

les ressources en eau avec une gamme d'importants cours d'eau en commençant par le Fleuve Congo;

les ressources forestières grâce aux grandes superficies forestières (première en Afrique), riches en diversités biologiques et prêtes à plusieurs fonctions.

Les ressources halieutiques, bénéficiant de nombreux cours d'eau, très poissonneux et riches en d'autres produits de pêche (crabes, crevettes).

Cependant, depuis l'époque coloniale, jusqu'au passé récent, l'économie congolaise était à plus de 80% soutenue par le secteur minier et à \pm 10% par le secteur agricole tandis que les 10% restants dépendent d'autres secteurs dans lesquels était classée l'industrie forestière.

Le tableau suivant illustre bien cette situation:

Secteur	Année					
	1985		1986		1987	
	Revenu (x 1 000 Z)	%	Revenu (x 1 000 Z)	%	Revenu (x 1 000 Z)	%
Industrie du bois	561 976	1	943 693	1	1 494 985	
Produits miniers	74 146 735	90	71 370 643	79		
Autres secteurs	7 483 253	9	17 767 405	20		
Valeur totale	82 191 964	100	90 080 781	100		

Source: Kabongo Tshikala et Jean Ouellet, 1988; Industrie forestière et son impact sur l'économie du Zaïre.

En 1986, le produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 203 405 100 000 Zaïres, l'agriculture commercialisée totalisait 25 566 600 000 Zaïres, soit 12% du PIB total, alors que la contribution du secteur forestier à ce PIB n'était que de 1 675 400 000 Zaïres, soit 0,8%.

La situation se présentait ainsi jusqu'à l'avènement des pillages de 1991. Ces derniers événements ont produit des effets des plus déplorables qui peuvent se résumer à la destruction du tissu économique (infrastructures socio-économiques, suspension des coopérations) et l'augmentation du taux de chômage au pays. Et cette situation s'est même aggravée.

Par ailleurs, il est à noter que l'économie congolaise, axé en priorité sur le secteur minier, a subi des perturbations à cause non seulement des pillages mais aussi du mouvement de refoulement des populations originaires des provinces des Kasai et du Katanga en 1992. En effet, la plupart des personnels techniques de la Générale des Carrières et des Mines (GCM) est ainsi partie entraînant des sérieuses difficultés pour le fonctionnement de la société.

Depuis la chute de la production minière, l'économie congolaise a perdu une de ses ressources essentielles. Désormais, sur le marché mondial, les exportations se limitent au diamant, au bois, à quelques produits agricoles, et quelques produits forestiers non ligneux (dont les perroquets principalement).

Quant à la politique économique, le Congo gouverne son économie sur base de celle du marché; les prix des produits restent fonction de la loi de l'offre et de la demande. Toutefois, le Gouvernement peut intervenir par le biais de ses services pour éviter les spéculations sur les prix. En ce qui concerne les produits du secteur forestier, le marché local fonctionne selon cette loi de l'offre et de la demande, alors que le bois exporté est soumis aux exigences de la mercuriale du bois en RDC.

1.2 Situation sociale

En RDC, la situation sociale ne cesse de se dégrader; ceci est dû principalement à l'augmentation sensible du taux de chômage, effets des pillages de 1991 et 1992. Ainsi, ces derniers ont entraîné la destruction des infrastructures socio-économiques et la diminution de la production.

Dans cette situation, on constate que la Fonction publique est demeurée le plus grand employeur au pays, mais offrant des conditions salariales très lamentables. En outre, le pouvoir d'achat est trop faible aussi bien pour les désœuvrés que pour la plupart des employés.

1.3 Contexte social du secteur forestier

D'une manière générale, le développement du secteur forestier contribue tant soit peu à l'amélioration des conditions sociales des populations en RDC.

En effet, depuis toujours, la législation en matière d'implantation des sociétés forestières sur le territoire congolais oblige les requérants à avoir dans leur projet un volet "Amélioration du social", non seulement en faveur de leur personnel mais aussi en faveur des populations locales. Dans le respect de cette législation, les grandes sociétés forestières implantées depuis l'époque coloniale, notamment l'AGRIFOR dans le Bas-Congo, la FORESCOM dans le Bandundu, et l'EXFORKA dans le Kasai-Occidental, ont mis en place des infrastructures sociales dont continuent à jouir les populations jusqu'à ce jour. Il s'agit entre autres des logements décents (pour les personnels), des écoles, des hôpitaux, des dispensaires, des installations pour l'énergie électrique, des installations pour l'eau courante. D'ailleurs, les sociétés créées après 1960 tentent toujours de répondre à ces exigences.

Outres ces infrastructures, les sociétés forestières sont pourvoyeuses d'emplois pour les populations et contribuent au désenclavement des milieux par la création et/ou réhabilitation de voies de communication. De même elles fournissent des produits forestiers finis aux bénéficiaires de ces communautés.

2. RESSOURCES FORESTIERES

2.1 Propriété des terres

En République Démocratique du Congo (RDC), la promulgation de la loi BAKAJIKA en 1966 et de la loi foncière en 1973 confère à l'état l'exclusivité de la nu-propriété du sol et du sous-sol. Toutefois, la loi foncière modifiée de 1980 (n° 80/088) accorde à l'Autorité coutumière la prérogative au droit de jouissance (usufruit).

Cette pratique de gestion des terres amène à dire qu'il existe deux régimes fonciers juxtaposés et parfois opposés (PNAE, 1996) qui sont:

le régime foncier traditionnel, reposant sur la propriété collective des terres dont l'usufruit est accordé à tous les membres du groupe par leur chef.

le régime foncier étatique, stipulant que l'Etat est le seul propriétaire de tout le patrimoine foncier et qu'il peut attribuer l'usufruit des terres à des personnes physiques ou morales sur toute l'étendue de la République.

Cette dichotomie de la législation foncière suscite des attitudes de découragement auprès des investisseurs, car ces derniers sont obligés de satisfaire les caprices des propriétaires traditionnels des terres (c'est-à-dire des chefs coutumiers, ici appelés "ayants droits") en dépit de la régularisation des formalités exigées par l'administration publique. Aussi faut-il noter que l'octroi, par l'Etat, de millions d'hectares de terres à des tiers et/ou l'usufruit relevant du chef coutumier entraînent certaines populations à être privées de terres productives et les conduisent sur des terres marginales.

2.2 Utilisation des terres

Des statistiques courantes et précises sur les différentes formes d'utilisation des terres en RDC sont rares. Les données existantes sont pour la plupart des extrapolations à partir des informations très fragmentaires. Les terres sont utilisées pour plusieurs fins dont les principales sont l'agriculture, l'élevage, la foresterie, ainsi que l'urbanisation et les infrastructures communautaires. Le tableau ci-après tente de présenter la situation de l'utilisation des terres en RDC.

Tableau 1: Utilisation des terres en RDC

Type d'utilisation	Superficie en millions d'hectares	%
Forêts	120	57
Terrains boisés	55	28
Villes, routes et terres marginales	27	11
Superficies cultivées	6	3
*Secteur traditionnel	3	1
*Secteur moderne	3	1
Prairies	9	4
*Prairies pâturées	4	2
Parcs nationaux	8	2
		100

(*) Situation de 1985, adapté de l'IEED, 1988

Terres agricoles: En RDC, comme dans la plupart des pays en voie de développement, l'augmentation de la production agricole est entraînée plus par l'accroissement des superficies cultivées que par l'accroissement de la productivité des terres. Ainsi, chaque année, des étendues additionnelles sont mises en cultures pour couvrir les besoins alimentaires d'une population sans cesse croissante.

Etant donné que les sols forestiers offrent naturellement un rendement agricole plus intéressant que dans les sols de savane, l'augmentation de superficies emblavées se fait au dépens des forêts existantes. Même si 6 000 000 ha⁸ ont été identifiées comme superficie officiellement affectée à l'agriculture (dont 3 millions pour l'agriculture du secteur traditionnel et les 3 autres pour l'agriculture du secteur moderne avec une durée moyenne d'exploitation de 3 ans), c'est déjà \pm 1 400 000 ha de forêts naturelles qui sont annuellement convertis en terres agricoles.

Terres affectées à l'élevage: Le secteur d'élevage reste majoritairement traditionnel. En effet, 47% de cheptel sont régis par ce système alors que l'élevage de type industriel n'intervient que pour 25% de l'ensemble du cheptel bovin (PNAE 1996). En 1994, il a été dénombré \pm 1 100 000 de têtes de gros bétail et 5 400 000 de têtes de petits ruminants en RDC (PNSAR,97). Les prairies disponibles pour la pratique de l'élevage sont évaluées à une superficie totale de 9 000 000 ha.

Avec cette taille de cheptel, comparée à la disponibilité des terres à vocation pastorale, il apparaît que les potentialités du développement d'élevage en RDC (que l'on estime à 30-40 millions de bovins avec une charge bétail de 1/6-1/12 pendant toute l'année) restent encore immenses. Cependant, il est à noter que les zones de grande production animale sont aussi celles à forte densité démographique (Régions des Grands Lacs et la bande Sud du pays) où la pratique de l'élevage extensif entraîne souvent un surpâturage et une dégradation rapide des sols, spécialement en terrains accidentés.

Terres forestières: Près de la moitié du territoire national est couverte par la forêt. Selon les estimations de la FAO, la superficie totale des forêts en RDC s'élève à 113 275 000 ha en 1990, mais bien avant, en 1988, IEED a donné province par province la situation des types de forêts en RDC de la manière ci-après:

Tableau 2: Superficie boisée et densité de la population (*)

Province	Superficie en Km ² et %			Densité Pers/Km ²
	Total	Forêts	Boisées %	
Bandudu	295 656	120 000	41	13
Bas-Congo	53 920	10 000	19	37
Equateur	403 193	402 000	99	8
Oriental	503 239	310 000	74	8
Kasaï-Oriental	156 967	40 000	25	15
Kasaï-Occidental	168 206	180 000	54	12
Kinshasa	9 165	-	0	33
Kivu	256 662	180 000	70	20
Katanga	496 965	10 000	2	8
Total	2 344 335	10 250 000	52	

Du point de vue utilisation, l'affectation des terres forestières se présente comme suit:

Tableau 3: Affectation des terres forestières en RDC

Affectation	Superficie approximative en milliers d'hectares
-Parcs nationaux	8 360
-Réserves naturelles	13 091
-Chantiers de reboisement	753
-Jardins botaniques et zoologiques	112
-Terres forestières allouées à la production des bois	

⁸ Banque mondiale, citée par PAFT II.

-Autres terres forestières non classées	21 500
	85 491
Total	129 307

Terres affectées à l'urbanisation et infrastructures communautaires: La superficie totale des terres affectées à cette fin est de l'ordre de 27 millions d'hectares. Les activités inscrites dans ce secteur sont: la construction des villes et lotissement, la construction des routes et des infrastructures de développement. Par ailleurs, l'exode rural débouche au jour le jour sur un accroissement de la population urbaine qui, de moins de 25% en 1960, est passée à $\pm 40\%$ de la population totale du pays en 1988. L'urbanisation du pays n'a depuis lors suivi aucun schéma planifié et l'expansion démographique ne cesse d'exposer les ressources naturelles des zones péri-urbaines à des pressions qui, très souvent, débouchent sur des catastrophes environnementales.

3. RESSOURCES FORESTIERES NATURELLES

3.1 Superficie

A partir du tableau 2, on constate que la superficie forestière totale en RDC est évaluée à 125 millions d'hectares dont ± 100 millions localisés dans la Cuvette Centrale et 25 millions répartis sous formes des galeries forestières et forêts claires à travers le territoire national.

3.2 Volume

Sur base de la superficie forestière ainsi que sa répartition telle que présentée au tableau ci-dessus, il y a lieu d'estimer le volume sur pied de la forêt congolaise comme suit:

la forêt dense peut disposer, toutes les essences confondues, d'un volume de $\pm 200 \text{ m}^3$ à l'hectare; ce qui donne $\pm 20\,000$ millions de m^3 pour les 100 000 000 ha appartenant à ce type de forêt.

les galeries forestières ainsi que les forêts claires peuvent offrir un volume sur pied de $\pm 50 \text{ m}^3$ à l'hectare, soit ± 1.250 millions de m^3 avec une superficie de 25 000 000 ha.

Le volume total disponible dans toutes les forêts congolaises peut ainsi être évalué à $\pm 21\,250$ millions de m^3 .

Pour une production d'intérêt économique, seules les forêts de la Cuvette Centrale peuvent être privilégiées; les autres types présentent peu d'intérêt du fait de leur composition, leur faible densité, leur éparpillement sur le territoire, leur emplacement, leur surexploitation.

Par ailleurs, ces forêts denses de la Cuvette ne peuvent toutefois être affectées en totalité à l'exploitation forestière. Il faut y soustraire le territoire couvert par le parc national de la Salonga (3 600 000 ha) et la superficie constituée de forêts marécageuses ($\pm 34\,000\,000$ ha) ainsi que les zones trop éloignées des grandes voies de communication ($\pm 2\,000\,000$ ha). De fait, la superficie forestière économiquement exploitable en RDC serait ramenée à environ 60 000 000 ha.

Sur base d'extrapolation faite à partir de ces 60 000 000 ha et des résultats de l'inventaire réalisé sur 5 300 000 ha (dont 3 450 000 ha sont considérés comme ayant un volume exploitable), on obtient les résultats présentés au tableau suivant:

Tableau 4: Potentialité des forêts aptes à soutenir un développement forestier important (60 000 000 ha)

Nombre d'essences	Volume commercialisable		Récolte annuelle possible: 1 000 m ³ (rotation = 60 ans)
	m3 /ha	1 000 m3	
55 (*)	28,7	1 722 000	28 700
27 (**)	13,8	828 000	13 800
14 (***)	9,4	560 000	9 400

(*) connues mondialement et exploitées en RDC, dont 28 sont actuellement exportées,

(**) connues mondialement et exploitées en RDC mais non exportées,

(***) principales essences exportées.

On constate que la forêt d'intérêt économique, portant sur une superficie de 60 000 000 ha, regorge d'un volume exploitable de 3 114 millions de m³ toutes espèces exploitables confondues, avec une récolte annuelle possible pourrait atteindre près de 50 000 000 m³.

3.3 Changement de superficie et de volume au cours du temps

Les changements en superficie et en volume des forêts naturelles sont due principalement à leur exploitation: au bénéfice de l'agriculture, pour la récolte de bois de feu et pour la récolte de bois d'œuvre. Les effets de chacune de ces activités se présentent de la manière suivante:

Agriculture. Il y a ± 10 ans, les champs représentaient 1 400 000 ha. Actuellement, la superficie forestière annuellement convertie en terre agricole serait de ± 2 000 000 ha, entraînant la destruction de ± 100 000 000 m³ de bois.

Récolte de bois de feu. La consommation annuelle de cette ressource étant actuellement estimée à ± 45.10⁶ m³ de bois, la superficie exploitable à cet effet serait de ± 900 000 ha.

Récolte de bois d'œuvre. La moyenne de la production annuelle étant de 500 000 m³ de bois, la superficie moyenne exploitée serait de ± 35 000 ha par an.

A partir des années 70, la pression humaine sur les forêts congolaises pour l'agriculture et la récolte de bois de feu ont pris une envergure considérable. Alors en tenant compte de la croissance de la population (passant de ± 22 millions en 1970 à ± 45 millions d'habitants en 1999), l'exploitation des forêts aboutit, pour la période de 70-99, aux estimations suivantes:

56 000 000 ha de superficie forestière, touchés par l'agriculture, (et ± 200 000 000 m³ de bois détruits);

17 000 000 ha, affectés par la récolte de bois de feu pour un volume de 833 000 000 m³;

2 000 000 ha, mise en exploitation pour la récolte de près de 30 000 000 m³ de bois d'œuvre (depuis 1924, début de l'exploitation forestière à caractère industriel, jusqu'à ce jour).

En définitive, on pourrait dire que les changements de superficie et de volume des ressources forestières naturelles en RDC se présentent comme suit. Sur les 125 000 000 ha inventoriés comme superficie forestière totale, ± 75 000 000 ha sont déjà exploités à ce jour. Et 2 000 millions m³ de bois sont récoltés sur le total de plus de 20 000 millions estimés disponibles sur pied au début de l'exploitation forestière au pays.

Avec cette situation, il y a lieu de noter que l'agriculture et la récolte de bois de feu se présentent comme des activités les plus dévastatrices de la forêt en RDC. A présent, ces activités s'affectent sérieusement les régions les moins forestières où la densité démographique est élevée.

A cette allure, il est héla possible d'émettre l'hypothèse que les 50 000 000 ha résiduels de forêts naturelles devraient être touchés d'ici 25 ans car le rythme annuelle d'exploitation de la superficie forestière est estimé à 2 935 000 ha par an.

4. RESSOURCES FORESTIERES PLANTEES

Durant la période allant de 1940 à 1975, de nombreux travaux de plantation ont été exécutés à travers le pays, notamment dans les provinces des Kivu, la province Orientale, le Katanga, le Kasai-Occidental, le Bandundu et le Mayumbe. Ces plantations avaient des objectifs aussi multiples que variés tels que: lutte anti-érosive; production énergétique (pour alimenter les locomotives de chemin de fer de l'Est); et production du bois d'œuvre.

A partir des années 80, ces travaux ont été relancés avec beaucoup plus d'acuité autour de la ville de Kinshasa, avec comme objectif principal l'approvisionnement de cette ville en combustibles ligneux. Les dons issus de l'aide extérieure ainsi que de l'effort du Gouvernement ont permis de financer les travaux initiés dans tout le pays.

Actuellement, suite aux difficultés de financement, les plantations existantes ne bénéficient pas d'un entretien satisfaisant et sont devenues exposées aux actes de vandalisme.

4.1 Superficie

La superficie réelle des plantations en RDC est difficile à chiffrer avec exactitude car des superficies ont été occasionnellement reboisées par les ONG, les familles privées, etc., sans que les services publics en soient saisis.

En 1990, les estimations ont situé la superficie de ces plantations à 60 000 hectares dont 40 000 hectares réalisés pendant la période coloniale et 20 000 de 1960 à ce jour. Le tableau ci-après présente la répartition de ces plantations.

Tableau 5: Répartition des plantations et reboisement en RDC

Province	Superficie boisée (1000 ha)	Essences principales
- Bandudu	10,1	Diverses
-Bas-Congo	10,9	Limba
-Equateur	3,2	Diverses
-Oriental	6,1	Diverses
-Kasai-Oriental	8,2	Diverses
-Kasai-Occidental	1,0	Diverses
-Katanga	6,0	Eucalyptus, Pinus
-Kivu	8,5	Pinus, Cupressus
-Kinshasa	6,0	Acacia
Total	60,0	

4.2 Volume

En plantation, le volume sur pied de ces ressources peut être estimée à $\pm 300 \text{ m}^3$ à l'hectare. Pour une superficie totale de 60 000 ha, les plantations forestières existantes offrent un volume total sur pied d'environ $18\,000\,000 \text{ m}^3$.

4.3 Changement de superficie et de volume au cours du temps

A l'heure actuelle il est difficile d'évaluer le changement des superficies plantées au cours du temps suite aux difficultés que rencontrent les services gestionnaires des forêts et/ou du reboisement pour accéder à l'information fiable. En dehors des statistiques obtenues depuis

1990 auprès des services publics, le Ministère ne reçoit aucun renseignement sur les reboisements réalisés par des tiers telles ONG ou privés.

La même difficulté se présente pour l'identification des superficies des coupes réalisées au sein des plantations. Jusqu'à ce jour, étant donné qu'aucune coupe n'est organisée officiellement dans les plantations existantes, les statistiques considérées sur la superficie des ressources plantées demeurent encore de 60 000 ha; donc sans changement ni dans le sens d'augmentation ni dans le sens de régression depuis 1990.

Quant au volume, la difficulté d'évaluation de changement au cours du temps se pose du fait que l'information sur la productivité des essences utilisées en plantation en RDC n'est pas encore bien maîtrisée.

5. PRODUCTION, COMMERCE ET CONSOMMATION DES PRODUITS FORESTIERS

Les données disponibles à ce sujet ne portent que sur les bois d'œuvre. Le tableau ci-après présente la situation de la production, du commerce et de la consommation de ce produit en RDC.

Tableau 6: Production, commerce et consommation de la production de l'industrie forestière en RDC (1968 à 1973 et 1992 à 1998) en m³ équivalent grume

Produit	Année						\bar{X} 68-73
	1968	1969	1970	1971	1972	1973	
1.Transformation							
Sciage	127 959	127 429	162 206	158 012	148 980	162 656	147 873
Placage	46 408	48 481	47 319	39 078	38 757	42 471	43 752
Panneaux-aggl.	260	1 500	590	959	620	547	746
Total transformation	174 627	177 410	210 115	198 050	188 357	205 674	192 371
Total *	413 370*	420 460*	497 470*	461 370*	446 400*	487 460*	455 927*
2.Exportation							
Sciage	36 059	34 229	33 806	36 312	37 480	37 156	35 840
Placage	43 236	40 211	30 949	23 717	23 033	17 000	29 699
Panneaux-aggl.	-	-	-	-	-	-	-
Total Exportation des transformés	79 343	74 440	64 755	60 029	60 513	54 156	65 539
TOTAL*	187 968	176 348	153 405	142 209	143 355	128 296	155 262
Grumes	49 580	39 113		11 484	30 799	52 268	30 540
Total éq. Grumes export.	237 548	215 461	153 405	153 693	174 154	180 564	185 802
3.Consommation locale							
Sciage	91 900	93 200	128 400	121 700	111 500	125 500	112 033
Placage	3 122	8 270	16 370	15 362	15 724	25 471	14 053
Panneaux-aggl.	260	1 500	590	959	620	547	746
Total	95 282	102 970	145 360	138 021	127 844	151 518	126 832
Total*	225 723	24 394	34 436	326 972	302 862	358 946	300 465
4.Prod. Totale Grume	463 450	459 573	497 970	480 854	477 199	539 718	486 560

* Volume en m³ équivalent grume Coefficient de conversion: 2,369

TOTAL* et Total* = Total x 2,369

Tableau 6: suite

Produit	Année							\bar{X} 92 à 98
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	
1.Transformation								
Sciage	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Placage	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Panneaux-aggl.	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Total transformation	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Total *								
2.Exportation								
Sciage	34 688	39 161	40 590	44 613	55 013	31 593	37 240	
Placage	6 361	6 186	7 522	7 867	7 718	5 637	4 461	
Panneaux-aggl.								
Total Exportation des transformés	41 049	45 347	48 122	52 480	62 731	37 230	41 701	
TOTAL*	82 100	90 694	96 244	104 960	125 462	74 460	83 402	
Grumes	72 431	75 575	118 160	111 273	121 551	103 111	96 876	
Total éq. Grumes export.	154 531	166 269	214 404	216 233	247 013	177 571	180 278	
3.Consommation locale								
Sciage	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
Placage	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
Panneaux-aggl.	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
Total	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR	
Total*	175 802	121 245	57 805	7 565	26 379	40 820	43 929	
4.Prod. Totale Grume	330 333	287 514	272 209	223 798	273 992	218 391	224 207	

* Volume en m³ équivalent grume Coefficient de conversion: 0,5 TOTAL* et Total* = Total x 0,5; NR: Non renseignée

6. AUTRES PRODUITS DU SECTEUR FORESTIER ET LEUR ROLE

6.1. Bois de feu et bois d'énergie

Malgré l'immensité de sa forêt, la RDC connaît une crise en énergie-bois dans la plus grande partie de son territoire. Cette crise se justifie par le fait que plus de 60% du territoire national se trouve non approvisionné en énergie électrique et même les régions branchées sur le réseau électrique ne sont pas régulièrement alimentées. Dès lors, l'énergie-bois demeure la seule énergie utilisée par plus de 80% de la population.

D'après les extrapolations, il est estimé que la consommation de bois de feu en RDC avoisinerait 1 m³ par habitant. Avec une population actuellement estimée à près de 45 millions d'habitants, ce pays connaîtrait une production annuelle de \pm 45 000 000 m³ de bois pour la satisfaction des besoins en énergie-bois. Une telle production entraînerait une pression sur une superficie forestière équivalente à \pm 450 000 hectares.

Ainsi, le bois de feu est essentiellement utilisé par les ménages sous forme de bois ou de charbons de bois. Il est également utilisé comme combustible dans les chaudières pour produire de la vapeur. Certaines sociétés forestières ont recours à cette pratique pour leurs activités industrielles (telles que séchage des feuilles de déroulage). Le bois est encore utilisé dans les chaudières des bateaux, mais cette contribution au transport national est marginal.

6.2 Approvisionnement en bois des zones non forestières

Suivant le Tableau 2, on constate que toutes les provinces de la RDC, sauf Kinshasa, sont naturellement dotées de superficies forestières, même si le type et/ou la densité sont différentes. En outre, le Tableau 5 indique que dans toutes ces provinces ainsi que celle de Kinshasa, quelques superficies ont été reboisées pour soutenir les forêts naturelles existantes.

Au vu de cette situation, on assiste à une quasi-inexistence de flux inter provincial en matière de bois en RDC; la province de Kinshasa est la seule exception et où l'on enregistre des quantités importantes en provenance d'autres provinces. Le bois de feu est fourni par le Bas-Congo et Bandundu et celui d'œuvre provient du Bas-Congo, du Bandundu, de l'Equateur et de la province Orientale.

D'une manière générale, en ce qui concerne le bois de feu, les populations rurales s'organisent pour s'approvisionner dans leurs zones, même non forestières; ce qui explique la dégradation écologique progressive de ces milieux. Seuls les grands centres urbains reçoivent du bois ou de charbon de bois en provenance des zones périphériques, généralement de la même province (flux intra-provincial).

Pour le bois d'œuvre, en dehors du cas de Kinshasa, chaque province vit essentiellement de ses propres ressources. Les provinces n'abritant pas de sociétés forestières se rabattent sur la production artisanale réalisée par les scieurs de long, bien qu'insuffisante.

6.3 Produits forestiers non-ligneux

Avec sa grande richesse en ressources biologiques, la forêt congolaise regorgent d'une gamme aussi large que diversifiée de produits forestiers non-ligneux. Ces derniers servent surtout pour l'usage médicinal, l'alimentation, la construction des cases, l'habillement, etc. Les produits qui s'inscrivent dans cette catégorie sont essentiellement d'origine végétale. Par ceux-ci, on trouve les feuilles, les fruits, les fleurs, les écorces, les tiges, les racines, les bourgeons, la résine, la gomme, la sève, etc. prélevés sur des espèces bien déterminées ainsi que les champignons. Du règne animal, il y a les escargots, les chenilles et certains produits de valeur, récupérés après l'abattage des animaux sauvages (cornes, peaux, dents, griffes, ivoires, plumes, etc.).

En dépit de la reconnaissance de l'importance des différents rôles qu'elle joue pour l'intérêt de la population, la filière "Produits Forestiers Non Ligneux" demeure mal connue par les scientifiques en RDC et encore moins considérée par le Gouvernement dans tous ses programmes de développement des ressources forestières.

En effet, si un nombre des produits forestiers non ligneux sont trouvés d'usage courant dans les milieux traditionnels, peu sont récoltés pour une utilisation industrielle. Les quelques produits utilisés à cette dernière fin en RDC sont: le Rauwolfia, le Voacanga digitale, la gomme, résine, copal, etc. (le Gouvernement taxe la récolte et l'exportation)

En outre, il est tout à fait déplorable de constater qu'aucune étude approfondie sur cette filière n'est encore réalisée en RDC. Bien que l'identification d'une partie considérable soit déjà faite dans le cadre de certaines études, dont l'élaboration de la Monographie nationale sur la biodiversité, il faut noter que les études techniques portant sur les exigences éco-pédologiques, physiologiques, agronomiques, technologiques, etc. de ces produits ainsi que sur leur possibilité de contribuer au développement socio-économiques du pays n'ont jamais été réalisées.

Cette situation constitue non seulement un manque à gagner pour le pays mais aussi une défaillance dans le processus de la conservation et de la durabilité de la biodiversité, car les espèces actuellement exploitées dans des conditions mal connues peuvent être mises en danger d'extinction.

6.4 Récréation et tourisme

Outre la fonction "Production", la forêt congolaise se prête également à la fonction "Récréation-Loisir". Les ressources qui lui confèrent ces atouts peuvent se résumer comme suit: des espèces végétales attrayantes (plaines de savane herbeuse, arbustives ou arborées offrant un panorama spécial- les mangroves); et des habitats naturels pour des espèces animales (okapi, gorilles, zèbres).

Pour permettre à la population de jouir de cette fonction de la forêt congolaise, la RDC a dû créer des aires protégées à travers lesquelles les visites d'intérêt récréatif ou scientifique peuvent être effectuées. Ces aires protégées sont les suivantes:

Les réserves nationales intégrées, regroupant 7 parcs nationaux, d'une superficie totale de 7 710 000 ha:

Parc de Virunga : 800 000 ha, dans la province du Nord-Kivu;

Parc de Garamba : 500 000 ha, dans la province Oriental;

Parc de Kahuzi-Biega : 600 000 ha, dans la province du Sud-Kivu;

Parc de Salonga : 3 600 000 ha, dans les provinces de l'Equateur, Bandundu et Kasai-Oriental et Kasai-Occidental;

Parc d'Upemba : 1 000 000 ha, dans la province du Katanga;

Parc de Kundelungu : 210 000 ha, dans la province du Katanga;

Parc de Maïko : 1 000 000 ha, dans les provinces Oriental, Maniema et Nord-Kivu.

Les réserves de la biosphère: au nombre de 3, avec une superficie totale de 282 700 ha, soit:

Réserve de Yangambi: 235 000 ha, dans la province Oriental;

Réserve de la Lufira : 14 700 ha, dans la province du Katanga;

Réserve de la Luki : 33 000 ha, dans la province du Bas-Congo.

Les jardins Botaniques: 5 au total, dont 2 botaniques (Kisantu et Eala) et 3 zoologiques (Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi). Ils totalisent une superficie de 100 000 hectares.

Les Domaines de chasse: au nombre de 57 au total, avec une superficie de \pm 10 000 000 d'hectares. De ces 57, seuls 21 bénéficient depuis quelques années d'un entretien par l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature.

6.5 Recyclage et réutilisation des fibres

En RDC, on note la présence d'une seule société qui pratique le recyclage et la réutilisation des fibres pour la production du papier. Il s'agit de la Société "CARTON-CONGO" qui met sur le marché du papier hygiénique produit suite au recyclage des cartons usagés. Il produit également du papier journal, dont la qualité laisse à désirer, sur base du mélange de la pâte à papier importée avec une portion de la pâte produite localement grâce au recyclage des cartons.

7. POLITIQUES, LEGISLATION ET INSTITUTIONS FORESTIERES

7.1 Lois et politique d'aménagement forestier

Jusqu'à ce jour, en attendant la promulgation d'une nouvelle législation sur le secteur forestier en RDC, l'aménagement des forêts congolaises est exécuté conformément au Décret du 11 avril 1949 sur le régime forestier.

Appliqué dans l'esprit de la loi Bakajika de 1966 sur le régime foncier, de la loi foncière de 1973 et de la loi foncière modifiée de 1980, ce décret permet de comprendre qu'au Congo, la forêt appartient à l'Etat et seul ce dernier est habilité à en octroyer une portion à un tiers pour une exploitation se concordant aux clauses du contrat établi entre eux.

7.2 Secteur privé

Conformément à la loi Bakajika précitée, il n'existe pas de domaine privé dans le secteur forestier en RDC. La forêt étant une propriété de l'Etat, tout investissement dans ce domaine est soumis aux règlements établis par le Ministère ayant en charge la gestion des forêts.

7.3 Secteur public

En RDC, le Gouvernement ne se livre pas à l'exploitation des ressources forestières, il n'existe donc pas de sociétés forestières publiques. Les exploitants forestiers opèrent en qualité des sociétés privées mais sur des concessions publiques mise en location moyennant un contrat.

7.4 Investissement dans le secteur forestier et des produits forestiers

Tout investissement dans le secteur forestier doit être conforme au contrat et/ou aux règlements établis par l'Etat.

Obtention d'une concession forestière: L'entrée en possession d'une concession forestière est assujettie à la signature d'un contrat entre le requérant et la RDC. Ce contrat est de 2 sortes conformément à la décision n°007/CCE/ECNT/84; il s'agit d':

une Garantie d'approvisionnement, qui est un contrat d'octroi d'une concession forestière pour une période de 25 ans renouvelable à une société disposant déjà d'une usine de transformation de bois sur le territoire national;

une Lettre d'intention, qui est un contrat d'octroi d'une concession forestière à une société ne disposant pas encore d'unité de transformation de bois sur le territoire national mais ayant le projet de construction de cette unité dans un délai bien déterminé.

Exploitation de bois d'œuvre: Toute intervention dans une concession forestière, de nature à modifier le contenu de celle-ci par son détenteur doit se référer sur règlements suivants:

Obtention d'un permis de coupe. Tout exploitant est tenu d'avoir une autorisation de l'Etat, matérialisée par un permis de coupe pour récolter du bois dans sa concession. Ce permis est d'une validité d'une année et pour une superficie ne dépassant pas 1 000 ha;

Respect des règles d'exploitation. Après l'obtention du permis de coupe, les modalités de coupe devront suivre les règles d'exploitation conformément au décret du 11 avril 1949 et aux autres dispositions récentes tel que la décision n° 004/CCE/DECNT/84 portant sur le régime d'exploitation;

Déclaration des coupes. Tout détenteur d'un permis de coupe doit, au terme de chaque trimestre, déposer aux services compétents ses déclarations relatives à des quantités de bois abattus.

En RDC, seules les sociétés forestières agréées sont autorisées à exporter des produits forestiers: grumes, produits finis et semi-finis. L'exportation des produits finis et semi-finis est hors quota, alors que l'exportation des grumes et des bois équarris est assujettie à un quota, qui équivaut à 33% du volume de grumes exploitées l'année précédente par la société requérante.

Menus produits forestiers:

Récolte des menus produits forestiers: La récolte à caractère commercial des menus produits forestiers est assujettie à l'obtention d'un permis de récolte des menus produits forestiers.

Exportation des menus produits forestiers.

L'exportation de tout menu produit forestier est subordonnée à l'obtention d'un permis d'exportation délivré par le Ministère des Affaires Foncières, Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts.

Bois de mines et bois de transformation: Obtention de Garantie d'approvisionnement: La Garantie d'Approvisionnement pour bois de mines et bois de transformation est un contrat entre une société utilisatrice de bois à des fins autres que celles de transformation courantes (sciages, tranchage, déroulage, trituration, etc.) et la RDC.

Bois de feu et charbon de bois: L'achat de bois de feu ou de charbon de bois acquis auprès des personnes assujetties ou non à l'impôt personnel est soumis à l'obtention préalable d'une licence d'achat délivrée par le Bureau Provincial de l'Environnement. Tout détenteur de licence d'achat de bois de feu ou charbon de bois doit déclarer les volumes de bois de feu et le tonnage de charbon qu'il a acquis pendant le trimestre.

7.5 Renforcement institutionnel et accroissement des capacités nationales

Le Gouvernement demeure animer de ce souci d'assurer le renforcement institutionnel et l'accroissement des capacités nationales, mais il se trouve handicapé par des propres moyens très limités. C'est pourquoi, il reste attentif et disposé à toute assistance extérieure dans ce domaine. Durant ces dernières années, le cadre institutionnel n'a pas bénéficié de renforcement; seules quelques formations et séminaires ont eu lieu pour l'accroissement des capacités nationales.

7.6 Sujets environnementaux

Parmi les sujets environnementaux qui sont au centre des préoccupations gouvernementales, il y a la lutte anti-érosive. Dans le cadre de ses activités régulières, le Ministère de l'Environnement se livre à des travaux de reboisement.

Par ailleurs, en tant que pays membre des Nations Unies ayant ratifié aux différentes conventions relatives à la conférence de Rio, la RDC a pu initier l'élaboration d'études ci-après citées: 1° Projet sur le changement climatique; 2° Projet sur la désertification; et 3° Protection de la couche d'ozone.

7.7 Aménagement durable des forêts

Pour assurer la pérennité des ressources forestières, le Gouvernement tient au respect par les exploitants des dispositions établies par le Décret du 11 avril 1969 sur le régime forestier, qu'il explicite par des décisions départementales dans le Guide de l'Exploitant Forestier.

En outre, avant de déclarer une concession forestière exploitable, un inventaire d'allocation doit être effectué, le potentiel forestier de ladite concession est alors identifié et la possibilité annuelle de coupe établie. D'une manière générale, cette possibilité est d'au moins 10-15 m³/ha/an. A l'obtention de la concession, l'exploitant est tenu de respecter les règles d'exploitation telles que stipulées dans le contrat.

7.8 Biodiversité et durabilité des écosystèmes

Dans ce cadre, le Gouvernement s'attache, depuis mai 1995, à suivre les recommandations de la Conférence de Rio relatives à la biodiversité.

A cet effet, la monographie nationale sur la biodiversité en RDC a été élaborée et adoptée depuis l'année 1997. Ensuite, sur base de cette monographie (qui présente la diversité biologique et sa richesse), il a été conçu et élaboré la Stratégie et le Plan d'Actions d'Utilisation Durable de la Biodiversité en RDC; le rapport général de ce travail vient d'être adopté au mois de février 1999.

7.9 Conservation des sols et des eaux

La conservation des sols et des cours d'eau en RDC est régie par le Décret du 26 novembre 1958 sur la conservation et utilisation de sol.

8. TAXATIONS

En RDC, les différentes taxes relatives à l'exploitation des ressources forestières se présentent comme suit:

Détention d'une concession forestière. Tout détenteur d'une concession (sous forme de garantie d'approvisionnement ou d'une lettre d'intention pour l'exploitation de bois d'œuvre et de construction ou pour l'exploitation de bois de mines ou de transformation) est subordonné au paiement d'une taxe annuelle de la superficie détenue. Cette taxe est payable à la Direction de la Gestion Forestière et de la Chasse.

Récolte des ressources forestières

d'approvisionnement ou d'une Lettre d'intention est tenu de payer pour l'obtention d'un permis l'autorisant d'exploiter les ressources sollicitées sur une superficie bien déterminée de sa concession. Ce permis, d'une superficie ne dépassant pas 1 000 ha, est d'une validité d'une année, avec possibilité de renouvellement. Les redevances relatives à ce permis de superficie sont payées à la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts.

Menus produits forestiers (9). La récolte à caractère commercial des menus produits forestiers est assujettie à l'obtention d'un permis dont la délivrance est soumise au paiement d'une taxe au niveau de la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts.

Achat de bois de feu et charbon de bois. L'achat de bois de feu ou de charbon de bois est soumis à l'obtention préalable d'une licence d'achat délivrée par la Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts après paiement de la taxe prévue à cet effet.

Exportation des produits forestiers

Bois d'œuvre. Tout volume de bois exporté est assujetti à une redevance proportionnelle, qui est automatiquement prélevée par la Banque agréée de l'exportateur au profit du Fonds de Reconstitution du Capital Forestier (FRCF); cela lors de rapatriement des devises.

Bois d'œuvre et bois de mines ou de transformation. Tout détenteur d'une Garantie - Menus produits forestiers. L'exportation de tout menu produit forestier est subordonnée à l'obtention d'un permis d'exportation délivré par le Ministre des Affaires Foncières, Environnement, Conservation de la Nature, Pêche et Forêts après paiement de la taxe fixée à cet effet.

9 LE CAS DES POPULATIONS INDIGENES

Dans sa politique de gestion des ressources forestières, le Gouvernement congolais ne cesse de préserver les bénéfices que les populations indigènes peuvent avoir du secteur forestier.

En effet, depuis toujours, conformément au Décret du 11 avril 1948 sur le régime forestier, le Gouvernement reconnaît aux populations indigènes les droits de jouir, sous-réserve des

⁹ Plantes médicinales, gommés, résines, copal, etc.

règlements appropriés, des ressources dont ils ont besoin dans les forêts protégées, indigènes ou domaniales.

De même, par le contrat d'octroi d'une concession forestière à un exploitant, le Gouvernement établit certaines dispositions qui jouent en faveur des populations indigènes pour leur épanouissement socio-économique, il s'agit entre autres de:

la limitation de quota d'exploitation de bois sous-forme des grumes et l'installation d'une unité de transformation de bois sur place au pays. Ceci permet à ces populations d'avoir accès, en cas de besoin, aux produits forestiers finis (sciage);
l'obligation aux sociétés d'implanter des infrastructures sociales dans les zones d'exploitation (hôpitaux, écoles, eaux courantes).

Outres ces avantages, dus aux dispositions des contrats, les populations indigènes tirent bénéfices des ressources forestières naturelles sous forme de bois d'œuvre, bois de feu, bois de construction, produits forestiers non ligneux.

10. PERSPECTIVES POUR LES RESSOURCES FORESTIERES

10.1 Projection de la demande

La demande du bois demeure tributaire du taux démographique pour la consommation intérieure et des besoins du marché extérieur.

Toutefois, on a constaté que le volume de bois consommé, annuellement et localement, ces dernières années en RDC a tendance à diminuer et est devenu inférieur par rapport au volume exporté. Cette situation est due non aux faibles besoins du marché local mais plutôt à la faiblesse de la production qui, par conséquent, privilégie le marché export aux bénéfices plus importants.

Par ailleurs, si l'on se réfère à la période des années 1968 à 1973, époque durant laquelle le marché local était fortement approvisionné, on constate que la consommation moyenne de bois sur ce marché était estimée à $\pm 15,9 \text{ m}^3$ par 1 000 habitants par an, avec un maximum de 25 m^3 par 1 000 habitants par an. Sur la base de cette moyenne de $15,9 \text{ m}^3$, il est possible d'estimer que les besoins locaux en bois d'œuvre se chiffraient aujourd'hui $\pm 720 000 \text{ m}^3$ par an pour une population de ± 45 millions d'habitants.

Comme le taux annuel d'accroissement démographique est de 3,3%, le pays verra sa demande de bois pour la consommation locale passer à $\pm 841 611 \text{ m}^3/\text{an}$ d'ici l'an 2005 et à $989.949 \text{ m}^3/\text{an}$ en l'an 2010.

Quant au bois d'exportation, les besoins sur l'échelle mondiale en bois tropicaux restent énormes. En 1973, la demande était évaluée à ± 75 millions m^3 équivalent grumes alors que l'offre n'était que de 42 millions de m^3 . Entre-temps, les estimations faites par la FAO indiquaient que cette demande devrait atteindre $124 000 000 \text{ m}^3$ en 1980 et $162 000 000$ en 1990. Cette demande croissante devant une offre très inférieure montre que la RDC, comme tous les autres pays producteurs de bois tropicaux, a des possibilités sérieuses pour sa production forestière.

10.2 Projection de l'offre

Pour sa production forestière et le développement industriel, il y a en RDC 60 000 000 ha inventoriés comme exploitables (dans la Cuvette centrale). Ainsi les forêts congolaises aptes à soutenir un développement forestier important offrent une possibilité de coupe annuelle de $\pm 51,9$ millions de m^3 , si toutes les essences exploitables sont considérées. Cependant, jusqu'à ce jour, l'exploitation forestière dans ce pays reste axée sur les principales essences

d'exportation et sur quelques essences d'intérêt local. Malgré tout, les données d'inventaire montrent que l'industrie forestière pourrait satisfaire les besoins du marché local et demeurer encore compétitif sur le marché mondial avec la seule exploitation de ces 14 principales essences. Ainsi, pour une rotation de 60 ans, cette forêt pourrait produire plus de 9,4 millions m³ grâce à ces essences. Alors, en tenant compte des besoins du marché local avec 1 million m³, environ 8 millions m³ seraient disponible à l'exportation.

En terme de projection pour les 5 à 10 prochaines années où il est supposé une demande annuelle de 841 611 à 989 944 m³, il apparaît que la forêt congolaise en mesure d'y répondre, car la possibilité de coupe annuelle, calculée sur une période de 60 ans, est de plus de 9 000 000 m³.

11. CONCLUSION

Au vue de la situation présentée à travers ce document, on peut constater que la RDC a d'énormes potentialités pour le développement de son industrie forestière.

En effet, d'une superficie totale de ± 125 millions d'hectares, les forêts congolaises renferment en leur sein une forêt dense vaste de ± 100 millions d'hectares dont 60 millions représentent une ressource pour le développement socio-économique du pays. Cette forêt dense pourrait non seulement couvrir les demandes du marché local mais aussi rendre la RDC compétitive sur le marché mondial des bois tropicaux.

Cependant la réalité présente reste difficile et faible par rapport aux potentialités. Depuis toujours, la production annuelle n'a jamais dépassé 575.00 m³ de bois équivalent-grume alors que la forêt offre des potentialités de récolter annuellement jusqu'à plus de 9 millions m³ (avec les 14 essences actuellement exportées) ou voire 29 millions m³ (si l'on considère les 55 essences présentement exploitées en RDC).

Quant aux autres potentialités de la forêt, seules les activités de récréation sont suivies les services publics avec les parcs nationaux institués par l'Etat. Mais, nombre d'activités conduisent par les populations locales échappe à l'attention des services publics.

De plus, le constat suivant doit être souligné: " Bien que la production de bois d'œuvre est de loin inférieur au potentiel, on note que les superficies forestières importantes sont détruites annuellement par les activités relatives à l'agriculture et à la recherche du bois de feu".

Bibliographie

Etat actuel de l'environnement au Zaïre. Plan National d'Action Environnemental (PNAE), 1996 MECNT.

Guide de l'Exploitant forestier, normes, procédures et règlements sur la gestion des ressources forestières. MECNT 1986.

Industrie forestière et son impact sur l'économie du Zaïre, 1988 KABONGO TSHIKALA ET Jean OUELLET.

Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) in Reboisement forestier au Zaïre: Etat actuel, Stratégies et Programmation- KANKOLONGO Mujika et KANU MBIZI, 1989 MECNT.

Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR)(1999-2001), Volume I: Programme National, PNUD/UNOPS, Kinshasa, novembre 1997.

Premier Symposium sur " La forêt, Richesse nationale à préserver" MECNT, 16-19 avril 1984.

Rapport général-Inventaire Forestier- Cuvette, Zaïre- Gauthier Paulin Thériaut Liké, 1977.